



# MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



métropole  
ROUENORMANDIE





## SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT ..... 8

1

Présentation de  
la Métropole Rouen  
Normandie ..... 10

L'INSTITUTION ..... 12

LA MAISON COMMUNE  
DE NOS 500 000 HABITANTS ... 13

LES 71 COMMUNES ..... 14

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
EN 2018 ..... 17QUELQUES FAITS MARQUANTS  
DE L'ANNÉE 2018 ..... 20

2

Un territoire dynamique  
et attractif ..... 22DEVENIR LE TERRITOIRE  
DE RÉFÉRENCE POUR  
L'ACCUEIL, LA CRÉATION ET  
L'ACCOMPAGNEMENT DES  
ENTREPRISES ..... 24DÉVELOPPEMENT  
DES ZONES D'ACTIVITÉS ..... 24ACCOMPAGNEMENT FINANCIER  
DES ENTREPRISES ..... 27RÉSEAU DES PÉPINIÈRES  
ET HÔTELS D'ENTREPRISES ..... 28VALORISER ET CONFORTER  
LES FILIÈRES INDUSTRIELLES  
EXISTANTES TOUT EN INCITANT  
LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ÉCO-INDUSTRIE ..... 31

LA MOBILITÉ DU FUTUR ..... 31

LE PROJET VALGO ..... 32

LE PARTENARIAT CHAMBRE  
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ..... 32ACCOMPAGNER  
LA DIVERSIFICATION ET LE  
DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE  
DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES .. 33

STRATÉGIE TERTIAIRE SUPÉRIEURE ..... 33

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET RECHERCHE ..... 35

LE MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL ..... 37

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET  
SOLIDAIRE ..... 38FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE  
ET VALORISER NOS ATOUTS ET  
NOS TALENTS ..... 40

TOURISME ..... 40

CŒUR DE MÉTROPOLE ..... 44

POLITIQUE CULTURELLE ..... 45

ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES ..... 59

SPORT ..... 68

JEUNESSE ..... 71

PARC NATUREL URBAIN DES BRUYÈRES ..... 74

GRANDE PROMENADE FLUVIALE  
SUR LES QUAIS RIVE GAUCHE ..... 75

3

Vers une Transition  
écologique réussie .. 76VALORISER, PRÉSERVER ET  
DÉVELOPPER LES PATRIMOINES  
ET RICHESSES ÉCOLOGIQUES DU  
TERRITOIRE ..... 79

GRAND CYCLE DE L'EAU ..... 79

BIODIVERSITÉ ..... 81

FORÊTS ..... 83

GESTION DES ZONES HUMIDES ..... 86

SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES ..... 87

EAU ET ASSAINISSEMENT ..... 89

MAÎTRISE DES DÉCHETS ..... 94

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉNERGIE .. 98

AGRICULTURE ..... 100

ACCOMPAGNER EFFICACEMENT  
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET  
ÉNERGÉTIQUE ..... 102

LES ACCORDS DE ROUEN ..... 102

ACCOMPAGNEMENT  
DES PROJETS COMMUNAUX  
DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ..... 107RÉSEAU DES COMMUNES  
DES PRATIQUES DURABLES ..... 108ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT  
ET AUX PRATIQUES DURABLES ..... 109

ESPACE INFO ÉNERGIE ..... 115

RÉHABILITATION DU PARC  
DE LOGEMENTS EXISTANTS ..... 116

## 4

## La mobilité pour tous. .... 118

**CONCEVOIR UNE OFFRE DE MOBILITÉ TENANT COMPTE DES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE ET D'ACTIVITÉS** ..... 120

**AMÉNAGEMENTS CYCLABLES** ..... 120

**DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLECTROMOBILITÉ** ..... 122

**SUIVI DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS** ..... 123

**FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC COHÉRENT AVEC LA POLITIQUE DE MOBILITÉ** ..... 124

**DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ASTUCE** ... 124

**UN SERVICE PUBLIC DE LA VOIRIE GÉRÉ EN PROXIMITÉ** ..... 126

**ESPACES PUBLICS, CIRCULATION, COORDINATION** ..... 128

**AMÉNAGEMENT DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX AUTOUR DES GARES : PARVIS DE LA GARE DE ROUEN RIVE DROITE** ..... 130

**VÉHICULE AUTONOME** ..... 131

## 5

## Une cohésion sociale renforcée, un territoire solidaire. .... 132

**FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE** ..... 134

**EMPLOI, ÉCONOMIE ET INNOVATIONS SOCIALES** ..... 134

**ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** ..... 135

**INSERTION DES JEUNES** ..... 141

**AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE** .. 142

**DÉVELOPPER LE SOUTIEN AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES** ..... 144

**TARIFICATION SOCIALE ET SOLIDAIRE** ... 144

**POLITIQUE DE LA VILLE** ..... 145

**NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN** ..... 148

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI** ..... 149

**COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET RELATIONS INTERNATIONALES** ..... 151

**ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS** ..... 153

## 6

## Un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée ..... 154

**URBANISME ET HABITAT** ..... 156

**SUIVI DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE** ..... 156

**ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL** ..... 157

**SUIVI DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012-2019** ..... 158

**ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025** ..... 158

**LES CONTRATS DE MIXITÉ SOCIALE POUR LES COMMUNES DÉFICITAIRES EN LOGEMENT SOCIAL** ..... 158

**INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME** ..... 158

**LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT** ..... 162

**STRATÉGIE ET ACTION FONCIÈRES** ..... 162

**SEINE CITÉ** ..... 163

## 7

## Une organisation au service d'une relation privilégiée aux usagers ..... 168

**UNE RELATION AUX USAGERS EFFICACE ET DE QUALITÉ** .... 170

**MA MÉTROPOLE** ..... 170

**OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE** .. 171

**CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT** ..... 174

**SERVICE PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ** ..... 174

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX** ..... 176

**CRÉMATORIUMS** ..... 177

**UNE ORGANISATION TERRITORIALISÉE ET DES RESSOURCES MAÎTRISÉES** .... 178

**ORGANISATION EN PÔLES DE PROXIMITÉ** ..... 178

**FONDS DE CONCOURS FINANCIERS AUX COMMUNES** ..... 178

**MUTUALISATION ET SERVICES COMMUNS** ..... 179

**REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA MÉTROPOLE ET RATIONALISATION IMMOBILIÈRE** ..... 182

**POLITIQUES D'ACHAT DURABLE** ..... 184

**STRATÉGIE NUMÉRIQUE** ..... 184

**RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE** ..... 185

**SITUATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE** ..... 186

**RECHERCHER UNE COMPLÉMENTARITÉ DE NOS STRATÉGIES AVEC CELLES DES TERRITOIRES PROCHEs** ..... 187

**LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE-EURE** ..... 187

**INTERTERRITORIALITÉ – ALLIANCE DES TERRITOIRES** ..... 188

**INTERSCOT** ..... 189

## ÉDITORIAL

Chère Madame, cher Monsieur,

Ce rapport d'activité illustre le foisonnement des projets et initiatives de notre Métropole. Rassemblé autour des somptueux paysages de la vallée de la Seine, de ses 71 communes et 500 000 habitants, notre territoire prépare l'avenir en conjuguant solidarité, responsabilité, exigence environnementale et innovations. Première métropole du Nord-Ouest, 10<sup>e</sup> agglomération de France, elle s'impose comme un établissement intercommunal solide, créatif, dont la parole et les engagements comptent.

À un an du rendez-vous de l'Armada, 2018 était inévitablement l'année des grands chantiers. Pour la Métropole, responsable de l'ensemble de l'aménagement de l'espace métropolitain et en particulier des anciennes voiries communales ou départementales, l'enjeu était important. Des phases lourdes de travaux ont été lancées, qui ont fortement sollicité la patience de nos concitoyens : début des aménagements du parvis de la Gare rive droite, intervention sur les trémies et le pont Boieldieu, programme de rénovation sans précédent du « Cœur de Métropole », afin de mieux mettre en valeur nos richesses patrimoniales. Sur ce dernier point, le lancement de la restauration de l'Aître Saint Maclou donne le signal de l'ambition métropolitaine. Autres moments forts : le début des travaux de la future ligne T4, nouvelle offre de déplacement entre Boulingrin et Zénith porteuse de la volonté d'apporter davantage d'attractivité à de nombreux quartiers de la rive gauche, ou l'ouverture du chantier de transformation du futur Parc du Champ des Bruyères, poumon vert de 30 hectares, au cœur de la densité urbaine de la Métropole. C'est du jamais vu !

L'ensemble forme une proposition d'aménagement cohérente qui élargit la centralité métropolitaine, embellit notre cadre de vie tout en renforçant la fluidité et toutes les formes de mobilité. La longue promenade fluviale des quais rive gauche, Grand prix national du paysage 2018, nouvel espace de détente et de reconquête le long du fleuve, plébiscité par le public, qui préfigure le formidable potentiel du nouveau quartier Rouen Flaubert, en est incontestablement une pièce maîtresse. Mais elle n'est pas la seule : partout dans la métropole, des projets portés ou accompagnés par notre établissement, à l'image des travaux de réaménagement et d'embellissement de la Place de l'Hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen, de la place du Général de Gaulle à Duclair illustrent l'engagement et la volonté métropolitaine. Par la création de notre Communauté, les élus de nos 71 communes ont voulu mettre fin à l'éparpillement de l'action publique locale et ont pris à bras-le-corps la question de la solidarité. Ils ont fait le

choix de l'investissement pour moderniser infrastructures, cadre de vie et services publics. Ce faisant, ils ont enclenché une dynamique, favorisé une cohérence de la construction métropolitaine qui apparaît de plus en plus nettement.

En effet, dans le même mouvement, le territoire se dote des outils indispensables à la réalisation de son projet. Tout au long de l'année 2018, de multiples réunions et échanges ont préparé les futurs Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et Programme local de l'habitat (PLH), qui seront adoptés à une très large majorité au début 2019, définissant nos grands principes d'aménagement : la part du bâti, de l'urbain, de la nature, de l'agriculture, en tenant compte de l'armature spécifique de notre Métropole, de son histoire industrielle et urbaine, de ses espaces naturels, de notre volonté de favoriser un développement équilibré de l'habitat qui renforce mixité sociale et mobilité durable. Ce travail est l'aboutissement d'une large concertation qui a mobilisé pendant 3 ans l'ensemble des conseils municipaux mais aussi nos habitants et toutes les personnes intéressées sollicitées par de nombreuses modalités d'écoute et d'échange : site internet, exposition itinérante, ateliers, cahiers de concertations, réunions publiques, conseils de quartier, balades métropolitaines.

Et tandis que nous opérons ce mouvement de fond, nous projetons dans le même temps notre territoire dans les grands enjeux contemporains, sur le champ des innovations et de la transition écologique.

Avec le soutien de l'ensemble de nos forces économiques et d'enseignement supérieur, la Métropole a proposé en 2018 le premier service de mobilité autonome et partagée sur routes ouvertes au public en Europe, vraie performance technologique, qui met en valeur la richesse de notre écosystème. Au-delà de ce projet pionnier, la métropole veut s'inscrire dans un processus itératif associant dans une perspective de court et moyen terme nos entreprises industrielles et de service, à l'exemple de l'usine Renault de Cléon, leader du véhicule électrique ou la Matmut, nos opérateurs locaux, les pôles de compétitivité du territoire et nos plus belles écoles. Nous voulons être la métropole française de référence sur l'invention des mobilités en testant in vivo les modèles de demain (le véhicule autonome mais aussi la première ligne de bus autonome au monde pour une meilleure desserte des zones économiques ou peu denses, la logistique du dernier kilomètre, les quartiers à circulation limitée, les applications mobiles permettant le calcul d'itinéraire et le paiement quel que soit le mode choisi...). Cette ambition forte doit s'insérer dans la réalité concrète que vivent nos habitants : des solu-

tions de transport efficaces, innovantes pour tous, permettant de redessiner et d'embellir l'armature urbaine, de réinvestir l'espace urbain, de renforcer l'articulation des villes et des villages pour favoriser le choix pour chacun de déterminer le cadre de vie urbain, rural qui lui convient.

C'est dans le même état d'esprit que nous avons engagé le territoire vers la transition écologique par la signature le 29 novembre 2018 des Accords de Rouen après une année particulière de mobilisation. La métropole a fixé des orientations fortes – un territoire 100 % énergies renouvelables et la rénovation de l'ensemble du parc immobilier en 2050, ce qui veut dire diminution des consommations d'énergie de 50 % et multiplication par 2,5 % de la production d'énergie renouvelable locale et, d'ici 2030, 45 000 logements rénovés. Nous nous sommes adressés à l'ensemble des acteurs de notre écosystème, en insistant sur la nécessaire mobilisation de tous – entreprises industrielles et de service, communes, associations, citoyens, chercheurs. À travers nos compétences directes, nous ne pouvons agir en effet que sur 15 % des émissions de gaz à effet de serre : pour bâtir ensemble la transition écologique du territoire, toutes les forces doivent se rassembler ! Un an plus tard, c'est un succès. Grâce à la construction de plusieurs coalitions, de multiples groupes de travail, le territoire est en mouvement. L'accord de Rouen, signé le 29 novembre, fédère plus de 1 000 entreprises, associations, commerçants, collectivités qui s'engagent concrètement pour le climat. De nombreuses rencontres ont été organisées, dans chaque commune, pour réfléchir au plus près des réalités locales et des caractéristiques urbaines, rurales, paysagères de chacun et identifier des engagements précis et réalisables.

Ces orientations majeures se traduisent par des engagements financiers significatifs : attentive à la préservation de nos ressources pour aujourd'hui et pour demain, la métropole prévoit 582 M€ pour la période 2017-2030 sur la compétence eau et assainissement, ce qui en fait le premier budget d'investissement du territoire. Ainsi l'impressionnant chantier mené pour doubler les capacités de la station d'épuration Émeraude s'accompagne de travaux importants sur le réseau qui l'alimente. La métropole engage également l'extension et le verdissement du réseau de chaleur de la Petite Bouverie, plus grand réseau de chaleur de l'agglomération, après une campagne de financement participatif réussie, première nationale à cette échelle lancée au mois de novembre 2018.

2018, c'est enfin l'année où nous nous sommes donné un nouveau défi collectif à travers les premières réflexions pour préparer la candidature de Rouen-Normandie, Capitale européenne de la culture 2028. Dès à présent nous devons



imaginer les perspectives derrière cette candidature. Quelles transformations pour mieux accueillir le monde en 2028 ? Comment impliquer nos concitoyens dans sa préparation ? 2028, c'est sans doute un horizon, une très belle fête collective, mais cela peut représenter également une forme d'aboutissement du projet Métropolitain, une échéance pour accélérer ses transformations.

Au final la décennie qui s'achève aura été fondatrice d'une nouvelle dynamique, ponctuée en 2019 par notre belle Armada. Elle n'a été possible qu'à travers le travail effectué par nos 1700 agents au cours de l'année 2018, que je veux en notre nom à tous remercier. 10<sup>e</sup> Métropole de France, notre beau territoire doit prendre confiance dans ses atouts et ses potentiels pour demain. Bonne lecture !

**Frédéric Sanchez**  
Président de la Métropole Rouen Normandie



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

CINQ FINALITÉS SONT DÉFINIES  
PAR LA STRATÉGIE NATIONALE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Tout au long de ce document, des encadrés signalent ainsi les actions significatives de la Métropole en faveur du développement durable.



Lutter contre le changement climatique et pour une protection de l'atmosphère



Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles



Favoriser l'épanouissement de chacun



Développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires



Développer des modes de consommation et de production durables

1

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**



## L'INSTITUTION

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - dite loi Maptam - du 27 janvier 2014 constitue en métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, formant un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chefs-lieux de région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants portant ainsi le nombre de métropoles à 22.



Les 22 métropoles françaises

## LA MAISON COMMUNE DE NOS 500 000 HABITANTS

Avec près de 500 000 habitants, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (La Crea) est donc devenue une Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015, au même titre que les communautés d'agglomération de Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Lyon, Nice et Lyon dont la Métropole se substitue au Département sur son territoire.

En 2016 les Métropoles de Nancy, d'Aix-Marseille-Provence et du Grand Paris sont venues compléter cette liste.

À la suite des nouvelles compétences acquises dans le cadre de la transformation en Métropole, le développement de l'institution s'est depuis poursuivi avec le transfert des routes du Département et de voiries de la ville de Rouen et du Département au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Métropole Rouen Normandie est l'aboutissement d'une construction communautaire, commencée dès les années 2000 et qui a conduit 4 communautés à fusionner en 2010 pour créer la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la Crea, 71 communes, 490 000 habitants) et le premier EPCI de Normandie.

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi Maptam du 27 janvier 2014) qui institue les Métropoles en transformant les ensembles communautaires de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de 650 000 habitants au moins. C'est ainsi que notre territoire est devenu au 1<sup>er</sup> janvier 2015 une des quinze Métropoles de France (la 10<sup>e</sup> dans un ensemble composé également de Paris, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse Nantes, Nice, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes et Brest). La faculté ouverte par la Loi Maptam a été ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chef-lieu de Région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants, ouvrant ainsi la faculté à Dijon, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Metz, Clermont-Ferrand, Tours d'être également reconnues.

Les métropoles françaises concentrent près de 20 millions d'habitants et une part significative des enjeux économiques et urbains du pays. Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des lieux d'innovation, de créativité mais aussi un laboratoire du vivre et du faire ensemble à l'échelle du « territoire vécu ». En permettant à notre Communauté d'entrer dès 2015 dans le cercle étroit des Métropoles, grâce au nombre d'habitants qu'elle représente, les élus de la Métropole Rouen Normandie lui ont fait franchir une étape majeure.

Quatrième Métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2<sup>e</sup> investisseur public et principale locomotive économique de Normandie, notre territoire, grand espace industriel et portuaire, occupe une position-clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire. Avec le statut de Métropole, il dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel, concentrant en un seul niveau des compétences stratégiques, des mutualisations utiles. La Métropole rend les grands services du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transport en commun), avec une gestion rigoureuse et une tarification solidaire. Elle aménage son espace (urbanisme, logement) en travaillant à la grande échelle, protège son environnement en inscrivant le territoire dans la transition écologique, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme) en préparant les emplois de demain.

Cette dimension nouvelle favorise la mise en cohérence des actions, la synergie des acteurs, la montée en puissance des propositions, que l'on aborde la question des mobilités du quotidien (T4, Filo'r...) et de demain (avec l'expérimentation sur le véhicule autonome, grande première Européenne), l'offre culturelle (Réunion des musées métropolitains, festival Spring métropole...), les grands projets urbains (quartier Rouen Flaubert, Parc urbain des Bruyères...) ou bien d'autres champs d'action dont rend compte ce rapport d'activité.

En introduction au projet métropolitain 2015-2025, la Métropole Rouen Normandie disait son ambition d'inventer un nouveau modèle métropolitain : « La Métropole est une collectivité de service – au bénéfice des habitants, des entreprises, des communes qui la composent, des touristes qui la visitent – mais elle doit être aussi le laboratoire du XXI<sup>e</sup> siècle, d'un nouveau modèle plus harmonieux, plus humain, plus généreux. (...) Au-delà des enjeux de croissance démographique et économique, réussir la métropolisation, c'est faire advenir une véritable société métropolitaine, celle qui se crée au creux des pratiques, de leur addition, de leur densité : résider, travailler, se déplacer, utiliser un service public, le tout très souvent dans des communes différentes (...) ». Tout au long de l'année 2018, cette conviction forte a porté l'action conjointe des élus du Conseil métropolitain et des services de la Métropole Rouen Normandie, qui peuvent mesurer avec fierté le chemin parcouru depuis 10 ans.

Ce que dit la loi : « la métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».



## LES 71 COMMUNES



## COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, forte de ses 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 481 628 habitants

COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2016
Amfreville-la-Mivoie	3296
Anneville-Ambourville	1230
Bardouville	685
Belbeuf	2 033
Berville-sur-Seine	565
Bihorel	8 424
Bois-Guillaume	13 472
Bonsecours	6 607
Boos	3 427
La Bouille	787
Canteleu	15 101
Caudebec-lès-Elbeuf	10 222
Cléon	5 206
Darnétal	9 617
Déville-lès-Rouen	10 406
Duclair	4 156
Elbeuf-sur-Seine	17 656
Épinay-sur-Duclair	543
Fontaine-sous-Préaux	525
Franqueville-Saint-Pierre	6 330
Freneuse	919
Gouy	826
Grand-Couronne	10 132
Grand Quevilly	25 263
Hautot-sur-Seine	394
Hénouville	1 249
Houpeville	2 635
Isneauville	2 677
Jumièges	1 777
La Londe	2 306
La Neuville-Chant-d'Oisel	2 293
Le Houlme	4 033
Le Mesnil-Esnard	8 090
Le Mesnil-sous-Jumièges	638
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 261
Le Trait	5 261

Malaunay	6 008
Maromme	11 311
Montmain	1 464
Mont-Saint-Aignan	19 649
Moulineaux	995
Notre-Dame-de-Bondeville	7 130
Oissel	11 594
Orival	969
Petit-Couronne	9 217
Petit-Quevilly	22 701
Quevillon	607
Quévreville-la-Poterie	965
Roncherolles-sur-le-vivier	1 095
Rouen	113 406
Sahurs	1 310
Saint-Aubin-Celloville	971
Saint-Aubin-Épinay	1 037
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 229
Saint-Étienne-du-Rouvray	20 200
Saint-Jacques-sur-Darnétal	2 646
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 506
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	1 990
Saint-Martin-de-Boscherville	1 511
Saint-Martin-du-Vivier	1 764
Saint-Paër	1 335
Saint-Pierre-de-Manneville	807
Saint-Pierre-de-Varengeville	2 272
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 402
Sotteville-lès-Rouen	21 677
Sotteville-sous-le-Val	806
Tourville-la-Rivière	2 528
Val-de-la-Haye	714
Yainville	1 098
Ymare	1 181
Yville-sur-Seine	491

Source : Insee  
Populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

## SON CONSEIL MÉTROPOLITAIN EN 2018



Séance du Conseil métropolitain dans l'auditorium du Panorama

### LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN :

156 conseillers métropolitains dont 20 vice-présidents et 20 conseillers délégués.

### PRÉSIDENT

Frédéric Sanchez, Petit-Quevilly



### VICE-PRÉSIDENTS

1<sup>er</sup> vice-président :  
Yvon Robert  
ROUEN



Joachim Moysse  
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



Françoise Guillotin  
ELBEUF-SUR-SEINE



Jean-Marie Masson  
SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF



Mélanie Boulanger  
CANTELEU



Cyrille Moreau  
ROUEN



Marie-Françoise Guguin  
BOIS-GUILLAUME



Dominique Randon  
PETIT-COURONNEHélène Klein  
ROUENMarc Massion  
GRAND QUEVILLYPierrette Caru  
SAINT-PIERRE-DE-VARENCEVILLELaurent Grelaud  
BONSECOURSNicole Basselet  
BERVILLE-SUR-SEINEDavid Lamiray  
MAROMMEPatricia Baud  
SAINT-AUBIN-CELLOVILLEPatrick Simon  
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIRChristine Rambaud  
ROUENMarie-Hélène Roux  
ROUENDjoubé Mérabet  
ELBEUF-SUR-SEINE**MEMBRES  
DU BUREAU :**Benoît Anquetin  
SAINT-AUBIN-ÉPINAYChristine Argelès  
ROUENDominique Aupierre  
SOTTEVILLE-LÈS-ROUENStéphane Barré  
OISSELLaurent Bonnaterre  
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUFPatrick Callais  
LE TRAITDavid Cormand  
CANTELEUAnne-Marie Del Sole  
YAINVILLEPatrice Desanglois  
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUFThierry Foucaud  
OISSELDominique Gambier  
DÉVILLE-LÈS-ROUENÉtienne Hébert  
VAL-DE-LA-HAYENoël Levillain  
TOURVILLE-LA-RIVIÈRERoland Marut  
GRAND QUEVILLYFranck Meyer  
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VALAlain Ovide  
CLÉONGuy Pessiot  
ROUENJean-Pierre Petit  
QUEVILLONDanielle Pignat  
SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTALHubert Saint  
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLENelly Tocqueville  
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

### JANVIER

- ▶ Ouverture de l'Atelier de la COP 21



- ▶ Cy'Clic devient un service de la Métropole
- ▶ 3<sup>e</sup> édition du projet collaboratif La Ronde des musées à la Réunion des musées métropolitains (RMM)
- ▶ Match international Golden League de handball France - Norvège au Kindarena

### MARS

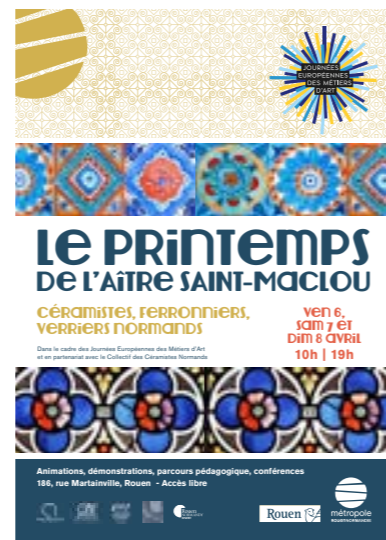
- ▶ Participation de la Métropole et des communes à l'opération Earth Hour de WWF



- ▶ Campagne contre les violences sexistes dans les transports en commun
- ▶ Début des aménagements du parvis de la gare Rouen rive droite
- ▶ Festival de cirque contemporain Spring
- ▶ Championnat de France élite de tennis de table au Kindarena

### AVRIL

- ▶ Début des travaux d'aménagement de la future ligne de bus à haut niveau de service T4
- ▶ Campagne de sensibilisation contre les violences sexistes dans les transports en commun
- ▶ Phase test de véhicules autonomes sur le technopôle du Madrillet
- ▶ Lancement de l'appel à projets « Forêt monumentale » en forêt Verte
- ▶ 1<sup>re</sup> grande rencontre publique autour de la candidature de la Métropole pour devenir capitale européenne de la culture 2018
- ▶ 2<sup>e</sup> édition des Journées européennes des métiers d'art à l'Aître Saint-Maclou



### MAI

- ▶ Début des travaux de restauration de l'Aître Saint-Maclou



- ▶ Début des travaux de transformation du parc du Champ des Bruyères
- ▶ 10<sup>e</sup> édition du festival Graines de jardin « Les jardins du futur »
- ▶ Obtention de 2 prix nationaux suite au réaménagement des quais de la rive gauche à Rouen : Grand prix national du paysage et prix des défis urbains 2018

### JUIN

- ▶ 2<sup>e</sup> édition de la Fête du vélo
- ▶ Lancement des projections estivales Cathédrale de lumière



### SEPTEMBRE

- ▶ Réunions publiques de présentation du projet de PLUi
- ▶ Signature des engagements éco responsables de clubs sportifs
- ▶ 35<sup>e</sup> édition des Journées européennes du territoire
- ▶ Visites d'ateliers d'artistes



### OCTOBRE

- ▶ Début de l'élaboration du projet Beauvoisine, rendez-vous « ABCD Métropole » (Apprendre – Bâtir – Comprendre – Débattre)



### NOVEMBRE

- ▶ Signature de l'Accord de Rouen pour le climat



- ▶ Lancement du financement participatif pour le développement du réseau de chaleur de la Petite Bouverie
- ▶ Inauguration du parc animalier de Roumare rénové
- ▶ Organisation du challenge sportif étudiant Sup' Cup'
- ▶ Championnat de France de judo au Kindarena

### DÉCEMBRE

- ▶ Pose de la première pierre du crématorium Éliisa Lemonnier à Petit-Quevilly

2

Un territoire dynamique  
et attractif



# Un territoire dynamique et attractif

La Seine contribue depuis toujours au développement de Rouen, point de rencontre entre la voie fluviale et la voie maritime. Le positionnement de la Métropole Rouen Normandie, première agglomération normande et centre de gravité de l'axe Seine, porte d'entrée fluvio-maritime de Paris et de la région-capitale, constitue un atout pour développer son attractivité et celle de la Normandie.

## 1

### DEVENIR LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCUEIL, LA CRÉATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La politique d'aménagement de zones d'activités à haute qualité de services et attractives par leur exemplarité environnementale, pour accueillir de nouvelles entreprises, est le premier levier d'intervention de la Métropole. Renforcée dans ses compétences avec le transfert de la totalité des zones communales (au 1<sup>er</sup> janvier 2015), la Métropole devient l'acteur de référence pour l'accueil et l'hébergement des entreprises.

#### 1.1

#### DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les compétences en matière de développement économique de la Métropole Rouen Normandie sont renforcées puisqu'elle a la charge de la totalité des parcs d'activités économiques, dont ceux auparavant gérés par les communes, soit plus de 70 parcs sur 3 000 ha de surface dédiés à l'emploi. En mutualisant son action sur l'ensemble des parcs, la Métropole contribue à améliorer la qualité et la sécurité des voiries et de l'éclairage public favorisant l'attractivité de ces zones d'emploi.

#### LE SUIVI DES ZONES D'ACTIVITÉ (ZA) CONCÉDÉES À ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole a confié à la Société publique locale (SPL) Rouen Normandie aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activités en plus de celles en projets ou en cours d'aménagement.

La Métropole travaille en étroite collaboration avec RNA pour l'accompagner dans la réalisation de ces missions et suit les concessions d'aménagement des parcs suivants :

- Parc d'activités de la Plaine de la Ronce à Isneauville, Bois-Guillaume, Saint-Martin-du-Vivier et Fontaine-sous-Préaux.
- Zac Aubette Martainville – Rouen Innovation Santé à Rouen
- Rouen Madrillet innovation à Saint-Étienne-du-Rouvray
- Parc d'activités Moulin IV à Cléon
- Parc d'activités La Sablonnière à Oissel (Seine Sud)
- Parc d'activités Le Halage à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine Sud)
- Parc d'activités Élisabeth Lemonnier à Petit-Quevilly

#### PARC D'ACTIVITÉ DE LA PLAINE DE LA RONCE À ISNEAUVILLE, SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, BOIS-GUILLAUME ET FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

En 2018, les ventes de terrains sur le Parc d'activités de la Plaine de la Ronce s'élèvent à 26 345 m<sup>2</sup> représentant 9 600 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher. Ces ventes se répartissent comme suit :

- La société Cap Finance pour la construction de ses nouveaux locaux
- La société Next office pour la construction de 2 immeubles de bureaux
- La société EGB pour la construction d'un restaurant dans le pôle de vie
- La société CAP HORN pour la construction de 2 immeubles de bureaux

Deux terrains font l'objet de compromis de vente pour une surface totale de 9 398 m<sup>2</sup> de foncier représentant 4 914 m<sup>2</sup> de surface de plancher au profit des preneurs suivants :

- La société Neximmo pour la construction de 2 immeubles de bureaux sur les lots 45 et 46
- La société Pierres de Seine pour la construction d'un immeuble de bureaux

#### ZAC AUBETTE MARTAINVILLE – ROUEN INNOVATION SANTÉ À ROUEN

Aucune vente de foncier n'a été enregistrée en 2018 sur ce parc d'activités. Cependant, il est à noter des marques d'intérêt de promoteurs pour l'îlot A de la Zac et pour les îlots H et I (permettant d'envisager des cessions à compter de 2020).

Des échanges sont également en cours entre Nacar et plusieurs prospects pour la cession du foncier et des droits à construire du programme sur le lot D2 (bureaux et laboratoires).

L'îlot E a été réservé pour le stationnement des personnels du CHU, actuellement positionné sur l'îlot A et dans l'attente de la livraison de l'extension du parking Gambetta.

#### ROUEN MADRILLET INNOVATION À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

L'année 2018 a vu la signature d'un compromis de vente d'un terrain de l'ordre de 28 000 m<sup>2</sup> avec la société Adim pour la réalisation du programme « We Hub » sur la Zac d'Extension et la vente de trois parcelles (au Cesi, à la Shema et à FEV) pour une surface totale de 32 000 m<sup>2</sup> représentant 13 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

#### PARC D'ACTIVITÉS MOULIN IV À CLÉON

La Zone d'activités économiques (ZAE) du Moulin IV à Cléon offre un potentiel d'aménagement de 7 ha (6 ha cessibles) à destination d'activités industrielles et de services à l'industrie. L'obtention du permis d'aménager en 2017 et la maîtrise foncière des terrains permettent la commercialisation de cette ZAE. Celle-ci a néanmoins été gelée pour permettre à un prospect majeur de réaliser ses études de faisabilité pour le développement d'un projet industriel et logistique en lien avec l'automobile sur l'ensemble de la parcelle. Les études de faisabilité et d'aménagement se poursuivent.

#### PARC D'ACTIVITÉS ÉLISABETH LEMONNIER À PETIT-QUEVILLY

En 2018, les travaux d'aménagement de la ZAE Élisabeth Lemonnier se sont poursuivis. La démolition des bâtiments encore présents sur site a été achevée par l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) permettant l'acquisition foncière par RNA des derniers terrains de la ZAE au prix de 36 €/m<sup>2</sup> conformément à l'avis de France Domaine.

La commercialisation des 8 lots viabilisés a été poursuivie par RNA. Les permis de construire pour les acquéreurs des lots 4 et 9 ont été accordés par la ville de Petit-Quevilly.

#### PARCS D'ACTIVITÉ DONT L'AMÉNAGEMENT PRÉ-OPÉRATIONNEL EST ASSURÉ EN RÉGIE

#### PARC D'ACTIVITÉS LES COUTURES À CLÉON

La création de la Zone d'aménagement concerté (Zac) a été approuvée en Conseil métropolitain le 12 février 2018. Les études du dossier de réalisation de Zac ont été finalisées en 2018. Celui-ci sera soumis au Conseil métropolitain au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Ce projet impactant une zone boisée, une réflexion particulière a été menée avec les services de l'État afin d'assurer une compensation qualitative et quantitative adaptée aux besoins du territoire. La Métropole recherchera une compensation de 1,5 fois la surface déboisée, en prévoyant les mesures de gestion associées, avec un objectif de réalisation à 5 ans.

Ainsi, ces 13 ha de parc d'activités sur la commune de Cléon entreront en phase opérationnelle en 2019 : traité de concession avec RNA, archéologie préalable, 1<sup>re</sup> études de maîtrise d'œuvre.

## LA RECONVERSION DU SECTEUR SEINE SUD À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY ET OISSEL

Le travail de reconversion sur le secteur Seine Sud fait l'objet d'une gouvernance équilibrée depuis le Pacte Métropolitain d'Innovation qui a permis la constitution d'une cellule de coordination entre les services de la Métropole et de l'État, et la mise en place de groupes de travail intégrant les partenaires locaux et en premier lieu, les communes.

Ce travail collectif s'est poursuivi en 2018. Pour lever les freins exprimés par les différents acteurs sur cette opération et proposer des pistes facilitant l'aménagement des friches, une mission interministérielle émanant du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a été reçue à l'été 2018. La métropole est dans l'attente du rapport de cette mission.

L'actualisation du Plan directeur d'aménagement et de développement durable (PDADD) a démarré. Il est réalisé par un bureau d'études externe missionné en septembre 2018.

### PARC D'ACTIVITÉS LA SABLONNIÈRE À OISSEL

Les négociations foncières se sont poursuivies en 2018. Un accord a été trouvé avec la SNCF, propriétaire principal des terrains d'assiette de la Zac. La procédure de déclassement de leur terrain engagée fin 2018 permettra une acquisition par l'EPFN en 2019.

Le dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) a été déposé. Le dossier d'autorisation « loi sur l'eau » a été déposé en 2018 ainsi que sa mise à l'enquête publique.

Sont également intervenues en 2018 : l'acquisition d'un terrain de 605 m<sup>2</sup> permettant la réalisation de la voirie de desserte des futurs lots est intervenue en 2018, la désignation de la maîtrise d'œuvre pour les études d'aménagement de la rue Cotoni et la poursuite des études de conception du projet de Zac.

### PARC D'ACTIVITÉS LE HALAGE À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Le dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zac a été approuvé par le Conseil métropolitain du 12 mars 2018.

La négociation foncière avec Saint-Gobain a été interrompue le temps de la réalisation d'investigations complémentaires concernant la pollution ammonium et l'établissement des recommandations de protection de la ressource en eau du captage de la Chapelle.

En parallèle les études de conception du projet ont été poursuivies avec un nouveau plan d'aménagement intégrant les mesures de gestion de la pollution en ammonium et la modification du bassin hydraulique.

## COMMERCIALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS MÉTROPOLITAINES

### PARC DE LA VENTE OLIVIER À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

La commercialisation de ce parc s'est poursuivie en 2018.

- ▶ Signature d'une promesse de vente pour une parcelle de 10 780 m<sup>2</sup> au prix de 31,50 € HT par m<sup>2</sup> soit 339 570 € HT au profit de la société Bonnaire Traiteur pour développer un nouveau laboratoire alimentaire ;
- ▶ Signature d'une promesse de vente pour une parcelle de 10 388 m<sup>2</sup> au prix de 35 € HT par m<sup>2</sup> soit 363 680 € HT au profit de la société Ose qui implante son activité sur le territoire ;
- ▶ Signature d'une promesse de vente pour une parcelle de 6 000 m<sup>2</sup> au prix de 25 € HT par m<sup>2</sup> soit 150 000 € HT au profit de la société Comwest pour étendre son site et développer son activité ;
- ▶ Cession d'une parcelle de 8 863 m<sup>2</sup> au prix de 25 € HT par m<sup>2</sup> soit 211 934 € HT au profit de l'entreprise Marchani.

## 1.2

### ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ENTREPRISES

La Métropole dispose de deux dispositifs d'aides pour accompagner les projets immobiliers des entreprises sur son territoire :

- ▶ Aide à l'investissement d'entreprise,
- ▶ Aide à la location de bureaux.

La Métropole soutient également l'économie du territoire par une fiscalité des entreprises maîtrisée, notamment grâce à un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) parmi les plus bas des métropoles françaises.

### DYNAMIQUE IMMOBILIÈRE

Date délibération	Entreprise bénéficiaire	Taux d'intervention	Montant aide	Création emplois
8 octobre 2018	OSE	5,30 %	200 000,00 €	40
8 octobre 2018	SOPANO	6,03 %	66 275,00 €	8
17 décembre 2018	DUPUIS	4,70 %	43 846,00 €	6
8 novembre 2018	LANEF	4,79 %	71 850,00 €	9
26 juin 2018	LECOINTE	5,00 %	49 500,00 €	11
25 juin 2018	STICKEM	3,39 %	64 952,00 €	2
8 novembre 2018	ABARNOU	5,11 %	41 237,00 €	5
17 septembre 2018	AUDITECH	4,63 %	89 668,00 €	7
		4,87 %	627 328,00 €	88

### DYNAMIQUE LOCATION

Date délibération	Entreprise bénéficiaire	Taux d'intervention	Montant aide	Création emplois
12 mars 2018	VOXENS	10 %	11 400,00 €	30
12 mars 2018	ATTINEOS	10 %	45 317,00 €	30
		10 %	56 717,00 €	60

Au total, le dispositif Dynamique immobilier a été mobilisé auprès de 8 entreprises en 2018 pour un montant total de 627 328 €. Le dispositif Dynamique location a quant à lui bénéficié à 2 entreprises pour un montant total d'engagement de 56 717 € (qui seront versés pendant 3 ans à terme échu des loyers versés).

Soit un accompagnement financier total de la Métropole de 684 045 €, pour l'année.

### L'AIDE À L'INVESTISSEMENT D'ENTREPRISE

L'objectif de l'aide à l'investissement d'entreprise (Dynamique immobilier) est d'accompagner le financement des investissements immobiliers afin de permettre aux entreprises qui implantent ou étendent leurs activités sur le territoire de la Métropole de réserver leurs possibilités financières à la création d'emplois ou à l'outil de production tout en préservant leur capacité d'endettement.

### L'AIDE À LA LOCATION DE BUREAUX

L'objectif de l'aide à la location de bureaux (Dynamique location) est de soutenir la tertiarisation de l'économie sur le territoire de la Métropole en concourant au développement de l'immobilier de bureaux et à la prise à bail dans les meilleures conditions des locaux disponibles mis sur le marché.

Cette aide s'inscrit dans la stratégie de tertiarisation de l'économie métropolitaine et le développement d'activités tertiaires supérieures.

## 1.3

## RÉSEAU DES PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES

La Métropole développe des structures pour accueillir les entreprises innovantes. Son réseau Rouen Normandie création rassemble des pépinières aux activités dédiées (biologie-santé, numérique, écoconstruction) et des hôtels d'entreprises généralistes (artisanat, bâtiment, services...) avec des bureaux « clés en main ». Rouen Normandie création, ce sont déjà 181 entreprises hébergées et près de 1 000 emplois créés.

Regroupant plusieurs sites, le réseau Rouen Normandie création favorise la création d'entreprises sur son territoire, en leur offrant un hébergement et un accompagnement ciblé.

# Rouen Normandie Création

Le réseau des pépinières et hôtels d'entreprises de la Métropole



### Pépinières hôtels d'entreprises du réseau Rouen Normandie Création

- Seine Biopolis** • activités de la biologie santé
- Seine Créapolis** • tout secteur d'activité
- Seine Écopolis** • activités de l'éco-construction
- Seine Innopolis** • activités numériques
- Seine Créapolis Sud** • tout secteur d'activité



Seine Innopolis à Petit-Quevilly

Rnc	Type	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2018			Évolution Année 2018		
		Taux Occupation	Entreprises Hébergées	Emplois Hébergés	Taux Occupation	Entreprises Hébergées	Emplois Hébergés	Taux Occupation	Entreprises Hébergées	Emplois Hébergés
Seine Actipolis	H	65 %	4	15	92 %	5	15	42 %	25 %	0 %
Seine Biopolis 2	P	65 %	6	11	55 %	5	19	-15 %	-17 %	73 %
Seine Biopolis 2	H				100 %	2	8			
Seine Biopolis 3	H	24 %	1	24	24 %	1	24	0 %	0 %	0 %
Seine Creapolis	P	64 %	17	33	38 %	16	27	-41 %	-6 %	-18 %
Seine Creapolis	H	97 %	15	31	79 %	14	33	-19 %	-7 %	6 %
Seine Creapolis Sud	P				100 %	1	4			
Seine Creapolis Sud	H	77 %	41	291	90 %	38	285	17 %	-7 %	-2 %
Seine Ecopolis	P	83 %	16	31	81 %	16	29	-2 %	0 %	-6 %
Seine Ecopolis	H	95 %	12	57	84 %	9	42	-12 %	-25 %	-26 %
Seine Innopolis	P	92 %	18	133	87 %	15	150	-5 %	-17 %	13 %
Seine Innopolis	H	99 %	41	371	100 %	34	403	1 %	-17 %	9 %
Sous-Total	P	77 %	57	208	69 %	53	229	10 %	-7 %	10 %
Sous-Total	H	74 %	114	789	78 %	103	810	5 %	-10 %	3 %
Total Rnc		75 %	171	997	76 %	156	1 039	1 %	-9 %	4 %

H : Hôtel/P : Pépinière

Obtention de la certification relative aux activités de pépinières d'entreprises.

Les objectifs Qualité définis sont :

- ▀ Renouvellement de la certification ou redéfinition
- ▀ Un audit effectué les 30 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018, a amené à la confirmation de cette certification.



**Conclusion du rapport d'audit**

La conclusion générale repose sur le constat relevé sur les 3 sites de la satisfaction avérée des créatrices et créateurs tant pour la qualité de l'accompagnement que pour les ressources mises à leur disposition. Tous ont mentionné la pertinence des conseils, la proximité de leurs chargés d'accompagnement ainsi que la disponibilité des personnels d'accueil.

Ceci traduit le soin apporté à la démarche d'accompagnement depuis le premier contact jusqu'à la recherche de solutions lors des sorties de pépinière.

La MRN a établi une politique qualité claire assortie d'indicateurs et d'objectifs chiffrés.

Le système qualité est simple, unique pour tous les sites, compréhensible, la documentation est tenue à jour et disponible sur le système d'information, sur ce système sont enregistrés toutes les étapes et tous les événements de la vie des entreprises. La préparation à l'entrée en pépinière, proposée aux porteurs de projet renforce les chances de réussite lors de l'intégration en pépinière.

Les chargés d'accompagnement ont montré leur totale implication à la réussite des entreprises et la connaissance précise des dossiers qu'ils ont en charge, tous les processus sont soigneusement appliqués.

Il n'a pas été décelé de situation en écart par rapport aux exigences normatives et en conséquence aucune non-conformité (NC) mineure et encore moins majeure n'est retenue.

Quelques points sensibles et pistes de progrès sont notés qui ne mettent pas en cause l'efficacité de l'organisation et les compétences des équipes.

**CHIFFRES CLÉS**

- ▶ 31 animations ont été organisées au sein du réseau Rouen Normandie création à destination du public extérieur (étudiants, jeunes entrepreneurs, chefs d'entreprises, partenaires...) pour plus de 700 participants.
- ▶ Le Carrefour des possibles 8<sup>e</sup> édition a attiré 120 personnes à Seine Innopolis.

**PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES PARTENAIRES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE :**

- ▶ Les Cafés de la création (le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois)
- ▶ Les Entrepreneuriales : subvention 4 000 € et mentoring
- ▶ Jury de fin de majeure Neoma
- ▶ Comité d'agrément du VillagebyCA
- ▶ Comité d'agrément de l'incubateur régional Normandie incubation

**ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les coopérations inter-entreprises mises en place au sein de chacun des sites de Rouen Normandie création, la participation à l'édition 2018 du Carrefour des possibles, ainsi que la haute qualité environnementale des bâtis (notamment pour Seine écopolis) contribuent favorablement à la stratégie de développement durable du territoire.

## 2

**VALORISER ET CONFORTER LES FILIÈRES INDUSTRIELLES EXISTANTES TOUT EN INCITANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCO-INDUSTRIE**

Dans cette orientation se retrouvent les projets de ré-industrialisation, de résorption de friches et de développement de filières d'avenir, notamment autour des éco-technologies.

## 2.1

**LA MOBILITÉ DU FUTUR**

Les technologies d'aide à la conduite progressent à grand pas. Hier utopiques, les véhi-cules à conduite totalement autonome sont dorénavant une réalité. Ils s'annoncent déjà comme la grande rupture des prochaines années dans les usages et les modèles éco-nomiques de la mobilité. La Métropole constitue un territoire aux multiples atouts pour devenir un des plus grands sites français de recherche appliquée en matière de développement des véhicules autonomes électriques.

Admise à concourir pour la 2<sup>e</sup> phase de l'action, « Territoire d'innovation – grande ambition » (Tiga) du 3<sup>e</sup> volet du Programme d'investissements d'avenir (Pia3).

qui a été lancé dans le courant de l'année 2018 et a désigné 12 lauréats, la Métropole travaille avec ses partenaires à une candidature. Elle a bénéficié pour cela du soutien financier de l'Etat afin de conduire les études complémentaires qui ont été nécessaires pour préciser et conforter les axes d'innovation et d'expérimentation que la Métropole souhaite développer dans le cadre de son projet de transformation territoriale.

La préparation de la candidature finale permet de prolonger et d'approfondir la dynamique partenariale qui s'est mise en place autour de ce projet fédérateur, qui associe un large écosystème territorial - grands groupes, opérateurs et entreprises (Transdev, Renault, La Poste, Cisco, Vinci énergies...), pôles de compétitivité et filières (Mov'eo, Novalog, Normandie AeroEspace...), établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Insa Rouen Normandie, Université de Rouen Normandie, Cesi, Esigelec, Cerema, Neoma BS, Carnot ESP...) - et bénéficie du soutien de la Région Normandie.

**ROUEN NORMANDIE MOBILITÉ INTELLIGENTE POUR TOUS – POUR UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE MOBILITÉ MULTIMODALE ET DÉCARBONÉE.**

Le projet Normandie mobilité intelligente pour tous porte une ambition de transformation profonde de la façon de se déplacer. Alors que la mobilité est un levier essentiel et structurant de l'organisation du territoire, le projet poursuit dans cette perspective deux grandes finalités :

- ▶ Assurer une continuité totale des déplacements et diminuer significativement l'usage de la voiture individuelle en développant de nouveaux outils opérationnels pour l'intermodalité et la mobilité multimodale, cette dernière incarnant une mobilité active dans laquelle chacun agit de manière plus autonome ;
- ▶ Réduire l'impact environnemental et physique de la mobilité, en maîtrisant les consommations d'énergie et les émissions de polluant grâce à la réduction de la congestion et à la mise en place d'indicateurs adaptés à destination des différentes catégories de décideurs (y compris les usagers finaux) sur les effets de leurs actions, grâce à l'exploitation réactive. La finalité est également de réinvestir l'espace public pour d'autres usages que ceux de la mobilité.

Il s'agit donc pour la Métropole, ses partenaires industriels issus de son écosystème (Citeos Rouen, Transdev, Cisco, Renault, La Poste), les pôles, filières et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, experts du développement de solutions innovantes pour le transport, du traitement de la donnée et de l'électronique embarquée, de développer un système intégré de mobilité multimodale et décarbonée à grande échelle. Le projet comprend 3 grands axes :

1. Le développement du véhicule autonome et des Smart grids mobilités, avec une 2<sup>e</sup> phase du Rouen Normandy autonomous lab (dont la première phase a été lancée en octobre 2017), qui voit en 2018 la mise en service de 2 des 3 boucles d'expérimentation sur le site du Madrillet ;
2. La reconquête de l'espace public et la logistique urbaine du futur, avec l'expérimentation de solutions logistiques intelligentes au dernier kilomètre, de manzanas (cellule urbaine à l'intérieur desquelles les rues seront transformées en « rues-places » prohibant véhicules en transit et stationnement) et de super-connecteurs vélos entre Rouen et les communes de la première couronne ;

- 3. La mobilité servicielle, avec la création de nouveaux outils et l'utilisation du big data pour proposer de nouveaux services intégrés aux usagers.

Le projet présente au total une démarche inédite en mixant expérimentations et adaptation des infrastructures, approche scientifique et technologique (véhicule autonome, réseau Smart Grids, émergence de l'hydrogène), approche servicielle, réappropriation forte de l'espace public, interopérabilité des systèmes de mobilité, information prédictive à l'échelle métropolitaine, espace logistique urbain afin de centraliser la livraison des marchandises (notamment pour le dernier kilomètre).

#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En agissant simultanément sur l'ensemble des leviers de la mobilité à l'échelle du territoire, en écoutant les attentes des citoyens tout en réduisant l'impact environnemental et physique de la mobilité, la Métropole ambitionne de devenir le 1<sup>er</sup> grand territoire apaisé de France.

### 2.2

#### LE PROJET VALGO À PETIT-COURONNE

La reconversion économique de l'ancienne raffinerie Pétroplus, menée par l'entreprise Valgo, se poursuit. Outre l'implantation des activités de stockage de Bolloré énergie et de l'activité de centre de traitement des terres de Valgo, de nouvelles entreprises se sont installées en 2018 notamment sur le Parc d'activités des Couronnes (9,5 ha) ou encore sur le Pôle d'innovation des Couronnes (ensemble tertiaire de 5 ha destiné à l'accueil d'entreprises innovantes ou d'activités de formation ou de recherche). La reconversion se poursuit également, notamment grâce au développement des activités de Valgo qui contribue à attirer des PME du secteur de l'énergie. Afin de faciliter la reconversion industrielle, logistique et tertiaire du site, le périmètre du taux réduit à 1 % de la taxe d'aménagement, déjà applicable à une partie du secteur portuaire, a été étendu au site de l'ancienne raffinerie. En outre, les services de la Métropole ont orienté régulièrement des entreprises vers ces pôles et ont accompagné les entreprises dans leur installation. Enfin, Valgo prépare également l'aménagement d'un parc logistique de 50 ha qui a nécessité des opérations lourdes de démolition et de dépollution en 2018 sur l'emplacement de l'ex raffinerie et qui se poursuivront en 2019.

### 2.3

#### LE PARTENARIAT CHAMBRES DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

Dans le cadre de la convention cadre triennale 2018-2020, la Métropole et la CMA ont souhaité travailler sur la mobilisation des ressortissants CMA dans la dynamique de la COP 21 en déployant sur le territoire l'opération éco-défis. Pour être labellisées, les TPE doivent ainsi s'engager et relever au minimum 3 défis qui répondent aux enjeux de développement durable (production/gestion de l'énergie, prévention et gestion des déchets, gestion des fluides, optimisation des déplacements et des livraisons, consommation responsable, etc...).

Près de 900 entreprises de plus de 5 salariés ont été ciblées, l'objectif étant de labelliser au moins 120 d'entre elles.

#### ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'action « réparateur » en partenariat avec la CMA permet de valoriser les initiatives en faveur de la réduction des déchets.

### 3

## ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES

En plus de conforter le secteur industriel sur le territoire, la Métropole veut diversifier les filières dans les autres secteurs, afin de rééquilibrer le paysage économique et rendre le territoire moins dépendant des crises sectorielles, donc plus résilient.

### 3.1

#### STRATÉGIE TERTIAIRE SUPÉRIEUR

Le cabinet Ernst & Young a mené une étude d'aide à la définition d'une stratégie tertiaire sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, pour la période 2015-2025. Au cours de cette étude, un plan d'actions partenarial a été élaboré de façon collective. Ce plan d'actions est structuré en quinze actions réparties en cinq objectifs. La gouvernance de la stratégie prévoit, pour chaque action, un travail en mode projet.

#### 2018 RÉALISATIONS

##### CRÉATION D'UNE CHAIRE INDUSTRIE DU FUTUR

Ces réflexions se sont articulées avec d'autres projets en cours, notamment l'étude « Campus Madrillet » menée sur le Technopôle du Madrillet.

Le Cesi, pilote de cette action, a inauguré dès 2015 une Chaire d'enseignement et de recherche en partenariat avec Cisco nommée « Industries et services de demain » orientée vers la transformation numérique des entreprises et des territoires. Le groupe Vinci a intégré le partenariat en 2017.

Les activités de cette chaire se structurent autour de thèmes tels que : l'usine du futur, les bâtiments intelligents, la ville intelligente au travers de l'innovation numérique ou encore les objets connectés.

Les travaux de la chaire portent notamment sur le développement de deux démonstrateurs bâtiment et usine du futur.

Le démonstrateur bâtiment du futur, d'une surface de 220 m<sup>2</sup>, est implanté à Nanterre sur le site du Cesi.

Le démonstrateur usine du futur est basé sur le site du Cesi de Mont-Saint-Aignan puis de Rouen Madrillet innovation à la rentrée 2019. Il permet d'aborder différentes thématiques telles que : la production et la collaboration multi-sites ou encore le cloud manufacturing et les applications du Big data pour l'industrie. Une troisième plateforme logicielle nationale de support aux formations, basée sur un cloud privé, est également mise en place.

Ce démonstrateur se veut être un véritable outil de formation, de recherche et d'accompagnement des entreprises dans l'amélioration de leurs performances. Il propose éga-

lement du conseil et de l'expertise dans les domaines de l'organisation et du management industriel ainsi que dans les domaines technologiques et de recherches et développement (R & D) autour du thème de l'industrie du futur (outils numériques basés sur la réalité augmentée et la réalité virtuelle, outils d'optimisation de flux, robotique mobile, maintenance, PLM, analyse de données ;

Il est composé d'un atelier de production « flexible et reconfigurable », d'un atelier de fabrication additive (imprimantes 3d, découpes laser, imprimantes à frittage de poudre), de plateformes de réalité virtuelle et augmentée et d'un FabLab mobile.

La Métropole participe aux réflexions dans le cadre du projet Ecosystem 4.0 et du groupe de travail Digitalisation qui intervient sur les questions d'industrie du futur.

Enfin, la thématique industrie du futur a été intégrée, dès la fin d'année, dans la réponse à l'appel à projets Territoire d'industries lancée par l'État afin de contribuer et d'accélérer la modernisation de l'outil industriel du territoire et d'intégrer au sein des entreprises les innovations technologiques liées au numérique et à la robotique notamment.

#### ENCOURAGER L'INNOVATION EN MATIÈRE DE SERVICES

Afin d'accompagner l'innovation en matière de services sur le territoire métropolitain, la Métropole a choisi de faire bénéficier à certains projets retenus dans le cadre du dispositif Créa'ctifs d'une « aide complémentaire ». Celle-ci s'est traduite par un abondement du prix des lauréats dont les projets proposaient un caractère d'innovation en matière de services par la réalisation d'une vidéo promotionnelle réalisée par une entreprise spécialisée.

En 2018, un projet a bénéficié de cet accompagnement complémentaire :

Walk United : projet d'agence de communication spécialisée dans l'amélioration de l'e-réputation qui permet, via une application, la conversion de pas de la marche en dons.

**STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN MATIÈRE DE FONCIER ET D'IMMOBILIER****Zoom de la stratégie foncière****La mission du CGEDD :**

En mai 2018, le CGEDD (Commissariat général à l'environnement et au développement durable) a mis en place une mission « Mutations économiques et développement des territoires » portant sur l'adéquation de l'offre territoriale aux nouvelles stratégies d'implantation des entreprises et aux organisations de travail émergentes. Cette mission s'attache à la question du recyclage des tissus économiques en déclin, notamment des anciens sites industriels difficiles à reconvertir. Dans la continuité des visites de terrain, des échanges se sont poursuivis pour travailler sur les modalités de reconversion des friches industrielles et l'accélération des calendriers de mise à disposition de ces terrains auprès des acteurs économiques.

Des propositions, basées sur le retour d'expérience des équipes de la Métropole ont été formulées. Ce sujet a également été intégré à l'initiative Territoire d'Industries lancée par l'État en fin d'année 2018.

**L'étude sur l'identification des potentiels fonciers sur le secteur industriel portuaire :**

Cette étude, confiée à RNA, porte sur l'identification de potentiels fonciers susceptibles de porter des projets de développement économiques. Elle se concentre prioritairement sur l'identification des possibilités de densification et de mutation des friches, réserves foncières en milieu diffus et espaces bâtis existants sur les communes de Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Petit-Couronne et Grand-Couronne.

La phase 2 de l'étude s'est réalisée sur 2018. Cette phase concernait l'inventaire de fonciers potentiellement mobilisables et leur qualification via une analyse multicritère et la création de fiches descriptives permettant de classer ces sites sous 3 catégories (sans suite, demande de renseignements complémentaires, intérêt pour lancer des études de faisabilité).

À l'issue de cette phase, 24 sites ont été conservés pour la suite de l'étude représentant 140 ha de fonciers.

**Saint Sever nouvelle Gare :**

Un premier axe de travail dédié à la rénovation du quartier Saint-Sever a été lancé dès 2017. Premier quartier d'affaires de la Métropole, le quartier Saint-Sever fait face à des défis majeurs, tels que l'état d'obsolescence avancé de certains

immeubles, un déficit d'image, une vacance parfois très importante et l'absence d'échanges entre les entre-prises du quartier.

Sur la base des premières observations formulées à la fin de l'année 2016, deux groupes de travail avaient été créés :

- La rénovation de l'immobilier, le traitement des espaces publics, la gestion du foncier
- La dynamisation de l'écosystème économique local, le développement des services proposés aux entreprises et à leurs salariés.

2018 a vu la montée en puissance des études et de l'accompagnement sur la redynamisation du quartier Saint Sever

L'AMO sur la programmation pluriannuelle des espaces publics et de nature du centre-ville rive gauche a été lancée début septembre. Le diagnostic sera rendu fin novembre et les premières propositions de programme seront présentées début 2019.

En matière d'aide à la rénovation du cadre bâti, les copropriétaires des immeubles Montmorency 1 et 2 vont recevoir une offre de cession des droits au bail à construction par la ville de Rouen à hauteur de 100 €/m<sup>2</sup> qui devrait libérer les freins au réinvestissement sur ces immeubles.

Une AMO d'archi-conseil sur l'évolution architecturale de ces tours, mais aussi des immeubles Bretagne, du Théâtre Duchamp Villon (en cours de cession à Wereldhave pour une extension du centre commercial), de France 3 et des immeubles autour de la place Gadeau de Kerville a été lancée.

De nombreux contacts et une coalition stratégique organisée sur les opérations à tiroirs nécessaires aux opérations lourdes de rénovation apportent des pistes concrètes pour résoudre cette problématique.

Enfin, plusieurs rencontres avec les acteurs économiques du quartier ont permis d'identifier des entreprises motivées à s'engager dans une dynamique collective et les axes de travail à retenir. Un livret d'accueil des salariés présentant les nombreux services disponibles leur a été diffusé.

**3.2****ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

Dans le cadre de sa politique d'attractivité de son bassin d'emploi, la Métropole participe à la structuration d'un réseau métropolitain regroupant les acteurs de la formation supérieure (établissements, associations fédératives...), de la recherche, des entreprises, du financement des entreprises autour des thématiques du numérique, des éco-technologies et de la santé. Cette structuration se traduit par le soutien aux filières professionnelles et aux pôles de compétitivité, à l'organisation de congrès scientifiques et événements à caractère économique ainsi qu'à la création de plateformes technologiques.

**SOUTIEN AUX PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES**

Le soutien de la Métropole à l'équipement de plateformes technologiques répond à plusieurs objectifs :

- Rendre plus facile aux entreprises l'accès à des équipements de pointe ;
- Favoriser le transfert de technologies des laboratoires de recherche vers les entreprises ;
- Diffuser les savoir-faire et les connaissances des centres d'excellence vers le monde socio-économique ou la société civile ;
- Contribuer au maintien ou attirer des jeunes diplômés/chercheurs sur le territoire rouennais.

Les plateformes soutenues s'inscrivent dans une politique de promotion du territoire, en particulier des sites technologiques, comme le Technopôle du Madrillet, positionné sur les éco-technologies (éco-mobilité, éco-construction, transition énergétique, efficacité énergétique, usine du futur, par exemple).

**2018 RÉALISATIONS**

En 2018, la Métropole a accompagné 2 projets :

- Création de la chaire Ambios portant sur les agro-ressources et matériaux biosourcés pour l'acquisition d'équipements qui seront implantés dans le Centre AgroRTech pour 312000 €
- L'acquisition par le centre Becquerel d'un Tep Scan numérique pour un montant de 300000 €
- Par ailleurs, la Métropole s'est engagée à soutenir le CHU pour le financement du robot Da Vinci X en 2019 pour un montant de 500000 €.

**CONVENTIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****L'UNIVERSITÉ DE ROUEN :**

Une convention triennale d'objectifs a été conclue entre la Métropole et l'Université sur la période 2017-2019. La reconfiguration de ce partenariat a permis d'élargir le partenariat à l'ensemble des directions de la Métropole en interaction ponctuelle ou permanente avec l'Université, mais aussi de valoriser les actions et projets déjà menés en dehors de ce cadre.

Cette convention s'articule autour de quatre axes stratégiques qui ont été définis conformément aux objectifs et priorités de la Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche :

- Faire des campus des lieux majeurs de la stratégie métropolitaine
- Stimuler le développement économique, l'innovation et l'emploi
- Agir pour la visibilité et l'attractivité de la Métropole
- Dynamiser la vie de campus.

Le montant de la subvention s'élève à 110 000 € par an maximum et se base sur la réalisation d'un programme d'actions défini et négocié dans la convention opérationnelle pour l'année universitaire 2018-2019 intervenue en octobre 2018 et portant sur un montant de 69 600 €.

#### NEOMA BUSINESS SCHOOL :

La nouvelle convention triennale 2018-2020 (années universitaires) porte sur le soutien à l'entrepreneuriat et à l'incubation de projets étudiants. L'objectif est ainsi de permettre le développement de startups et le renforcement de leur ancrage territorial.

#### CESAR :

La Métropole poursuit également son partenariat avec l'association Cesar (Conférence de l'enseignement supérieur de l'agglomération rouennaise)

Une convention triennale portant sur un montant de subvention maximal de 50 000 € par an a été conclue en février 2017. Elle porte sur quatre axes majeurs :

- L'amélioration de la qualité, de l'accueil et de l'animation de la vie étudiante ;
- La promotion de l'attractivité du territoire métropolitain et de l'enseignement supérieur rouennais ;
- La promotion du développement durable à l'échelle de l'enseignement supérieur rouennais ;
- La participation croisée aux dynamiques partenariales engagées sur le territoire par la Métropole ou par Cesar.

### SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES

La Métropole s'est dotée de 2 dispositifs d'aide permettant de soutenir les colloques, congrès et manifestations économiques sur son territoire :

#### MANIFESTATIONS ET COLLOQUES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE :

Ce dispositif vise à accompagner et à favoriser l'organisation sur le territoire métropolitain de manifestations et colloques dans un objectif de diffusion du savoir universitaire et scientifique. Il s'inscrit dans la volonté de renforcer l'image et l'attractivité du territoire et des secteurs d'excellence spécifiques qu'il accueille. Ces événements étant souvent assortis d'une offre touristique, ils sont également des vecteurs d'externalités positives pour le développement économique du territoire.

Ce dispositif permet également l'accompagnement de manifestations étudiantes ou de projets étudiants ayant vocation à faire rayonner le territoire et ses savoir-faire d'excellence à l'occasion d'événements spécifiques.

Au titre de l'année 2018, le dispositif a permis de soutenir 7 événements pour un budget prévisionnel de 21 528,45 € (4 portés par les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche du territoire et 3 par des associations). Le nombre de participants aux différentes manifestations est estimé à 4 500 personnes dont plusieurs centaines de participants exogènes au territoire, notamment internationaux.

#### MANIFESTATION, COLLOQUES ET ÉVÈNEMENTS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE :

Le dispositif vise à faciliter l'organisation de manifestations orientées vers les entreprises. Il s'inscrit dans l'objectif de promouvoir les partenariats entre les acteurs académiques et le monde socio-économique, l'innovation et les compétences du territoire dans des thématiques d'intérêt métropolitain.

En 2018, la Métropole a soutenu 4 manifestations en lien avec l'énergie, la santé, l'automobile et l'aéronautique, pour un budget prévisionnel de 28 960 €. Ces manifestations ont notamment accueilli un public de décideurs publics et privés pour un total de 600 personnes environ.

### DÉMARCHE CAMPUS MADRILLET

L'association « Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie » regroupe, les acteurs institutionnels (Etat, Région Normandie, Métropole Rouen Normandie et Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray), la Comue Normandie Université et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Cesi, Esigelec, Insa, Université Rouen Normandie), le Criann, les représentants des filières Normandie AéroSpace et Normandie énergies, ceux du Pôle de compétitivité à vocation mondiale Moveo, les représentants des entreprises installées sur Rouen Madrillet innovation (Artemad), mais également des membres associés (Crous, CCI Normandie, lycée Le Corbusier, CFA Lanfry, etc.).

Cette association a pour mission d'intensifier les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et de R & D, les entreprises, les centres de ressources technologiques et les filières afin d'identifier les enjeux scientifiques et technologiques stratégiques au développement du site. Elle vise en outre à promouvoir et coordonner des actions communes dans les champs de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante afin de développer le dynamisme et la visibilité du campus.

En 2018, l'association a travaillé sur 3 axes majeurs :

- L'aménagement du campus avec :
  - Le lancement d'une étude sur le Schéma directeur du campus (rendu de la phase 1 de diagnostic et de recensement des besoins en octobre) ;
  - Le lancement d'un appel d'offres pour 2 études de programmation au sein des établissements Insa et Université Rouen Normandie.
- La vie de Campus :
  - Le projet « À l'asso du Campus » est lauréat d'un Ami Cnous qui a permis de capter une subvention de 121K€ pour développer 3 axes projets (événementiel, résidence art & science et un appel à projet étudiant « les trophées du Mad ») ;
  - La réalisation d'une étude pour définir un schéma directeur de la restauration ;
  - La contribution active au projet de construction d'une halle sportive (configuration des études de programmation).
- L'attractivité :
  - La constitution d'une commission communication qui travaille sur le développement d'outils de communication commun aux acteurs du campus ;
  - La constitution d'une commission numérique permettant de contribuer activement au projet de « Maison Normandie des sciences et du numérique ».

### 3.3

#### LE MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (MIN)



Parmi les dix-neuf autres marchés nationaux, le Min de Rouen est le marché de gros de produits alimentaires le plus important du quart nord-ouest de la France.

Avec vingt hectares et 60 000 m<sup>2</sup> de locaux au service des acteurs de toutes les filières alimentaires, plus de 800 emplois sur le site et 80 000 tonnes de produits commercialisés par an, le Min est un acteur économique majeur du territoire de la Métropole.

2018 est la deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique adopté par le Min pour renforcer son attractivité et décliné en trois grands axes : renforcer la performance logistique du site, positionner le Min sur une offre de produits locaux de qualité, se doter d'une stratégie marketing et de communication pour mieux promouvoir son offre.

**2018**  
RÉALISATIONS

Dans la ligne du plan stratégique, le Min a mené différentes opérations :

- ▶ Le dépôt du Permis de construire du bâtiment « acheteurs » (13 cases dotées d'un quai);
- ▶ Le lancement des travaux du bâtiment L pour répondre aux besoins de nouvelles entreprises qui concrétisent leur installation ;
- ▶ La reconfiguration du centre de revalorisation des déchets ;
- ▶ L'ouverture effective depuis septembre 2018 d'un box fermier géré par un collectif de producteurs (Local & facile et Nos paysans normands représentant environs 150 producteurs) qui porte le nom de Box fermier normand ;
- ▶ La participation à la Fête du Ventre en septembre et l'organisation d'une journée Porte Ouverte au grand public pour mieux faire connaître le MIN et son rôle dans l'approvisionnement local.

**ACTIONS POUR**  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Min a pris des engagements dans le cadre de la Cop 21 qui s'ajoutent à un ensemble d'actions déjà mises en œuvre. Ses engagements portent sur l'efficacité énergétique (changement des éclairages publics), la production d'énergie photovoltaïque, la valorisation de 100 % des déchets, l'implantation de services logistiques mutualisés et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le site.

La création d'un Box fermier qui favorise la commercialisation en circuits courts, auprès des restaurateurs et artisans de bouche, de produits locaux normands (produits laitiers notamment) en complément des produits vendus sur le carreau des producteurs (fruits et légumes essentielle-ment) contribue elle aussi au développement durable.

**3.4****SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)**

La Métropole Rouen Normandie compte près de 1 700 établissements de l'ESS employant 21 300 salariés, ce qui représente 11,08 % de l'emploi salarié régional et 15 % de l'emploi privé. Force économique à part entière, la Métropole souhaite encourager son développement en appuyant notamment l'action des entrepreneurs sociaux.

**RÉSEAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DES ENTREPRISES SOCIALEMENT RESPONSABLES**

En 2018, la Métropole Rouen Normandie a adhéré à différents réseaux pouvant relayer et appuyer son action :

- ▶ **Le réseau RTES** (Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire)
- ▶ **L'Adress** (Agence pour le développement régional de l'économie sociale et solidaire).

**SOUTIEN AUX PROJETS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

La Métropole a mis en place un dispositif permettant de soutenir les acteurs économiques portant des projets sociaux et solidaires innovants en leur faisant bénéficier d'une aide à la location (Dynamique location ESS) ou à l'investissement immobilier (Dynamique investissement ESS).

En 2018, l'association Résistes s'installant dans un local supplémentaire et voisin de sa boutique a pu bénéficier de l'aide à la location Dynamique location ESS : la subvention octroyée s'élève à 20 400 € pour trois ans.

**SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE**

La Métropole accompagne les initiatives permettant le développement de l'entrepreneuriat social sur son territoire.

En 2018, La Métropole et la Cress ont souhaité renforcer leur partenariat pour favoriser et soutenir le développement de l'ESS sur le territoire de la Métropole et son rayonnement sur le territoire régional et national et ont conventionné (subvention de 10 000 €). La convention prévoit une revue régulière des projets accompagnés par la Cress, un appui aux projets candidat aux appels à projets régionaux et nationaux et enfin le soutien aux actions proposées dans le cadre du mois de l'ESS (start ess day et la Jess)

- ▶ **La Jess** – Journée de l'entrepreneuriat étudiant en ESS : il s'agit d'un temps spécifique de mobilisation des étudiants sur l'entrepreneuriat d'ESS à l'occasion du Mois de l'ESS. 60 étudiants ont participé à l'évènement qui s'est déroulé le 9 novembre après-midi dans les locaux de l'université Pasteur à Rouen,
- ▶ **Le Start'ESS Day** : l'évènement s'est tenu le 22 novembre dans les locaux du pôle des savoirs boulevard de l'Europe. 19 porteurs de projets ont pu être conseillés dans l'avancée de leur création d'entreprise en ESS,
- ▶ **Soutien à l'incubateur social Katapult** : porté par l'Adress, l'objectif de l'incubateur est d'accompagner les projets ESS à fort potentiel de développement. Il s'agit de proposer une offre complémentaire à l'existant et adaptée aux projets d'innovation sociale qui ne présentent pas nécessairement d'innovation technologique, numérique ou technique. La plus-value de l'incubateur se situe sur l'accompagnement à la modélisation économique (particulière dans l'entrepreneuriat social), la gouvernance partagée et la finalité sociale ou environnementale du projet.

10 porteurs de projets ont été sélectionnés suite à un appel à projets et ont démarré leur parcours d'un an à partir d'avril 2018.

La Métropole a accordé un soutien à l'Adress de 7 000 € et fléché 5 000 € de son adhésion vers l'incubateur social.

**ACTIONS POUR**  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les actions développées en matière d'économie sociale et solidaire contribuent aussi bien à améliorer la cohésion sociale et la solidarité, mais également favorisent les modes de consommation et de production responsables.

**ACTIONS ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI**

La Métropole relaie et appuie des actions visant le développement de l'emploi.

**SOUTIEN À L'ORGANISATION DU FORUM RÉGIONAL LES EMPLOIS EN SEINE**

La Métropole a renouvelé son soutien à l'association Carrefours pour l'emploi, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, en lui accordant une subvention pour l'organisation des Emplois en Seine les 12 et 13 avril 2018 :

- ▶ 259 exposants
- ▶ 3 714 offres d'emploi ou de formation professionnelle diffusées
- ▶ 120 000 visiteurs : jeunes (28 %) ou plus de 45 ans (27 %), de niveau bac ou inférieur (58 % des visiteurs), le visiteur « type » est en recherche d'emploi depuis moins de 6 mois (56 %) dans le tertiaire (fonction support entreprises et commerce)
- ▶ 1 238 contrats ou formations signés

**PARTICIPATION À LA CITÉ DES MÉTIERS**

Depuis l'origine partenaire de la Cité des Métiers, la Métropole soutient son fonctionnement par une contribution statutaire qui se monte à 36 000 € pour l'année 2018.

La Métropole souhaite ainsi permettre aux habitants, notamment ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, de mieux connaître les métiers, de les soutenir dans leur recherche d'un emploi ou dans leur projet de création d'entreprises ou de formation ainsi qu'accompagner l'attractivité de la Métropole en faisant rayonner les secteurs économiques en recherche de compétences.

**COMMUNICATION DES OFFRES D'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN**

Pôle emploi a pour mission de répondre aux besoins de recrutement des entreprises et d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi. Il dispose d'un site Internet recensant et diffusant les offres d'emploi sur la région. Dans le cadre d'un partenariat, Pôle Emploi a proposé à la Métropole de mettre à disposition sa base de données des offres d'emploi collectées pour les consolider à l'échelle du territoire métropolitain. La Métropole diffuse ainsi depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2018 sur son site ces offres d'emploi afin de leur apporter une visibilité supplémentaire, de mieux valoriser le potentiel d'emplois que représente le territoire et de faciliter la recherche.

## 4

**FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE,  
VALORISER NOS ATOUTS ET NOS TALENTS**

La culture, le patrimoine, le tourisme et le sport sont des vecteurs d'attractivité importants pour un territoire. La stratégie de la Métropole, en la matière, est de s'appuyer sur les atouts et les talents du territoire grâce à une politique audacieuse.

## 4.1

**TOURISME**

Les objectifs de la politique touristique de la Métropole visent à renforcer la fréquentation touristique du territoire, que ce soit par des visiteurs individuels ou en groupe, nationaux et internationaux, et à conforter l'attractivité et le rayonnement de la destination.

Dans ce cadre différentes actions ont été menées en 2018 pour :

- créer de nouveaux produits et événements ;
- renforcer l'offre de services ;
- promouvoir le territoire et son offre touristique (via notamment l'Office de tourisme intercommunal, la création d'un programme mutualisé de visite guidées entre le service label Villes et Pays d'art et d'histoire de la Métropole et l'office de tourisme Rouen Normandie tourisme et congrès).

**OFFICE DE TOURISME  
INTERCOMMUNAL**

La Métropole a renouvelé sa convention d'objectifs avec Rouen Normandie tourisme et congrès (1 484 000 € de subvention).

Rouen Normandie tourisme et congrès (RNTC) poursuit depuis plusieurs années une démarche de qualité de l'accueil touristique consacrée en 2018 par :

- le renouvellement de son classement en Office de Tourisme 1<sup>re</sup> catégorie pour 5 ans. Pour valider ce classement, Rouen Normandie Tourisme et Congrès a notamment dû rendre son site internet accessible en allemand. Cette nouvelle langue vient s'ajouter aux versions déjà existantes (français, anglais, italien, russe, espagnol, portugais, japonais et néerlandais) ;
- le renouvellement de la marque Qualité tourisme pour l'Office de tourisme de Rouen et le Bureau d'information touristique de Jumièges. Cette distinction valorise la démarche de progrès visant à optimiser la qualité des services d'accueil et d'information des visiteurs.

De plus, RNTC a commencé dès 2018 à préparer l'accueil de l'Armada 2019, en promouvant l'événement sur des salons grands publics et auprès des professionnels. De nombreux groupes ont déjà préparé leur venue avec l'aide du service commercial et des conseillers de séjour, et ont déjà réservé des visites guidées, circuits, prestations de séminaires...

En matière d'édition, l'Office de tourisme et la Métropole ont édité pour la première fois le guide de « Rouen, médiévale et tendance », traduit en anglais et allemand.

En 2018, RNTC a également mis l'accent sur l'accueil de nombreux influenceurs. Qu'ils soient blogueurs, instagramers ou Youtubers, ces célébrités du net offrent un nouveau champ de promotion du territoire.

De manière plus générale, la subvention versée par la Métropole en 2018 a été utilisée par l'Office de tourisme pour mener à bien ses missions prioritaires :

- répondre aux demandes des visiteurs tout au long de l'année : renseignements sur les activités touristiques,

création d'offres de visites, recherche d'un hébergement, préparation de séjour ou de vacances, achats de produits locaux, de places de concerts, spectacles..., échange de devises, organisation d'événements professionnels ou privés dans l'Atelier Claude Monet... et bien d'autres encore ;

- éditer les supports de promotion de la destination et les diffuser largement : plans de Rouen en 10 langues, plan touristique des transports en commun en français/anglais, guide des bonnes adresses, Rendez-vous de la Métropole, Magazine, Partez Naviguez, Destination Nature, brochures professionnelles, manuel des ventes pour groupe ;
- assurer la valorisation du territoire sur internet (site disponible en 3 langues, 1 200 000 visites enregistrées) et les réseaux sociaux : Facebook (38 500 fans), Twitter auprès de la cible des journalistes (4 500 followers), Instagram (16 000 fans)... ;
- être présent sur des salons grand public, sur des workshops professionnels, réaliser des accueils de presse, pour capter une audience de plus en plus large.

À la suite de l'assemblée générale du 28 mars 2018, Laurent Bonnaterre a remplacé Guy Pessiot à la Présidence de RNTC.

**QUELQUES CHIFFRES 2018 :**

- Nombre de visiteurs à Rouen : 277 597 (6,79 %)
- Nombre de visiteurs à Jumièges : 12 868 (10,17 %)
- Le taux d'occupation moyen 2018 des hôtels de la Métropole a été de :
  - 69,10 % pour les hôtels de milieu de gamme, soit une progression de 4,60 % par rapport à 2017.
  - 67,60 % pour les hôtels économiques, soit une progression de 4,80 % par rapport à 2017.
- Nombre de visites sur le site internet : 1 312 259 visites + 17,02 %
- Nombre d'escales de paquebots fluviaux : 725 escales (1,54 %) soit 106 574 croisiéristes à Rouen et 54 escales à Duclair (estimation 7 830 passagers)
- Nombre d'escales de paquebots maritimes : 26 escales (8,3 %) soit 19 779 croisiéristes (4,2 %)

**BUREAU DES CONVENTIONS**

Le Bureau des conventions a poursuivi ses opérations de promotion et d'accueil de manifestations professionnelles.

En 2018, le Bureau des conventions a enregistré 75 demandes de manifestations dont 70 ont fait l'objet de confirmation et d'accompagnement. Ces événements ont réuni plus de 5 000 participants.

**STATION DE TOURISME**

La Ville de Rouen porte un dossier de classement en « station de tourisme ». La Métropole a contribué à la constitution du dossier, par l'apport d'informations sur la stratégie touristique, le projet Cœur de Métropole, la signalétique, les croisières, les transports en commun du Réseau Astuce et les parkings relais, les hébergements touristiques, la Réunion des musées métropolitains.

**PORT DE PLAISANCE**

Le marché de gestion du port de plaisance a pris fin le 25 octobre 2018. Une Délégation de service public lui a succédé dès le 26 octobre et est opérationnelle. La stratégie du délégataire doit permettre d'affirmer le port de plaisance comme un véritable équipement touristique.

En 2018, 143 bateaux ont fait escale au port de plaisance pour 838 nuitées, soit une moyenne de 5,9 nuitées par bateau. Le port a accueilli les mini-croisières de l'association Concept Hélios propulsion, à bord de deux bateaux solaires.

**RANDONNÉE**

Le territoire compte 22 boucles de randonnée pédestre, représentant 175 km d'itinéraires. À cela s'ajoutent quatre circuits pédagogiques (12 km), le chemin de Compostelle (33 km), le chemin de Saint-Michel, la chevauchée en Vallée de Seine composée de deux boucles équestres (35 km) et

deux circuits dédiés aux VTT (35 km) ; soit au total presque 300 km répartis essentiellement en Vallée de Seine et dans les massifs forestiers.

Le travail d'expertise sur le « Tour de Rouen à VTT », itinéraire d'environ 115 km proposé par le Comité départemental de cyclotourisme, a été poursuivi en 2018.

Un marché a été passé avec le Comité départemental de la randonnée Pédestre pour entretenir le balisage des itinéraires. Des randonnées nordiques et deux rallyes ludiques famille ont été organisés en partenariat avec le Département de Seine-Maritime.

### AÎTRE SAINT-MACLOU ET MÉTIERS D'ART



Le chantier de restauration de l'Aître Saint-Maclou a été entamé en mai 2018, pour un montant de 14 millions d'euros.

L'appel à projets pour un espace de restauration et d'exposition au sein de la galerie sud a été attribué en mai 2018 à Média Restauration. Le concept mêle l'histoire de l'Aître Saint-Maclou et celle de la Normandie, avec ses racines scandinaves et anglaises.

Le Pôle Céramique Normandie, accompagné par la Métropole, a poursuivi la définition de l'espace métiers d'art qui s'installera dans l'Aître Saint-Maclou en 2020.

En parallèle, la Métropole a confié à l'Institut national des métiers d'art une étude sur la valorisation de cette filière.

### ÉTUDE STRATÉGIQUE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA PRESQU'ÎLE DE JUMIÈGES

Cette étude qui comportait trois phases s'est terminée en septembre 2016, par la validation par l'ensemble des partenaires (Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande, Région Normandie, Département de Seine-Maritime, Communes, Syndicat mixte de la base de Jumièges le Mesnil, Rouen Normandie tourisme et congrès) d'un plan d'actions qui se décline sur plusieurs années. Celui-ci comprend trois axes :

- ▶ **Axe 1** Conforter les clientèles actuelles et de proximité en s'appuyant sur les offres et équipements existants et en les renforçant par une thématique et une mise en réseau
- ▶ **Axe 2** Développer des offres à rayonnement touristique plus large
- ▶ **Axe 3** Créer une gouvernance locale et transversale

Au cours de l'année 2018, deux panneaux RIS ont été implantés à Jumièges et Bardouville. Un troisième panneau a été préparé pour Mesnil-sous-Jumièges. Ils valorisent l'offre patrimoniale, culturelle et naturelle des boucles de la Seine, avec un zoom sur la route des Fruits.

La Métropole a par ailleurs apporté son soutien financier aux travaux de rénovation du golf de Jumièges (150 000 € au total, répartis sur 2017 et 2018).

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le plan d'actions vise notamment à favoriser le développement des modes doux de déplacement sur le territoire de la Presqu'île, ainsi que l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité, en cherchant à mettre en place des outils et manifestations contribuant à une meilleure connaissance du patrimoine culturel local.

### BASE DE LOISIRS DE BEDANNE



La gestion de la base de loisirs de Bédanne est confiée au Club de voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (CVSAE) dans le cadre d'une délégation de service public renouvelée en juin 2016, pour une durée de cinq ans.

Nombre de personnes ayant pratiqué une activité				
Public	2017		2018	
	Nb de personnes	Séances/personne	Nb de personnes	Séances/personne
Voile scolaire	848	6 784	923	7 384
UNSS	419	419	390	390
Voile collège	468	2002	501	2 350
Voile lycée	160	800	110	566
Étudiant	32	270	41	120
Voile public adapté	202	1 079	117	1 079
CLSH (voile - kayak - arc - cirque)	771	2 313	715	2 145
Mini-camps	406	2 030	465	2 325
Stages particuliers	57	285	60	300
Locations	1 353	1 353	2 379	2 379
Entreprises/associations			180	180
Licenciés sportifs	240	9 600	248	9 920
Régates	460	920	385	770
Manifestations	260	260	391	391
<b>Total</b>	<b>5 676</b>	<b>28 115</b>	<b>6 905</b>	<b>30 299</b>

Tableau récapitulatif de la clientèle annuelle de la base de loisirs de Bédanne

### TAXE DE SÉJOUR

Cette taxe a rapporté 321 316,25 € au premier semestre 2018, contre 294 951,06 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017.

La taxe de séjour a fait l'objet en 2018 de nombreuses modifications législatives et réglementaires auxquelles la Métropole a dû s'adapter, en particulier en adoptant une nouvelle grille tarifaire. Le service tourisme accompagne l'ensemble des hébergeurs dans leurs télédéclarations.

Pour la première fois au second semestre 2018, la plateforme de réservations Airbnb a reversé à la Métropole une somme de 31 970 €, correspondant aux 90 000 nuitées effectuées sur le territoire entre juillet et décembre 2018.

## TOURISME DE NATURE

Dans ce domaine en particulier, la Métropole intervient plus spécifiquement dans le cadre de la compétence « Tourisme » du pôle métropolitain Rouen Seine Eure, constitué depuis 2012 avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure (Case). Les actions portent sur la création et la gestion de produits, services ou équipements touristiques d'intérêt métropolitain, valorisant le patrimoine naturel, historique et culturel autour de la Seine et de ses affluents, en lien notamment avec les offices de tourisme.

## ITINÉRANCE PÉDESTRE



En 2018, a été créé un circuit de randonnée sur deux jours appelé « De gare à gare » entre Rouen et Val-de-Reuil en suivant le GR2. Il s'agit d'un produit « zéro carbone » : voyage en train et marche à pied. L'itinéraire, d'une quarantaine de kilomètres, emprunte les coteaux de la Seine qui offrent de vastes panoramas sur la vallée.

## SEINE À VÉLO

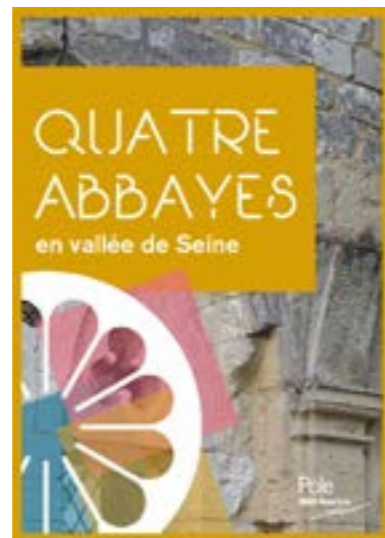
La Métropole participe au Comité d'itinéraire de la Seine à vélo. Une convention de partenariat a été signée avec le chef de file (Département de l'Eure) pour une durée de 5 ans. La Métropole apportera un financement de 10 000 € par an pendant la durée de la convention.

Dans le cadre de la mise en tourisme de la Seine à Vélo, les équipes de la Métropole, de la Communauté d'agglomération Seine Eure (Case) et des deux Offices de tourisme, ont réalisé un état des lieux des services touristiques et aménagements de confort existants.

## ACTIONS DE PROMOTION

Les deux Offices de tourisme ont participé conjointement à 4 salons (grand public et comités d'entreprises).

La brochure touristique « 4 abbayes du Val de Seine » a été rééditée à 3 000 exemplaires.



## 4.2 CŒUR DE MÉTROPOLE



Place Saint-Godard



Rue Jacques-Villon

Riche d'un patrimoine historique et architectural remarquable ainsi que de nombreux équipements culturels, le centre historique de Rouen rayonne en Normandie, en France et à l'étranger, attire les habitants de la Métropole et de la Région, visiteurs et touristes français et internationaux.

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique de qualité ainsi qu'un large éventail d'équipements culturels. Au-delà des résidents, cette ville médiévale attire des habitants de toute la Métropole, du Département et de la Région, des visiteurs et des touristes, ce qui en fait le cœur de la Métropole.

Une phase de diagnostic adossée à un recensement des différents enjeux a permis de proposer des orientations de programme. Les enjeux de ce projet sont multiples :

- ▀ Renforcer l'attractivité et le rayonnement du centre historique ;
- ▀ Offrir un meilleur cadre de vie à tous les usagers ;
- ▀ Faciliter la marche plaisir en créant du lien entre les différents quartiers réduisant ainsi les coupures urbaines ;
- ▀ Renforcer la cohésion entre la Seine et la ville patrimoniale ;
- ▀ Redonner la place au végétal ;
- ▀ Trouver une identité à certains espaces ;
- ▀ Veiller à bien intégrer les grands projets de la Métropole (ligne T4, réaménagement de la gare rive droite) ;
- ▀ Faire un lieu de destination et de séjour prolongé.

## ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le projet Cœur de Métropole augmente la présence végétale, favorise les modes de déplacement doux, améliore la marchabilité et l'attractivité commerciale du centre-ville de Rouen.

## 2018 RÉALISATIONS

### TRAVAUX

Les travaux ont démarré en juillet 2018 pour le quartier des musées et le secteur « Vieux-marché » et en novembre pour le secteur « Seine-Cathédrale ».

Les travaux d'aménagement de la rue Saint-Lô ont été terminés.

### CONCERTATION-COMMUNICATION :

Dans la continuité de la période de concertation, la page du site internet du projet est alimentée par des informations relatives au planning.

## 4.3 POLITIQUE CULTURELLE

À travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie, qui soutient un service public de la culture, développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité, dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de mieux vivre ensemble. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels par son soutien à la création et à la diffusion. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité de son territoire.



Nombre de personnes ayant pratiqué une activité				
Public	2017		2018	
	Nb de personnes	Séances/personne	Nb de personnes	Séances/personne
Voile scolaire	848	6 784	923	7 384
UNSS	419	419	390	390
Voile collège	468	2002	501	2 350
Voile lycée	160	800	110	566
Étudiant	32	270	41	120
Voile public adapté	202	1 079	117	1 079
CLSH (voile - kayak - arc - cirque)	771	2 313	715	2 145
Mini camps	406	2030	465	2 325
Stages particuliers	57	285	60	300
Locations	1 353	1 353	2 379	2 379
Entreprises/associations			180	180
Licenciés sportifs	240	9 600	248	9 920
Régates	460	920	385	770
Manifestations	260	260	391	391
<b>Total</b>	<b>5 676</b>	<b>28 115</b>	<b>6 905</b>	<b>30 299</b>

Tableau récapitulatif de la clientèle annuelle de la base de loisirs de Bédanne

Fréquentation 2018	
Manifestations portées par la MRN	Nombre de spectateurs
Projections monumentales	228 000
Spring Normandie	28 120
dont Spring Métropole	16 192
Programmation estivale	9 026
dont Robert le Diable été	1 400
Visites d'ateliers d'artistes	5 000
Journées européennes du patrimoine	60 072
dont Robert le Diable JEP	2 000
Manifestations soutenues par la MRN	Nombre de spectateurs
Rush	11 800
Viva Cité	
Festival du livre Jeunesse	
Festival BD	5 000
Équipements MRN	Nombre de visiteurs / spectateurs
Panorama XXL	90 830
Historial Jeanne d'Arc	62 080
Donjon	5 345
Le 106	71 680
Cirque-théâtre d'Elbeuf	30 000
Opéra de Rouen Normandie	101 000
Zénith	231 000
Parc-expo	482 640

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



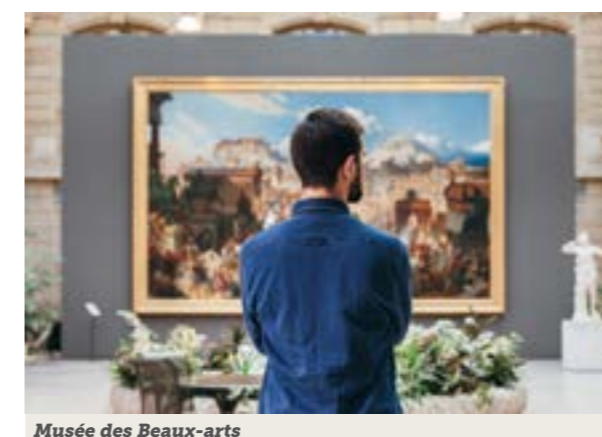
Un effort est consenti par la Métropole pour développer les projets culturels et artistiques intégrant des principes de développement durable, par exemple en mettant en place des éco-gestes sur ses manifestations.

### RÉUNION DES MUSÉES MÉTROPOLITAINS (RMM)



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, huit musées du territoire de la Métropole Rouen Normandie sont rassemblés : à Rouen, le musée des Beaux-Arts, le muséum d'Histoire naturelle, le musée de la Céramique, le musée de la ferronnerie Le-Secq-des-Tournelles, le musée des Antiquités, la Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine, le musée Pierre Corneille à Petit-Couronne et le musée industriel de la Corderie Vallois à Notre-Dame-de-Bondeville.

Cette réunion inédite, riche d'un million d'objets, décline l'éventail complet des savoirs et des arts, géologie, zoologie, archéologie, numismatique, archives, photographie, histoire industrielle, des sciences et des techniques, mais aussi chefs-d'œuvre de peinture, sculpture, dessin, arts décoratifs, sans oublier la littérature avec l'ancienne ferme de la famille Corneille.



Musée des Beaux-arts



Musée de la Céramique



Musée des Antiquités



La Fabrique des savoirs



Maison Pierre Corneille



Musée de la Corderie Vallois



Muséum d'histoire naturelle



Musée de la ferronnerie Le Secq-des-Tournelles

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- ▶ Renforcement de la cohésion sociale et territoriale : Développement de la citoyenneté et incitation aux changements de comportement (autour du projet Beauvoisine : participations des citoyens locaux, ateliers participatifs.
- ▶ Gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole : Projet scientifique et culturel, avec les orientations de la Métropole, tout en favorisant la modernisation des services et en s'adaptant aux besoins des usagers et des habitants (mise en œuvre d'un plan de formation, mise en œuvre de groupes de travail spécifiques procédures, organisation et plannings, démarche d'accompagnement au changement des agents de la RMM...).
- ▶ Rapprochement des communautés possédant un musée pour définir une programmation des actions culturelles en lien avec la programmation de la RMM
- ▶ RMM œuvre à l'épanouissement des êtres humains : travail sur le parcours des collections permanentes, faire du musée un lieu d'accueil, de vie et d'échange
- ▶ Gratuité : culture accessible à tous  
Signature de la charte égalité femmes/hommes, pratiques dans les musées, une première en France
- ▶ Actions culturelles participatives : accès et participation à une production culturelle (MICV, FdS...)  
Travail de conception du Club des visiteurs : Plateforme web collaborative et participative permettant, à travers l'analyse des données collectées, une analyse algorithmique des publics et une visualisation des résultats. Création d'un club « d'abonnés » aux activités dédiées.
- ▶ Chambre des visiteurs : participation des citoyens locaux, nationaux, internationaux aux choix d'œuvres à exposer dans le musée
- ▶ Les décisions du PPI d'une part et les actions conduites auprès des publics d'autre part, démontrent l'inscription de la politique culturelle dans une démarche globale de développement durable.

### 2018 RÉALISATIONS

- ▶ Travail autour de la programmation pour la réalisation d'un Centre de Réserves et de Conservation (état des besoins)
- ▶ Projet Beauvoisine : lancement du marché de programmation pour établir les différents scénarios de faisabilité spatiale de rénovation et affiner le programme muséographique. Une concertation a été lancée à l'automne pour voir aboutir ce travail de coconstruction au 1<sup>er</sup> semestre 2019.  
Mise en œuvre du PPI avec le centre de conservation et le projet Beauvoisine.  
Mise en œuvre des 5 axes de la RMM :
- ▶ Une nouvelle politique scientifique au service de la communauté
- ▶ Une nouvelle relation au public et au territoire
- ▶ Une programmation attractive et diversifiée
- ▶ Le rayonnement et le développement du territoire
- ▶ L'open data et les réseaux sociaux
- ▶ Bilan gratuité
- ▶ Bilan activités de la réunion des Musées métropolitains

Fréquentation des musées : comparatif 2017-2018																Retrait de Tour Jeanne d'Arc			
Nombre de visiteurs (accès coll.perm., expos et actions culturelles hors accès aux œuvres)																			
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018			
Mois	MHN		MdA		MPC		FDS		MICV		MBA		MdC		SdT		TOTAL 2017	TOTAL 2018	Variation mensuelle 2017-2018
Total	50 781	52 116	27 958	30 300	3 563	2 830	25 645	23 440	9 775	12 169	167 533	135 904	27 553	10 489	32 077	25 535	344 885	292 783	-15,1 %
Variation annuelle	3 %		8 %		-21 %		-9 %		24 %		-19 %		-62 %		-20 %		-15 %		

Analyse : On note une moindre fréquentation des grandes expositions (-50 000 visiteurs) qui peut être expliquée par des thèmes moins grand publics en 2018 qu'en 2017 (Picasso) ou 2016 (Festival Normandie Impressionniste).

	2017	2018	Évolution %
Fréquentation collections permanentes	236 616	239 009	1,01 %
Fréquentation expositions	106 146	47 150	-55,58 %
Dont actions culturelles avec accès collections	27 196	31 143	14,51 %
Actions culturelles sans accès collections	1 627	4 028	147,57 %

Fréquentation des collections permanentes : comparatif 2017-2018																	Hors actions culturelles sans accès				
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	TOTAL 2015	TOTAL 2017	TOTAL 2018	Variation mensuelle 2017-2018	
	MHN		MDA		MPC		FDS		MICV		MBA		MDC		LSDT						
Totaux	50 781	43 820	24 489	24 638	3 348	2 700	17 428	16 836	9 775	11 738	108 819	108 030	6 966	10 239	15 010	21 008	206 959	236 616	239 009	1,0 %	
	-13,71 %		0,61 %		-19,35 %		-3,40 %		20,08 %		-0,73 %		46,99 %		39,96 %				1,01 %		
Variation 2015-2017																	14,33 %				
Variation 2015-2018																	15,49 %				

Analyse : 239 009 visiteurs : bonne fréquentation des collections permanentes sur l'année (+1 %). La fréquentation des collections reste partout à un très haut niveau avec plus de 100 000 visiteurs au musée des Beaux-Arts et près de 50 000 visiteurs au Muséum d'Histoire naturelle. La dynamique créée autour des collections (LTDC, LA Ronde, etc...) porte ses fruits. 2015 : avant le transfert et l'application de la gratuité pour les collections permanentes

## EXPOSITIONS

- ▶ ABCDUCHAMP : Musée des Beaux-arts, 22 341 visiteurs
- ▶ Le temps des collections 6 : RMM : 81 475 visiteurs
- ▶ Troisième édition de La Ronde : 67 617 visiteurs
- ▶ La petite taupe, Musée Histoire naturelle, 7 318 visiteurs
- ▶ Sara Bran, Le-Secq-des-Tourelles, 4 797 visiteurs



- ▶ Savants et croyants, Musée des antiquités, 5 394 visiteurs
- ▶ Saison dessin, Musée des Beaux-arts, 10 220 visiteurs
- ▶ Livre de livres, en partenariat avec le Frac, Musée Pierre Corneille, 2 151 visiteurs
- ▶ Cité jardins, cité de demain en partenariat avec le Label ville et pays d'art et d'histoire (LVP AH), Fabrique des Savoires, 2 905 visiteurs



- ▶ Wildlife, Musée d'Histoire Naturelle, données non significatives car inclus dans le parcours permanent - 1<sup>re</sup> exposition virtuelle portée par la FdS, accessible via le site de la RMM



- ▶ Hors les murs :

Jacques-Émile Blanche à Libourne, 3 346 visiteurs

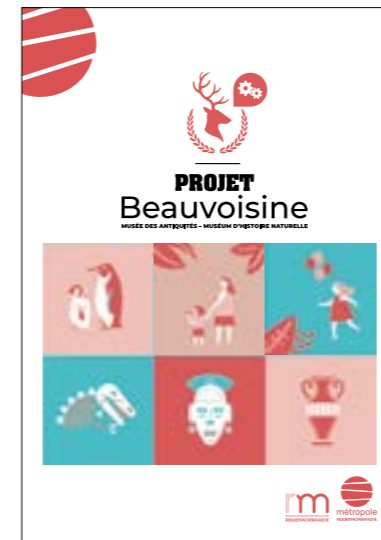
Art du fer, à Williamstown, 40 422 visiteurs

## ÉVÉNEMENTS

- ▶ Journées du Patrimoine : 6 752, soit une évolution de -7,71 %
- ▶ Nuit des musées : 3620, soit une progression de +8,87 %
- ▶ Nuit des étudiants : 1 310 étudiants, (en 2017 : 1 643 étudiants)
- ▶ Journées européennes des métiers d'art : 697 visiteurs, première participation de la RMM
- ▶ Argument de Rouen : autour de la question du genre dans les musées : 92 personnes dont 9 hommes.

## PROJETS STRUCTURANTS

- ▶ Projet Beauvoisine et démarche participative



- ▶ Réserves à Déville-lès-Rouen
- ▶ Rénovation musée des Beaux-arts
- ▶ Contribution à la définition du projet Cœur de Métropole
- ▶ Politique de développement des publics
- ▶ Égalité femmes/hommes
- ▶ Diffusion scientifique
- ▶ Structuration et amplifications des liens avec le tissu associatif

## SIGNATURES CONVENTIONS CADRES

Musées du Louvre, d'Orsay, de la BnF, Centre Pompidou, l'Institut national d'histoire de l'art (Inha), Aware (Archives of women artists research and exhibitions),

Conventions et partenariats :

- ▶ 58 en 2018
- ▶ (54 en 2017)

## MANIFESTATIONS CULTURELLES

## FESTIVAL SPRING



La Métropole accompagne depuis 2017, le développement de Spring, organisé à l'échelle de la région par la plateforme deux pôles cirque en Normandie – regroupant le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg – en créant une déclinaison de ce festival dédié au cirque contemporain sur son territoire.

Ce festival attentif aux spécificités du territoire et aux habitants, propose à tout type de public, des spectacles et actions dans les équipements culturels identifiés, mais aussi dans les lieux moins conventionnels, voire insolites, avec une attention particulière pour les petites communes, favorisant ainsi la découverte et l'irrigation culturelle du territoire. Organisé du 15 mars au 18 avril 2018, il a rassemblé 16 192 spectateurs pour 86 représentations sur 34 communes.

## PROGRAMMATION ESTIVALE

La Métropole organise depuis l'été 2017 une série de manifestations destinées à développer et renforcer une programmation culturelle, en juillet et août essentiellement, sur Rouen. Il s'agit à cette occasion de contribuer à la vitalité du territoire en proposant aux habitants et aux touristes au moins une activité, une visite, un spectacle par jour et en y associant les compagnies et artistes du territoire.

## EN CHIFFRES :

- ▶ 19 propositions artistiques
- ▶ 29 représentations
- ▶ 8800 spectateurs

## CHÂTEAU DE ROBERT LE DIABLE À MOULINEAUX

Le Château Robert le Diable à Moulineaux a accueilli à lui seul, 1 400 visiteurs venus assister à des spectacles d'art de la rue et participer à divers ateliers.

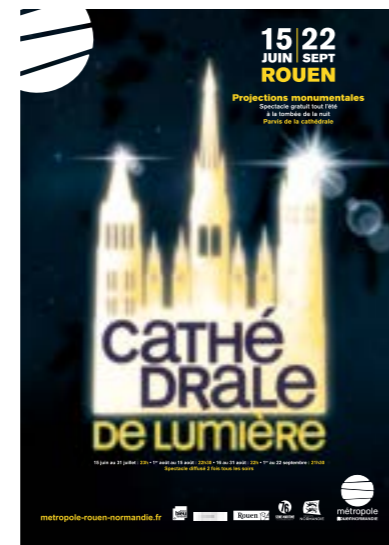
## VISITES D'ATELIERS D'ARTISTES



Pour les visiteurs (5 000 visites cumulées), ce rendez-vous désormais incontournable est l'occasion privilégiée d'aller à la rencontre d'artistes. Pour cette 8<sup>e</sup> édition, ils étaient plus de 200 à faire découvrir leurs univers, leurs sources d'inspiration et à expliquer les techniques utilisées.

Certains artistes qui ont l'envie de partager davantage leur savoir-faire, proposent également quelques ateliers ou démonstrations.

## CATHÉDRALE DE LUMIÈRE



La Métropole a organisé la 6<sup>e</sup> édition de « Cathédrale de lumière », projections monumentales sur la façade de la cathédrale de Rouen, du 15 juin au 22 septembre 2018.

Cette année, deux créations ont été diffusées, l'une sur Guillaume Le Conquérant et la seconde sur l'épopée Vikings. Le spectacle a rassemblé 228 000 spectateurs, permettant de renforcer la promotion touristique du territoire ainsi que son rayonnement.

## ACTIONS CULTURELLES ET MÉDIATION

Dans le cadre des manifestations organisées par la Métropole, en lien avec les partenaires culturels qu'elle soutient ou de partenaires sociaux présents sur le territoire (protection judiciaire de la jeunesse, structures de prévention, MJC, centre sociaux, CCAS...), ce sont près de 1 256 jeunes qui ont pu bénéficier d'ateliers de pratique artistique. Ces actions à destination des quartiers prioritaires mais aussi des petites communes visent à mobiliser des enfants et de jeunes adolescents autour de projets de création de bandes dessinées, de scénographie, de captations vidéos...

## CANDIDATURE DE ROUEN AU TITRE DE CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE EN 2028

La Métropole s'est fortement engagée pour lancer la candidature de Rouen au titre de capitale européenne en 2018, associant également dans la réflexion la Région Normandie, les départements de Seine-Maritime et de l'Eure, et la Communauté d'agglomération Seine Eure.

Lancée en 1985, l'action Capitale européenne de la culture est devenue l'une des initiatives culturelles les plus appréciées par les citoyens et les plus ambitieuses de l'Union européenne. Compte tenu de l'importance de la participation citoyenne et de son impact territorial en termes culturel, social et économique, un nombre croissant de villes candidate chaque année à l'échelle européenne.

Chaque année, le titre est décerné à une ville, dans deux pays de l'Union européenne, selon une liste chronologique préétablie jusqu'en 2033. En 2028, il s'agira de la France et de la République Tchèque.

C'est ainsi qu'en 2018, les bases de la réflexion ont été initiées, une méthodologie et un calendrier de travail posés, permettant que soit déposé en 2022 un dossier devant le jury de la Commission Européenne.

## ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES CULTURELLES DES JEUNES DE 16 À 29 ANS HABITANT LA MÉTROPOLE

En partenariat avec la Drac de Normandie et l'Université de Rouen Normandie, la Métropole a engagé une enquête quantitative et qualitative relative aux pratiques culturelles des jeunes de 16 à 29 ans habitant la Métropole.

L'étude vise à bénéficier d'une vision globale de l'offre culturelle sur le territoire métropolitain, savoir comment l'offre culturelle est perçue, connaître les attentes des populations, notamment de celles qui n'ont pas recours à l'offre culturelle institutionnelle, et à disposer d'une base de travail commune aux élus, techniciens des collectivités, acteurs culturels et milieu associatif.

Un état des lieux des travaux déjà menés sur le territoire métropolitain a été réalisé. Il s'est concrétisé par une matinée d'étude et de présentation le 26 juin 2018 à la Maison de l'Université. L'enquête en elle-même a débuté à la rentrée 2018-2019 et fera l'objet d'une restitution publique le 25 juin 2019. Ces résultats alimenteront la réflexion autour de la candidature de Rouen au titre de Capitale européenne de la culture en 2028.

## PATRIMOINE





La Métropole détient le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPah) pour l'ensemble de ses 71 communes. Les actions mises en œuvre au titre de ce label visent trois missions principales :

- Contribuer au développement touristique (en lien avec Rouen Normandie tourisme et congrès et l'université pour la formation des guides conférenciers)
- Construire une identité de territoire avec et à destination des habitants et des publics scolaires (en lien avec la RMM, les communes, les institutions ou associations...)
- Accompagner l'aménagement du territoire (en lien avec CAUE, Maison de l'architecture, Parc naturel des boucles de la Seine, Métropole et communes).

En 2018, la Métropole a poursuivi et développé des actions de partage de la connaissance, de valorisation et de médiation autour de l'histoire, du patrimoine, de l'urbanisme et de l'architecture à l'échelle de ses 71 communes.

### « RENDEZ-VOUS » UN PROGRAMME DE VISITES GUIDÉES



Ce programme élaboré en commun avec l'Office de tourisme Rouen Normandie tourisme et congrès (RNTC) permet une grande visibilité de l'offre patrimoniale et des animations proposées. Il s'adresse à un public individuel, habitants ou touristes.

Outre les visites dites classiques, la recherche a été mise sur de nouvelles propositions ludiques, artistiques voire sportives : visites mêlant histoire et théâtre, danse, musique, visites de nuit à la bougie, visites immersives durant lesquels les objets racontent eux-mêmes leur histoire, visite à vélo, en segway, en bateaux... Ce programme édité semestriellement a attiré près de 10 000 visiteurs en 2018.

Afin de garantir la qualité des visites et de leur contenu, l'ensemble des visites est assuré par des guides conférenciers labellisés. C'est pourquoi la Métropole continue d'accompagner la formation initiale et la formation continue des guides conférenciers en intervenant sur les masters dispensés à l'Université, et ainsi constituer une filière professionnelle locale.

### « L'EXPLORATEUR » LE PROGRAMME DESTINÉ AU JEUNE PUBLIC (SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES)



Découvrir et comprendre son environnement, c'est être capable de contribuer à son devenir. C'est pourquoi la Fabrique des savoirs à Elbeuf et l'Atelier du patrimoine à Rouen organisent des visites - ateliers qui ont accueilli cette année plus de 5 000 élèves de la maternelle au lycée.

### L'ACCUEIL DE PUBLICS DITS EMPÊCHÉS

La Métropole s'engage à rendre le patrimoine accessible à tous en mettant en œuvre des projets adaptés avec parfois une communication spécifique.

Des visites guidées à destination des personnes en situation de handicap visuel et auditif ont été développées (formation des guides, conception des visites). Ces visites ont été intégrées dans le catalogue à destination des groupes (tour-opérateurs, associations, CE...) de l'office du tourisme. Pour les Journées européennes du patrimoine, l'outil de communication précisant très finement l'accessibilité des sites et des actions a été finalisé.

### LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Avec 228 propositions d'animations répartis dans 135 lieux du territoire, cette manifestation populaire à grand succès a accueilli 60 072 visiteurs dans 34 communes.

En 2018, la Métropole a accueilli l'association HF Normandie qui a proposé une trentaine de spectacles dans des lieux patrimoniaux dans le cadre des Journées du patrimoine.

**Le château Robert le Diable** à Moulineaux accueille quant à lui la programmation jeune public de la manifestation qui a attiré environ 2 000 visiteurs sur le weekend.

### ACCOMPAGNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



La compréhension historique de l'urbanisme et de l'évolution de la ville permet d'accompagner les projets d'aménagement du territoire.

En 2018, l'exposition « Cité Jardins, Cités de demain, une idée du bonheur » organisée du 15 juin au 21 octobre à la Fabrique des savoirs à Elbeuf, a été l'occasion de sensibiliser les habitants, les élus et les techniciens du territoire à ces ensembles urbains peu connus... En partenariat avec le CAUE, cette exposition a également permis de réaliser le recensement de ces cités, de faire un lien avec le PLUi et de former les techniciens. L'exposition et les actions de médiations ont touché 4 643 personnes à travers des visites, ateliers, interventions artistiques, journée d'étude, conférences...

Par ailleurs, des visites de concertation, des partages d'inventaire, des recherches historiques sont organisés dans le cadre des grands projets d'aménagements de la Métropole, des projets de l'habitat et du PLUi (Recherches et formations autour du patrimoine de la Reconstitution, visites de concertation dans le cadre des travaux Cœur de Métropole, de la future trémie Anquetil à Rouen, ou du futur projet Sans attendre la gare, accompagnement du projet de Petit-Couronne sur l'ancien site de Pétroplus ou du futur projet de musée Beauvoisine...)

Des interventions auprès des étudiants de l'école nationale du paysage de Versailles sont également organisées dans le cadre du CPIER Plan Seine.

### RAYONNEMENT NATIONAL

La Métropole a participé et est intervenue au séminaire national des animateurs de l'architecture et du patrimoine qui avait pour thème en 2018 « les Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ».

### COOPERATIONS INTER-TERRITORIALES

La Métropole met en place des axes de coopération avec les EPCI voisins (Communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel, la Communauté de communes Lyons Andelle et la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, Communauté d'agglomération Seine Eure, Communauté de commune du Roumois...). En 2018, rencontres et identification d'axes de travail en commun permettront en 2019 d'expérimenter une méthodologie de travail (création de parcours patrimoniaux, fluidité des liens entre les Offices de Tourisme, échange sur les pratiques...).

### AUTRES SOUTIENS

En 2018, la Métropole a soutenu des équipements et festivals majeurs de son territoire :

- ▶ La Régie des équipements culturels regroupant le Panorama XXL, l'Historial Jeanne d'Arc et le Donjon : 1 450 000 €
- ▶ Le Cirque-théâtre d'Elbeuf : 1 611 350 €
- ▶ Le 106 : 1 320 000 €
- ▶ L'Opéra de Rouen Normandie : 1 050 000 €
- ▶ L'Esadhar : 1 104 828 €
- ▶ Le festival Normandie impressionniste : 200 000 €
- ▶ Le festival des arts de la rue Viva Cité à Sotteville-lès-Rouen : 90 000 €
- ▶ La Maison de l'architecture : 40 000 €
- ▶ Le festival de Rouen du Livre jeunesse : 22 000 €
- ▶ Les projets culturels du CHU : 15 000 €
- ▶ Le festival Terres de paroles : 13 000 €
- ▶ Le festival de bandes dessinées NormandieBulle à Darnétal : 8 000 €

Afin de soutenir l'enseignement artistique, la Métropole a mobilisé une nouvelle dotation destinée aux communes apportant une aide financière aux structures d'enseignement artistique structuré par un projet d'établissement, pour une période de trois ans (2017, 2018, 2019), pour un montant total de 1 280 000 € par an.

### 4.4

## ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES – CULTURE ET SPORT

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les équipements culturels métropolitains d'ores et déjà engagés dans une démarche de développement durable, mettent en œuvre leur projet artistique, culturel voire scientifique, en tenant compte des volets environnementaux : adoption d'éco-gestes (utilisation d'objets recyclables et réutilisables, tri des déchets, dématérialisation etc.) actions de sensibilisation (Panorama XXL autour de la Grande Barrière de Corail, Zénith avec la création d'un potager...) pratique des circuits courts pour la restauration des spectateurs et des artistes.

Dans le cadre de la Cop 21 locale, l'Opéra de Rouen Normandie s'est porté pilote de la coalition des « salle de spectacle vivant » destinée à mettre en œuvre des actions participant à la transition écologique du territoire.

### LES ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES

#### LE ZÉNITH



Inauguré en 2001, le Zénith est un lieu emblématique du territoire. 2018 a été marquée par la désignation d'un nouvel exploitant dans le cadre d'une procédure de délégation de service public. La société Seine-Zénith s'est vu confier la gestion de l'équipement pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le projet de développement proposé pour le Zénith s'inscrit à la fois dans la continuité des actions entreprises, mais avec une volonté manifeste d'ouverture et de développement de son activité.

Grâce à une programmation diversifiée, ce sont plus de 221 000 spectateurs qui sont venus applaudir leurs artistes d'ici et d'ailleurs, lors de concerts, de comédies musicales, de one man show et de spectacles pour enfants, inscrivant le Zénith dans le réseau des tournées nationales et internationales.

En 2018, 231 000 personnes ont franchi les portes du Zénith qu'ils soient spectateurs, visiteurs ou participants à des événements d'entreprises et 80 manifestations, pour un total de 92 jours d'occupation.

Grâce à sa proximité avec Paris, la qualité de son accueil et les services qu'il propose, le Zénith est un site repéré pour les lancements de tournées et l'accueil d'artistes en répétitions.

En 2018, Florent Pagny, Indochine et la comédie musicale Bodyguard ont ainsi choisi le Zénith pour préparer leurs tournées.

En matière d'événements d'entreprises, le Club Zénith entreprises – dont l'objectif de favoriser les échanges et les partenariats entre adhérents au sein d'un lieu privilégié – a poursuivi son développement : il comptait en 2018, une vingtaine d'entreprises adhérentes.

Sept entreprises ont par ailleurs choisi cet équipement prestigieux pour y organiser leurs événements (congrès, assemblées générales), réunissant plus de 10 000 visiteurs.

Le Zénith a également tissé des partenariats solides avec de nombreux acteurs culturels locaux (Opéra, Le 106, etc.) et créé de nouvelles relations avec les spectateurs par ses animations originales autour des spectacles, l'organisation d'opérations commerciales (Saint-Valentin, partenariat avec les médias locaux...).

Enfin, l'engagement de l'équipement auprès d'associations ou de partenaires du champ social, sanitaire et médical permet notamment à des enfants d'assister gratuitement à des spectacles et d'assurer un accueil privilégié et adapté aux personnes souffrant de handicap.

## LE PARC DES EXPOSITIONS



Équipement structurant et incontournable au service du développement économique de la Métropole, le Parc des expositions organise et accueille des manifestations grand public et professionnelles, telles que les foires et salons, des événements et congrès d'entreprises, des conventions et séminaires, des examens et concours.

La gestion de l'équipement est assurée par l'association Rouen expo événements, dans le cadre d'une délégation de service public.

Les manifestations à destination du grand public ont été renouvelées et diversifiées, dans l'objectif de fidéliser et d'accroître la fréquentation du Parc des expositions : Pour la première fois, le Parc des expositions a également accueilli les « Geek-Days », événement dédié à l'univers du jeu-vidéo, des comics et du manga, qui a réuni 15 000 jeunes passionnés sur un week-end. La Foire des expositions, sur le thème de Cuba, a également rencontré un vif succès.

À destination des entreprises et organisateurs d'événements corporate, le travail de prospection commerciale a permis d'accueillir de nouvelles manifestations, faisant de Rouen et son agglomération une destination de congrès privilégiée. Citons la tenue de la 58<sup>e</sup> bourse de commerce européenne, le congrès international d'apiculture ou bien encore les assemblées générales de grands groupes.

Dans un contexte concurrentiel sévère, l'exercice 2018 affiche des résultats très satisfaisants : 482 600 visiteurs ont fréquenté les événements du Parc des expositions (89 au total) et 4 290 entreprises ont ainsi choisi d'exposer leurs produits et services.

Le taux d'occupation des halls reste très bon et à la hausse, avec 330 jours de location, représentant une surface cumulée de 227 587 m<sup>2</sup>.

## LE 106



Ouverte en 2010, la scène des musiques actuelles (Smac) de la Métropole Rouen Normandie s'est rapidement imposée dans le paysage régional et national comme équipement référent et structurant en matière de culture musicale contemporaine, tant pour les publics, que les artistes et les acteurs du secteur, mais aussi en termes de rayonnement et d'attractivité par la qualité de son offre contemporaine et ambitieuse.

En 2018, le 106 a accueilli, toutes activités confondues, plus de 71 600 visiteurs.

En termes de diffusion, la programmation éclectique d'artistes nationaux et internationaux a attiré plus de 54 000 spectateurs autour de 106 concerts. Le festival Rush qui a trouvé toute sa place sur la Presqu'île Rollet en juin, a intéressé 11 800 curieux et passionnés, autour d'une programmation co-construite avec le musicien Rodolphe Burger.

L'accompagnement des pratiques musicales - de la répétition en studio aux parrainages et filages d'artistes régionaux - vise à encourager la pratique amateur et susciter les développements professionnels. 382 groupes et 1 142 musiciens ont ainsi bénéficié de l'accompagnement en 2018, totalisant 261 jours et 8 035 heures.

Par ailleurs, plusieurs musiciens de la région, accompagnés dans leur développement par le 106, tels que DJ Brook Line ou MNNQS, ont connu en 2018 un développement national et international.

Dans le domaine de l'action culturelle, le 106 a poursuivi son objectif de faire connaître l'histoire et la culture des musiques actuelles à travers différents types de médiation : 5 335 participants ont ainsi pu profiter d'expositions, conférences, visites scolaires, projets au sein de la maison d'arrêt de Rouen..., mis en place.

Enfin, à travers son pôle numérique, le 106 s'inscrit dans les usages de son temps et fait rayonner ses activités à l'échelle internationale. Ces actions se traduisent à la fois par une production de contenus audiovisuels, destinée au grand public - près de 84 vidéos d'activités ont été captées pour plus de 217 900 vues - et par la production de singles d'artistes locaux et régionaux, sur le e-label du 106, alt-dsl.com, ciblant professionnels du disque et de l'édition - huit productions et 5 620 écoutes.

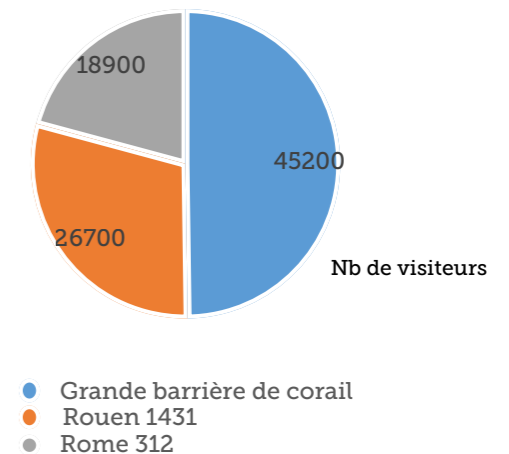
LE PANORAMA XXL/L'HISTORIAL  
JEANNE D'ARC ET LE DONJON DE  
ROUEN

Gérés au sein d'un même établissement public, la régie des équipements culturels (la REC) ces trois lieux culturels et touristiques mettent désormais en œuvre une stratégie commune de développement et d'actions de médiation, à destination du grand public



Situé sur les quais de Seine à Rouen, dans une rotonde de 35 mètres de hauteur pour 34 mètres de diamètre dotée de trois plateformes d'observation, le Panorama XXL expose des fresques géantes à 360° de l'artiste Yadegar Asisi, spécialiste des panoramas.

La richesse et l'universalité des trois toiles présentées en 2018 ont séduit un large public (90 800 visiteurs) en quête de connaissances et d'émotions. Le public, principalement régional et individuel, tend à se diversifier, notamment avec la venue de touristes étrangers, grâce au travail de prospection mené auprès des professionnels du tourisme (tours opérateurs, croisiéristes etc.).

Expositions et  
fréquentations  
2018

Lancée en septembre 2017, la toile « Grande barrière de corail » a été présentée au public jusqu'en mai 2018. Sur cette seule période, elle a attiré plus de 45 200 visiteurs.

Puis, pour la saison touristique, c'est « Rouen 1431 » qui a été à nouveau exposé réunissant plus de 26 700 curieux de découvrir la ville à l'époque de Jeanne d'Arc.

Enfin, la réinstallation de « Rome 312 » à partir d'octobre, a rassemblé 18 900 visiteurs.

Diversifiée, l'offre de médiation est élaborée dans un esprit de diffusion de la culture historique et scientifique au plus grand nombre : aux visites libres s'ajoutent ainsi des parcours guidés par des conférenciers et des ateliers pédagogiques pour le jeune public et les scolaires.







Outre le volet pédagogique, le Panorama XXL propose tout au long de l'année, une programmation d'événements culturels gratuits. Elle vise à susciter la curiosité des visiteurs, à développer de nouveaux publics et à inscrire le lieu sur son territoire.

Parmi les nombreuses manifestations proposées en 2018, citons « Aux frontières du réel » conçue par l'association PIX3L, dédiée au numérique et à l'Histoire qui est traitée, transmise, réinventée, voire déformée par les jeux vidéo et plus généralement par les outils numériques.

Enfin, le Panorama XXL offre également trois espaces à la location : l'auditorium, le patio et la rotonde. Plus d'une centaine d'entreprises, d'associations, de collectivités y ont ainsi organisé leurs événements en 2018.

HISTORIAL  
Jeanne d'Arc



Ouvert en 2015, l'Historial Jeanne d'Arc n'est ni un mémorial, ni un musée de collections. Il s'agit d'un espace muséographique d'un genre nouveau, qui grâce à un parcours multimédia moderne et innovant, fait (re) découvrir l'histoire et la légende de Jeanne d'Arc, ainsi que le lieu qui l'abrite, le palais archiépiscopal, monument historique auparavant fermé au public et témoin du riche patrimoine rouennais.

De très nombreuses actions et activités de médiation, adaptées à tous les publics, sont mises en place afin de faciliter l'accès au parcours de visite, aux outils multimédias, aux collections exposées : des visites guidées adaptées à chaque type de public sont ainsi proposées, ainsi que des journées familles en partenariat avec le Musée de l'Éducation, des ateliers jeune public, des contes.



Ces actions sont aussi l'occasion d'animer l'Historial tout au long de l'année : journées thématiques, conférences, participation aux Journées européennes du patrimoine ou bien encore aux Journées de l'archéologie etc. Citons à titre d'exemples, le focus sur la place de la femme au Moyen Âge en mars et la fête de la musique co-organisée avec le 106 en juin.

Les partenariats développés avec notamment le festival Terres de Paroles, Les Méridiennes, l'Université ponctuent la programmation, offrent d'autres horizons aux visiteurs et inscrivent l'équipement au sein du réseau des acteurs culturels et patrimoniaux du territoire. L'Historial a ainsi régulièrement accueilli, cette année encore, concerts de musique classique, conférences et lectures.

Enfin l'année 2018 a été marquée par la réorganisation de l'espace « Mythothèque », désormais composé de trois salles multimédia, permettant d'accueillir de nouveaux événements, notamment des expositions, accessibles indépendamment de la visite du site.

C'est dans ce cadre qu'a été présentée la collection éphémère « Des habits de Jeanne » mettant en lumière Jeanne d'Arc sous l'angle artistique, des coulisses de cinéma à la Haute-Couture, à la découverte de celles et ceux qui l'ont habillée et sublignée comme Jacques Rivette, Luc Besson, Victor Fleming ou encore Christian Dior.

En 2018, l'Historial a accueilli près de 61 000 visiteurs, confortant la stabilité de sa fréquentation.

L'Historial connaît une progression de sa fréquentation individuelle, notamment du public international, représentant 50 % des visiteurs l'été, avec en tête les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

LE DONJON  
DE ROUEN



Le Donjon de Rouen, dit « Tour Jeanne d'Arc », est le seul vestige encore visible du château de Philippe Auguste, roi de France après sa conquête de la Normandie.

Depuis 2017, il s'est transformé en « escape game », un jeu d'énigmes grandeur nature à vocation culturelle et éducative favorisant la découverte de l'édifice et un apprentissage de l'histoire de la Ville de Rouen de façon originale et immersive, tout en renouvelant le concept de visite-guidée dans lequel le public est acteur de sa propre visite.

Enrichi de nouvelles énigmes « Le complot de Dammartin » a réuni entre avril et novembre 2018, 3 365 joueurs, soit 87 % du taux de remplissage.

L'escape game pouvant être joué en anglais, des visiteurs étrangers ont également grossi les rangs des visiteurs nationaux.

Nouveauté 2018 : parallèlement au jeu, les visites libres pour le public individuel organisées en partenariat avec la Métropole ont rencontré un vif succès (3 825 visiteurs).

## LE CIRQUE THÉÂTRE D'ELBEUF



Labellisé « Pôle national du cirque » et géré sous la forme d'un Établissement public de coopération culturelle (EPCCC), le Cirque théâtre d'Elbeuf est investi de trois missions majeures, à la fois lieu de création, lieu de production et diffusion de spectacles et lieu d'éducation artistique à la vocation internationale.

Son action contribue à la reconnaissance et à la qualification des arts du cirque et participe au renouvellement de ses formes artistiques et de ses esthétiques en portant une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics.

Pour la saison 2017-2018, la programmation du cirque théâtre a réuni près de 20 600 spectateurs, autour d'une trentaine de propositions artistiques. Le taux de fréquentation atteint plus de 86 % sur les spectacles payants ; 60 % du public provient de la Métropole.

L'établissement affiche une présence importante du public individuel (60 %) au côté des scolaires (28 %) et des groupes (12 % : CE, associations, centres sociaux, structures dédiées au handicap).

Outre sa programmation annuelle, le Cirque théâtre est associé à la Brèche à Cherbourg à travers la plateforme « 2 pôles cirque en Normandie » qui est chargée de coordonner Spring, festival international de cirque contemporain, avec 60 partenaires sur tout le territoire. La Métropole accompagne par ailleurs, le développement de ce festival, en créant une déclinaison sur son territoire.

L'édition 2018 de Spring à l'échelle régionale, qui s'est déroulée du 15 mars au 15 avril, a réuni 28 117 spectateurs sur plus de 130 représentations.

Poursuivant sa mission d'accompagnement et de soutien à la création, le Cirque théâtre a également accueilli 3 compagnies et artistes en résidence et 6 spectacles sont nés sur sa piste en 2018.

Artistes de renommées internationales et jeunes talents ont ainsi côtoyé la piste du cirque en 2018 : les spectateurs ont, entre autres, pu découvrir la mise en cirque de Jérôme Bosch par les Colporteurs ou bien encore la nouvelle création de

Yoann Bourgeois et les élèves de la 29e promotion du Centre national des arts du cirque (CNAC).

Le Cirque Théâtre a par ailleurs poursuivi ses collaborations avec les partenaires culturels du territoire, à travers plusieurs projets. Avec la ville d'Elbeuf, il a accueilli la compagnie Le fils du grand réseau pour deux représentations du spectacle Bigre. Avec le 106, il a également coproduit le concert de l'artiste Vitalic, lors de Spring.

Le Cirque Théâtre est aussi très investi dans la valorisation de son histoire et de son patrimoine et participe, à ce titre, depuis sa réouverture, aux Journées européennes du patrimoine en proposant des visites guidées du lieu.

Cette année, il proposait également le temps, d'une soirée exceptionnelle, en partenariat avec Noé cinémas, de revivre une projection cinématographique du film Le cirque de Charlie Chaplin, comme à l'époque du Cinéma Eden, quand le cirque-théâtre était transformé en salle obscure dans les années quarante et 50.

Concernant les actions culturelles, plus de 1 700 heures d'interventions artistiques ont été recensées, ainsi que 40 projets, dont une vingtaine inscrit dans le cadre de dispositifs de la Drac, du Rectorat de Rouen et de l'ARS. Près de 5 000 personnes ont bénéficié de ces actions de médiation.

**En 2018, deux nouveaux établissements ont été transférés à La Métropole, complétant l'offre culturelle proposée par cette dernière.**

## L'ESADHAR



©Esadhar communication

L'Esadhar est une école territoriale d'art, consacrée à l'enseignement supérieur, la recherche et la sensibilisation dans les domaines de l'art, du design graphique et de la création littéraire.

Elle dispense une formation initiale et continue dans ces domaines (Diplôme national d'art, Diplôme nationale supérieur d'expression plastique, Master de création littéraire, Doctorat en art et autres formation complémentaires) et participe à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

À Rouen, les enseignements dispensés au sein du département Art visent l'expérimentation la plus large possible des moyens d'expression contemporains par l'acquisition de méthodes propres à la recherche en art.

Au Havre, le département Design graphique a pour but de former de jeunes designers qui investiront les champs du design graphique, du multimédia et de l'art contemporain.

Le master de création littéraire est également organisé sur le campus havrais en partenariat avec l'Université du Havre.

Pour la rentrée universitaire 2018-2019, elle accueille ainsi près de 290 étudiants, dont 167 à Rouen, y compris des étudiants étrangers dans le cadre des programmes d'échanges européens et internationaux (Erasmus avec plus d'une quinzaine d'écoles européennes partenaires ou bien encore en Corée du Sud, au Brésil ou avec Israël).

L'année 2018 a vu la création d'un nouveau parcours universitaire, le doctorat de recherche en Art, co-construit par L'Esadhar, l'école d'art de Caen-Cherbourg et l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie. Trois étudiants-chercheurs sont sélectionnés chaque année pour intégrer ce doctorat.

L'Esadhar propose également, sur ces deux campus, des cours de pratiques artistiques amateurs, intitulés « Les Ateliers des Beaux-arts », ouverts aux enfants dès 6 ans, aux adolescents et aux adultes. Elle prépare aussi les lycéens et les jeunes adultes aux concours d'entrée des écoles d'art. À la rentrée 2018, elle compte 570 élèves dans le cadre de ces cours, dont 320 à Rouen.

Outre l'enseignement et la recherche, L'Esadhar met en œuvre un projet de sensibilisation à la culture artistique contemporaine par le biais de programmes culturels d'expositions au sein des écoles du Havre et de Rouen et hors les murs (plus d'une vingtaine par an) ainsi que des partenariats nombreux avec les associations et structures publiques et privées du territoire tels que la Réunion des musées métropolitains, le Frac, l'Opéra de Rouen Normandie, le centre André Malraux à Rouen, la Maison des arts de Grand-Quevilly, les réseaux RRouen et RN13bis.

À titre d'exemple, dans le cadre d'un partenariat avec la réunion des Musées Métropolitains et en lien avec le réseau des lieux d'art contemporain de la Métropole, elle propose en un cycle de conférences-rencontres intitulées « Ecoutes l'artiste » autour de création d'artistes contemporains.

Le projet pédagogique de L'Esadhar s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole, notamment en termes de rayonnement, de programmation, de développement des publics, et participe à la structuration de l'enseignement supérieur sur le territoire.

## L'OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE

Installé depuis 1962 au sein du Théâtre des arts, l'Opéra de Rouen Normandie, conventionné « Théâtre lyrique d'intérêt national » est un lieu de création, de production et diffusion de spectacles principalement lyriques, symphoniques, chorégraphiques et de sensibilisation des publics. Il est géré sous la forme d'un Établissement public de coopération culturelle (EPCCC), qui réunit l'État, la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie.

Pour 2018, l'Opéra a programmé plus de 140 représentations de 60 spectacles différents, au Théâtre des arts, à la Chapelle Corneille et hors les murs, dont 45 en tournées régionales et nationales.

Parmi les 6 opéras lyriques et les 44 concerts (musique symphonique, musique de chambre, musique vocale et jazz) retenons les succès de l'Opéra participatif Le Barbier de Séville ou bien encore Musique et Doudou, expérience musicale et sensorielle proposée pour la première fois aux enfants de 0 à 4 ans.

La saison chorégraphique a proposé 6 spectacles d'artistes de renommée internationale dont les pièces de Sidi Larbi Cherkaoui et Bianca Li.

L'Opéra veille également à favoriser l'accessibilité au plus grand nombre, avec une communication et une tarification nouvelle, des spectacles programmés hors les murs et dans l'espace public (*Madame Butterfly* de Puccini en septembre), et des actions de sensibilisation et de médiation visant à élargir la typologie des publics et à diversifier la fréquentation.

En matière d'éducation culturelle et artistique, de très nombreuses actions de médiation ont été mises en place. Au total près de 200 actions pédagogiques (ateliers de pratique artis-

tique, visite du Théâtre des arts, rencontres avec des artistes, formations pour les enseignants, séances d'apprentissage des chants d'un opéra participatif...) et 132 actions culturelles (conférences, expositions, rencontre avec des artistes, visites tactiles des décors et costumes, répétitions publiques et commentées...) ont été programmées.

Ancré sur son territoire et en synergie avec les acteurs culturels métropolitains et régionaux, l'Opéra développe un projet qui tient compte de l'équilibre avec les autres structures de diffusion et les équipes artistiques présentes, et travaille à développer des partenariats avec certaines d'entre elles sur des projets spécifiques.

Il s'inscrit enfin dans les réseaux de production et de diffusion au niveau national, européen et international, comme partenaire possible de projets de grande envergure, en témoigne la co-production de l'opéra Bellini, Norma, à Mascate au sultanat d'Oman en février 2018.

Au travers de l'ensemble de ses actions, l'Opéra contribue ainsi au rayonnement de la Métropole et de la Normandie.

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### LE KINDARENA



L'activité du Kindarena durant l'année 2018 a été riche en événements. Plusieurs événements internationaux ont été organisés :

- La Golden league d'handball le jeudi 4 janvier 2018,
- Le Perche élite tour le samedi 10 février 2018,
- Le Championnat de France de tennis de table du 2 au mars 2018,
- La Volleyball nations league du 25 au 27 mai 2018,
- L'Open de tennis de Rouen du 14 au 16 septembre 2018,
- Le Championnat de France de Judo du 3 au 4 novembre 2018.

A également été organisé une grande variété d'autres événements pour différents pratiquants et différents publics : des événements sportifs pour les scolaires, des événements sportifs étudiants (Challenge Rouen Métropole Sup'cup le samedi 17 novembre 2018), la semaine du tennis adapté du 12 au 16 novembre 2018, ou encore des séances de pratique sportive libres et gratuites, dans le cadre des rendez-vous sports de la Métropole : cours de zumba, de gymnastique Pilates, de danse et de self-defense.



Le Kindarena a également accueilli les matchs des clubs utilisateurs locaux : l'équipe de Rouen Métropole basket évoluant en Championnat de France Pro B, l'équipe de Oissel Rouen Métropole handball évoluant en Championnat de France de nationale 1 et le SPO Rouen tennis de table évoluant en Championnat de France de Pro A.

### LE STADE ROBERT DIOCHON



Par délibération du 29 juin 2015 ont été reconnus d'intérêt métropolitain la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de l'enceinte sportive du stade Robert Diochon situé à Petit-Quevilly.

Cet équipement, d'une jauge de 8 372 spectateurs, accueille prioritairement les rencontres de l'équipe première de football de la SAS US Quevilly Rouen Métropole qui évolue dans le championnat de Nationale 1 et l'équipe première du Football Club de Rouen évoluant en nationale 3.

Depuis une délibération du 25 juin 2018 fixant des tarifs pour chacun des équipements sportifs métropolitains, les installations du stade Robert Diochon peuvent accueillir tout type de manifestations sportives publiques et/ou privées.

En 2018, les travaux d'embellissement et de remise aux normes de l'enceinte sportive se sont poursuivis pour plus d'un million d'euros.

## LA PATINOIRE DE ROUEN



© Ville de Rouen

Par délibération en date du 12 mars 2018, le Conseil de la Métropole a décidé de déclarer d'intérêt métropolitain à compter du 16 mai 2018, la Patinoire Olympique Guy Boissière située sur l'île Lacroix à Rouen. La Métropole prend ainsi la suite de la Ville de Rouen dans l'opération de rénovation de l'équipement et de l'extension de sa capacité d'accueil. Le début des travaux est programmé en février 2019 et sont évalués à 9,2 millions d'€ HT.

Cet équipement comprend une patinoire loisirs accessible au grand public, aux écoles primaires et aux collèges de la Métropole et une patinoire olympique qui accueille les rencontres du Rouen Hockey Elite, club phare du hockey Français mais également les activités du Club de Hockey Amateur de Rouen, de l'ESPAR et du ROC, clubs de patinage artistique. Cet équipement concentre près de 8 000 heures d'utilisation chaque année.

Avec une jauge de 2 747 places assises, la patinoire olympique de Rouen reçoit en complément des rencontres de hockey du club phare, des compétitions de patinage artistique telle que la French Cup, l'une des premières compétitions mondiales de patinage synchronisé qui rassemble plus de 700 athlètes internationaux.

4.5  
SPORTS

Comptant près de 500 000 habitants et plus de 70 000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 700 clubs de la Métropole, ce territoire constitue un bassin de vie où la pratique du sport, en particulier chez les jeunes se développe d'années en années.

Gestion d'équipements emblématiques, accompagnement des clubs de haut niveau, soutien aux manifestations nationales et internationales mais aussi organisation de manifestations d'accès aux différentes pratiques sportives, support d'activités en direction des personnes en situation de handicap..., la Métropole est au côté du monde sportif pour défendre et partager ses valeurs.

La Métropole exerce sa compétence « politique sportive » par :

- ▶ la gestion du palais des sports « le Kindarena » en lien avec l'exploitant,
- ▶ la gestion du stade Robert Diochon en lien avec les clubs utilisateurs,
- ▶ la promotion des manifestations dont la dimension métropolitaine est incontestable et notamment celles décidées et organisées par la Métropole,
- ▶ le soutien aux clubs sportifs dont l'équipe première évolue dans un championnat amateur et/ou professionnel de niveau national en catégorie senior,
- ▶ l'accompagnement des clubs amateurs et professionnels dans le cadre de mission d'intérêt général,
- ▶ la gestion du dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap,
- ▶ les fonds de concours en fonctionnement pour les équipements nautiques,
- ▶ la gestion des dossiers concernant les politiques menées par la Métropole, les grandes collectivités et l'État (lutte contre les discriminations dans le sport, les politiques de sport-santé, la promotion du sport féminin, l'éducation à l'environnement et aux pratiques durables, l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap...).

ACTIONS POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien de la Métropole aux clubs sportifs et à leurs activités contribue à assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ainsi qu'à l'épanouissement des personnes.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS  
SPORTIVES

En 2018 la Métropole a apporté un soutien financier à 49 clubs sportifs.

Les excellents résultats qu'obtiennent les équipes de haut niveau des clubs de la Métropole dans les compétitions nationales mais aussi internationales participent au rayonnement du territoire.

Club	Commune	Subvention 2018 en €
La SAS US Quevilly Rouen Métropole (Mission d'Intérêt Général)	Petit-Quevilly	390 000
La SASP Rouen Métropole Basket (Mission d'Intérêt Général)	Rouen	327 000
CMSO Handball	Oissel/Métropole	170 000
Rouen Normandie Rugby	Rouen	140 000
SPO Tennis de table	Rouen	90 000
ESP Tennis de Table	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	30 000
ALCL tennis de table	Grand Quevilly	20 000
Association du FCR - section féminine	Rouen	20 000
Stade Sottevillais 76 - section athlétisme	Sotteville-lès-Rouen	18 000
La Sottevillaise de Gymnastique	Sotteville-lès-Rouen	18 000
Elan Gymnique Rouennais	Rouen	18 000
Rouen baseball 76	Rouen	18 000
CVSAE Voile	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	18 000
MDMSA Badminton	Maromme/Mt St Aignan	13 000
ASRUC Rugby	Mont Saint Aignan	12 000
CNAR - Aviron	Rouen	12 000
Le Yacht-Club Rouen 76	Rouen	12 000
Véloce club de Rouen	Rouen	12 000
Rouen triathlon	Rouen	12 000
Club des Vikings	Rouen	10 500
Canoë Club Normand	Rouen	10 000
Compagnie des Archers de Mont-Saint-Aignan	Mont-Saint-Aignan	10 000
Club des léopards (football américain)	Rouen	10 000
N R Gym	Elbeuf-sur-Seine	9 000
Les Spiders roller-hockey	Rouen	9 000
Stade Sottevillais 76 - section lutte	Sotteville-lès-Rouen	7 000
Roller Sport Saint-Pierrais	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	6 600
ASRUC section hockey sur gazon	Mont-Saint-Aignan	6 000
Rouen tennis Club	Rouen	6 000
Club de Golf de Mont-Saint-Aignan	Mont-Saint-Aignan	5 000
Espadon de Grand Quevilly (Natation)	Grand Quevilly	5 000
Judo club du grand Rouen	Rouen	4 500
Club Pongiste de Petit-Quevilly	Petit-Quevilly	4 500
R2MA Athlétisme	Rouen/Maromme/Mont-Saint-Aignan	4 500
GCOB section Basket féminin	Bihorel	4 000
ASVB volley Ball	Petit-Quevilly	4 000
Billard Club Osselien	Oissel	4 000
CMSO section football masculin	Oissel	3 500
ASPTT-Rouen-MSA Volley-Ball	Rouen et Mont-Saint-Aignan	3 500
Rouen 76 Université hand-ball	Rouen	3 500
Club de voile d'Anneville Ambourville	Anneville-Ambourville	3 000
ASPTT section Lutte (Rouen)	Rouen	3 000
Persévérante de Maromme de Gymnastique	Maromme	3 000
Club de Hockey Amateur de Rouen	Rouen	3 000
Foyer rural d'Isneauville	Isneauville	2 000
ALCBS Échecs	Rouen	1 500
Rouen Échecs	Rouen	1 500
Espérance de Oissel (Gym-aérostep)	Oissel	1 000
Les Pédales Varengevillaises	Saint-Pierre-de-Varengeville	800
		Montant total : 1 509 900 €

## SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

En complément des nombreuses manifestations organisées au Kindarena et soutenues très fortement par la Métropole, l'établissement a consacré en 2018 un budget important pour participer au financement de plus de trente-quatre manifestations sportives majeures sur l'ensemble de son territoire dont certaines de niveau international. (voir tableau ci-dessous).

### MANIFESTATIONS SUBVENTIONNÉES EN 2018

Organisateurs	Nom de la manifestation et commune	Disciplines	Montant de la Subvention
Stade Sottevillais 76	Meeting d'athlétisme de <b>Sotteville les Rouen</b>	Athlétisme	75 000
Comité régional de sport adapté et ASCYmare	Animations de tennis sport adapté accolées à un championnat de de tennis Adapté – <b>Rouen</b>	Tennis adapté	30 000
USQ Football	Tournoi U17 – Petit Quevilly	Football	27 000
Club des Trois	Jumping International de <b>Canteleu</b>	Jumping	25 000
Stade Sottevillais 76	Révélation Sports- <b>Sotteville les Rouen</b>	Athlétisme	20 000
ASPTT Rouen	Marathon du département – <b>Rouen</b>	Athlétisme	15 000
Rouen Baseball 76	Challenge de France Elite - <b>Rouen</b>	Baseball	6 000
Boucle de Seine Organisation	25e édition du Semi-Marathon – <b>Caudebec les Elbeuf</b>	Marathon	6 000
Rouen Olympic Club	French Cup (patinage synchro) <b>Rouen</b>	Patinage synchro	5 000
Elan Gymnique Rouennais	½ finale du Top 12 - <b>Rouen</b>	Gymnastique	5 000
Stade sottevillais : section lutte	5e Open international de lutte – <b>Sotteville les Rouen</b>	lutte	5 000
ALCL tennis de table de Grand-Quevilly	Coupe d'Europe de Tennis de table – <b>Gd Quevilly</b>	Tennis de table	5 000
Elan Gymnique Rouennais	Adapta Gym Compétition handisport – <b>Rouen</b>	Gymnastique	4 500
Organisation du Tour de Normandie	Tour de Normandie cycliste - <b>Rouen</b>	Cyclisme	4 000
Rouen Sapins pétanque	Le National de pétanque - <b>St Pierre les Elbeuf</b>	Pétanque	4 000
Ligue de HN de pétanque	<b>Phase finale du championnat jeune</b> – St Pierre	Pétanque	3 000
Ligue de HN de pétanque	National de la ligue de Normandie – <b>St Pierre</b>	Pétanque	3 000
CVSAE	grande régates de la Métropole – <b>St Aubin les Elbeuf</b>	Voile	3 000
Association Pierre Vas	40e challenge de football du P VAS	Football	2 500
Saint-Aubin tennis club	Open Seniors – <b>St Aubin les Elbeuf</b>	Tennis	2 200
CNAR aviron	Régate longue distance défi seine 2018	Aviron	2 000
Les Spiders	Chanel Contest 2018 – <b>Rouen</b>	Roller hockey	2 000
ASPTT Rouen	Le sport donne des Elles – <b>Rouen</b>	initiation	2 000
La Sottevillaise de gymnastique	Organisation du championnat TOP 12 – <b>Sotteville les Rouen</b>	Gymnastique	2 000
ESP badminton	Bad en seine – <b>St Pierre les Elbeuf</b>	Badminton	1 500
ASPTT Rouen	Gulli Bouge avec toi – <b>Rouen</b>	Course pour enfants	1 500
La Sottevillaise de gymnastique	1/2Finale du Championnat de France de gymnastique rythmique – <b>Sotteville les Rouen</b>	Gymnastique	1 500
Normandie foot	Opérations de solidarité autour du foot- <b>Métropole</b>	Football	1 500
CNAR aviron	Championnat de Normandie d'aviron en salle – <b>Rouen</b>	Aviron	1 000
Foyer rural d'Isneauville	½ finale du championnat de France – <b>Isneauville</b>	Hockey en salle	1 000
Stade sottevillais section pétanque	13e édition du national de pétanque- <b>Sotteville-lès-Rouen</b>	Pétanque	1 000
Persévérante de Maromme	Compétition de gymnastique – <b>Maromme</b>	Gymnastique	1 000
Judo club du grand Rouen	17e tournoi international du JCGR - <b>Rouen</b>	Judo	800
Rouen échecs	Tournoi international d'échecs – <b>Rouen</b>	Échecs	550
		<b>Montant total : 269 550 €</b>	

## DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par délibération du 29 juin 2016, la Métropole a décidé de porter une pratique sportive diversifiée et concertée en aidant les clubs de la Métropole à se doter du matériel spécifique nécessaire au soutien d'une pratique licenciée et ainsi, de répondre au besoin induit par la situation de handicap. En 2018, sept associations ont pu bénéficier de ce dispositif :

Club	Acquisition	Montant de l'aide
Roller olympique club de Petit-Quevilly	Luges adaptées pour la création d'une section de roller hockey luge pour personnes en situation de handicap	3 500 €
Club handisport du grand Rouen	Fauteuil électrique pour sa section foot-fauteuil	4 500 €
SPOR tennis de Table	8 tables spécifiques de tennis de table	2 073 €
Tempo gym d'Elbeuf	Modules, matelas et tapis en mousse pour la pratique en toute sécurité d'actions motrices	3 082 €
Tennis club d'Ymare	Fauteuils spécifiques pour sa section de tennis en fauteuil	4 500 €
Persévérante de Maromme	Matériels pour l'accueil d'un public senior âgé de 64 à 82 ans	745 €
Association sportive et de loisirs pour tous (ASLT)	1 table de showdown pour un public déficient visuel	1 600 €

## ÉQUIPEMENTS

### PISCINE D'ELBEUF ET PISCINE-PATINOIRE DE CLÉON

La Métropole est propriétaire de la piscine de La Cerisaie à Elbeuf-sur-Seine et du complexe piscine-patinoire des Feugrais à Cléon. La Société Vert marine est chargée de la gestion et de l'exploitation de ces équipements nautiques et ludiques sur le territoire elbeuvien.



## 4.6 JEUNESSE

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et tendant à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

La Métropole intervient directement en appui aux initiatives des jeunes à travers deux dispositifs de concours : le concours Créatifs et le concours d'éloquence et en soutien financier aux actions portées par des associations « jeunesse éducation populaire » du territoire.

### CONCOURS CRÉACTIFS



Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Métropole continue de soutenir les initiatives des jeunes par la neuvième édition du concours Créatifs.

Véritable coup de pouce aux jeunes, le concours Créatifs, lancé pour la première fois en 2009, soutient des initiatives écocitoyennes en finançant des projets :

- présentés par des jeunes de 18 à 30 ans, seuls ou en groupe,
- qui habitent la Métropole ou dont le projet concerne notre territoire,
- et qui portent un projet novateur, prenant pleinement en compte le développement durable et s'inscrivant dans l'un des domaines de compétences de la Métropole.

2018 s'est révélée de grande qualité avec 6 projets récompensés pour leur pertinence, leur originalité et leur caractère innovant. Les lauréats primés ont décroché un financement allant de 1 500 € à 11 000 €, dont un projet ayant reçu le prix complémentaire « captation vidéo » et trois projets ayant reçu un cofinancement de la Caisse des dépôts et consignations, partenaire de la Métropole dans le cadre du concours.

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cet appel à projets mise sur l'inventivité et la perspicacité des jeunes. Les projets soutenus visent à dessiner un territoire encore plus respectueux des principes du développement durable, critère de sélection des projets soutenus. Dans cette démarche, les lauréats s'engagent à effectuer une journée de bénévolat citoyen dans un organisme ou une association en lien avec le sujet de leur projet.

### LES CHIFFRES CLÉS :

- 18 candidats dont 8 femmes (44 %) et 10 hommes (56 %)
- 6 lauréats dont 2 femmes et 4 hommes.
- Budget total alloué par la Métropole : 24 500 €
- Participation CDC : 12 000 € (3 dossiers cofinancés).

### CONCOURS D'ÉLOQUENCE



Le concours est ouvert à tous les élèves des classes de seconde des trente lycées situés sur le territoire Métropolitain.

Cette année ce sont 71 élèves de classes de seconde de douze lycées situés sur le territoire de la métropole qui ont proposé leur candidature (41 filles et 30 garçons).

Ces 71 jeunes se sont mesurés en phase intermédiaire autour d'un sujet commun, une phrase de Paolo Coelho, tirée du roman « La cinquième montagne » (publiée pour la première fois en 1996) : « **Toutes les batailles de la vie nous enseignent quelque chose, même celles que nous perdons.** »

Seize jeunes ont été sélectionnés (dont trois élèves en filière professionnelle et treize en filière générale, soit onze femmes et cinq hommes) afin de choisir parmi eux les trois lauréats du concours lors de la séance finale qui a eu lieu à l'Auditorium du Panorama XXL le 23 mai 2018.

La phrase autour de laquelle les candidats se sont départagés à l'occasion du jury final était une phrase Baruch Spinoza : « **La sauvegarde de la liberté de penser exige une complète laïcité de l'État.** »

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La Métropole met en avant les jeunes talents lycéens de son territoire grâce au concours d'éloquence. L'objectif de ce concours est l'exercice de la parole en public, le développement des capacités à s'exprimer et à convaincre son auditoire. Mais aussi et surtout il s'agit d'un outil d'éveil à la citoyenneté car le sujet proposé se rapporte à une valeur républicaine.

Ce concours est le concours de toutes les éloquences, et une tribune offerte à nos jeunes pour qu'ils s'expriment librement sur des sujets qui représentent des valeurs qui leur sont chères, telles que la liberté, la démocratie...

De plus, en partenariat avec le BTS assistant manager du Lycée Flaubert, une quinzaine de jeunes étudiants participent à l'accueil et l'orientation du public lors de différentes séances des jurys (jurys intermédiaires à la maison de l'avocat et à l'occasion de la finale).

Douze lycées ont présenté des candidats en 2018 :

- Lycée Blaise Pascal (Rouen)
- Lycée Camille Saint-Saëns (Rouen)
- Lycée Galilée (Franqueville-Saint-Pierre)
- Lycée Georges Baptiste (Canteleu)
- Lycée Jean Baptiste de la Salle (Rouen)
- Lycée Jeanne D'Arc (Rouen)
- Lycée La Providence Nicolas Barré (Le Mesnil-Esnard)
- Lycée Le Corbusier (Saint-Étienne-du-Rouvray)
- Lycée Marcel Sembat (Sotteville-lès-Rouen)
- Lycée Pierre Corneille (Rouen)
- Lycée Sacré-Cœur (Rouen)
- Lycée André Maurois (Elbeuf)

Au-delà de nombreux prix pour les lauréats (500 € en chèques cadeaux, abonnement aux transports en commun de la Métropole pendant un an et des objets cadeaux des partenaires) et leurs lycées, ce concours donne l'occasion aux lycéens de prendre la parole en public pour défendre leurs idées sur des sujets qui les touchent.

Le concours est réalisé en partenariat avec la Région Normandie, l'Académie de Rouen, le Barreau de Rouen, le Groupe La Poste et la Société Nutriset.

### PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS JEUNESSE

La Métropole poursuit son partenariat avec les associations jeunesse éducation populaire de son territoire.

Dans le cadre de la refonte de la politique de la ville et des préconisations du nouveau Contrat de ville (2015-2020), la Métropole et les associations partenaires dans la thématique jeunesse travaillent davantage vers les publics des Quartiers politiques de la Ville (QPV) afin que les dispositifs de droit commun financés par la Métropole touchent davantage ces publics.

Ainsi la Métropole continue de soutenir le Centre Régional d'information jeunesse (Crij) pour son action service jobs et son corollaire le « forum jobs d'été » qui a accueilli cette année plus de 2 200 jeunes à la recherche d'un emploi saisonnier. Le financement métropolitain a aussi permis de consolider l'information jeunesse vers les publics des quartiers prioritaires (QPV), par la création et l'animation d'un réseau de Points information jeunesse situés sur le territoire Métropolitain : « collectif Pij Métropole ».

Important pour l'attractivité d'un territoire, la Métropole soutient le Comité régional des associations jeunesse et éducation populaire (Crajep) de Normandie pour la consolidation et l'animation du réseau des acteurs jeunesse de notre territoire.

Dans le cadre du Contrat de ville, la Métropole soutient des actions intercommunales dans le but d'œuvrer pour la cohésion du territoire. Dans ce cadre, l'Afev propose une action de mobilisation des étudiants bénévoles qui accompagnent tout au long de l'année des enfants et des jeunes fragilisés et trouvant des difficultés dans leurs parcours scolaires.

L'Afev intervient en partenariat avec les communes ou les CCAS ou encore les collèges sur le territoire des communes de Rouen, Petit-Quevilly, Saint-Étienne-du-Rouvray, Elbeuf, Maromme, Canteleu, et Notre-Dame-de-Bondeville.

### CHIFFRES CLÉ :

- 151 étudiants bénévoles mobilisés ;
- 118 enfants ont rencontré un bénévole dont 49 collégiens et 69 primaires ;
- 22 établissements scolaires concernés ;
- 9 quartiers « prioritaires » (QPV) concernés sur 6 communes.

## ROUEN NORMANDIE SUP'CUP



En 2018, la Métropole a organisé la 8<sup>e</sup> édition du challenge sportif étudiant Rouen Normandie Sup'cup, au Kindarena et à la piscine de l'île Lacroix à Rouen, en partenariat avec la Cesar (Conférence de l'enseignement supérieur de l'agglomération rouennaise) et le CRSU (Conseil régional du sport universitaire).

L'objectif de cette manifestation est double : accueillir les étudiants et échanger autour d'une compétition sportive, conviviale et fédératrice.

24 équipes issues de départements de l'université de Rouen ou établissements d'enseignement supérieur du territoire se sont affrontées une journée autour d'épreuves, essentiellement sportives.



## CHIFFRES CLÉS :

- ▶ 2400 participants
- ▶ 4000 spectateurs
- ▶ 200 000 visionnages des chorégraphies

## 4.7

## PARC NATUREL URBAIN DES BRUYÈRES



Le champ de courses des Bruyères s'étend sur 28 hectares au cœur de la Métropole. Afin de préserver ce poumon vert de la rive gauche à la charnière de cinq communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly et Petit-Quevilly), la Métropole y aménage un parc naturel urbain bénéficiant aux habitants de l'ensemble de la Métropole et aux riverains.

La reconversion du site a été engagée à l'automne 2013 avec l'ouverture d'une démarche de concertation visant à co-construire le programme de ce futur équipement.

Les marchés de travaux ont été attribués pour les 8 lots relevant des infrastructures (hors bâtiments). Après 2 mois de préparation de chantier, ces travaux ont démarré mi-2018.

La consultation pour les travaux en bâtiment a été lancée en 2018 pour une attribution au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 ce qui permettra un début des travaux au 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

L'appel à projet pour un restaurant et un point de vente de produits bio et/ou locaux a été lancé en avril 2018, deux porteurs de projet ont proposé une offre en décembre 2018.

ACTIONS POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Parc naturel urbain des Bruyères s'inscrit pleinement dans le développement durable : réalisation d'un parc de près de 30 ha en cœur d'agglomération permettant de conserver et développer une biodiversité propre aux milieux silicicoles. Cette localisation en plein centre de la zone urbaine de la rive gauche vient offrir aux habitants de la Métropole des espaces de nature. Par ailleurs, son couvert végétal contribue activement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, l'implantation sur le Parc d'une ferme permacole viendra démontrer la possibilité de cultiver des fruits et légumes, en zone urbaine, selon les méthodes les plus biologiques qui soient.

L'utilisation de matériaux biosourcés pour les bâtiments a été privilégiée. Ils ont été conçus avec des performances énergétiques supérieures à celle demandées par la réglementation thermique.

## 4.8

GRANDE PROMENADE FLUVIALE  
SUR LES QUAIS RIVE GAUCHE

Les quais bas de la rive gauche de la Seine à Rouen, du pont Corneille à la pointe de la Presqu'île Rollet, poursuivent leur transformation afin de devenir une grande promenade fluviale sur plus de trois kilomètres. La première phase en 2013-2014 a porté sur le réaménagement des quais en aval du pont Guillaume-le-Conquérant, la création du parc fluvial de la Presqu'île, et de la Prairie Saint-Sever. Une seconde phase en 2015-2016 a concerné les espaces situés entre les

ponts Boieldieu et Jeanne-d'Arc. Une troisième phase, entre les Ponts Jeanne d'Arc et Guillaume-le-Conquérant, a été inaugurée à l'été 2017.

La promenade/parc et ses espaces de convivialité, de jeux d'enfants, de sports ont rapidement rencontré leur public et remporté un large succès auprès des habitants.

L'année 2018 aura été celle de la reconnaissance nationale de la qualité des aménagements, des transformations urbaines opérées et de la mise en scène du grand paysage dans lequel s'inscrit la boucle de Seine du cœur de ville et de la Métropole. Ces aménagements ont été conçus par les paysagistes Jacqueline OSTY et In Situ.

8 prix ont été décernés en 2018 à cet aménagement :

- ▶ Grand prix du palmarès de l'architecture et du paysage de Seine Maritime,
- ▶ Le Grand prix national du paysage 2018 (Ministère de la transition écologique et solidaire),
- ▶ Le Prix des Défis urbains 2018 (Innovapresse) pour le rapport à l'eau,
- ▶ Le Trophée or du cadre de vie 2018 catégorie Espace urbain et paysager (FimbACTE),
- ▶ Le Trophée de l'ingénierie territoriale 2018 catégorie Urbanisme aménagement patrimoine (La Gazette des communes et technicités),
- ▶ Le Grand prix du jury et le Prix du public des victoires du paysages 2018 (Val'hor/professionnels du végétal).

3

Vers une transition  
écologique réussie





# Vers une transition écologique réussie

Avec la volonté de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans une démarche ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique à travers l'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le diagnostic « climat air énergie » de la Métropole a mis en évidence le rôle des différents acteurs du territoire dans les émissions de gaz à effet de serre et dans les consommations d'énergie : 35 % des émissions sont issues du secteur industriel et 22 % des transports routiers.

Atteindre les objectifs fixés par la politique « climat air énergie » de la Métropole supposait donc l'implication coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire, et ce à différents niveaux :

- ▶ Dans la bonne déclinaison de la stratégie territoriale en objectifs opérationnels,
- ▶ Afin d'opérer les changements de pratiques de l'ensemble des acteurs,
- ▶ En rendant possible la collaboration entre les acteurs.



C'est le sens du projet de COP 21 Rouen Normandie. Large processus de mobilisation et d'animation territoriale, ce projet, complément du PCAET, a été construit avec deux partenaires : le WWF et l'Ademe, qui ont fixé pour objectif de faire émerger des engagements concrets de l'ensemble des acteurs du territoire : communes, citoyens, entreprises, administrations, associations...



## 2018 RÉALISATIONS

### L'APPROBATION À L'UNANIMITÉ DE LA POLITIQUE « CLIMAT AIR ÉNERGIE »

À travers cette politique, la Métropole a affirmé son engagement dans la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables. Cette stratégie ambitieuse – Territoire 100 % EnR en 2050 – constitue la contribution de la Métropole à l'Accord de Rouen pour le climat.

### LA LABELLISATION CIT'ERGIE DE LA MÉTROPOLE



La Métropole s'est engagée dans une démarche de labellisation Cit'ergie dès 2016. Ces deux ans et demi ont permis à la Métropole de développer une politique climat air énergie ambitieuse et de candidater à la labellisation Cit'ergie en décembre 2018.

Suite à l'avis favorable de l'auditrice, la Commission Nationale du Label Cit'ergie vient d'accorder le label à la Métropole, qui fait ainsi partie des 8 Métropoles labellisées avec Lyon, Nantes, Rennes, Brest, Grand Nancy, Lille et Nice.

La Métropole souhaite renforcer cette dynamique en accompagnant les communes dans leur engagement dans cette démarche. Déjà trois communes de la Métropole sont labellisées : Malaunay, Petit-Quevilly et Rouen, et une dizaine de nouvelles communes sont engagées dans le processus de labellisation.

### LE GIEC LOCAL : CONSTITUTION D'UN GROUPE D'EXPERTS SUR LE CLIMAT

À l'instar du « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat » (Giec) chargé de fournir des évaluations détaillées de l'état de connaissances scientifiques sur le changement climatique, un groupe d'experts scientifiques intitulé « Giec local » a été constitué. Sous la présidence de Benoît Laignel, 15 experts ont été sollicités pour composer ce Giec local et apporter une approche scientifique et neutre autour de dix thématiques : climat, psychologie sociale, ressources en eau, agriculture, biodiversité, qualité de l'air et santé publique, urbanisme et architecture, mobilité et aménagement, énergie, économie et sciences politiques. L'ambition est de fournir une expertise approfondie au niveau local du changement climatique et de ces conséquences, afin d'aller vers des solutions d'adaptation appropriées à notre territoire.

Les premiers travaux du Giec local durant l'année 2018 ont permis de mettre en commun les données locales et de présenter plusieurs synthèses, l'une sur l'évolution du climat et l'autre sur les représentations et les attitudes des populations locales face à ces changements. En 2019,

d'autres fiches verront le jour, notamment relative à l'impact du changement climatique sur les ressources en eau, la biodiversité ou encore la santé publique. Notre ambition est de proposer à terme des premières mesures d'adaptation et lancer des études ou programmes de recherche spécifiques dans les années à venir.

### DÉMARCHE COP 21 : 2018, UNE ANNÉE DE MOBILISATION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans la construction de cette démarche innovante d'animation territoriale autour de la transition écologique, l'année 2018 a été identifiée comme une étape clé : celle de la prise de conscience collective autour des enjeux de la transition écologique. La mobilisation des acteurs s'est traduite par des actions dans plusieurs directions :

- ▶ Sensibiliser, éduquer, mettre en situation,
- ▶ Susciter et rassembler les engagements d'acteurs,
- ▶ Créer une dynamique collective et l'envie d'agir ensemble pour trouver des solutions.

Le 29 novembre 2018, à l'occasion d'un forum, « l'Accord de Rouen pour le Climat » a été conclu, qui formalise l'engagement collectif et rassemble les engagements individuels d'acteurs.

## 3.1

# VALORISER, PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES PATRIMOINES ET RICHESSES ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE

Forte d'un patrimoine naturel d'importance, de par son étendue (forêts et fleuve) et sa diversité, la métropole mène une politique de préservation mais aussi de valorisation de cette nature. En effet ces espaces de nature contribuent au maintien et au développement de la biodiversité, mais représentent également un gage de qualité de vie et d'attractivité certaine pour le territoire.

Plus largement, la métropole agit pour la préservation de l'ensemble des ressources naturelles, au service de la qualité du cadre de vie. Ainsi la métropole s'implique de façon croissante dans la transition écologique et énergétique, avec des leviers supplémentaires qu'est l'élargissement de la compétence énergie.

### 3.1.1

## GRAND CYCLE DE L'EAU



Le grand cycle de l'eau concerne en particulier la gestion des rivières, la prévention des inondations et la lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines. Il rassemble toutes les missions complémentaires aux traditionnelles compétences d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées. Ses missions s'inscrivent dans le cycle naturel de l'eau et s'approprient à l'échelle d'un territoire spécifique : le bassin-versant. La Métropole est principalement concernée par le bassin versant des rivières Cailly, Aubette et Robec et par l'axe Seine



Historiquement, des solidarités territoriales se sont développées entre la Métropole et les collectivités voisines au sein de syndicats, tel que le syndicat mixte de la Vallée du Cailly et celui du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des bassins-versants Cailly-Aubette-Robec. Suite à l'évolution de la loi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence dénommée Gemapi « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » a été plus clairement définie et confiée à la Métropole. L'année 2017 a permis une réflexion sur l'évolution nécessaire de l'organisation pour exercer cette compétence de façon pertinente en fonction de l'histoire des territoires et pallier aux carences actuelles notamment sur l'axe Seine. Ce travail devra aboutir en 2019 (période de transition).

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour s'adapter au changement climatique et notamment aux évolutions des ressources en eau potable, il est nécessaire d'évaluer localement les impacts probables de l'évolution du climat, en réalisant des modélisations. Ce besoin en termes de modélisation s'ajoute à ceux préexistants sur le territoire :

Connaître les interactions nappe – rivières afin de gérer durablement les prélèvements et préserver les rivières et milieux humides associés,

Préciser les circulations d'eau et les transferts de polluants pour définir les actions de protections de la ressource pertinentes (pesticides...),

Estimer les risques de dégradation de l'ensemble des ressources actuelles et futures pour éclairer les choix stratégiques d'implantation de nouveaux champs captant dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

### 2018 RÉALISATIONS

- Signature du Papi (Programme d'actions de prévention des inondations) d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe — En partenariat avec les collectivités concernées, dix-sept actions ont été définies notamment pour l'amélioration de la connaissance du risque, la gestion de crise et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (ces actions pourront être mises en œuvre sur une période de trois ans avec des financements de l'État suite à la labellisation du projet).
- Poursuite du diagnostic de la pollution de la nappe de la craie dans la vallée du Cailly en partenariat avec l'Ineris (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) portée par le Syndicat mixte (SM) Sage.
- Réalisation d'inventaire de biodiversité sur des zones humides de Malaunay, Fontaine-le-Bourg, Montville et Cailly portée par le SM Sage.
- Accompagnement des agriculteurs volontaires pour adapter leurs exploitations et restaurer la qualité de l'Eau (conversion à l'agriculture biologique...).
- Accompagnement des communes pour initier des projets de restaurations de zones humides.
- Réalisation d'aménagements d'hydraulique douce (plantation de haies, création de zone tampon en herbe...) sur l'aire d'alimentation du captage d'eau des sources du Robec pour réduire les ruissellements et le transfert de pollution.

### CHIFFRES CLÉS

- 71 tonnes de déchets retirés des rivières Cailly-Aubette-Robec en 2018 par les agents en régie,
- 7 exploitations agricoles en installation ou conversion à l'Agriculture Biologique sur des Aires d'Alimentation de Captages de la Métropole pour contribuer à restaurer la qualité de l'eau.

### 3.1.2 BIODIVERSITÉ

La Métropole Rouen Normandie a engagé depuis 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité.

#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La maîtrise de l'étalement urbain par la protection et la préservation de toutes les composantes des milieux naturels : forêts, zones humides, pelouses des coteaux calcaïques, landes et pelouses silicoles agit favorablement en matière de développement durable ;

Adapter le territoire aux évolutions liées aux changements climatiques en conservant les fonctionnalités de la Trame verte et bleue du territoire et la capacité des espèces à se déplacer aujourd'hui et demain ;

Participer aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, en introduisant le soutien des filières courtes agricoles au travers de l'écopâturage, mode de gestion écologique, sociale et économique des milieux naturels.

### PROGRAMME DE RESTAURATION DES PELOUSES CALCICOLES

Ce programme de restauration est animé et mis en œuvre par la Métropole, avec l'appui technique et scientifique du Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine (CEN NS). Il s'appuie sur une amélioration des connaissances écologiques des sites à enjeux patrimoniaux élevés, une stratégie de conventionnement ou d'acquisition foncière pour les sites actuellement à l'abandon, l'élaboration de plans de gestion et des travaux de restauration ou d'aménagement en vue d'une remise en pâturage des sites sous une forme extensive, propice au maintien de la biodiversité remarquable de ces milieux naturels très riches.

#### 2018 RÉALISATIONS

En 2018, le travail engagé s'est poursuivi :

- Coteaux autour de la Grand'Mare : acquisition foncière de 10 ha, organisation de plusieurs chantiers natures, travaux de restauration écologiques ;
- Coteaux de la côte Sainte-Catherine : validation du plan de gestion du site, en partenariat avec la ville de Rouen, réalisation de devis pour la pose de clôtures et la restauration du site (les travaux auront lieu en 2019) ;
- Coteaux d'Amfreville-la-Mivoie : conventionnement pour la mise en place d'écopâturage sur un site appartenant à la Safer ;
- Coteaux de Sotteville-sous-le-Val : conventionnement pour la mise en place d'écopâturage sur un site appartenant à la Safer ;
- Coteaux de la commune de Quevillon : acquisition de près de 5 ha de coteaux, restauration et pose de clôtures ;
- Coteaux de Rouen (Grand'Mare) et Darnétal : rédaction du plan de gestion pour la période 2019-2023.

### PROGRAMMES MESSICOLES



Afin d'améliorer les connaissances sur le comportement des espèces messicoles dans les champs, et plus précisément dans les cultures de la boucle d'Anneville-Ambourville (secteur à enjeu fort pour les messicoles pour la Métropole), un protocole de suivi de ces espèces a été mis en place en 2015. Les parcelles suivies ont été définies selon les accords obtenus avec les exploitants locaux.

Parallèlement à ce travail de prospection, un travail de sensibilisation des acteurs a été mené notamment auprès des agriculteurs. L'objectif était d'étudier avec eux leurs pratiques agricoles et de les sensibiliser sur l'enjeu de la préservation du patrimoine écologique des plantes messicoles.

Enfin, une parcelle de conservation « in situ » de quatre espèces messicoles menacées, a été mise en place sur un site appartenant à la commune du Trait. Les quatre espèces y ont été semées en utilisant la banque de graine du Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI).

#### 2018 RÉALISATIONS

En 2018, le travail de sensibilisation des acteurs s'est poursuivi, notamment sur la boucle d'Anneville, dans le cadre du suivi des parcelles à enjeux messicoles. De même, une récolte de graine a été organisée à l'été 2018 sur la parcelle de conservation au Trait, animée par le CBNBI.

### GESTION DU SITE NATUREL DES TERRES DU MOULIN À VENT

En avril 2016, la Métropole a acquis 102 ha de terres silicoles situées sur les communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville. Cette acquisition s'intègre dans un ensemble plus vaste de maîtrise foncière public, qui à terme devrait atteindre les 230 ha, suite à la rétrocession progressive aux communes concernées de terrains actuellement exploités par un carrier. Ces terrains, acquis ou gérés via des conventions par la Métropole, visent à protéger le captage en eau potable de Bardouville, assurer un développement d'une agriculture durable en faveur des circuits courts, et enfin créer un grand réservoir de biodiversité sur les terrasses alluviales favorables aux espèces des milieux silicoles. Ils constituent également un réservoir foncier, par anticipation, en tant que mesures compensatoires de grands projets qui pourraient potentiellement impacter des zones naturelles silicoles à enjeux écologiques ailleurs sur le territoire.

#### 2018 RÉALISATIONS



En 2018, le retour du pâturage sur le site s'est poursuivi, au travers de cinq conventions passées avec des agriculteurs, lesquels sont tenus de respecter un cahier des charges strictes au niveau des mesures environnementales. En parallèle, l'année 2018 a été consacrée au diagnostic sécuritaire des arbres présents aux abords des voies de circulation, à l'abattage des arbres jugés dangereux, et aux suivis naturalistes, notamment de la flore et des habitats patrimoniaux présents sur le site.

### GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

La Métropole a mis en place un programme d'actions complet en faveur de la gestion différenciée des espaces verts, visant notamment l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les pratiques de gestion. Ce programme est construit principalement autour d'une modification de gestion de l'ensemble des sites gérés par la Métropole (principe d'exemplarité) et notre engagement en faveur du « zéro phyto », ainsi qu'une mission d'accompagnement et d'assistance auprès des communes pour le passage en « zéro phyto » et la gestion différenciée de leurs espaces verts.

Visuel Panneau sur 1 commune

#### 2018 RÉALISATIONS

En 2018, cette mission s'est poursuivie en interne avec la prise en compte et la poursuite de l'évolution des pratiques de gestion pour les « nouveaux » sites métropolitains issus des transferts de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2015. De même, cinq nouvelles communes ont été accompagnées pour leur gestion différenciée des espaces verts : Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Berville-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Varengeville, Le Trait et Malaunay.

### 3.1.3 FORÊTS



Avec leurs 22 500 hectares de surfaces boisées, les forêts représentent un tiers de la surface du territoire de la Métropole. Les forêts périurbaines de Rouen ont été labélisées « Forêts d'exception » par l'Office national des forêts (ONF) en 2015. Il s'agissait alors du quatrième site labellisé en France.



#### Forêts de la Métropole

Le programme d'actions de la Métropole dans ce domaine est décliné dans une charte forestière de territoire dont le plan d'action s'étend sur 2015-2020.

#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions inscrites dans la charte forestière du territoire permettent :

- ▶ la prise en compte des impacts du changement climatique dans la gestion forestière,
- ▶ la préservation des milieux naturels forestiers, composante principale de la Trame Verte et Bleue du Territoire de la Métropole,
- ▶ la sensibilisation du grand public sur les effets du changement climatique dans les forêts.

#### 2018 RÉALISATIONS

- ▶ L'avancement des travaux de réflexions sur la rénovation du parc animalier de Roumare (convention signée fin 2016 – avenant signé fin 2017) avec notamment la rénovation des 4 postes d'observations, l'implantation de nouveaux mobiliers et notamment de nouveaux outils pédagogiques (silhouettes, bornes ludiques...), la réalisation d'un concours photos qui a permis la mise en place de nouvelles illustrations sous le kiosque... La réalisation du préau d'information en bois local feuillu est toujours en attente de la validation du permis de construire. Une journée de découverte pour le grand public a été organisée le 4 novembre 2018.
- ▶ Comme tous les ans, la Métropole a participé financièrement à l'entretien des aménagements pour l'accueil du public présent dans les forêts domaniales. 156 269,35 € ont été versés en 2018 par la Métropole sur les 208 359,13 € de dépenses d'entretien réalisées par l'ONF. Une opération spécifique de ramassage de dépôts sauvages de déchets amiantés a également pu avoir lieu en forêt de La Londe Rouvray.
- ▶ 13 arbres remarquables ont été mis en valeur par l'ONF en partenariat avec la Métropole dans les forêts domaniales du territoire. Des fiches de présentation ainsi qu'un film sont disponibles sur Internet. À noter que l'association Arbres a labellisé l'ensemble de ces arbres « arbres remarquables » en octobre 2018.
- ▶ Un colloque sur les effets du changement climatique sur les forêts normandes a été organisé en octobre 2018 par l'Union régionale des collectivités forestières (Urcofor) de Normandie. Une centaine de participants d'horizons différents ont répondu présents. En marge de celui-ci, plusieurs sorties ont été proposées sur ce thème au grand public.
- ▶ Des conventions ont été signées avec Professions bois et l'Union régionale des collectivités forestières (Urcofor) de Normandie pour développer l'utilisation du bois construction sur le territoire de la Métropole.
- ▶ Dans le cadre du projet AMI Bois, issu de l'appel à manifestations d'intérêts national intitulé « Dynamic bois » lancé en 2015 par l'Ademe :
  - ▶ Toujours dans le cadre d'une expérimentation, 1000 tonnes de bois bocager ont été livrées à la chaufferie de Mont-Saint-Aignan,
  - ▶ Une réunion de vulgarisation sur les aides disponibles a été réalisée auprès de propriétaires privés. 25 participants étaient présents.
  - ▶ Un petit broyeur (permettant l'accès à de nouvelles parcelles forestières), un porteur et un débusqueur respectueux de l'environnement et des sols forestiers ont été acquis par trois Entreprises de travaux forestiers

grâce au projet. Biocombustible SAS a également pu développer un logiciel de suivi de l'approvisionnement en bois,

- Sur la proposition de l'Ademe le projet a été reconduit pour une année supplémentaire.

Dans le cadre du label Forêt d'exception®, l'ONF a notamment organisé en lien avec la Métropole une opération « Forêt Propre » afin de sensibiliser les habitants à la problématique des déchets en forêt : 150 bénévoles motivés étaient présents en avril 2018, remplissant ainsi plusieurs conteneurs de déchets divers et ramassant environ 400 bouteilles.

### LE RÉSEAU DES TROIS MAISONS DES FORÊTS



Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray



Maison des forêts d'Orival



Maison des forêts de Darnétal



Les trois Maisons des forêts de la Métropole sont des espaces d'information et d'animation autour des forêts du territoire. Elles valorisent le patrimoine forestier exceptionnel de la Métropole au travers d'expositions, d'une mise à disposition de documentation et d'espaces mais aussi et surtout par un programme d'animations à destination du grand public ou des scolaires et périscolaires. Des animations et événementiels y sont régulièrement organisés et notamment le Bivouac sous la lune qui a eu lieu pour la sixième année consécutive en juin 2018 à la Maison des forêts d'Orival. 280 personnes ont participé à cette manifestation originale qui propose de découvrir la nature autrement grâce à 17 heures d'animations consécutives de jour comme de nuit.

Les chiffres de fréquentation scolaires et grand public pour l'année 2018 sont en hausse par rapport à l'année 2017, et sont au plus haut depuis l'ouverture du réseau il y a 10 ans

Bilan 2018 (Chiffre 2017)	Maison des forêts de Saint-Etienne-du- Rouvray	Maison des forêts de Darnétal	Maison des forêts d'Orival	Total
Nombre de visiteurs grand public (hors scolaire / périscolaire)	4 869 (4 001)	1 766 (1 453)	1 142 (787)	7 777 (6 241)
Nombre d'animations ou d'ateliers proposés	155 (105)	62 (32)	18 (8)	235 (145)
Nombre « d'anniversaires nature »	63 (50)	25 (32)	0 (0)	88 (82)
Nombre de classes + groupes de centres de loisirs (dont classes)	214 dont 189 classes (207 dont 179 classes)	104 dont 97 classes (106 dont 89 classes)	33 dont 0 classe (30 dont 0 classe)	351 dont 286 classes (343 dont 268 classes)
Nombre d'enfants (scolaire / périscolaire)	6 215 (5 999)	3 098 (2 855)	1 996 (1 909)	11 309 (10 763)
Nombre total de visiteurs	11 074 (10 000)	4 864 (4 308)	3 138 (2 696)	19 076 (17 004)

### 3.1.4 GESTION DES ZONES HUMIDES

La Métropole Rouen Normandie a engagé depuis 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité. Cette partie constitue la partie « Trame bleue » du plan d'actions.

#### PROGRAMME MARES

Le programme Mares vise à mieux connaître, protéger et développer le réseau de mares présent sur le territoire. Il se déroule en plusieurs étapes dont la première est le recensement et la caractérisation de l'ensemble des mares du territoire. Des inventaires écologiques sont également menés sur les mares communales ainsi que sur les mares privées jugées les plus riches écologiquement. Des travaux de restauration, protection ou de création de mares sont aussi prévus afin d'améliorer le fonctionnement du réseau existant.



#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation de la diversité des habitats écologiques (notamment des mares) et des paysages est une composante à part entière du développement durable.

#### 2018 RÉALISATIONS

##### PHASE DE CARACTÉRISATION

Une nouvelle campagne de caractérisation a eu lieu sur les communes du Trait, La Londe, Isneauville et Rouen. Cette nouvelle campagne s'inscrit dans le projet de suivi d'un réseau de mesure permanente de 79 mares sur 4 secteurs (marais, forestier, périurbain et urbain).

##### PHASE D'INVENTAIRES

35 nouvelles mares ont été inventoriées globalement (flore, odonates et amphibiens) en 2018 sur les communes de Quevillon, Sahurs, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Martin-de-Boscherville et Le Trait.

##### ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

L'accompagnement des communes s'est poursuivi avec les réunions de présentation aux élus (Jumièges, Elbeuf, Grand-Couronne, Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume, Duclair, Isneauville, La Londe, Houpeville, Saint-Étienne-du-Rouvray), la mise en place d'animations pédagogiques avec les écoles (Rouen, Duclair et Jumièges), le conseil aux habitants et la mise en œuvre de travaux (Bonsecours, Franqueville-Saint-Pierre, Jumièges, La Londe, La Neuville-Chant-d'Oisel, Le Mesnil-Esnard, Mont-Saint-Aignan, Rouen, Sotteville-les-Rouen, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Paer).

### ZONE HUMIDE DU MARAIS DU TRAIT

Cette zone de près de 170 hectares est en grande partie classée Natura 2000. Un plan de gestion est mené en partenariat avec le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande.

#### 2018 RÉALISATIONS



La gestion du site du Marais du Trait s'est poursuivie en 2018. Outre la poursuite de la gestion du cheptel d'animaux (vaches Highland Cattle, chevaux camarguais) en régie, et la mise en œuvre de travaux de restauration ou de gestion écologique sur le site, l'année 2018 a notamment vu la réalisation de travaux permettant l'aménagement d'un sentier de découverte du marais, dont la création était préconisée dans le plan de gestion 2017-2021.

### ZONE HUMIDE DU LINOLÉUM À NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

En 2018, la restauration écologique de la zone humide du Linoléum s'est poursuivie, avec le suivi écologique du milieu naturel, en partenariat avec le CEN Normandie Seine. En 2018, le nouveau plan de gestion pour la période 2018-2022 a été rédigé en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine.

### ZONE HUMIDE DU LINOLÉUM À NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

En 2018, la restauration écologique de la zone humide du Linoléum s'est poursuivie, avec le suivi écologique du milieu naturel, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine. En 2018, le nouveau plan de gestion pour la période 2018-2022 a été rédigé en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces naturels Normandie Seine.

### 3.1.5 SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie a étendu ses compétences dans le domaine de l'énergie : distribution d'électricité et de gaz, création, aménagement, entretien et gestion des réseaux publics de chaleur ou de froid urbains et contribution à la transition énergétique. Ces compétences complètent la compétence antérieure de « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » pour laquelle des actions ont déjà été engagées : Espace info énergie, Conseil en énergie partagé, Plan climat air énergie territorial...

Le Schéma Directeur Métropolitain des Énergies (SDME) est une démarche de planification énergétique territoriale qui se décompose en trois phases

#### Schéma directeur des énergies

PHASE 1 DIAGNOSTIC Année référence 2010	PHASE 2 PERSPECTIVE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE	PHASE 3 STRATÉGIE TERRITORIALE
Objectif : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur afin de disposer d'une vision territoriale stratégique - Modélisation des consommations grâce à l'outil PROSPER - Recensement de tous les moyens et projets d'EnR - Diagnostic des réseaux d'énergie : chaleur, gaz, électricité	Objectif : connaître toutes les potentialités du territoire sur toutes les actions énergie et climat (maîtrise de l'énergie, développement EnR, gestion des réseaux) - Quantification des potentiels d'économie d'énergie - Analyse filière par filière des productions EnR possibles - Contraintes et opportunités sur les réseaux - Scénarisation de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.	Objectif : finaliser une stratégie cohérente (urbanisme, réseaux, EnR, maîtrise de l'énergie) pour l'ensemble de l'action énergie-climat de la Métropole Rouen Normandie - Schéma directeur des réseaux de chaleur, de gaz et d'électricité - Plan d'investissements - Plan d'affaire pour l'efficacité énergétique - Panel de projets EnR

Les deux premières phases du SDME ont été finalisées en 2017 et ont permis de définir la stratégie énergétique métropolitaine à l'horizon 2030 et 2050. Cette étude a ainsi permis de construire les objectifs annoncés lors du lancement de la Cop 21 en décembre 2017, notamment celui du devenir.

Au regard des gisements d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Métropole, les enjeux de cette transition sont de deux ordres :

- Réduire de 50 % la consommation énergétique de son territoire par rapport à la situation actuelle (2014), qui représente un axe prioritaire avec un gisement d'économie d'énergie évalué à 7 000 GWh,
- Développer les énergies renouvelables et de récupération (ENR & R) :
  - en multipliant par 2,5 les productions d'énergie renouvelable sur son territoire (soit une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local de 9 % à 43 %),
  - en participant à une stratégie de développement des EnR au niveau régional en partenariat avec la Région Normandie et les territoires volontaires.

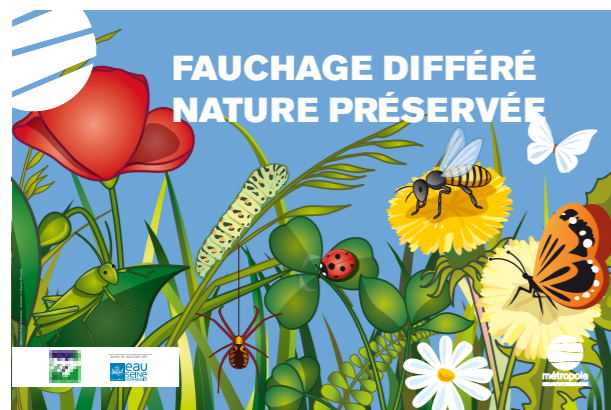
Pour cela, il est important pour la Métropole de se fixer des objectifs volontaristes et de les décliner par secteur d'activité. L'analyse des différents scénarii permet de proposer une stratégie efficace et réaliste pour l'atteinte de ces objectifs.

Elle concerne l'ensemble des secteurs d'activité.

La troisième phase de cette étude s'est finalisée fin 2018 et a permis de fournir les derniers rendus :

- Plans d'affaire de la rénovation énergétique des secteurs résidentiels et tertiaires. Les éléments relatifs au secteur résidentiel permettront de définir des orientations énergétiques à inscrire dans le Programme local de l'habitat (PLH),
- Analyse énergétique des secteurs Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU),
- Planification des réseaux de distribution d'énergie : chaleur, gaz et électricité,
- Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération.

Cette étude a enfin permis de construire un Système informatique géolocalisé (SIG) rassemblant l'ensemble des données énergétiques du territoire.



## PHASE 1

### DIAGNOSTIC

#### Année référence 2010

- Objectif** : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur afin de disposer d'une vision territoriale stratégique
- Modélisation des consommations grâce à l'outil Prosper
  - Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
  - Diagnostic des réseaux d'énergie : chaleur, gaz, électricité

## PHASE 2

### PERSPECTIVE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE :

**Objectif** : connaître toutes les potentialités du territoire sur toutes les actions énergie et climat (maîtrise de l'énergie développement EnR, gestion des réseaux)

- Quantification des potentiels d'économie d'énergie
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Contraintes et opportunités sur les réseaux
- Scénarisations de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.

## PHASE 3

### STRATÉGIE TERRITORIALE

**Objectif** : finaliser une stratégie cohérente (urbanisme, réseaux, EnR, maîtrise de l'énergie) pour l'ensemble de l'action énergie-climat de la Métropole Rouen Normandie

- Schéma directeur des réseaux de chaleur, de gaz et d'électricité
- Plan d'investissements
- Plan d'affaire pour l'efficacité énergétique
- Panel de projets EnR

## ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Élaborer, piloter et mettre en œuvre des documents de planification et de programmation stratégiques
- Développer une coopération et une culture commune nécessaire à une action publique cohérente et efficace
- Définir une stratégie énergétique métropolitaine cohérente vis-à-vis des objectifs nationaux et régionaux
- Fournir des orientations au PCAET, PLUi et PLH
- Mettre en place une planification des réseaux de distribution d'énergie
- Définir des feuilles de route opérationnelles sur la rénovation thermique et sur le développement des énergies renouvelables sont autant d'objectifs du schéma participant du développement durable du territoire métropolitain.

### 3.1.6

## EAU ET ASSAINISSEMENT



### EAU

La Métropole a pour mission d'assurer la production, la distribution d'eau potable ainsi que la gestion clientèle-abonné, sur les 71 communes qui la composent.



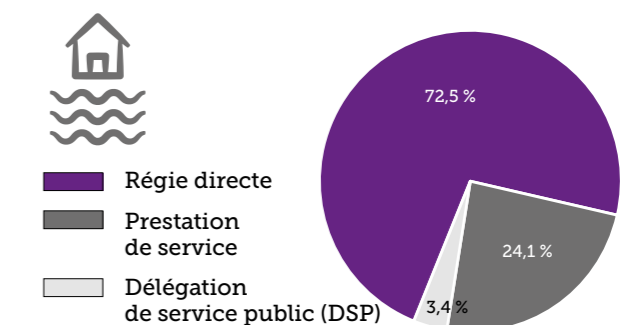
Usine d'eau potable à Moulineaux

La production d'eau potable est assurée par 40 ressources avec sept usines de traitements et 93 réservoirs. La distribution compte 2 906,5 km de réseau (hors branchements). La clientèle gère 196 778 abonnés.

Le service est assuré soit en Régie Directe (72,5 %), soit en Prestation de Service (24,1 %) et dans une moindre mesure (contrats historiques) en Délégation de service Public (3,4 %).

Le service eau potable fait l'objet d'un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

FIG. 5C Répartition du nombre d'abonnés



Le service eau potable fait l'objet d'un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

### 2018 RÉALISATIONS

- Étude-projet d'adaptation de l'organisation des compétences eau-assainissement aux enjeux actuels et futurs de la Métropole (adéquation avec la loi Maptam et la loi Notree).
- Lancement d'un marché de prestation de service dont le périmètre est : secteur Maromme, Le Trait, Saint-Paër et Saint-Martin-de-Boscherville.
- Poursuite des travaux préparatoires à la future ligne de transport en commun à haut niveau de service « T4 » (2800000 € HT) et la requalification du Cœur de Métropole environ 1 km de réseau renouvelé pour 350000 € HT.
- Action sur le renouvellement (hors rationalisation) de réseaux portée à 0,96 % (y compris grands projets métropole et Défense extérieur contre l'incendie (Deci)).
- Recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (chlorure de vinyle monomère) pour priorisation des renouvellements canalisation PVC (polychlorure de vinyle).
- Instruction dérogation sur les paramètres déséthylatrazine et déséthylatrazine-déiisopropyl, pour les unités de distribution (UDI) Saint-Martin-de-Boscherville et Bardouville, (impact pour 5120 habitants).
- Arrêtés de DUP ressources Champs captant du haut Cailly et de Maromme.
- Travaux d'étanchéité intérieure et entretien extérieur du réservoir Saint-Rémy pour 62 583 € HT.
- Finalisation des travaux de sécurisation du pôle Plateaux Robec : interconnexion sous fluviale entre l'usine de la Chapelle à Saint-Étienne-du-Rouvray et le réservoir

des Vaubeuges à Franqueville-Saint-Pierre et pose d'un fourreau pour la régie haut débit en parallèle. Coût des travaux : 5,5 millions €. Dont complément et fin de travaux par la réalisation en 2018 de la station de pompage associée : 725 711 € HT.

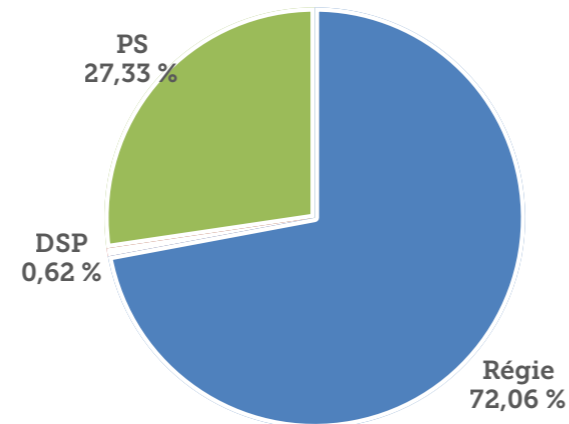
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 20 % / AESN 50 % / Syndicat mixte du Sage Cailly-Aubette-Robec 15 % / MRN 15 %) : modèle hydrogéologique mathématique des ressources en eau des territoires de la Métropole et du Sage. Coût MRN : 174 720 € pour un coût total d'étude de 1 164 800 € HT. Phase 1 de collecte de données et d'investigations géologiques réalisée.
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 25 % / AESN 50 % / MRN 25 %) : recherche de ressources alternatives pour l'alimentation en eau potable de la Métropole : Coût MRN (hors travaux de forage et investigations et essais terrains) : 139 826 € pour un coût total d'étude de 559 300 €. Phase 1 de collecte de données sur activités anthropiques réalisées.
- Rapport final Schéma directeur sur secteur ex Pôle de proximité de Duclair : établissement d'un programme pluriannuel d'investissement et de sécurisation (État des lieux, ouvrages, réseau, rendements, capacité de production, qualité de service, travaux, renforcement réseau pour défense incendie) – version finale attendue 1<sup>er</sup> semestre 2019) : 76990 €.

#### CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés (rem. données 2018 – chiffres provisoires)  
Chiffres provisoires et non-consolidés [données définitives connues début juin].

- Nombre d'abonnés : 195 643, en hausse de 1,4 %
- Volumes consommés autorisés : 25 150 212 m<sup>3</sup>/an, soit 68 905 m<sup>3</sup>/jour en baisse de 3,0 %
- Volumes distribués : 31 293 863 m<sup>3</sup>/an soit 85 737 m<sup>3</sup>/jour en baisse de 3,5 %
- 40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m<sup>3</sup>/jour dont 7 usines de traitement
- 93 réservoirs pour une capacité globale de 128 160 m<sup>3</sup>
- 2 942 km de réseau (hors branchements)
- Rendement du réseau 81,8 % en progression de 1,3 point
- Qualité des eaux distribuées en 2018 :
  - Paramètres bactériologiques : 99,91 % des prélèvements conformes
  - Paramètres physico-chimiques : 98,10 % des prélèvements conformes

### Répartition du nombre d'abonnés



#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Réserver les ressources en eau, en limitant les pertes par la recherche et la réparation des fuites d'eau et par le renouvellement des conduites de distribution d'eau.

#### ASSAINISSEMENT

#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Actions pour le développement durable
- Maîtriser le niveau de pollution des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel contribue à la préservation des ressources.

La régie d'assainissement gérée sous forme d'une régie directe à autonomie financière assure l'ensemble des compétences en matière d'assainissement collectif, non-collectif, pluvial et ruissellement, telles que :

- La collecte et le transport des eaux usées comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux et des postes de relevage,
- La dépollution des eaux usées comprenant l'exploitation des stations d'épuration,
- La collecte et le transport des eaux pluviales comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux,
- La maîtrise du ruissellement,

- La gestion du service d'assainissement non-collectif.

Le service est assuré soit en régie directe, en prestation de service ou en Délégation de service public et comporte un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans un projet en faveur du développement durable, dont un des enjeux est de prendre en compte la préservation de l'Environnement dans l'ensemble de ses politiques. Cet enjeu s'est traduit au niveau de l'activité assainissement par une démarche environnementale volontariste, consolidée par une certification ISO 14 001 obtenue depuis 2000.

Dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement, des programmes de travaux de lutte contre la pollution des milieux naturels (Seine, Cailly, Robec, Aubette), de lutte contre les inondations ainsi que les travaux d'extension de la station d'épuration Émeraude ont été élaborés.

#### CHIFFRES CLÉS DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

- 2761 km de réseau dont
  - 1299 km de réseau d'eaux usées (EU)
  - 682 km de réseau Unitaire (UN)
  - 780 km de réseau d'eaux pluviales (EP)
- 538 postes de refoulement
- 21 stations d'épuration + 2 lagunes  
> 782 883 Eq Hab
- 226 bassins dont
  - 200 bassins pluviaux à ciel ouvert > Environ 600 000 m<sup>3</sup>
  - 26 bassins enterrés > Environ 44 000 m<sup>3</sup>
- 50 km de rivières non domaniales
- Environ 4 150 dispositifs d'assainissement non collectif (ANC).



Station d'épuration Émeraude

#### ENTRETIEN DES RIVIÈRES

Les travaux d'entretien courant sur les cours d'eau gérés par la Métropole sont planifiés de manière périodique en adéquation avec le calendrier biologique relatif à ce type de milieu.

Ainsi, la période hivernale concerne des travaux d'aménagement de génie végétal et des débroussaillages et élagages des berges permettant de conserver un maximum d'accès aux rivières ; et tout cela afin de ne pas déranger le cycle de reproduction des populations piscicoles.

Au printemps et en été, l'activité concerne principalement des faucardages et curages localisés ainsi que des débroussaillages d'entretien.

L'année 2018 a connu des conditions météorologiques favorables au développement de la végétation entraînant un surcroît d'activité d'entretien (2 campagnes de faucardage au lieu d'une sur certains secteurs).

#### 2018 RÉALISATIONS

Au total, 21 chantiers ont été réceptionnés en 2018, représentant un montant de près de 4,60 M€, dont 2 chantiers importants :

- Le redimensionnement du réseau d'eaux pluviales et du réseau d'eaux usées à Maromme rues des Martyrs de la résistance et de la République et Côte de la Valette,
- Le renouvellement du réseau unitaire en tranchée ouverte sur 270 ml Bd de l'Yser à Rouen

Commune	Adresse	Opération	Montant
Maromme	Rue Martyrs de la résistance, République, côte de la Valette	redimensionnement réseau EU et EP	942 197,00 €
Rouen	Bd Yser entre Beauvoisine et L'Avalasse	1 - Renouvellement réseau UN tranchée ouverte sur 270 m Bd de l'Yser	1 349 966,89 €
Rouen	Place Cauchoise à collège	Reprise canalisation UN + branchements Bd de la Marne	330 000,00 €
Rouen	Rue de Crosne à place Cauchoise	Reprise canalisation UN + branchements Bd des belges	230 000,00 €
Rouen	T4-rue Duguay Trouin	réhabilitation réseau EP + EU	226 706,69 €
Rouen	Rue Jeanne d'Arc	Réhabilitation du réseau UN sur 15 ml à la découverte du réseau existant pendant les travaux de juin 2018	109 407,00 €
Rouen	Rue Jeanne d'Arc- angle rue Verte	Réhabilitation du réseau UN phase 1 rue Jeanne d'Arc (opération globale rue Verte-marché ATP : 13 500 000 €)	296 000,00 €
Sotteville-Les-Rouen	Place de l'Hôtel de Ville	Renouvellement réseau EU + EP	127 710,00 €
Déville-Les-Rouen	Rue Émile Bataille	Extension réseau EP	146 122,00 €
Saint-Martin-de-Bossherville	Rue des Iris	Extension réseau EU	64 017,00 €
Rouen	Saint Étienne des Tonneliers-rue de Savonnerie	Réhabilitation réseau EU + EP	251 000,00 €
Tourville-la-Rivière	Rue Casanova et de l'Église	Réhabilitation collecteurs- Eu 220 ml DN200	89 536,00 €
Malaunay	Place Sandy	Réseau EP - linéaire 14 ml bras de rivière sous parking (Cailly)	55 366,00 €
Rouen	place de la Calende	Réhabilitation réseau EU + EP	100 879,02 €
Rouen	Rue aux Ours	Réhabilitation réseau EU	35 092,00 €
Malaunay	Route de Dieppe	Extension réseau EP	13 948,00 €
Rouen	Avenue Jean Rondeaux	Extension réseau UN	164 146,00 €
Maromme	Route de Duclair	Route de Duclair -chemiSage cana EU 100 ml - gainage en diamètre 200 mm	16 275,00 €
Maromme	Rue Francis Yard-Binche	Extension dans le cadre de l'urbanisation parcelle (120 ml EU)	59 500,00 €
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	Rue du Vert Buisson	Extension réseau EU	27 240,40 €
Oissel	Hameau des Roches	Création d'un fossé EP	40 000,00 €

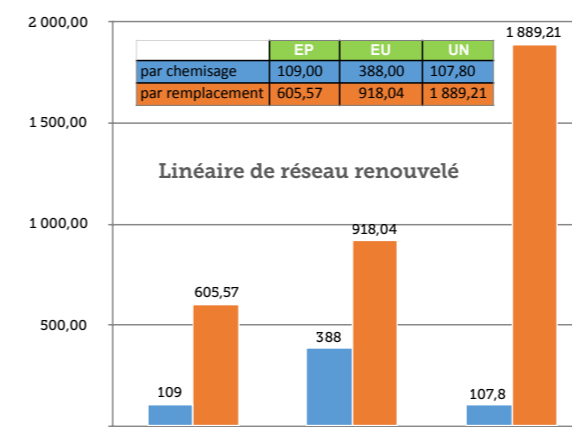
Des travaux importants non réceptionnés ont également été réalisés :

- La construction du bassin de régulation des eaux usées de 490 m<sup>3</sup> à Amfreville la Mivoie (travaux achevés en novembre 2018 et réception prévue pour mars 2019),
- La réhabilitation de l'ovoïde visitable sous le boulevard de la Marne et le boulevard des Belges et la construction de regards déportés,
- Le chantier du doublement de l'émissaire réalisé à 60 %.

## RÉHABILITATION DES RÉSEAUX

13 chantiers ont été concernés par des travaux de renouvellement du réseau et plus de 4 km de réseaux, ont été réhabilités :

- À 15 % par des techniques sans tranchées (chemiSage)
- À 85 % par remplacement.



### Réhabilitation ou remplacement de réseaux par système d'assainissement en mètres

	EP	EU	UN
Émeraude	714,57	1 086,04	1 997,01
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	0	220	0

## CRÉATION DES RÉSEAUX

Au total, plus de 800 m de réseau ont été créés pour 8 opérations (EU + EP).

Linéaire de réseau créé en mètres	EP	EU
Émeraude	307	171
Saint-Martin-de-Bossherville	0	125,7
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	0	225,7

## LUTTE CONTRE LA POLLUTION

En terme de lutte contre la pollution, l'ouvrage d'Amfreville-la-Mivoie a été construit et achevé en 2018 : ce bassin de 490 m<sup>3</sup> régule les effluents par temps de pluie jusqu'à la fréquence annuelle. En raison de diverses reprises et réglages de fonctionnement hydraulique, il sera réceptionné en 2019.

## LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

2 opérations de lutte contre les inondations ont été menées :

- au hameau des Roches à Oissel (réalisation d'un fossé conduisant les écoulements jusqu'à un réseau situé sous la route des Roches)
- à Malaunay route de Dieppe, extension du réseau d'eaux pluviales pour résoudre des problèmes d'inondations.



### 3.1.7 MAÎTRISE DES DÉCHETS

#### COLLECTE ET VALORISATION



Afin de répondre à la fois aux enjeux économiques et environnementaux, la Métropole a accéléré l'harmonisation et son programme de modernisation du service aux usagers en 2016. L'ensemble des évolutions conduites dans le cadre du programme poursuivi en 2017 sont adaptées aux contraintes individuelles de chaque commune.

En 2018, les tonnages collectés en porte à porte, en apport volontaire ou par le réseau de déchetteries, ont augmenté de 2,35 % soit de 6 681 tonnes. Les variations constatées diffèrent selon les flux.

La majeure partie de cette augmentation provient de la collecte par le réseau de déchetteries (4 031 tonnes). Les Ordures ménagères résiduelles ont également connu un rebond (479 tonnes) malgré l'augmentation des tonnages de déchets recyclables (581 tonnes) et de verre (542 tonnes).



La tendance observée de réduction de la production des déchets par habitant depuis 2014, s'est inversée en 2018.

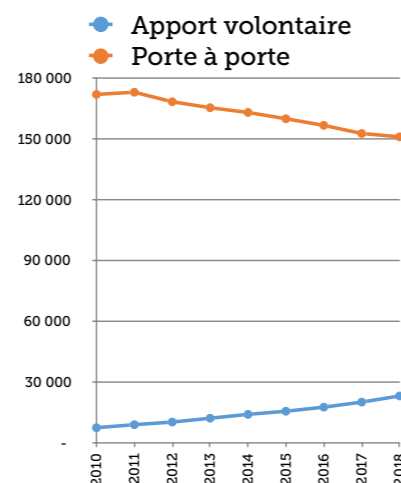
#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



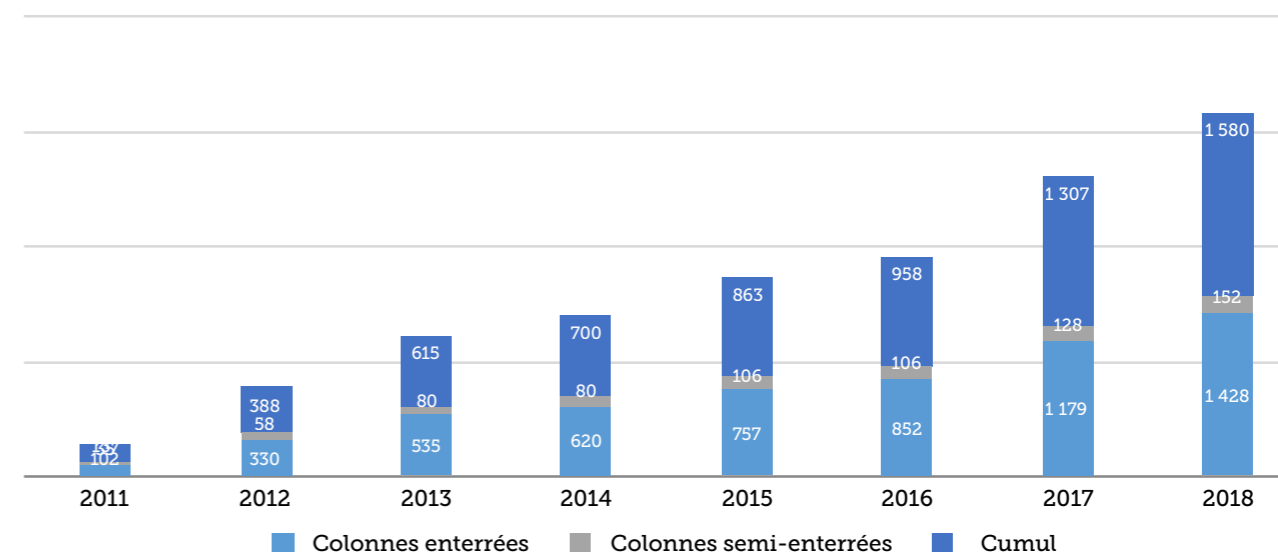
La Métropole, par la nature même de son activité concernant la maîtrise des déchets, réalise ses objectifs, en recherchant les conditions d'un développement durable. La réduction et le tri des déchets mais également les actions d'optimisation des collectes visent à réduire l'empreinte carbone et répondent aux enjeux de sécurisation des métiers, économie d'énergie, lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique...

En 2019, suite aux conclusions de l'étude sur la carburation des bennes à ordures ménagères, une réflexion sera menée sur le choix de la carburation retenue.

#### RÉPARTITION DES OMA : PORTE À PORTE / APPORT VOLONTAIRE



#### Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées implantées



#### Évolution de la production comparée à l'objectif (FIG 5J)

Année	Production déchets ménagers assimilés	Objectif
2010	569,0	569,0
2011	599,0	563,3
2012	589,1	557,6
2013	582,9	551,9
2014	595,6	546,2
2015	581,5	540,5
2016	583,0	534,9
2017	568,0	529,2
2018	582,2	523,5
2019		517,8
2020		512,1

#### PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions. La Métropole Rouen Normandie s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale et économique de réduction du déchet en élaborant un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets pro-

duits en intervenant à la fois sur le mode de production et sur la consommation jusqu'à la collecte. L'objectif du PLPDMA est de réduire de 10 % ces DMA d'ici 2020.

Les « déchets ménagers et assimilés » (DMA) sont la somme des déchets ménagers (aussi appelés « ordures ménagères »), et des « déchets assimilés » qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.)

Après un diagnostic du territoire, un programme d'actions ciblé et adapté va être élaboré afin de mettre en œuvre les mesures pour atteindre l'objectif.

En décembre 2018, le conseil communautaire de la Métropole a donc délibéré pour l'élaboration de son PLPDMA. D'une durée de six ans, ce dernier s'articule autour de 10 axes de prévention pour permettre l'atteinte de l'objectif fixé de -10 % :

- Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Éviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises
- Réduire les déchets du BTP
- Réduire les déchets marins.

Parallèlement à l'élaboration du PLPDMA, certaines actions se sont poursuivies :

- Débuté en 2016, le plan d'amélioration du tri permet aux communes les moins performantes de profiter d'une communication de proximité. En 2018, la commune de Le Petit Quevilly a donc bénéficié de cette communication accrue en porte à porte afin de rappeler aux uSagers les consignes de tri.
- Le partenariat avec l'association Résistes, ressourcerie installée sur le territoire de la Métropole (Darnétal) depuis 2015, a continué durant l'année 2018. Grâce à cette collaboration qui favorise le réemploi et la réutilisation d'objets au quotidien, plus de 245 tonnes de déchets ont trouvé une seconde vie.

### DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La Métropole Rouen Normandie poursuit l'implantation de colonnes enterrées (CE) et semi-enterrées (CSE), qui sont plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles permettant ainsi la réduction des fréquences de collecte et de la pénibilité du travail. La part des ordures ménagères et assimilées (OMA : OMR, DMR, verre et refus) collectée en apport volontaire est de 13,4 % en 2018 contre 11,7 % en 2017.

273 colonnes supplémentaires ont été implantées en 2018 par les services de la Métropole, portant le nombre total cumulé à 1 580 colonnes.

### DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) PLUS PERFORMANTES

#### LES FILIÈRES DE RECYCLAGE ET LES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS

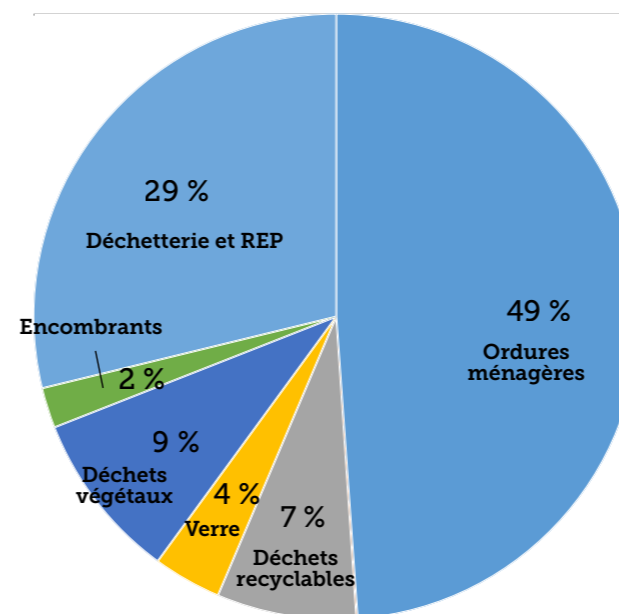
Les filières REP (Responsabilité élargie du producteur) permettent de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC), qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.



- La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) représente 1 262 tonnes en 2018, soit une augmentation de 23,1 % par rapport à l'année précédente. L'effort de densification des points de collecte s'est poursuivi en 2018.
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ont connu une diminution de 5,1 % pour 2 398 tonnes collectées.
- La collecte des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) est mise en place sur huit déchetteries. Cela a permis de détourner 2 745 tonnes, soit une diminution de 5,6 % par rapport à 2017.
- Les Déchets diffus spécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. 281 tonnes ont été collectées par ce biais en 2018, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à l'année 2017. Il s'avère que l'identification précise des différentes catégories pour cette filière (acides, bases, etc..) est complexe et rend son tri par les gardiens de déchetterie particulièrement difficile. En cas de doute le produit n'est pas mis dans la filière engendrant une diminution des tonnages collectés. Les difficultés récurrentes posées par cette filière ont nécessité une mise au point par les services de l'État en janvier 2019.
- La collecte des pneus mise en place sur 6 déchetteries, qui représente 87,1 tonnes, est stable par rapport à l'année précédente (0,3 %).

Au total, 6 773 tonnes de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2018 soit 3,1 % de plus que l'année précédente. Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui iraient sinon dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

Répartition des tonnages 2018 (FIG 5K)				
	Tonnages		Évolution	
	2017	2018	valeur	
Ordures Ménagères	141 472	141 951	479	0,34 %
Refus	221	185	-35	-16,06 %
Déchets Recyclables	21 062	21 643	581	2,76 %
Verre	10 050	10 592	542	5,39 %
Déchets Végétaux	25 525	26 146	620	2,43 %
Encombrants	5 799	6 262	463	7,98 %
Déchetteries et filières REP	79 622	83 653	4 031	5,06 %
	283 750	290 431	6 681	2,35 %



Répartition des tonnages 2018

### FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

En 2018, les seize déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli 765 450 visites, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente.

### MATÉRIELS DE COLLECTE : BACS ET SACS

En 2018, ce sont 6 109 338 de sacs de collecte qui ont pu être distribués, ce qui représente 45 020 foyers dotés soit 1,5 % de plus que l'année précédente. 10 048 interventions de livraison et maintenance de bacs ont été effectuées, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente.

### LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. Sur la période 2015-2020, de multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2018, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- La préparation de l'évolution des fréquences de collectes des ordures ménagères qui prendra effet en janvier 2019 pour 6 communes : Deville-lès-Rouen, Grand-Quevilly, Maromme, Petit-Quevilly, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen. Ainsi que le redéploiement des moyens de collecte en régie sur 6 communes du pôle Austreberthe-Cailly précédemment collectées par un prestataire.
- La résorption de 126 points sensibles de collecte, permettant de réduire les risques d'accidents liés à cette activité.

### 3.1.8 DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉNERGIE



chaleur  
métropole  
ROUEN NORMANDIE

#### CHALEUR

À l'origine, les services publics de distribution de chaleur étaient gérés par les communes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie exerce cette compétence. Elle a aujourd'hui en charge huit réseaux de chaleur publics, dont 6 sont gérés sous la forme de délégations de service public (3 délégataires : Coriance, Dalkia et Engie Cofely) et 2 sont gérés par la régie publique de l'énergie calorifique (« régie chaleur »), créée le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les sources énergétiques principales de ces réseaux sont diverses :

- ▶ Quatre réseaux sont alimentés par des chaufferies biomasse : Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Rouen Grammont.
- ▶ Un réseau est alimenté par la chaleur fatale issue de l'UVE VESTA : réseau rive gauche (avec une branche Petit-Quevilly et une branche Grand-Quevilly).
- ▶ Deux réseaux sont alimentés par la géothermie : quartier Franklin à Elbeuf et Rouen Luciline qui est classé.
- ▶ Un réseau reste alimenté à 100 % au gaz naturel : Petite Bouverie (conversion au bois prévue en 2020).

Il existe également deux réseaux privés, qui ne sont pas gérés par la Métropole :

- ▶ Le réseau Martainville, géré par le CHU (100 % gaz naturel).
- ▶ Le réseau de Saint-Étienne-du-Rouvray, géré par l'ASL du Château-Blanc (biomasse).

#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour répondre aux enjeux de développement durable du territoire la Métropole Rouen Normandie :

- ▶ Élabore une politique globale en matière de choix énergétique impliquant aussi de valoriser les ressources du territoire ;
- ▶ Assure une qualité de service public adapté aux besoins des usagers et aux réalités territoriales de la Métropole ;
- ▶ Coordonne la programmation et la réalisation des travaux en lien avec les gestionnaires et les concessionnaires ;
- ▶ Suit et contrôle les services publics de distribution d'énergie.

#### 2018 RÉALISATIONS

##### CRÉATION DE LA RÉGIE CHALEUR

Le Conseil métropolitain du 6 novembre 2017 a validé la création de la Régie publique de l'énergie calorifique (régie autonome, dotée de la seule autonomie financière) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle a pour objet, en qualité d'opérateur de la Métropole, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Tous les réseaux publics de chaleur ou de froid distribuant de l'énergie à des abonnés multiples et ne relevant pas d'une délégation de service public, d'une association syndicale libre ou d'une association foncière urbaine libre entrent donc dans l'objet statutaire de la régie.

Le réseau de chaleur d'Elbeuf a été transféré à la Régie Publique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ceux de Petit-Quevilly et VESUVE, au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Par ailleurs, ces deux derniers réseaux ont été renommés : réseau de la Rive Gauche.

##### RÉSEAU DU CURB, REBAPTISÉ « RÉSEAU DE LA PETITE BOUVERIE »

Le nouveau contrat de concession, attribué à DALKIA, a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour une durée de 24 ans.

Il prévoit :

- ▶ une extension du périmètre sur les communes de Bois-Guillaume et de Darnétal (doublement de la quantité de chaleur vendue et triplement du linéaire de réseau) ;
- ▶ le verdissement du réseau, grâce à la construction de 2 chaufferies biomasse : une sur le site de la Petite Bouverie à Rouen (mise en service prévue en 2020) et une sur le site de la chaufferie actuelle (mise en service prévue en 2021).
- ▶ le raccordement de 450 particuliers situés à proximité du tracé du réseau.

Le projet a fait l'objet d'une collecte de financement participatif (via la société Lendosphère), qui a permis de lever 1 million d'euros (dont 850000 € auprès des habitants de la Métropole).

Les nouvelles conditions tarifaires ont entraîné une baisse du coût moyen de la chaleur d'environ 15 à 20 %.

##### RÉSEAU DE CHALEUR DE CANTELEU

Après le raccordement du site de l'IDEFHI en 2017, les perspectives de développement de ce réseau sont désormais limitées. Un audit technique et financier du réseau a été lancé en 2018, qui - notamment d'identifier des pistes d'optimisations techniques (mixité bois) et économiques (bilan économique sur la cogénération, externe à la DSP).

##### RÉSEAU DE CHALEUR DE ROUEN GRAMMONT

Les derniers projets de constructions prévus dans le programme A.N.R.U. ont été achevés. Deux projets restent à l'étude pour remplacer l'immeuble Jules Adelines (démoli en 2017) et les 88 maisons individuelles « Contremoulin » (démolition programmée).

L'année 2018 a marqué la fin de la première moitié de la DSP, dont l'échéance est prévue en 2030.

##### RÉSEAU DE CHALEUR DE MONT-SAINT-AIGNAN

Il est à noter une amélioration des performances de la chaufferie biomasse du réseau de chaleur de Mont-Saint-Aignan mise en service en avril 2016. Depuis 2017, pour favoriser le développement de ce réseau, l'avenant n° 3 au contrat de concession a validé son fonctionnement estival.

Par ailleurs, en lien avec la charte forestière de la Métropole, l'expérimentation réalisée avec le concessionnaire MAEV pour valoriser du bois bocager est concluante et se poursuivra jusqu'en 2020, date à laquelle le bois bocager sera orienté vers la nouvelle chaufferie bois de la Petite Bouverie.

##### RÉSEAU DE CHALEUR DE MAROMME

Le périmètre de ce réseau s'étendait sur la quasi-totalité du territoire de la commune de Maromme, sans en dépasser les limites. Or des perspectives de raccordement ont été identifiées sur les communes de Déville-lès-Rouen et Notre-Dame-de-Bondeville. Il a donc été décidé d'étendre ce réseau sur des parties de ces deux communes. Des travaux ont ainsi débuté depuis 2017 et se sont poursuivis en 2018. Dans ce cadre, il est à noter le raccordement du site Créapolis, propriété de la Métropole. Au cours de l'été 2018, le site industriel Marommiais de la société Koyo a été raccordé au réseau, ce qui constitue une première sur le territoire de la Métropole.

##### RÉSEAU DE CHALEUR DE ROUEN LUCILINE

Ce réseau continue de se développer au rythme de la construction de nouveaux bâtiments de cet éco-quartier.

Les réseaux de Mont-Saint-Aignan, Maromme, Rouen Grammont, Rive Gauche et Canteleu ont été lauréats 2018 au label ÉcoRéseau de chaleur initié par l'association AMORCE. Au travers de ce label, AMORCE souhaite distinguer et mettre en avant les performances environnementale, économique et sociale des meilleurs réseaux au niveau national.

##### RÉALISATION D'ÉTUDES PROSPECTIVES

Enfin, suite à la réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur en 2017, une étude de faisabilité a été réalisée pour la création d'un nouveau réseau de chaleur sur Grand-Couronne principalement alimenté par de la chaleur de récupération produite par un industriel (Biocogelyo).

Des réflexions ont également été engagées pour étudier le devenir du réseau de chaleur de Martainville actuellement alimenté par le CHU de Rouen.

Ce travail se poursuivra en 2019.

#### DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le retrait de la Métropole du Syndicat d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76), la Métropole gère directement les deux contrats de concession de distribution publique d'électricité sur :

- ▶ « Métropole Périphérie » : 40 communes issues de l'ancien périmètre du SDE76,
- ▶ « Métropole Centre » : 30 communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'ensemble des communes sous gestion d'Enedis, sont sous le régime d'électrification dit « urbain ». Il est à noter que la distribution publique d'électricité sur la commune d'Elbeuf-sur-Seine est gérée par la Régie d'Électricité d'Elbeuf (REE).

#### CHIFFRES 2018

En 2018, en sa qualité de collectivité en charge de l'Urbanisme, la Métropole a instruit 40 dossiers d'extension du réseau de distribution d'électricité suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Sur ces 40 dossiers, douze ont fait l'objet de demandes de modification technique ou financière auprès d'Enedis. Le contrôle des extensions a permis une économie d'environ 140 000 € au profit de la Métropole sur cette année, économies faites par les usagers non considérés.

## DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La Métropole Rouen Normandie est autorité concédante, chargée de l'organisation de la distribution publique de gaz naturel sur 59 communes.

Contractuellement, l'exploitation du service de distribution publique sur ce périmètre est organisée comme suit :

- Un périmètre en desserte exclusive de l'opérateur GRDF issue de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946 (périmètre dit « historique ») décomposé en :
  - Un contrat regroupant 26 communes,
  - 31 contrats communaux.
- Deux contrats relatifs à l'exploitation du service attribués à la suite de procédures de mise en concurrence encadrées par les dispositions de la loi du 29 janvier 1993 (Loi Sapin) codifiées aux articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
  - L'un sur la commune de Saint-Aubin-Celloville est attribué à GRDF,
  - Le second sur la commune d'Yville-sur-Seine est attribué à Primagaz.

Dans un but de simplification des relations contractuelles avec GRDF et d'optimisation des redevances perçues par la Métropole, un avenant au contrat intercommunal issu de la scission du contrat du SDE76, a permis d'intégrer les trente contrats au périmètre communal transférés à la reprise de la compétence à la Métropole, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, sur le périmètre en desserte exclusive de l'opérateur GRDF issue de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946, la Métropole a rassemblé l'ensemble de ces contrats dans un contrat unique passé avec GRDF.

La Métropole a procédé en 2018 à un audit se décomposant en deux temps :

- Un audit de 4 concessions sur le territoire sur de la Métropole Rouen Normandie sur la base des Comptes rendus d'activité de concession (Crac) 2017 :
  - Concession intercommunale de la Métropole Rouen Normandie (ex-SDE) : 27 communes
  - Concession de Sotteville-lès-Rouen
  - Concession de Rouen
  - Concession du Petit-Quevilly

Ces audits sont complétés par une analyse des différents documents transmis par GRDF pour le périmètre des 58 communes de la Métropole Rouen Normandie raccordées au réseau de gaz naturel (détails des charges, détails des différents inventaires...)

- Un contrôle de 15 opérations d'investissement choisies parmi tous les dossiers d'investissement de l'année 2017 sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Les comptes rendus d'activité 2017 de GRDF et de Primagaz et la synthèse des contrôles effectués en 2018 ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 décembre 2018.

### 3.1.9 AGRICULTURE



Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est caractérisé par l'importance de sa surface dédiée aux activités agricoles. Si cette spécificité constitue un atout, l'agriculture est par ailleurs au centre de plusieurs enjeux à la croisée de trois axes majeurs du développement durable du territoire métropolitain :

- **Axe environnemental**, à travers la protection des sols, de la biodiversité, de la gestion des espaces et surtout de la qualité de la ressource en eau ;
- **Axe économique** car 243 exploitations ont leur siège sur la Métropole avec 950 emplois directs concernés, le développement d'une économie de proximité étant garant de la résilience du territoire ;
- **Axe social**, à travers le lien entre le monde rural et l'espace urbain, gage de cohésion territoriale et à travers l'enjeu de l'accès pour tous à des produits locaux de qualité.

Ces enjeux rejoignent les priorités déjà poursuivies par la Métropole au titre de ses compétences comme la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air, la lutte contre les inondations, le développement de l'économie locale à travers la promotion des filières courtes.

#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La stratégie agricole développée par la Métropole permet :

- d'encourager le changement de pratiques agricoles,
- d'améliorer la performance écologique et énergétique des exploitations, de
- de développer l'offre en produits agricoles alimentaires de qualité, ainsi que leur accessibilité aux habitants.

Les subventions accordées ont ainsi pour objectif de :

- Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire : aujourd'hui la surface en agriculture biologique occupe 1,9 % de la surface agricole utile à l'échelle de la Normandie et du territoire de la Métropole,
- Maintenir l'agriculture locale : la Métropole soutient également l'économie locale par des projets d'installation ou de diversification en filières courtes alimentaires, par l'appui aux réseaux de producteurs commercialisant leurs produits sur le territoire et la préservation du foncier agricole.

#### 2018 RÉALISATIONS

Les deux appels à projets pour le développement des filières agricoles courtes et durables ont permis de soutenir deux porteurs de projets pour un montant de 19500 € HT.



La Métropole a élaboré et approuvé le 6 novembre 2017, son nouveau programme d'actions en matière d'agriculture. Ce dernier a pris la forme d'une charte agricole de territoire qui est mise en œuvre sur la période 2018-2021. Cette charte a pour but de :

- Renforcer le rôle de l'agriculture comme vecteur d'attractivité du territoire,
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers un meilleur respect des ressources notamment en eau,
- Proposer aux habitants une alimentation locale de qualité.

Pour cela, elle est organisée en quatre grands chantiers :

- Élaborer une stratégie foncière agricole,
- Concilier les enjeux environnementaux du territoire et le développement d'une agriculture performante,
- Développer les circuits courts et structurer les filières locales,
- Établir la gouvernance de la charte agricole de territoire.

La Métropole, accompagnée de ses partenaires que sont la Chambre d'agriculture, les Défis ruraux devenus le Réseau des Civam normands, l'Association bio Normandie (ABN) et Terre de liens Normandie, a poursuivi le travail engagé les années précédentes. Pour ce faire, la Métropole a accordé en 2018 une subvention de 28 687,50 € à la Chambre d'agriculture et de 40000 € au collectif d'associations composé du Réseau des Civam normands, Terre de liens et ABN.

Plusieurs actions structurantes ont notamment été engagées :

- Élaboration d'un Projet alimentaire territorial dont le programme d'actions devrait aboutir pour l'automne 2019,
- Mise en place d'un réseau des communes pour l'approvisionnement en produits locaux et de qualité

avec 2 animations sur l'année : visite du Sirest Rouen - Bois-Guillaume, présentation d'une action de lutte contre le gaspillage alimentaire par la commune de Sotteville-lès-Rouen,

- ▶ Développement de circuits de distribution de produits locaux dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville,
- ▶ Réalisation de 2 plans de gestion de haies,

- ▶ Identification des exploitations à transmettre sans repreneur.

La Métropole est lauréate de l'appel à projet PNA 2017-2018 pour faciliter la mise en œuvre de son Projet alimentaire territorial. De ce fait, elle bénéficie d'un soutien financier de 74 998 € du Ministère de l'Agriculture et de l'Ademe.

## 3.2

# ACCOMPAGNER EFFICACEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

### 3.2.1

#### L'ACCORD DE ROUEN



29 novembre 2018

#### UNE COP 21 LOCALE

La démarche de COP 21 a été lancée en 2017 aux côtés du WWF France afin de fédérer les acteurs économiques et institutionnels, les communes et les citoyens pour construire leur propre engagement pour le climat. L'année 2018 a été consacrée à la mobilisation des acteurs :

#### SENSIBILISER, ÉDUIQUER, METTRE EN SITUATION

Cette mission a été effectuée à l'Atelier de la COP 21 et dans le cadre du programme de sensibilisation à l'éducation à l'environnement.

#### L'ATELIER DE LA COP 21, UN LIEU ÉPHÉMÈRE POUR CONSOLIDER L'EFFET RÉSEAU

Lieu d'information et d'échanges situé en centre-ville de Rouen, l'Atelier propose un espace de conseil et d'information, des ateliers et des conférences autour de la COP 21 pour tous les publics. Ouvert 6 jours sur 7, il s'attache à faire de la sensibilisation (exposition thématique chaque mois, conférences et conseil personnalisé) et de la mise en situation (ateliers pratiques).



L'Atelier a ouvert en janvier 2018 et a reçu sur l'ensemble de l'année près de 5 200 visiteurs :

- ▶ 2 200 visiteurs venus pour les expositions ou renseignements
- ▶ 1 650 personnes ayant participé à l'une des 113 animations proposées
- ▶ 845 enfants ayant participé à des animations dans le cadre scolaire ou centre de loisir
- ▶ 69 mises à disposition de la salle de réunion aux structures associatives
- ▶ 1 100 visiteurs recensés sur un stand lors d'événements extérieurs à l'Atelier

#### LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

En 2018, dans la continuité de ses actions pédagogiques d'éducation à l'environnement à destination des scolaires, la Métropole a sensibilisé les élèves, les parents d'élèves et des jeunes au travers de différents dispositifs :

- ▶ 4 340 élèves dans les écoles et lors de visite d'équipements (énergie, mobilité, déchets, jardin...) ;
- ▶ plus de 400 élèves grâce à la chorale participative « Les chorales chantent pour le climat – Y'a plus de saisons » le 3 décembre 2018 ;
- ▶ 33 kermesses labellisées écoresponsables (réduction et tri des déchets) ;
- ▶ 18 jeunes des MJC d'Elbeuf et de Duclair ainsi que l'Idefhi de Canteleu qui ont réalisé des vidéos de sensibilisation à la lutte contre le réchauffement climatique, dans le cadre de l'appel à projet métropolitain « Parole de jeunes - Le climat, un enjeu de solidarité internationale » ;
- ▶ 8 clubs sportifs, représentant 1 940 licenciés, sensibilisés dans le cadre de l'appel à projet « clubs éco-sportifs » se sont engagés à réduire et trier au maximum leurs déchets, afin de remporter le « trophée éco-sport Cop 21 2018 ».

Par ailleurs, la MJC d'Elbeuf est devenue en 2018 un relais de l'atelier de la Cop 21 sur le territoire. Elle accueille des expositions thématiques et sensibilise ses publics sur les écogestes.

Cette dynamique est complétée par trois dispositifs :

### LE LABEL COP 21



À l'initiative du réseau associatif local, la Métropole a initié un label « COP 21, je m'engage pour le climat » afin de renforcer les initiatives visant à sensibiliser sur la question du changement climatique.

Ce label, qui s'appuie sur le dispositif « éco-manifestation » de la Métropole, s'adresse à tous les organisateurs d'événements sur le thème de la lutte contre le changement climatique : entreprises, artisans et commerçants, institutions (communes, musées, écoles), associations, groupes de personnes, réseaux informels et collectifs locaux... Cette action leur permet d'adopter des gestes écoresponsables pour la gestion de leur événement (ex. utilisation d'éco-cups, démarche de réduction et tri des déchets etc.)

En 2018, 20 événements ont été labellisés, en complément des 94 événements accompagnés en tant qu'« éco-manifestation ».

### LA PLATEFORME NUMÉRIQUE « WWW.NOTRECOP 21.FR »

www.notreCOP 21.fr est un portail de ressources numériques destinées à l'ensemble des acteurs du territoire : grand public, associations, entreprises, communes... Ce site propose des ressources en lignes (fiches techniques, agenda, bonnes pratiques, etc.) et invite à s'engager dans la démarche COP 21 locale de Rouen. Il permet également de cartographier et valoriser les actions labélisées « COP 21, je m'engage pour le climat » en vue de faciliter les collaborations entre les acteurs.

9 000 visiteurs (différents) ont consulté plus de 64 500 pages du site depuis son ouverture en décembre 2017.

### L'APPEL À PROJETS « JE PARTICIPE »



La Métropole a mis en place une plateforme de financement participatif afin de soutenir les initiatives citoyennes. L'appel à projets « Je participe » permet aux habitants de soutenir les initiatives portées par d'autres citoyens, des groupements des citoyens, des associations et collectifs ou encore des scolaires (soutenus par leurs établissements).

La Métropole participe au soutien des porteurs de projets, notamment au travers d'un abondement financier (pouvant aller jusqu'à 30 % du besoin en financement) pour les projets qui auront été soutenus par les habitants. En 2018, année marquée par la démarche de COP 21, la Métropole a fait le choix de consacrer cet appel à projets aux enjeux de la transition écologique.

En 2018, deux premiers projets ont bénéficié du financement participatif.

### SUSCITER ET RASSEMBLER LES ENGAGEMENTS D'ACTEURS

L'engagement d'un acteur correspond à une démarche de progrès. L'esprit qui a guidé la démarche est de considérer chacun au stade où il se trouve et de favoriser une progression qui engage à mettre en œuvre des actions nouvelles.

Un soin tout particulier a été porté à l'action des 71 communes de notre territoire. Depuis mars 2018, un des maires, dont la force de conviction et les actions en matière de transition sont déjà reconnues, a porté la mission d'ambassadeur de la COP 21 auprès de ses collègues : les maires parlent le même langage. L'ensemble des Maires des communes du territoire, et leurs services, ont été rencontrés individuellement pour réfléchir au plus près des réalités locales et des caractéristiques urbaines, rurales, paysagères de chacun et identifier des engagements précis et réalisables. Aujourd'hui, toutes les communes de la Métropole sont convaincues par la démarche, la plupart ont délibéré dans leurs conseils municipaux.

Il en ressort :

- ▶ 71 communes rencontrées
- ▶ 70 communes engagées
- ▶ 15 engagements en moyenne par commune
- ▶ **Plus de 1 000 engagements adoptés par délibération des conseils municipaux.**

Plus d'une centaine d'**entreprises et administrations** ont également été rencontrées dans un rendez-vous individuel ou collectif. À partir de mars 2018, des rendez-vous ont été proposés aux entreprises les plus consommatrices d'énergies et/ou celles présentant un nombre d'employés supérieur à 100. Un engagement individuel de chacune de ces entreprises a été recommandé.

En complément, des présentations collectives ont été effectuées dans les clubs d'entreprises, filières... L'engagement individuel a été proposé ainsi que la constitution de groupes d'entreprises – coalitions d'actions pour des engagements collectifs.

Il en ressort l'engagement de :

- ▶ Une centaine d'entreprises rencontrées
- ▶ 71 engagements individuels d'entreprises et administrations, correspondant à plus de 30 000 employés
- ▶ 18 engagements collectifs de coalitions d'entreprises correspondant à près de 1 000 entreprises, commerçants, artisans
- ▶ L'engagement des services de l'État ainsi que celui de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Maritime (DSDEN) qui a spécialement créé un programme pédagogique pour les écoles du territoire.

Les citoyens ont également été sollicités pour prendre un engagement individuel dans la démarche, sur la base d'un formulaire constitué de 16 items, disponible à l'Atelier ou sur le site [www.notreCOP 21.fr](http://www.notreCOP 21.fr).

Il en résulte :

- ▶ Plus de 550 citoyens formellement engagés
- ▶ **Plus de 6 000 premiers engagements de citoyens soit en moyenne 11 engagements par citoyen signataires.**

D'autres dispositifs d'accompagnement sont proposés pour favoriser l'engagement :

- ▶ Un coaching individuel accompagné avec l'outil GD6D : Il s'agit d'un accompagnement des habitants aux écogestes qui sera expérimenté en 2018-2019 au sein de deux quartiers représentant 1 500 foyers au total. Les thématiques proposées seront les déchets, l'énergie et l'éco-consommation. L'approche des foyers sera réalisée en porte à porte, puis les foyers seront accompagnés via une plateforme numérique, contacts téléphoniques ou courriels, sur une durée de 12 mois. L'expérimentation permettra par ailleurs de mesurer les résultats effectifs des engagements des habitants, en termes de réduction des déchets, d'amélioration du tri et d'économies d'énergie.
- ▶ Un coaching individuel autonome via l'application Wag



« We act for good » (Wag) : le partenariat engagé avec le WWF France permettra de décliner localement son application mobile « We act for good » (Wag) qui engage au quotidien les citoyens dans une mobilisation collective très concrète vers des comportements, jeux, défis favorables à la transition écologique individuelle et collective.

### CRÉER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET L'ENVIE D'AGIR ENSEMBLE POUR TROUVER DES SOLUTIONS

Des coalitions d'actions, regroupant des acteurs privés et publics autour d'objectifs opérationnels, ont été constituées en vue de :

- Mettre en place des actions collectives qui produisent un effet de masse
- Mettre en place des actions collectives rendues possibles par une mutualisation des moyens
- Mettre en place des actions collectives nécessitant un partenariat nouveau, de l'innovation partagée...

18 coalitions d'actions se sont mises en place en 2018 autour de :

- Salles du spectacle vivant
- Organismes de festival
- Commerçants des Vitrites de Rouen
- Établissements supérieurs de l'association Cesar
- Carriers
- Entreprises du club de la Vatine
- Entreprises du club de la Ronce
- Entreprises de la zone industrielle du port
- Projets de méthanisation
- Projets de solaire photovoltaïque
- Projets d'énergie de récupération
- Écomatériaux de construction et rénovation
- Réductions de consommation dans les bâtiments tertiaires grâce au concours Cube 2020
- Numérique responsable
- Offres de solutions de transition via l'économie sociale et solidaire
- Place portuaire verte
- Eco-défis des artisans et commerçants.

En outre, **9 coalitions stratégiques** ont été réunies sous l'égide de la Métropole, avec pour ambition de réfléchir ensemble à la massification d'actions aujourd'hui ponctuelles. Leur travail a contribué au contenu de l'accord de Rouen et aux sujets de contractualisation avec l'État et la Région. Les coalitions stratégiques ont été réunies en septembre, octobre et novembre :

- Habitat : rénovation et usages
- Tertiaire : rénovation et usages
- Construction : filière bas carbone
- Mobilité des individus : favoriser le passage à l'acte
- Transport de marchandises : comment développer une mobilité propre ?
- Énergies renouvelables et récupération : développer les ENR à hauteur du potentiel du territoire
- Agriculture : comment nourrir le territoire bio et local et préserver les ressources (eau et biodiversité)

- Biodiversité et adaptation au climat : comment mobiliser les acteurs pour participer à la préservation de la biodiversité
- Industrie, tertiaire et artisanat : efficacité énergétique, déchets-économie circulaire, numérique responsable

Ces groupes constituent le socle stratégique de la mobilisation des acteurs locaux et seront mobilisés par la suite pour l'évaluation et le suivi de la démarche.

### L'ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT



Le 29 novembre 2018, le forum de « l'Accord de Rouen pour le climat » a réuni plus de 450 participants. À cette occasion, « l'Accord de Rouen pour le climat » a été conclu en présence d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, de Laurent Fabius, ancien président de la conférence de Paris sur le climat (COP 21) et de Manuel Pulgar-Vidal, directeur de la Practice climat et énergie au WWF international et ancien Président de la COP 20.

Cet accord formalise l'engagement collectif et rassemble les engagements individuels des acteurs. Il présente la démarche et synthétise les avancées individuelles et collectives du territoire.

Loin d'être un commencement ou un aboutissement, l'Accord de Rouen pour le Climat conclu le 29 novembre 2018 est une étape dans la mobilisation du territoire pour la transition écologique.

L'année 2019 sera consacrée au déploiement et à l'ancrage de la dynamique.

### 3.2.2

### ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La Métropole accompagne les communes dans toutes les démarches touchant à la maîtrise de l'énergie à travers le service de Conseil en énergie partagé (CEP), qui intervient généralement en amont des bureaux d'études.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur les enjeux énergétiques de leur patrimoine,
- conseiller les communes, les entreprises et les bailleurs sociaux, afin de leur permettre d'optimiser l'efficacité de leurs investissements en matière d'économies d'énergie,
- faire évoluer les mentalités vers un comportement économe pour tous les usages énergétiques,
- faire le lien entre énergie et impact environnemental,
- s'intégrer dans un réseau régional et national, et animer un réseau de référents communaux, propice à l'échange d'informations et d'expériences.

Ce service se décline en deux axes principaux :

#### AXE 1. ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE SUR LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI (PETITES COMMUNES DE MOINS DE 4 500 HABITANTS)

Il s'agit de proposer aux communes la réalisation d'une étude énergétique de leur patrimoine.

Cinq pré-diagnostic ont été réalisés ou mis à jour en 2018, à :

- Jumièges
- Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen
- Moulineaux
- Saint-Aubin-Epinay
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

De plus, l'année 2018 a vu la réalisation d'études sous de nouveaux formats. Une étude multi-énergie a ainsi été réalisée sur le pôle communal de la Neuville-Chant-d'Oisel, afin d'évaluer l'opportunité de transformer le mode de chauffage de ce pôle pour mettre en place une chaufferie biomasse.

Par ailleurs, 8 sites ont fait l'objet d'étude d'opportunité photovoltaïque à :

- Le Mesnil-sous-Jumièges
- Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen
- Roncherolles-sur-le-Vivier (3 sites)
- Sahurs
- Sotteville-lès-Rouen
- La Métropole Rouen Normandie (site du 19 boulevard du midi).

En parallèle, le service CEP pilote un marché d'audits énergétiques mis à disposition des communes du territoire. Le marché mis en place fin 2016 a permis la réalisation de 14 audits sur 4 communes en 2017 et de 11 audits sur 6 communes en 2018. Un nouveau marché sera lancé en 2019.

### AXE 2. ASSISTANCE ET CONSEIL (TOUTES LES COMMUNES)

Ce volet de la mission CEP consiste à sensibiliser et à conseiller les gestionnaires à la maîtrise de l'énergie (comptabilité énergétique, explication ou aide au renouvellement d'un contrat d'exploitation des installations thermiques, partage d'expériences...), et à assister les maîtres d'ouvrage dans les phases clés d'un projet de rénovation ou de construction.

### COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2018, un important travail de collecte de données de consommation énergétique a été réalisé. Dix-huit communes ont transmis les éléments permettant la remontée des informations de consommation d'électricité et de gaz naturel. Le traitement de ces éléments est en cours.

### CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

En 2017, un nouvel appel à partenariat a été lancé afin de trouver un partenaire pour la quatrième période du dispositif national des CEE (2018-2020). Le candidat retenu est la société économie d'énergie et le partenariat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### SUIVI ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME CONTRACTUALISÉ DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (PCME) :

Dans le cadre du Contrat de Métropole, avec la Région Normandie, les CEP de la Métropole ont été chargés d'animer le PCME dans les bâtiments publics, en accompagnant notamment les communes dans la définition de leurs projets (études énergétiques, conseils sur les critères d'éligibilité...) et le montage de leur dossier de demande de subvention régionale.

En 2018, 7 projets de communes ont été instruits, pour un total de 715 403 € d'aides financières.

Sur la période 2015-2018, l'ensemble des 52 projets suivis représentent :

- ▶ 35 858 431 € de travaux de rénovations,
  - ▶ dont 13 128 326 € de travaux directement dédiés aux économies d'énergie (dépenses subventionnables),
  - ▶ soit 4 814 200 € d'aide financière attribuée par la Région.

#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En matière de maîtrise de l'énergie, la Métropole Rouen Normandie s'organise pour :

- ▶ Développer le conseil, l'assistance technique auprès des communes du territoire pour les accompagner dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- ▶ Assurer une animation territoriale,
- ▶ Développer l'approche en coût global,
- ▶ Développer les activités de la transition énergétique,
- ▶ Organiser la mutualisation et favoriser la mise en commun des moyens.

### 3.2.3 RÉSEAU DES COMMUNES DES PRATIQUES DURABLES

Le réseau des pratiques durables a été créé en 2011 avec pour objectif de mutualiser les pratiques professionnelles œuvrant au développement durable sur le territoire de la Métropole, de contribuer à l'acquisition d'une culture commune sur différentes thématiques et de faire se rencontrer les services de chacune des communes qui souhaitent se mobiliser dans une action vers un développement durable.

Il vise également à renforcer l'exemplarité des collectivités territoriales en permettant à chacune, à son niveau, d'engager des actions concrètes pour le développement durable, encourageant chaque habitant à prendre part aux efforts réalisés en ce sens.

### LES OBJECTIFS DU RÉSEAU DES PRATIQUES DURABLES

- ▶ Favoriser l'échange des expériences et des « bonnes pratiques » entre les agents des communes, en leur donnant l'occasion de se rencontrer.
- ▶ Favoriser l'émergence d'une « culture commune » par l'apport de connaissances (intervenants spécialistes de thématiques données), par le partage de témoignages (présentation des actions menées par des communes volontaires)
- ▶ Amorcer la notion de mutualisation dans les pratiques professionnelles (moyens de communication, marchés publics, matériel, productions...)
- ▶ Favoriser la circulation de l'information au sein du réseau ainsi constitué : évolutions réglementaires, journées d'études ou colloques, initiatives innovantes...

Plusieurs thématiques ont semblé pouvoir intégrer ce dispositif, notamment la gestion durable des espaces verts, la maîtrise de l'énergie et la mobilité durable.

#### 2018 RÉALISATIONS

Depuis la création du groupe de travail « gestion durable des espaces verts », 15 réunions « plénières » (en salle) et 6 réunions de terrain ont été organisées.

En 2018, deux réunions, rassemblant chacune une trentaine de participants, ont eu lieu :

- ▶ le 26 septembre sur la thématique de la gestion des cimetières dans le cadre d'une démarche « zéro phyto » (avec visite du cimetière végétalisé de Roncherolles-sur-le-Vivier).
- ▶ le 13 décembre sur la thématique du soutien à la plantation de haies bocagères et sur la structuration d'une filière locale de broyat issu de bois bocager, et sur la végétalisation citoyenne de l'espace public (témoignage et réalisations d'une association rouennaise).

#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le réseau de mutualisation des bonnes pratiques de développement durable répond aux objectifs de cohésion territoriale et permet la diffusion d'une culture commune sur les enjeux du développement durable (biodiversité, efficacité énergétique).

### 3.2.4 ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AUX PRATIQUES DURABLES

Depuis 2012, la Métropole s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'éducation à l'environnement, au travers d'un Plan local d'éducation à l'environnement et aux pratiques durables, afin d'accompagner les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique.

Le plan d'action se décline autour de plusieurs thèmes : le jardinage durable, l'eau et l'assainissement, la réduction des déchets, la mobilité durable.

#### LA SENSIBILISATION AU JARDINAGE DURABLE

##### L'ANIMATION DU CLUB DES JARDINIERS DE LA MÉTROPOLE



Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2018 le club comptait 1 123 adhérents, dont 213 ayant adhéré en 2018.

Trente sorties et ateliers ont eu lieu au cours de l'année, ainsi que huit apéros jardins, animés en autonomie par des adhérents volontaires. Ces ateliers ont réuni 672 participants au total.

### LA PROMOTION DES PRATIQUES DURABLES AU JARDIN

Un test de broyage a été mené en 2018 avec 10 foyers volontaires du territoire (issus du Club des Jardiniers), dans l'objectif de mesurer l'intérêt de la pratique du broyage individuel dans une démarche de valorisation des ressources au jardin, vers une gestion à la parcelle.

En parallèle, en 2018 ont été expérimentés des « conseils jardin à domicile », visant à formuler des préconisations de gestion personnalisées.

Un groupe de particuliers volontaires pour le suivi d'une zone de prairie au sein de leur jardin a également été préfiguré. Les résultats de ces suivis seront connus fin 2019.

### LA PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF ET LA CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS :

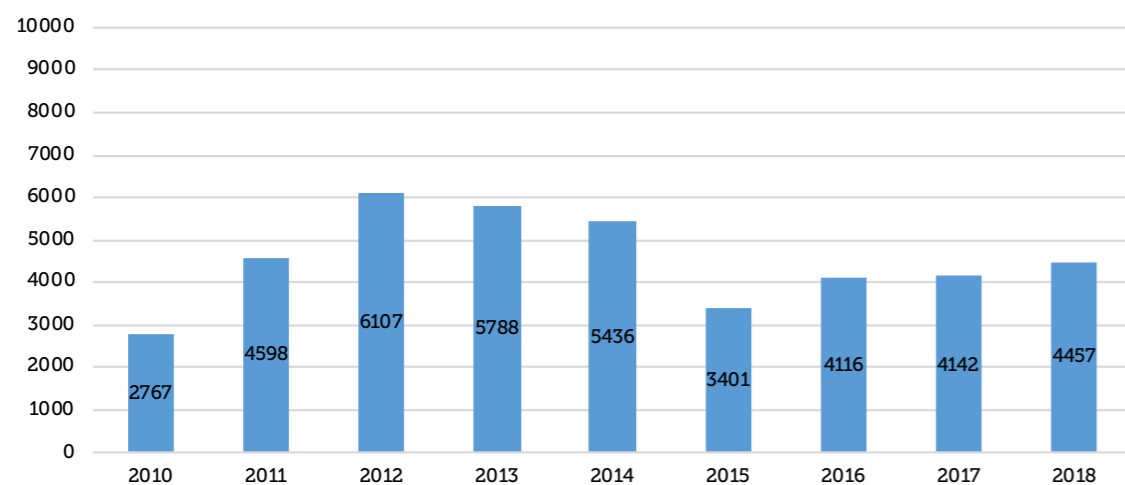
La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage et jardinage durable » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Il leur est proposé un soutien à la création d'un jardin partagé ou d'un espace de plantations collectif, simultanément à l'installation d'un composteur.

Seize opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

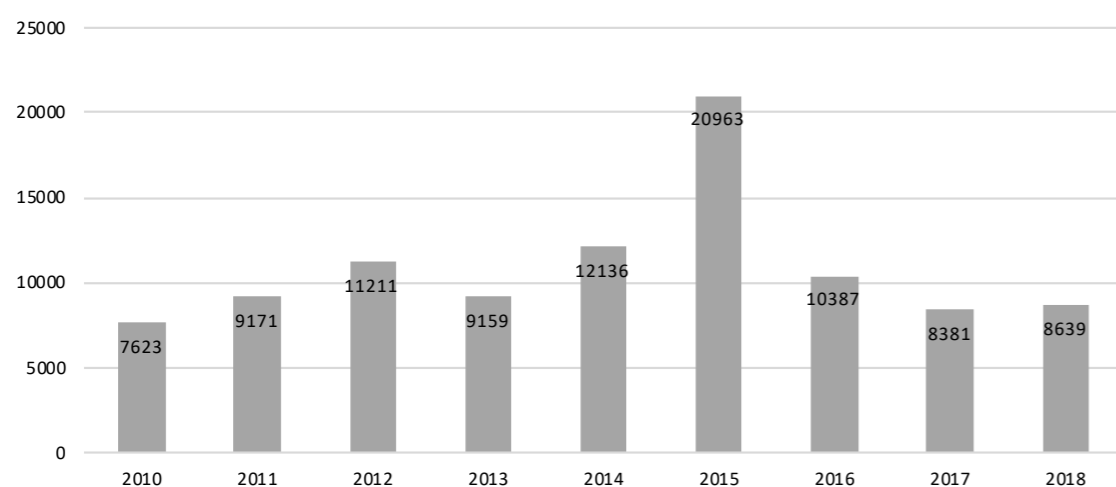
Seules deux installations de compostage collectif ont été réalisées en 2018 (Mont-Saint-Aignan, résidences du CROUS et Rouen, copropriété privée rive gauche). En effet, l'année a été consacrée au montage des conventions de partenariat avec Zéro Déchet Rouen pour l'accompagnement de 10 opérations de compostage collectif d'envergure, associées à une démarche globale « Zéro déchet », et avec Le Champ des Possibles pour l'accompagnement à la création de 4 jardins partagés (prioritairement sur les quartiers relevant de la Politique de la Ville) et la formation des porteurs de projets et des citoyens engagés dans les jardins partagés existants sur l'ensemble du territoire.



Nombre d'élèves sensibilisés par année (tous thèmes confondus)



Nombre de personnes sensibilisées (y compris élèves) par année (tous thèmes confondus)



### LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU : TROIS APPELS À PROJETS SCOLAIRES

► **Jardiner autrement** : ce programme pédagogique permet d'accompagner six écoles (trois classes maximum par école) chaque année dans le développement d'un jardin pédagogique écoresponsable. À cette occasion, les enseignants volontaires sont formés aux pratiques de jardinage durable, des fiches pédagogiques leur sont fournies pour leur permettre de pérenniser leur projet. En complément, une animatrice suit le projet et organise des animations avec les élèves. Pour l'année scolaire 2017-2018, 302 élèves ont bénéficié de ce programme.

► **L'eau dans l'école** : ce nouvel appel à projets a pour but d'accompagner, grâce à un programme de coopération pédagogique développé spécialement (fiches pédagogiques et de ressources, livrets, poster...), des écoles du territoire de la Métropole et des écoles de territoires d'Afrique francophone bénéficiant de travaux d'adduction d'eau et d'assainissement. Pendant une année scolaire, les élèves travaillent sur différentes thématiques en fonction des problématiques de chaque pays (distribution d'eau potable, assainissement, hygiène et santé, acteurs de l'eau, pollutions, déforestation...). Ils s'envoient respectivement, à la fin de chaque trimestre, une gazette retraçant leur travail. Pour l'année 2017/18, 3 classes de la Métropole (103 élèves) ont suivi le programme ainsi que 3 classes en Afrique (200 élèves). Une fiche pédagogique sur l'orpaillage a été créée. En raison de l'absence de missions des ONG partenaires, le programme n'a pas pu être mis en place pour la rentrée 2019. Le service va accentuer sa communication auprès de différents acteurs.

► **Parcours « assainissement »** : le service de l'éducation à l'environnement propose un nouveau parcours pédagogique (animation en classe et visite de la station d'épuration Émeraude) aux écoles du territoire de la Métropole. En 2018, 202 élèves ont bénéficié de ce programme pédagogique.

**En complément des appels à projets, des parcours pédagogiques variés sont proposés aux écoles du territoire**

### LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : DEUX APPELS À PROJETS

► **Éco-manifestations** : La Métropole accompagne les organisateurs d'événements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations, notamment pour réduire la production de déchets et augmenter le tri sélectif. D'autres gestes peuvent être mis en place sur d'autres enjeux (mobilité, eau, énergie...). En 2018, 120 éco-manifestations, regroupant 103 445 participants, ont été accompagnées. Depuis 2014, ce sont 196 manifestations qui ont été labélisées dans 36 communes, pour 407 547 personnes touchées.

En 2018, la labellisation COP 21 s'est appuyée sur l'accompagnement éco-manifestation, avec 32 événements labélisés COP 21.

► **Clubs éco-sportifs** : Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé afin de réduire et valoriser leur production de déchets. Les clubs s'engagent sur une période de trois ans. En 2018, 8 clubs, regroupant plus de 1897 licenciés, ont été retenus, soit un total de 44 clubs accompagnés depuis 2014 sur 16 communes.

Pour l'année 2017-2018, l'action des clubs retenus en 2017 a permis de réduire de 68,35 % la quantité de déchets et d'augmenter de 162 % les déchets recyclables. Le volume global de déchets a diminué de 11,92 % en six mois.

### ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DES JEUNES / ENFANTS (CMJ - CME)

Un guide pratique d'accompagnement des projets des jeunes réunis en conseils municipaux est disponible sur le site internet de la Métropole.

En 2018, les animateurs de l'éducation à l'environnement ont réalisé 3 animations pour 66 jeunes de 2 CMJ.

### ÉNERGIE : EXPÉRIMENTATION DU PROGRAMME PÉDAGOGIQUE SCOLAIRE « WATTY À L'ÉCOLE »

Suite à l'expérimentation en 2017, le programme pédagogique « Watty à l'école » prévu pour 3 ans, s'étend à partir de 2018 à 76 classes (1 441 élèves) pour 14 écoles engagées dans 12 communes. La Métropole participe financièrement la première année.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET D'INSERTION (ÉCONOMIES DOMESTIQUES ET MOBILITÉ) :

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur son site internet des outils : programmes de formation, fiches d'activité, ressources, guides, offre d'animations avec des associations partenaires (repair'café, vélo écoles...) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux (eau, déchets, mobilité, air intérieur, alimentation, diffusion de kits « énergie »...) vers une démarche autonome de sensibilisation de leurs publics.

En 2018, 26 travailleurs sociaux ont été formés sur le thème de la mobilité durable et 31 travailleurs sociaux sur l'énergie.

En complément, des animations ont été financées :

► 21 ateliers cuisine écoresponsable, réalisées par l'association « le Champ des possibles » ont été proposés à 202 bénéficiaires de 17 structures sociales.

- 15 ateliers autour du thème de la réduction des déchets, animés par l'association Zéro déchet pour 256 participants.
- En accompagnement de l'éco-appartement de Saint Étienne du Rouvray (Quartier politique de la ville) : 4 Repair'café ont permis de réaliser 40 réparations d'objets. Deux cafés-couture, qui ont regroupé 50 participants, ont également été organisés.
- La Métropole a par ailleurs engagé un partenariat avec le Réseau des AMAP de Haute Normandie afin de développer des AMAP sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Métropole propose également des temps de conseil aux intervenants sociaux qui le souhaitent afin de les aider à monter leurs projets écoresponsables.

### LA COP 21 ROUEN NORMANDIE



À l'occasion de la COP 21 locale, un programme d'actions pédagogiques a été créé afin de sensibiliser les différents publics cibles du service.

- Scolaires** : Un programme pédagogique scolaire a été conçu et diffusé à toutes les écoles du territoire. Les élèves ont été invités à faire et à communiquer sur des cartes postales des propositions pour lutter contre le réchauffement climatique. Au total, 52 classes ont retourné des cartes postales « pour le climat, je propose ».
- Les chorales chantent pour le climat** : ce programme pédagogique, composé d'un livret d'apprentisSage et de 7 chansons et musiques, a été créé pour les chorales scolaires du territoire en collaboration avec deux artistes locaux et le conseiller d'éducation musicale de la DSDEN. À l'occasion de la Cop 21, une chorale a été organisée au théâtre de la Foudre à Petit-Quevilly regroupant 258 élèves.
- Atelier COP 21** : 2 expositions ont été spécialement créées, 986 personnes y ont été sensibilisées par les animateurs.
- Fêtes d'école écoresponsables** : sur le modèle des éco-manifestations, ce nouveau dispositif a permis d'accompagner 35 écoles. 9 590 personnes ont participé à ces fêtes scolaires.

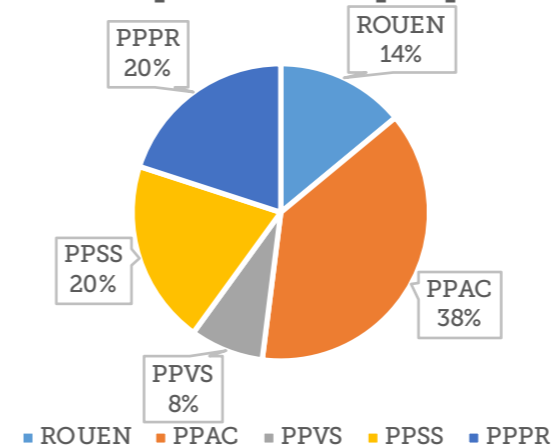
- Partenariat avec la DSDEN** : une convention de partenariat a été signée entre la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et la direction adjointe de l'éducation à l'environnement et aux pratiques durables (ADEEPD). En complément, la DSDEN a intégré les accords de Rouen et a tenu une charte écoresponsable.
- Appel à projet « Paroles de jeunes - Le climat, un enjeu de solidarité internationale »** : les MJC de Duclair, d'Elbeuf et l'Idhefi à Canteleu se sont engagées, 3 vidéos ont été réalisées par 20 jeunes au total. Les participants ont également pu formuler des propositions en faveur du climat auprès du vice-président de la Métropole en charge de l'environnement.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

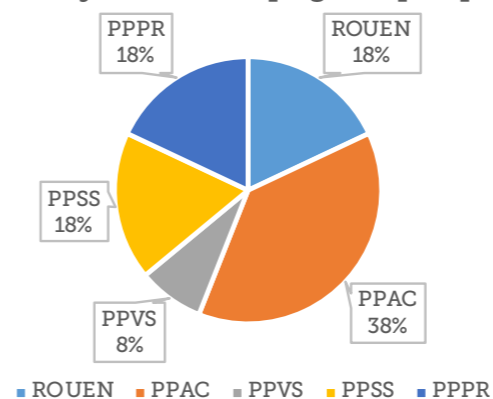


Répartition en % par Pôle de proximité des points installés et du nombre de foyers accompagnés

### % d'implantations par pôle



### % de foyers accompagnés par pôle



L'objectif est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants au nouveau dispositif. Garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques.

4 152 foyers ont été accompagnés par la diffusion d'une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte, animations spécifiques dans les Quartiers Politique de la Ville). 121 suivis qualité ont été réalisés sur 33 communes : 12 688 foyers, 276 points de collecte, 851 colonnes.

Ces suivis permettent de vérifier principalement dans l'habitat collectif l'adhésion des habitants au nouveau dispositif de collecte.

### LES CONSTATS À RETENIR :

- Les consignes sont globalement bien suivies et la qualité du tri est relativement bonne,
- Présence de souillures particulièrement identifiées dans les zones sensibles soit 2 % par rapport au nombre de colonnes de déchets recyclables visitées,

- Présence de dépôts sauvages sacs et/ou cartons/objets divers laissés au pied des colonnes qui représentent 7 % par rapport au nombre de points en place visités,
- Présence de problèmes d'odeurs dus à des sacs d'ordures ménagères non fermés, ou déchets jetés en vrac sur certains sites, qui représentent 7,5 % du nombre de colonnes d'ordures ménagères suivies.
- Signalétique dégradée ou non-conforme (extension consignes de tri) qui représente 5 % du nombre total des colonnes visitées.

La campagne de remise à plat de la signalétique a permis de passer de 16 à 5 % du nombre de dégradations.

Il est observé également que la présence d'un gardien sur place facilite le maintien de la propreté des colonnes et du site.

Des actions correctives ont été mises en œuvre (rencontre des bailleurs, campagne de mise à jour de la signalétique, signalements pour le lavage de colonnes, rappel de consignes et affichage dans les halls d'immeubles.)

46 gardiens ont été sensibilisés.

### CHANGEMENT DE MODALITÉS DE COLLECTE

L'objectif est d'informer et faire adhérer les uSagers aux nouveaux changements d'organisation.

En 2018, 47 communes ont été impactées par des changements d'organisation de collecte (changement de fréquence de collecte des ordures ménagères, des jours de collecte et arrêt de la collecte hivernale des déchets végétaux en porte à porte) :

- 91 810 foyers ont été accompagnés lors de ces changements.
- La distribution de près de 30 000 documents d'information effectuée par des agents de la Métropole sur les communes de Déville-lès-Rouen, Le Grand-Quevilly, Maromme, Le Petit-Quevilly, Sotteville, Saint-Étienne-du-Rouvray a permis de garantir la bonne information des uSagers et limiter de façon significative les réclamations.
- Des suivis ont été également réalisés pour s'assurer de la bonne application des nouvelles consignes.
- 3 communes, (Petit-Couronne, Caudebec-lès-Elbeuf et Saint-Étienne-du-Rouvray) ont été concernées par l'arrêt des marches-arrières des camions de collecte. 358 foyers ont été accompagnés dans le cadre du changement des lieux de collecte.

### L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES COLLECTES ET DES PERFORMANCES DE TRI

La Métropole met en œuvre des actions de communication visant à améliorer la qualité des collectes sur demande des services opérationnels, des villes, des bailleurs, des habitants (réclamations).

### AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES COLLECTES

Dans 16 communes, 37 dossiers concernant des anomalies de collecte (4 205 foyers) ont été traités, pour la plupart en habitat collectif, centre-ville de Rouen, pour des problèmes de gestion des déchets (problème d'incivilités, de tri, de dépôts sauvages). 57 diagnostics terrain ont été réalisés pour comprendre les problèmes et solutionner les aspects techniques impactant les dysfonctionnements remontés, avant d'engager les actions de sensibilisation ou de communication (diffusion de 3 416 flyers, 189 affichages, 248 rencontres avec les uSagers, 15 sensibilisations de gardiens). 19 suivis terrain effectués pour évaluer les actions menées.

### AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE TRI

Un groupe de travail composé des services de la Métropole et du Smédar détermine les secteurs de collecte (tournées) aux performances de tri les plus faibles, qui seront concernés par une campagne de sensibilisation.

Sur 2018, une campagne de sensibilisation sur le tri a été menée sur plusieurs quartiers de Petit-Quevilly. La Métropole a mené une campagne d'affichage dans les halls d'immeubles des collectifs du quartier Nobel Bozel et Saint-Julien et distribué 2 853 mémo-tri dans les boîtes aux lettres.

### PROJET CŒUR DE METROPOLE - IMPLANTATIONS DE COLONNES ENTERRÉES -

Une étude sur le volume de déchets produits a été réalisée auprès de 726 foyers et 103 commerces.

### PROJET « AGISSONS POUR NOTRE QUARTIER »

Objectif : expérimenter sur deux zones tests (Elbeuf – Le Puchot-et Rouen quartier boulevard d'Orléans) de nouvelles méthodes de communication visant à provoquer de véritables changements de comportements, pérennes dans les domaines des déchets, des économies d'énergie, de la consommation responsable.

Cette expérimentation d'une durée d'un an, est menée en étroite collaboration avec les Villes concernées. Les gestionnaires d'immeubles ont été associés.

L'opération a démarré en octobre 2018 par un porte à porte réalisé par des agents recrutés par le prestataire E3D environnement : 835 foyers se sont engagés dans cette opération, 1 734 premiers écocgestes ont été adoptés.

94 % des foyers ont accepté d'être recontactés. Six suivis personnalisés seront réalisés pendant la période d'expérimentation. Une évaluation sera réalisée fin 2019.

### DÉCHETTERIES

Un marché a été lancé fin août pour renouveler la signalétique des quais de déchargement. L'objectif est de faciliter le dépôt des uSagers, les informer sur la valorisation des déchets et d'accompagner le travail du gardien.

Sept déchetteries seront concernées d'ici le premier trimestre 2019.

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La politique d'éducation à l'environnement menée par la Métropole Rouen Normandie :

- accompagne les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique, dans un cadre partenarial et concerté.
- S'adresse à l'ensemble des habitants du territoire, scolaires, jeunes, adultes rencontrant des difficultés sociales ou d'insertion, etc.

### 3.2.5 ESPACE INFO ÉNERGIE

La Métropole propose aux particuliers un service Espace Info Énergie (EIE), dont l'objectif est :

- d'apporter des conseils personnalisés aux particuliers afin de s'assurer que leur projet intègre l'impératif de performance énergétique des logements,
- de contribuer au succès du dispositif éco-chèque de la Région Normandie, en accompagnant les particuliers dans la définition de leur projet et dans le montage de leur dossier de demande de subvention,
- d'organiser et animer des actions de sensibilisation.

Le service se structure donc principalement autour de l'accueil (téléphone, courrier, fax, mail, physique) et de l'animation (salons, journées de sensibilisation...).

L'Espace Info Énergie de Rouen a été transféré fin 2017 de la rive gauche (avenue Jacques-Cartier) vers la rive droite (avenue Pasteur) à Rouen. Ce nouveau lieu d'accueil, facilement accessible par les transports en commun, présente une large vitrine sur rue, et permet d'aménager un espace de démonstration dans lequel sont exposées des maquettes de murs isolés, des matériaux de construction, des équipements énergétiques (ventilation...) et une borne informatique pour accéder aux outils en ligne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'EIE fait partie du réseau « Conseil habitat énergie » mis en place par la Région. Dans ce cadre, les Conseillers Info Énergie montent les dossiers de demande de subvention régionale et suivent les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de réhabilitation de maisons individuelles.

L'année 2018 a permis de développer une méthodologie propre à l'accompagnement des copropriétés dans leur projet de maîtrise de l'énergie.

Au 31 décembre 2018, 51 copropriétés étaient enregistrées sur la plateforme Coach copro. Ces copropriétés sont ou ont été accompagnées par l'EIE depuis 2009.

En 2018, l'EIE a ainsi :

- accompagné 15 copropriétés dans leur réflexion sur des actions de maîtrise de l'énergie,
- renseigné 90 contacts résidant en copropriété, soit 11 % des contacts en 2018 (certains n'ont qu'un projet de rénovation à titre individuel).

Au total en 2018, le nombre de contacts personnalisés a baissé de 9 %, passant de 1 385 à 1 265. En revanche, le nombre de contacts sensibilisés lors d'actions de sensibilisation a augmenté sur la même période. Malgré la charge de travail nécessaire à la pré-instruction et au suivi des dossiers chèque éco-énergie de la Région Normandie, le choix a été fait de participer à la Foire de Rouen sur un week-end et

de proposer un large panel d'animations lors de la Fête de l'Énergie, à l'occasion des 10 ans de l'Espace Info-Énergie. Cette décision a permis une hausse sensible du nombre des personnes sensibilisées (1 854 contre 1 300 en 2017, soit une hausse de 43 %).

### LES PRINCIPALES ANIMATIONS DE L'ANNÉE :

- Salon et foire : Foire de Rouen, Salon Maison Déco, Proxitour à Duclair,
- Animations en entreprise/collectivité : Clinique Saint-Hilaire, Technip...
- Intervention lors d'assemblées générales de copropriétés,
- Participation à la Fête de l'Énergie : visite de maisons, de copropriétés rénovées, animation en centre de ville de Rouen « café Ludik », intervention chez Leroy Merlin, conférence-débat, ...

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les objectifs des missions Espaces Info Énergie (EIE) de la Métropole sont :

- Sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux travaux de maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- Améliorer l'attractivité globale du parc de logements,
- Mieux informer sur les logements et répondre aux besoins des populations les plus fragiles,
- Inciter les habitants et autres acteurs du territoire à adopter un comportement écoresponsable et citoyen,
- Développer les activités de la transition énergétique.

## 3.2.6

## RÉHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

## AMÉLIORER LE PARC PRIVÉ ANCIEN

Le territoire de la Métropole présente un enjeu fort de rénovation de l'habitat ancien privé parfois délaissé au profit d'une offre neuve plus adaptée et moins énergivore. Un certain nombre de logements est en mauvais état et nécessite une réhabilitation, pas uniquement énergétique.

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Anah, 248 logements privés ont été réhabilités en 2018 pour un budget de 1 986 019 €.

Sur les 248 logements subventionnés, 231 concernaient des propriétaires occupants dont 68 % avec des ressources très modestes.

- ▶ 2 % des logements réhabilités concernent des logements indignes,
- ▶ 6 % des logements très dégradés,
- ▶ 18 % des logements visant l'autonomie de la personne,
- ▶ 82 % des logements réhabilités ont bénéficié de travaux d'économie d'énergie.

Ces logements ont bénéficié d'une subvention complémentaire de la Métropole pour un montant de 183 604 € pour financer les travaux et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les propriétaires.



Sur la commune d'Elbeuf, une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU) a été mise en place en 2018 pour une durée de 5 ans. Elle vise à réhabiliter une centaine de logements situés dans son centre ancien.

Une étude de repérage des copropriétés en difficultés dans les quartiers en politique de la ville a été lancée en 2018, ainsi qu'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde pour la copropriété Robespierre à Saint-Étienne-du-Rouvray pour lequel une convention foncière a également été signée en vue de la démolition d'un immeuble de cette copropriété.

Dans le cadre du projet Cœur de Métropole, est mis en œuvre un volet ravalement de façades d'immeubles adjacents aux espaces publics rénovés. À ce titre, en 2018, sept demandes de subvention ont été déposées.

Enfin, la Métropole est partenaire avec l'État et les communes et industriels concernés de la mise en place d'un dispositif de financement et d'accompagnement des travaux sur l'habitat prescrit par les Plans de Prévention des Risques technologiques. Dans ce cadre, suite à la signature de deux conventions sur les communes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Petit-Quevilly, une mission d'accompagnement d'une cinquantaine de ménages devant mettre en œuvre des prescriptions travaux dans leur habitat a été lancée en 2018. Une convention a également été signée en 2018 concernant une vingtaine de logements situés sur la commune du Grand-Quevilly pour lesquels l'accompagnement démarrera en 2019.

## AMÉLIORER LE PARC SOCIAL EXISTANT

Dans le cadre de son intervention en faveur de la rénovation énergétique du parc social, la Métropole apporte une aide de 2 500 € ou de 3 500 € par logement en fonction de la performance énergétique atteinte après travaux : « HPE rénovation » ou « BBC rénovation ».

En 2018, neuf opérations de rénovation thermique représentant 677 logements locatifs sociaux ont bénéficié de l'aide de la Métropole Rouen Normandie pour un montant de subvention total de 1 381 500 €. Quatre des neuf opérations financées ayant pour objectif d'atteindre le niveau de performance « BBC rénovation ».

## ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



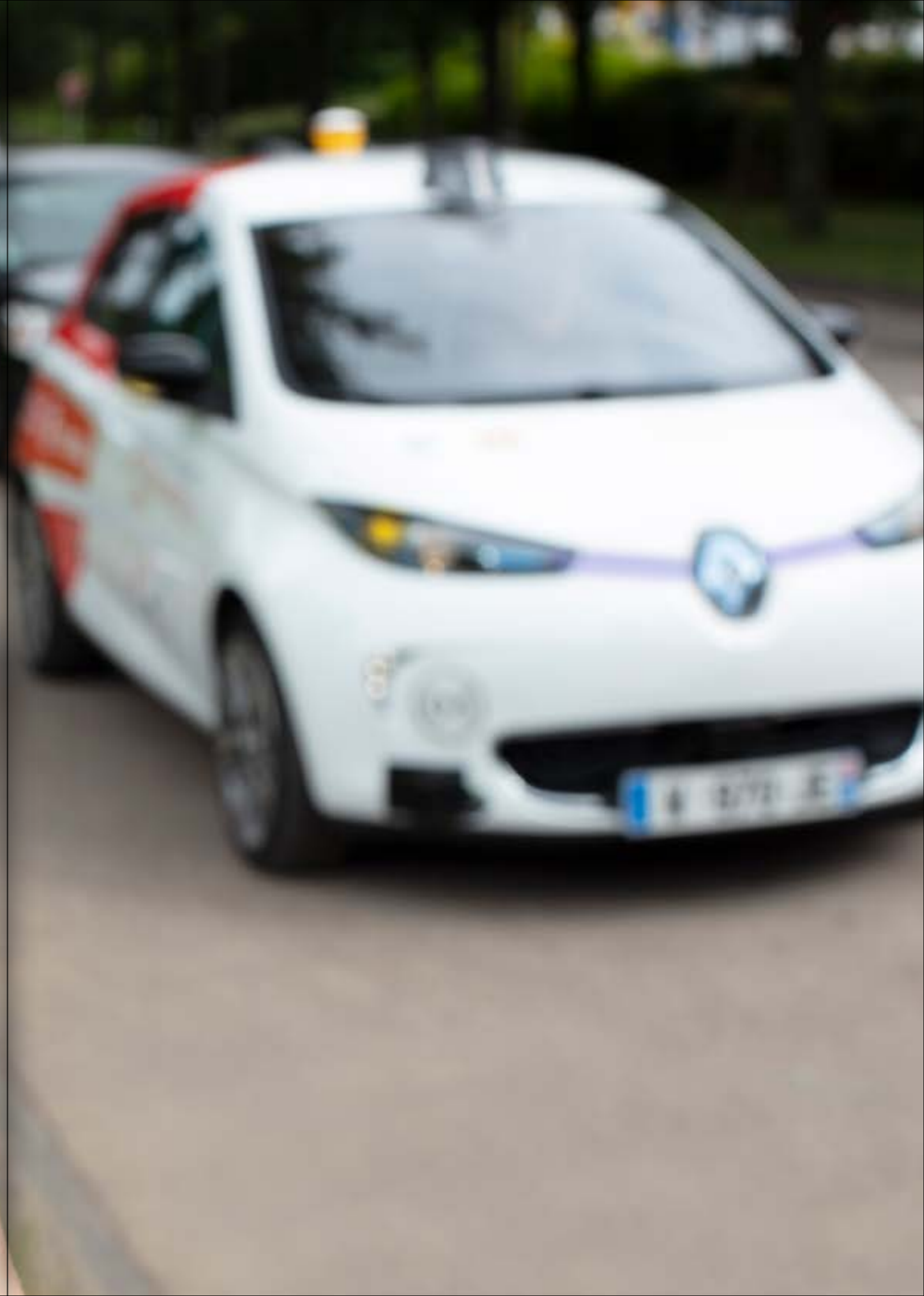
Réhabilitation thermique du parc de logements, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'éléments inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui répondent aux enjeux de développement durable.

## VERS UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE RÉUSSIE : QUELQUES ILLUSTRATIONS DE L'ACTION MÉTROPOLITAINE EN 2018.



4

## La mobilité pour tous



# La mobilité pour tous

## 4.1

### CONCEVOIR UNE OFFRE DE MOBILITÉ TENANT COMPTE DES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE ET D'ACTIVITÉS

En réponse aux besoins d'une mobilité adaptée à la diversité du territoire de la métropole, dans toutes ses composantes, aussi bien urbaines que périphériques et rurales, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) apporte une réponse globale et cohérente et met l'accent sur des projets permettant d'améliorer la situation actuelle tout en tenant compte des projections de développement du territoire, elles-mêmes réfléchies et coordonnées dans le SCOT. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes doux, défend un maillage routier efficace et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire, notamment par l'aménagement de pôles d'échange au niveau des gares d'agglomération.

Engagée dans la transition écologique à travers sa COP 21, la Métropole souhaite faire de son territoire un exemple en matière de mobilité intelligente et durable. Réduire l'impact environnemental en accélérant fortement le développement des modes de déplacements doux est une de ces priorités. Dans la continuité des nombreuses actions engagées, la Métropole élabore son Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) depuis le printemps 2018, feuille de route pour atteindre les objectifs de transformation profonde de la façon de se déplacer, en assurant la promotion de la marche et du vélo. Le SDMA doit être approuvé au deuxième semestre 2019. La part modale consacrée au vélo est aujourd'hui de 1 % sur le territoire (2,5 % dans l'intra-boulevards rouennais), l'objectif affiché est d'atteindre 5 % à 5 ans.

#### 4.1.1 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES



Dans le cadre de ses politiques de mobilité et environnementale, la Métropole favorise l'usage du vélo sur le territoire en lien avec les communes, dans le cadre des réflexions menées plus largement sur l'aménagement de l'espace public. Dans l'attente de l'approbation du SDMA, la Métropole continue la mise en œuvre de son schéma directeur métropolitain des aménagements cyclables. Un référent marche et vélo a par ailleurs été identifié dans chacun des pôles de proximité afin d'amplifier la diffusion de la culture modes actifs au sein des services de la Métropole. Trois objectifs sont poursuivis :

- Identifier les lieux de vie à apaiser (en réduisant notamment les vitesses de circulation des véhicules motorisés),
- Résorber les coupures dans les aménagements cyclables existants dans une logique d'itinéraires,
- Identifier la possibilité de réaliser à terme des axes structurant à vélo en vue de mailler l'ensemble du territoire.

#### 2018 RÉALISATIONS

- Aménagement cyclable sur le boulevard de L'Ouest allant du Min (Marché d'intérêt national) à la place de Croisset à Canteleu.
- Aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée reliant Duclair au Trait



Aménagement cyclable de la voie verte entre Le Trait et Duclair

- Aménagement d'une voie verte entre Saint-Aubin-Épinay et Saint-Léger-du-Bourg-Denis
- Aménagement voie verte entre centre Bourg de Belbeuf au lycée Galilée de Franqueville-Saint-Pierre

#### FÊTE DU VÉLO

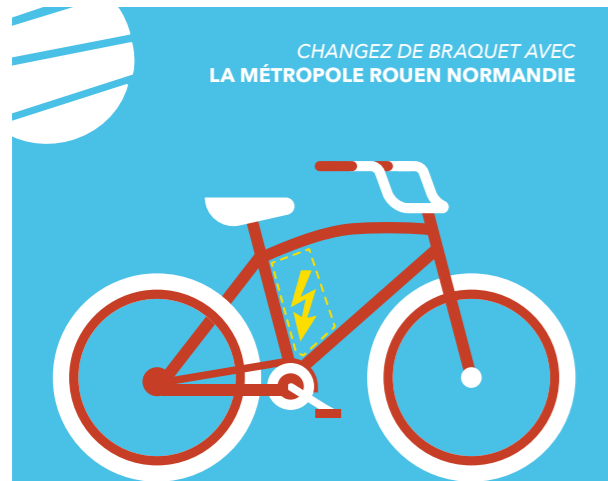


L'année 2018 a également été marquée, concernant le développement de la pratique cyclable, par l'organisation d'une deuxième Fête du Vélo. Elle s'est déroulée du mercredi 30 mai au dimanche 3 juin 2018. Le programme a été établi avec les associations Avélo, Guidoline, Groupement des touristes rouennais (GTR) et Sabine.

Elle a démarré par quatre ateliers en partenariat avec la Cop 21 : « Moi citoyen, le vélo je m'y mets » ; « Tour de France des cafés vélos » ; « Le vélo au quotidien, aller au travail, faire ses courses » ; « Le voyage à vélo ».

La fête s'est poursuivie le samedi par des stands et animations sur une portion de la rue Jeanne d'Arc sans voiture, entre la rue aux Ours et la rue Lecanuet. De nombreuses personnes ont assisté à des démonstrations de BMX, ont vendu ou acheté un vélo, ont essayé des vélos, ont fait marquer leur vélo.

Plusieurs balades à vélo (chasse aux trésors – Sabine -, cyclotourisme – GTR -, etc.) ainsi qu'un atelier de remise en état des vélos (Sabine) ont également eu lieu le dimanche.

AIDE A L'ACQUISITION  
DE VÉLOS SPÉCIFIQUESAIDE POUR  
L'ACQUISITION DE  
VÉLOS SPÉCIFIQUES

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Métropole a fait évoluer son dispositif d'aide à l'acquisition de vélos spécifiques en supprimant les conditions de ressources, et en l'ouvrant à l'achat de vélos pliants ainsi que des vélos cargo en plus des VAE (Vélo à assistance électrique). Les premières aides ont été versées début janvier 2019.

ACTIONS POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement des modes alternatifs à la voiture polluante permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

4.1.2  
DÉVELOPPEMENT DE  
L'ÉLECTROMOBILITÉ

Depuis 2011, la Métropole mène une politique de promotion de l'électromobilité via notamment le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire.

La prestation de charge est totalement gratuite pour l'utilisateur : le coût de l'électricité est pris en charge par la Métropole. Le stationnement est gratuit pour les véhicules électriques sur l'ensemble de la voirie publique de surface de la Métropole. Les places dotées de bornes de recharge sont situées à des emplacements stratégiques et réservées exclusivement aux véhicules électriques en charge.

Une interface a été créée pour l'utilisateur au travers du site Internet de la Métropole. L'utilisateur peut accéder à une cartographie recensant les bornes et indiquant leur disponibilité en temps réel.

2018  
RÉALISATIONS

- ▶ 16 nouveaux points de charge ont été installés (92 points de charges au total répartis sur 43 sites)
- ▶ Lancement d'un marché de supervision des bornes électriques
- ▶ Définition de nouvelles orientations

4.1.3  
SUIVI DU PLAN DE  
DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

L'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) par l'organe délibérant le 15 décembre 2014 a marqué la fin d'un long processus permettant de dégager, avec les acteurs du territoire, les grandes orientations stratégiques en termes de mobilité sur la Métropole.

Ce document constitue une feuille de route, à l'échelle d'une décennie, qui aborde l'ensemble des champs de la mobilité au travers de six orientations stratégiques :

- ▶ Compléter et organiser les réseaux de déplacements
- ▶ Aménager un territoire moins consommateur en énergie et moins dépendant de la voiture particulière
- ▶ Faire évoluer les comportements
- ▶ Structurer un meilleur partage de l'espace public
- ▶ Organiser une chaîne de transport de marchandises plus respectueuse de l'environnement
- ▶ Évaluer et suivre le PDU.

Dans sa volonté de faire vivre collectivement ce cadre stratégique, la Métropole a ainsi enclenché le suivi annuel du PDU, à partir d'une série d'analyses (état d'avancement des 48 actions, indicateurs de suivi, descriptif des réalisations de l'année écoulée...) afin de constater l'avancement des projets et d'apprécier, en conséquence, les évolutions sur les pratiques de mobilité.

Le PDU lui-même ainsi que sa traduction opérationnelle s'appuient sur des principes de cohérence et d'équilibre (traduits dans le PADD du Scot), en particulier en lien avec les réflexions sur le logement.

Les outils de suivi du PDU permettront d'alimenter sa prochaine révision, dont le lancement pourrait intervenir en 2019.

ACTIONS POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Promotion de la mobilité décarbonnée et des mobilités actives, sobriété énergétique, accompagnement au changement de comportement, promotion des transports en commun, le Plan de Déplacements Urbains contribue à la mise en œuvre de la politique métropolitaine de développement durable (lutte contre les changements climatiques, préservation des milieux naturels, développement de la solidarité entre les êtres humains et les territoires).

## 4.2

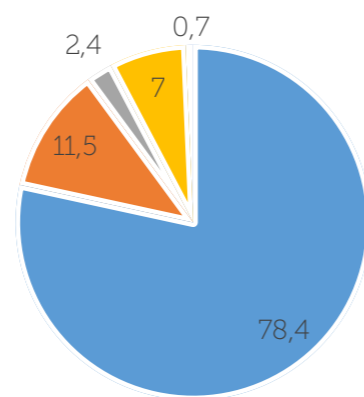
FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC  
COHÉRENT AVEC LA POLITIQUE DE MOBILITÉ

## 4.2.1

DÉVELOPPEMENT  
DU RÉSEAU ASTUCE

## CHIFFRES CLÉ

- 18,3 millions de kilomètres ont été parcourus en 2018 sur l'ensemble du réseau Astuce. Ces kilomètres ont été parcourus à 78,4 % sur le réseau exploité par la TCAR, 11,5 % par TAE, 2,3 % par VTNI, 7 % par Filo'r et 0,7 % par Cars Hangard.
- 58,4 millions de voyages ont été effectués en 2018 sur l'ensemble du réseau Astuce ; soit une hausse de 0,7 % par rapport à 2017. 94 % de ces voyages sont effectués sur le réseau exploité par la TCAR.

Part des km  
parcourus, en %

- TCAR
- TAE
- VTNI
- FILOR
- HANGARD

## LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Une partie de ces bons résultats de fréquentation est liée à un taux d'irrégularités sur le réseau TCAR qui s'est fortement réduit entre 2015 (17,3 %) et 2016 (12,7 %) pour atteindre 11,3 % en 2018.

Ces résultats s'expliquent par la mise en place d'actions conjointes portées par la TCAR et la Métropole :

- Refonte de l'organisation du contrôle
- Campagne d'incitation à la validation systématique « Je monte – Je valide »
- Nouvelles modalités pour les abonnements (abonnements illimités avec une tacite reconduction)
- Accompagnement financier de la Métropole pour la mise en place de huit nouveaux vérificateurs, d'un système de comptage passagers et l'acquisition de nouveaux portables de contrôle.
- Contrôles en civil

## ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE 2018

- Adaptation de la ligne 42 dans le centre de Saint-Étienne-du-Rouvray afin de résoudre des difficultés d'insertion sur une voirie peu large, simplifier le parcours, et offrir un tracé direct entre le quartier de la Houssière et le centre
- Modification de la ligne B : prolongement systématique à « École de La Londe », et adaptation des horaires à la demande
- Terminus de la ligne 13 à l'Hôtel de ville de Rouen en lieu et place de Préfecture
- Renforcement de la ligne 22 avant 6 h 30
- Adéquation offre /demande sur la ligne 88
- Modification de la ligne 335 : prolongement jusqu'aux Authieux afin d'assurer la desserte scolaire vers le Collège Malot de Mesnil-Esnard (nouvelle carte scolaire)
- Adaptation des horaires des lignes 340, 342 et 343 suite à la modification des horaires du Collège Chartier à Darnétal
- Mise en place d'un véhicule 30 places pour résoudre les surcharges sur la ligne 361 à Malaunay
- Renforcement de la ligne 26, en heures de pointe du soir
- Réorganisation des horaires Allobus
- Modification de la desserte de la presqu'île de Berville pour sécuriser la traversée du bac
- Adaptation des lignes scolaires aux nouveaux horaires des écoles primaires de Duclair, Saint-Paër et Le Trait

## DESSERTES ÉVÈNEMENTIELLES

Métro, T1, T2, T3 ont roulé toute la nuit de la Saint-Sylvestre. Plus de 1 900 validations ont été enregistrées, soit une moyenne de 28 validations par course et une fréquentation stable par rapport à 2017.

Des renforts Métro et Teor ont été mis en place pour la Foire Saint-Romain sur l'esplanade Saint-Gervais : + 100 000 validations par rapport à 2017 (+2.1 %).

D'autres événements ont également fait l'objet de renforcements ciblés :

- Renforts Métro/Teor et Fast pour les trois dimanches de décembre (+ 13 000 validations par jour par rapport à un dimanche normal)
- Festival « Le Loup Vert » à Jumièges en septembre
- Fête de la musique et VivaCité en juin
- Le feu d'artifice du 14 juillet à Rouen.

AMÉNAGEMENTS FAVORISANT  
LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION  
DES BUS

Durant l'été 2018, un sas a été réalisé pour faciliter le passage des lignes 8 et 11 au carrefour des rues Verte et Malatiré (Rouen) et améliorer ainsi la régularité et la ponctualité de ces lignes.

Un plateau piétonnier près de l'école Saint-Dominique a également été aménagé pour éviter le stationnement anarchique des parents d'élèves le matin en heures de pointe qui engendrent des remontées de file et des retards sur ces deux lignes.

La desserte des transports en commun de la zone de la Ronce sera améliorée par l'aménagement de la RD 928 dans le cadre du prolongement de la ligne F1 de Bois-Guillaume vers Isneauville.

L'ensemble des carrefours de la D6014 ont été optimisés pour améliorer la régularité de la ligne F5.



## LA NOUVELLE LIGNE T4



Avenue Jean-Rondeaux, octobre 2018, Rouen rive gauche



Avenue de la Libération, octobre 2018, Rouen rive gauche

La ligne T4 proposera sur 8,5 km une nouvelle offre de déplacement rapide Nord-Sud dans la Métropole, entre le Boulingrin (Rouen) et le Zénith. Principalement en site propre, cette future ligne intégrera de nouveaux espaces paysagers et arborés le long de son tracé. Le projet a pour objectifs de :

Renforcer le réseau Astuce en proposant une alternative pour répondre aux besoins de déplacement sur l'axe Nord-Sud, actuellement peu ou pas desservi par les transports en commun

Proposer une offre multimodale en optimisant les correspondances (tramway, bus, Fast...).

2018  
RÉALISATIONS

- Le projet T4 se répartit en deux sous projets:
  - le T4 rive droite entre le Boulingrin et le bas du boulevard des Belges
  - le T4 rive gauche entre le Zénith et le Pont Guillaume le Conquérant.
- Les travaux d'aménagement ont démarré en 2018 et ont nécessité la fermeture du Pont Guillaume-le-Conquérant durant l'été et la mise en place d'une gestion de trafic adaptée à ce très grand chantier.

## 4.2.2

UN SERVICE PUBLIC DE LA VOIRIE  
GÉRÉ EN PROXIMITÉ

Avec le transfert des voiries communales en 2015 et celui des voiries départementales en 2016, chaussées, trottoirs, parcs de stationnement et éclairage constituent l'espace public désormais de la compétence de la Métropole. Au quotidien, la Métropole effectue des centaines d'interventions sur la voirie et l'éclairage public pour le confort et la sécurité de tous. Opérations d'urgence ou d'entretien, les équipes se mobilisent dans les meilleurs délais y compris pour assurer la viabilité hivernale des axes structurants.

Grâce à la mutualisation, importante rationalisation de l'action publique, la force de frappe financière de la collectivité s'accroît pour améliorer la qualité du service rendu au territoire.

2018  
RÉALISATIONS

- Le Pôle de proximité Val-de-Seine (PVS) a réalisé, d'avril à juillet 2018, des travaux de requalification de la rue de la Villette à Caudebec-lès-Elbeuf pour un montant de 500 000 €.

Les travaux ont consisté en l'application de grave-bitume et d'un tapis d'enrobé et de la mise aux normes des trottoirs. Les bordures ont été réalisées en coulées sur site.

- Le Pôle de proximité Austreberthe-Cailly (PAC) a réalisé en 2018 la restructuration de la Place du Général de Gaulle à Duclair pour un montant de 2,50 M€, la restructuration de l'ancienne route de Duclair à Canteleu pour un montant de 1,30 M€, la restructuration du bourg de Mesnil-sous-Jumièges pour un montant de 0,90 M€, la restructuration de la place Saint Just à Maromme pour un montant de 0,50 M€.



Place du Général de Gaulle à Duclair

Le Pôle de proximité Seine-Sud (P2S) a démarré en juillet 2018 la requalification complète de la place de l'hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen pour un montant de 4,90 M€. Les travaux qui s'achèveront en mai 2019 intègrent une redéfinition complète de la place tenant compte de tous les usages actuels et de la mise en valeur des espaces piétons. Une centralité agrémentée d'une animation aquatique favorisera la convivialité de l'espace public.



Requalification complète de la place de l'hôtel-de-ville de Sotteville-lès-Rouen

Le Pôle de proximité Plateaux-Robec (PPR) a réalisé les travaux suivants:

- Requalification de la rue François Mitterrand à Amfreville-la-Mivoie pour 459000 € (chaussée, trottoirs, piste cyclable).
- Démarrage de la création d'une Voie verte à Belbeuf du centre bourg au lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre opération à 600 000 €
- Aménagement et mise en sécurité de l'entrée des écoles et de la salle des fêtes à Gouy pour 137000 €
- Requalification de la rue du Bois Breton à Ronche-rolles-sur-le-Vivier (trottoirs, chaussée, stationnement) pour 325000 €
- Démarrage de la voie verte entre Saint-Léger-du-Bourg-Denis et Saint-Aubin-Épinay opération à 850000 €.

## LE PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN :

- Le pôle a poursuivi son action selon trois axes prioritaires :
- La rénovation des voiries et espaces de l'opération « Cœur de Métropole »



Rue Rollon, Rouen rive droite, septembre 2018

À ce titre les travaux de la rue aux Ours et Vergetiers ont pu démarrer en octobre 2018 après une phase d'études et de validation technique au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018. Les travaux ont pu également démarrer en octobre 2018 pour les trottoirs et la chaussée de la Rue du Bac dont la réception a été effectuée en novembre 2018. L'important chantier du plateau piétonnier en cœur de Ville (Rive Droite) a fortement mobilisé les équipes durant l'été 2018 et s'est poursuivi Place Saint Sever (Rive Gauche) avec la pose du mobilier et des plantations fin novembre 2018.

Enfin il convient de souligner la finalisation de la rue Alexandra David Neel en juin 2018 et la reprise du bord à quai bas rive droite ainsi qu'un revêtement résine en arrière de dalle au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

## LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DE VOIRIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT :

Plusieurs opérations d'envergure ont été réalisées, Grieu entre Montreux et Bretelle d'accès au tunnel (260 000 €), Guillaume d'Estouville (entre Champs St Gervais et Moise) pour 405 000 €, Paule Helot (1<sup>re</sup> partie pour 90 000 €), Lessard (entre Boulevard de l'Europe et H.Martin) pour 80 000 € ainsi que d'autres plus modestes, pour un montant global d'environ 1 333 000 € TTC.

## LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES

Les aménagements cyclables de l'avenue Jacques Cartier et de liaison Avenue de Constantine / Nansen ont fait l'objet de mise en service au cours du second semestre 2018.

### 2018 RÉALISATIONS

	PPAC	PVS	P2S	PRO	PPPR
Nombre d'interventions sur la voirie en fonctionnement	1 160	3 824	971	1 899	5 689
Nombre d'interventions en Éclairage Public/Feux Tricolores	1 068	1 587	1 887	2 334	1 941
Nombre d'interventions concernant la signalisation horizontale et verticale	211	668	904	1 310	695
Procédures d'urbanisme en cours	3	19	7	NC	7
Nombre de DICT	2 531	1 823	2 681	4 142	1 988
Nombre de DIA	1 219	1 176	1 295	NC	1 266
Nombre d'arrêtés	1 344	1 802	765	5 443	2 311
Nombre de permissions de voirie	353	213	291	852	1 359
Nombre d'avis d'urbanisme (PC/CU/PA/DP)	425	324	252	443	1 329
Nombre de sinistres voirie ( toutes voies confondues)	46	51	57	220	59

### 4.2.3

## ESPACES PUBLICS, CIRCULATION, COORDINATION (EPCC)

### EXPERTISE ET PATRIMOINE ROUTIER

La Métropole se doit de garantir la qualité des matériels et des infrastructures sur lesquelles circule le réseau de transport en commun (bus, métro et TEOR), et d'assurer un bon niveau de service aux usagers.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public sur notre territoire est un enjeu majeur, qui s'inscrit pleinement dans la démarche COP 21 dans laquelle la Métropole Rouen Normandie s'est engagée. La volonté d'agir pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre en n'éclairant que lorsque cela est nécessaire (modulation de la puissance ou extinction de l'éclairage), s'accompagne d'investissements pour remplacer un éclairage public parfois vieillissant par des nouvelles technologies moins énergivores.

À ce titre, depuis 2018, la Métropole s'engage dans une politique de rénovation via des travaux d'investissement sur l'éclairage public Métropolitain : remplacement des consoles et lanternes mercure, des tubes d'éclairage, boules et pose d'éclairage à Leds, pose d'horloges astronomiques dans les armoires équipées en mécanique, remplacement et mises aux normes des armoires, mâts, réseaux vieillissants...

### QUELQUES CHIFFRES

- ▶ Transports
- ▶ Traitement de plus de 530 fiches de signalement sur le réseau bus (problème de chaussée, élagage, signalisation, dégradation...)
- ▶ Organisation technique de la circulation du bus à étage
- ▶ 74 quais de transport en commun mis en accessibilité PMR pour un budget de 1 300 000 € TTC
- ▶ 7 visites récurrentes pour entretien de la plateforme verte métro
- ▶ Mise en service de 25 nouveaux véhicules (3 pour TAE, 12 pour TCAR et 10 pour VTNI)
- ▶ Rénovation du réseau d'arrosage
- ▶ Maintenance quotidienne de l'ensemble des équipements de transport en commun (propreté, remise en état, dépose/repose/déplacement d'arrêt...)
- ▶ Création de couloirs bus Rue Verte à Rouen.
- ▶ Modernisation carrefour TEOR - 200 000 € TTC
- ▶ Modernisation carrefour METRO - 150 000 € TTC

Soit un budget de fonctionnement de 1 200 000 € TTC et un budget d'investissement de 2 400 000 € TTC.

## SYSTÈMES, ÉQUIPEMENTS DYNAMIQUES, ÉCLAIRAGE PUBLIC

- ▶ Rédaction marché pour l'entretien de la maintenance de borne de recharge, panneaux à messages variables, panneaux de jalonnement dynamiques, Vidéo trafic, stations de comptage
- ▶ Rédaction d'un marché pour le contrôle de conformité des installations électriques des équipements routiers
- ▶ Rédaction d'un marché pour la fourniture et pose de bornes IRVE
- ▶ Maintenance du patrimoine Teor, métro, cycle (soit 160 carrefours à feux et des boucles de comptage),
- ▶ Rénovation de carrefours,
- ▶ Suppression de carrefours à feux,
- ▶ Aménagement de carrefours
- ▶ Organisation du Club des gestionnaires de PC Trafic,
- ▶ Réalisation des études de photométrie (Rouen Saint-Sever et le Trait),
- ▶ Optimisation des contrats énergétiques de la Métropole (fin 2017, 2029 contrats hors feux),
- ▶ Suivi de la maintenance des ascenseurs et escalators avec le service Geri,
- ▶ Mise en service de 25 nouveaux véhicules de transport en commun et vente de 28 véhicules d'occasion,
- ▶ Accompagnement des pôles de proximité et directions opérationnelles sur les projets : Place de Sotteville-lès-Rouen, Cœur de Métropole à Rouen, divers projets de pôles, piste cyclable Avenue de Bretagne...
- ▶ PPRT.

## CIRCULATION, RÉFÉRENTIELS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Métropole est également compétente dans les domaines de la circulation, de jalonnement, de sécurité routière et de définition de la politique des espaces publics.

### CIRCULATION

- ▶ Accompagnement des projets de transport en commun et d'aménagement d'espace public (T4, EQF, Pétropolis...).
- ▶ Enquêtes et comptages pour alimenter des données d'observatoires par rapport à la circulation et à la mobilité. Accompagnement des pôles sur les thématiques de la vitesse.

### CARREFOUR À FEUX

- ▶ Audits de conformité des carrefours
- ▶ Optimisation des fonctionnements, suppression ou création de carrefours...

### POLITIQUES ESPACES PUBLICS/ RÉFÉRENTIELS

- ▶ Déploiement de douze bornes doubles de recharge pour les véhicules électriques
- ▶ Participation à l'élaboration d'un règlement de voirie
- ▶ Pilotage des études de zones de circulation restreinte (ZCR).

### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- ▶ Réalisation de diagnostics de sécurité routière sur les zones dangereuses ou suite à des accidents 70 000 € TTC d'étude.
- ▶ Participation à l'élaboration du Document général d'orientations de l'État.
- ▶ Observatoire de l'accidentologie.
- ▶ Mise en place du Comité métropolitain de sécurité routière

### SUPERVISION DES CHANTIERS

- ▶ Renforcement de la démarche de supervision des chantiers sur le territoire de la Métropole.
- ▶ Mise en place du site Info Trafic et des alertes SMS. Animation du comité de suivi des chantiers.



### LE POSTE CENTRAL DE RÉGULATION DE TRAFIC (PCRT)

Considérant que les problématiques de gestion de trafic devaient être appréhendées de manière globale et que le PCRT était un outil permettant d'améliorer la gestion du trafic et la prise en compte des transports en commun sur l'ensemble du territoire métropolitain, il a été considéré dans cette organisation cible que le PCRT devait être rattaché à la direction Espaces publics, circulation, coordination.

L'organisation de ce service a donc été fortement conditionnée par le positionnement du Poste central de régulation de trafic (PCRT) et intégré à la direction en mars 2016 avec le transfert de son équipe.

### 2018 RÉALISATIONS

- ▶ Raccordement au PCRT de douze carrefours pour un montant de 94000 € HT
- ▶ Déploiement de nouveaux équipements pour la gestion de trafic (2 PMV, 10 caméras de trafic, bornes Bluetooth) pour remplacement
- ▶ Recrutement, renforcement et formation de l'équipe PCRT qui a permis de mettre en place d'un 2x8 et d'une astreinte circulation
- ▶ Mise à jour majeure de l'outil PCRT
- ▶ Accompagnement de la gestion des travaux préalables au chantier T4
- ▶ Participation aux projets (Maromme/F1...) pour faciliter l'intégration au PCRT
- ▶ Déploiement et raccordement des équipements routiers sur la fibre optique

### 4.2.4 AMÉNAGEMENT DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX AUTOUR DES GARES : PARVIS DE LA GARE RIVE DROITE



Le projet de réaménagement des abords de la gare de Rouen Rive Droite s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets menés par la Métropole pour rendre son territoire plus accessible et agréable au quotidien.

Cinq principes d'aménagement ont été mis en avant :

- ▶ Un parvis dégagé
- ▶ Des jardins accueillants
- ▶ Des terrasses et des cheminements piétonniers en plus grand nombre
- ▶ Des voies de bus plus lisibles
- ▶ Une mise en valeur de la gare, de son architecture singulière.

Le projet a fait l'objet d'une longue concertation, et de nombreuses réunions publiques. La participation des Rouennais à la concertation a permis de prendre en considération certaines attentes et besoins afin de les intégrer au projet.

Les aménagements doivent permettre de simplifier les parcours des différents utilisateurs (piétons, bus, voitures, vélos...) aux abords de la gare, les rendant plus évidents et confortables.

Ils doivent également permettre à la ligne F2 de desservir la gare de manière satisfaisante, et mieux connecter ce quartier au centre-ville, en cohérence avec l'arrivée de la ligne T4 et Cœur de Métropole.

### 2018 RÉALISATIONS

Les aménagements en surface des abords de la gare ont été réalisés à partir de mars 2018. Ils se sont déroulés en sept phases distinctes, élaborées de manière à perturber le moins possible la vie quotidienne des habitants du quartier.

En marge de l'aménagement des abords de la gare de Rouen Rive droite, la Métropole s'est engagée en 2018 dans un processus partenarial visant à mieux intégrer le train dans les déplacements du quotidien. Un groupe de travail associant la Métropole, l'État, la Région, la SNCF et l'agence d'urbanisme Rouen Boucles de Seine établira en 2019 des propositions d'action qui pourront notamment intégrer le traitement de pôles d'échanges des gares métropolitaines.

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le projet de réaménagement des abords de la gare de Rouen Rive droite vise à limiter l'usage de la voiture individuelle et à favoriser les déplacements doux, notamment grâce à l'émergence d'un pôle multimodal. Il contribue en ce sens à limiter le changement climatique.

Le projet vise également à un meilleur partage de l'espace public, à ses différents usages et usagers, et contribue en cela à l'épanouissement de chacun et à la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires.

### 4.2.5 LE VÉHICULE AUTONOME



La Métropole et Transdev ont lancé en 2017 l'expérimentation « Rouen Normandy Autonomus Lab » qui doit aboutir à la mise en service, en 2019, d'un service expérimental de mobilité électrique autonome à la demande sur voie ouverte.

Ce service de véhicules électriques autonomes complètera l'offre de mobilités urbaines et proposera un service de transport partagé assurant la liaison du dernier kilomètre. Il se déploiera à partir du terminus Technopôle du Madrillet de la ligne de tramway pour desservir des entreprises, des centres de recherche scientifique, un campus étudiant et à terme un quartier d'habitation.

Ce service sera opéré en circulation urbaine, sur la voie ouverte à la circulation. Les véhicules devant croiser plusieurs passages piétons, partager la voie avec les autres véhicules et franchir des ronds-points, les points stratégiques de l'espace public et la voirie seront dotés d'une technologie communicante et les véhicules pourront être commandés à la demande.

En 2018, une seconde boucle a été réalisée et la signalisation renforcée, au cœur du campus du Madrillet.



Une cohésion sociale renforcée, un territoire solidaire

# Une cohésion sociale renforcée, un territoire solidaire

## 5.1

## FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

## 5.1.1

### EMPLOI, ÉCONOMIE ET INNOVATIONS SOCIALES

L'emploi est un axe transversal et majeur de l'action de la Métropole. Elle déploie notamment des démarches socialement responsables et soutient des projets d'utilité sociale portés par des acteurs économiques, en vue du développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle des habitants de son territoire.

### DÉVELOPPEMENT DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE L'INGÉNIERIE DES CLAUSES SOCIALES

La commande publique peut être mobilisée pour lutter contre le chômage. En effet, l'inscription de clauses sociales, des dispositions juridiques du code des marchés publics permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

Cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE), la Métropole coordonne l'intervention des acteurs du dispositif :

- Les maîtres d'ouvrage,
- Les entreprises,
- Les structures d'insertion professionnelle,
- Le Service public de l'emploi.

### LES CHIFFRES CLÉS 2018

- Nombre d'opérations suivies : 137
- Nombre d'entreprises mobilisées : 96
- Nombre d'heures effectuées : 209 000
- Nombre de candidats ayant bénéficié d'un contrat de travail : 292
- Nombre de salariés résidant en QPV (Métropole) : 68 (23,29 %)

Ont notamment fait l'objet d'une démarche insertion en 2018 le chantier du T4, le « Cœur de Métropole », les travaux sur l'Aître Saint-Maclou, le réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville de Sotteville-lès-Rouen, la reconversion de l'hippodrome des Bruyères, le réaménagement de la place de la gare de Rouen rive droite, la rénovation des stations, tunnel, viaduc et trémies du métro, les travaux de voiries de la Métropole Rouen Normandie.

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En permettant de favoriser l'accès à l'emploi de personnes en difficulté, le développement de l'achat socialement responsable contribue à la stratégie d'ensemble de développement durable.

### ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL DES ESAT-EA DU TERRITOIRE

Les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) et Entreprises adaptées (EA) agissent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. La Métropole Rouen Normandie compte sur son territoire quinze Esat-EA. Ces établissements proposent une large gamme de services (blanchisserie, espaces verts, restauration, travaux administratifs, etc.) aux entreprises, aux collectivités, aux établissements publics, et aux particuliers. Recourir aux Esat-EA permet notamment aux employeurs de répondre en partie à leur obligation de compter dans leurs effectifs au moins 6 % de personnes reconnues travailleurs handicapés.

La Métropole est engagée dans un véritable partenariat avec les établissements implantés sur son territoire et un groupe de travail se réunit régulièrement pour élaborer des actions communes visant à faire connaître les établissements et leur savoir-faire.

Le site internet [www.esat-ea.fr](http://www.esat-ea.fr) élaboré en commun a comptabilisé 8 376 visites et 155 sollicitations ont été formulées par ce biais dont 50 % relevaient d'une demande de prestations.

## 5.1.2

## ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les actions du Plan territorial de lutte contre les discriminations permettent de renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants, notamment en favorisant le sentiment du « vivre ensemble », et en développant des interventions en faveur de la non-discrimination.

Les actions du Plan égalité femmes hommes contribuent à favoriser la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

L'action de soutien au Conseil départemental de l'accès au droit favorise un accès égal à la justice.

Les actions menées dans le cadre de la convention avec la Coordination handicap Normandie contribuent à l'intégration des personnes en situation de handicap et à leur non-discrimination.

### PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (PTLCD)

Le programme d'actions du PTLCD pour la période 2015-2020 porte sur :

- **Un périmètre ciblé**, les territoires de la politique de la ville (les quartiers prioritaires et les territoires de veille),
- **Quatre domaines d'intervention**, il s'agit des domaines thématiques du contrat de Ville (le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi, et la tranquillité publique),
- **Quatre critères de discriminations**, liés au lieu de résidence (quartiers relevant de la politique de la ville), à l'origine réelle ou supposée, au sexe, et à l'âge (en priorité les discriminations concernant les jeunes).
- **Quatre orientations**
  - Sensibiliser les habitantes,
  - Qualifier et former les professionnelles,
  - Mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés,
  - Favoriser l'accès aux droits des victimes.

2018  
RÉALISATIONS

## ORIENTATION 1 : SENSIBILISER LES HABITANT.E.S.



Organisation d'actions de sensibilisation et soutien à des initiatives locales autour de la journée internationale de la tolérance: six semaines d'actions proposées du 22 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 – soutien financier et/ou appui à la mise en œuvre apporté(s) par la Métropole, dans le cadre du PTLCD, pour 20 des 25 actions du programme, qui ont touché plus de 1500 personnes sur 9 communes relevant de la politique de la ville (Darnétal, Elbeuf, Maromme, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen).

- 2016 : 17 actions – 650 personnes
- 2017 : 20 actions – 1390 personnes
- 2018 : 25 actions – plus de 1500 personnes

### ORIENTATION 2 : QUALIFIER ET FORMER LES PROFESSIONNEL.L.E.S

- **Deux journées de découverte des outils d'animation sur la thématique des discriminations sexistes**, animées par l'Ireps au Pôle régional des savoirs, cofinancées par la Métropole et l'État (délégation départementale aux droits des femmes): 22 personnes formées (1<sup>er</sup> octobre et 10 décembre 2018).
- **Des relais pour lutter contre les discriminations sexistes** Un module de 3 jours proposé par l'Association Just Kiff Dancing et financé par la Métropole: 12 personnes formées (novembre 2018).

#### La prévention des discriminations dans le sport

Le 14 septembre 2018: une matinée de sensibilisation animée par le cabinet Eligi formation à l'attention des clubs sportifs professionnels subventionnés par la Métropole: 9 personnes sensibilisées.

#### Valeurs de la République et Laïcité (module de formation du CGET)

La Métropole a accueilli 2 sessions de formation en 2018 (juin, septembre).

#### ORIENTATION 3 : MENER/SOUTENIR DES INITIATIVES LOCALES EN DIRECTION DES PUBLICS POTENTIELLEMENT DISCRIMINÉS

##### Actions de sensibilisation au sein des centres de loisirs:

Au cours de l'année 2018, des animations ont été proposées au sein des centres de loisirs, pour sensibiliser les jeunes et les équipes pédagogiques à la diversité humaine, la prévention des comportements racistes et/ou discriminatoires. Les types d'animations proposés sont adaptés à chaque tranche d'âge. Ce sont 182 enfants (de 7 à 9 ans) qui ont été sensibilisés dans ce cadre, via les interventions d'Eligi Formation et Just Kiff Dancing.

##### Appel à projets « Égalité et lutte contre les discriminations »:

- Objectifs de l'appel à projets 2018 en direction des associations:

La sensibilisation en direction des plus jeunes, sur les thématiques de l'égalité, la prévention et la lutte contre toutes les discriminations, et en particulier les discriminations liées à l'origine, ainsi que les discriminations sexistes;

La mise en place d'outils et de dispositifs permettant de prévenir les processus discriminatoires dans l'emploi et l'insertion professionnelle pour des publics spécifiques.

- La Métropole a cofinancé dix projets associatifs en 2018 dans le cadre de cet appel à projets, pour un total de 42800 €:
  - Asti – Stop discriminations: « Sensibilisation et actions de prévention »
  - Anim'Elbeuf- Se jouer des préjugés
  - Cemea – Projections décentralisées de films du Festival européen du film d'éducation, et accompagnement culturel autour des questions de discriminations
  - La Cie des Gros ours- Voyage en comptines et petites chansons
  - L'Écrit Santé – Globules – Journal Globules n° 140 « Le sport » et projection-débat autour du film « Le bonheur est dans le foot » en lien avec la thématique des discriminations dans le sport
  - Logacité – Discriminer c'est un délit: Parlons-en et ensemble luttons contre les discriminations « Sensibilisation et actions de prévention »
  - Maison de Quartier Grieu Vallon Suisse – Savoir, comprendre, agir pour dire « Non à la haine »
  - Les Vibrants Défricheurs – Bal Zétwal
  - Radio HDR – Émissions de radio « Discrimin'Action »
  - Spark Compagnie – Lectures-spectacles de poche « À la belle étoile » et « Ainsy va la vie ».

Au travers de ces actions associatives soutenues par la Métropole: 2000 personnes sensibilisées à l'égalité et à la lutte contre les discriminations en 2018 sur 8 communes (Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Quevilly, Maromme, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray). En 2017, ces opérations avaient concerné 1520 personnes.

#### ORIENTATION 4 : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES VICTIMES

Concernant l'objectif de favoriser la visibilité des lieux d'information sur les droits des femmes: la Métropole a renouvelé sa convention avec le CIDFF (pour la période 2017-2019) qui prévoit notamment la réalisation d'interventions collectives au sein de plusieurs structures du territoire: 6 interventions ont eu lieu en 2018 sur le thème de l'accès aux droits des femmes, ces actions ont touché 65 femmes et 6 hommes.

Concernant le partenariat avec le Défenseur des droits: la Métropole a poursuivi la diffusion des outils de prévention des discriminations élaborés par cette institution.

#### PLAN ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



La Métropole a adopté fin 2016 son second plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, pour la période 2017-2019.

#### 2018 RÉALISATIONS

##### DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les actions menées par la Métropole en 2018 concernent:

##### Assurer une prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans nos supports de communication

La communication joue un rôle essentiel en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle permet d'agir, à travers les mots et les images, sur les représentations collectives et ainsi lutter contre les stéréotypes de sexe. En matière de communication externe, la Métropole a publié un article sur le programme d'actions autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes dans le Mag du mois de mars 2018 et réalisé un programme valorisant les différentes initiatives menées sur notre territoire durant le mois de mars 2018 en faveur de l'égalité femmes-hommes. À noter également: réalisation d'un atelier d'analyses de publications (avec le cabinet Trezezo) et mise en place d'une lettre d'informations sur l'égalité femmes-hommes.



##### Développer la production et l'analyse de données sur l'égalité femmes-hommes.

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61) prévoit que les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20000 habitants présentent annuellement, devant l'organe délibérant, préalablement

à la présentation du projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes. Un premier recueil de données a débuté en 2016 (à l'occasion du premier rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes hommes), et s'est poursuivi en 2017 et en 2018 (notamment via le rapport d'activité), par exemple avec l'intégration d'indicateurs sexuels supplémentaires dans les fiches de suivi-bilan de l'ensemble des actions de la programmation du contrat de ville. Ainsi que dans les diagnostics commandés à l'Insee et à l'ORS.

##### Prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans nos différents projets.

L'approche intégrée vise, à chacune des phases d'un projet (préparation, décision, mise en œuvre, évaluation), à analyser la situation des femmes et des hommes par rapport au projet, identifier les éventuelles inégalités et chercher à les réduire ou à les éliminer. Deux demi-journées de retour d'expériences ont été proposées, animées par le cabinet Trezezo, concernant la mise en place de cette méthodologie: 17 personnes formées au sein de la Métropole.

##### Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les conventions avec nos partenaires et associations subventionnées, et dans la commande publique.

Poursuite de l'intégration progressive de l'égalité femmes-hommes dans les conventions avec nos partenaires et associations subventionnées (notamment dans le champ de la culture, de la prévention spécialisée, ou du sport via les missions d'intérêt général).

##### Favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation de nos événements et manifestations, ainsi que dans nos équipements culturels.

- Environnement:** service forêts  
En février 2018 une enquête a été menée afin de disposer de données chiffrées en termes de fréquentation des Maisons des forêts. Nous avons parmi nos visiteurs 36 % de filles et 18 % de femmes d'une part, et 38 % de garçons et 8 % d'hommes d'autre part.  
Pour ces chiffres les proportions restent équivalentes quel que soit le type de visites (anniversaire nature, centres de loisirs, animations grand public) sauf pour les visiteurs libres où les hommes représentent 60 %.
- Culture**
  - Dans le cadre du Festival Spring 2018, 38 % des artistes programmées étaient des femmes.
  - Dans le cadre de la programmation estivale, 47 % des artistes programmées étaient des femmes.
  - Dans le cadre des actions culturelles réalisées sur les territoires du contrat de ville, 45 % du public est féminin.
  - Cirque-théâtre d'Elbeuf: sur 27 spectacles, le Cirque-théâtre a accueilli 9 spectacles créés par des femmes et 3 équipes uniquement féminines.
  - Le 106: la nouvelle convention 2017 – 2020 mise en place entre le 106, la Métropole, la Région Normandie et l'État – Drac soutient la promotion de l'égalité professionnelle F/H à travers son article 6, elle prévoit notamment le repérage des inégalités de droits et de

pratiques entre les femmes et les hommes au sein de l'équipement toutes fonctions confondues.

- Patrimoine: concernant les ateliers extrascolaires proposés par le service on peut noter une parité exemplaire puisqu'en 2018 ont été accueillis 115 filles et 117 garçons.

#### ► Journées du Matrimoine



- En 2018, la Métropole a apporté sa contribution et a participé à la 2<sup>e</sup> édition des Journées du patrimoine: subvention de 2000 € à l'association HF Normandie qui organisait ces journées, et propositions de plusieurs événements par nos équipements (Musée des Beaux-arts, Historial Jeanne d'Arc, Musée Le Secq des Tournelles). Ces journées ont permis aux publics de découvrir ou de redécouvrir les grandes figures féminines de notre histoire régionale ou nationale, connues ou méconnues. Cette action a été accueillie dans 45 lieux en Normandie dont une trentaine sur la Métropole pour une fréquentation de 14000 spectateurs dont 4000 sur le territoire de la Métropole.

#### ► Réunion des musées métropolitains

Les musées de Rouen s'engagent dans la voie de l'égalité femmes-hommes via l'élaboration et l'adoption d'une « charte pour l'égalité femmes-hommes dans les pratiques muséales ». Cette démarche, accompagnée par le cabinet Trezgo, a bénéficié du soutien financier de l'État (DRDFE). La charte a été présentée lors de la 3<sup>e</sup> édition de l'Argument de Rouen, consacrée à cette thématique, le 10 octobre 2018.

#### ► Participation citoyenne

La page Facebook de la participation citoyenne est suivie majoritairement par des femmes (70 %). Dans sa gestion quotidienne de la page Facebook, et plus particulièrement dans la rédaction des contenus, le Service participation et citoyenneté veille à utiliser une communication égalitaire. La concertation sur le projet de requalification de la tranchée ferroviaire couverte a mobilisé en moyenne 45 % de femmes et 55 % d'hommes. Pour la concertation publique sur le Projet alimentaire territorial (notamment menée par le biais d'un questionnaire en ligne): 86 % de femmes parmi les réponses.

Dans le cadre de l'appel à projets Je participe, la part des femmes pour alimenter les collectes de fonds est de 64 %.

## FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MÉTROPOLE

### Aménager des espaces publics plus égalitaires.

- Saint-Sever Nouvelle Gare: Réalisation, avec une stagiaire de l'Université de Rouen, d'une enquête sur l'appropriation différenciée des femmes et des hommes des espaces publics du quartier Saint-Sever et des quais bas rive gauche. Concernant la concertation/participation en ligne: Le questionnaire sur la manière d'habiter le quartier (106 répondants) a été rempli aussi bien par des hommes (47 %) que des femmes (53 %). Le sondage questionnant les salariés du quartier Saint-Sever sur les services du quartier a connu un fort succès auprès du public féminin: 66 % des 420 répondants étaient des femmes. Concernant les balades urbaines en ville (septembre 2018), on constate une nouvelle fois une bonne participation des femmes, et ce, quel que soit le moment de la journée: En semaine, fin de journée: 70 % de femmes participantes. En semaine le midi: 63 % de femmes participantes. Le samedi matin: 70 % de participantes. En revanche, les ateliers de travail en semaine en fin de journée sont un peu plus fréquentés par des hommes (52 %).

### Prévenir les violences sexuelles et sexistes dans les transports en commun.

Lancement, en 2018, de la campagne contre les violences faites aux femmes dans les transports: voir rubrique « Actions mises en place dans le cadre du contrat local de sécurité dans les transports ».

### ENCOURAGER L'ÉGALITÉ DANS LE SPORT

Dans le cadre de sa compétence sport, la Métropole subventionne 12 clubs pour leurs équipes premières séniors féminines pour un montant total de 135000 € sur 641900 €.

#### LE KINDARENA

Typologie des événements organisés au Kindarena durant l'année 2018:

- 3 événements sportifs internationaux mixtes (compétitions sportives masculines et féminines organisées dans le cadre du même événement):
  - Perche élite Tour – janvier 2018
  - World series by Bonzini – mai 2018
  - Open de tennis de Rouen – septembre 2018 (avec mise en œuvre d'une action spécifique en lien avec le club de tennis de Mont-Saint-Aignan à l'attention des femmes atteintes ou ayant eu un cancer du sein)

Pas d'événements internationaux féminins organisés. Mais la Métropole Rouen Normandie, la Ligue de Basket de Normandie, le Rouen Métropole basket et Ferrero ont la volonté commune de pouvoir organiser au Kindarena une rencontre de l'Équipe féminine de basket.

- 2 événements sportifs nationaux mixtes:
  - Championnat de France de tennis de table - mars 2018
  - Championnat de France de judo – novembre 2018

### Les rendez-vous sport de la Métropole:

Durant l'année 2018, la Métropole a organisé 9 rendez-vous mensuels Zumba (plus de 1000 participant.e.s à chaque séance) et 6 rendez-vous mensuels Pilates (entre 200 et 300 participant.e.s à chaque séance). Les personnes qui participent à ces séances de pratique sportive libre et gratuite sont majoritairement des femmes.

En avril 2018, un cours d'initiation/découverte de la self-défense a été proposé dans le cadre de la séance de zumba. 6 séances d'une heure ont ensuite été programmées d'octobre à décembre 2018, en remplacement des cours de Pilates. Bilan: 100 à 200 participant.e.s par séance.

### Subventions de manifestations

En 2018, la Métropole subventionne 5 manifestations exclusivement féminines pour un montant de 18000 € sur 270000 €. Par exemple, la Métropole a de nouveau soutenu en mars 2018, l'événement « Le Sport donne des elles », mis en œuvre par la Ville de Rouen et l'ASPTT Rouen et qui invite chaque année, toutes les femmes, à découvrir et à s'initier gratuitement à de nombreuses activités sportives (1574 participantes).

La Métropole a participé à l'opération « Femmes, sports, emplois » organisée au Kindarena le 15 mars 2018 (123 participantes et 37 entreprises). Cette journée en faveur de l'insertion professionnelle des femmes de Seine-Maritime permet de rencontrer de manière originale des employeurs du territoire: activités ludiques et sportives, déjeuner et job dating ciblé, avec en amont de l'événement une préparation proposée aux candidates (Ateliers, CV, préparation aux entretiens, transfert des compétences, conseil en image...).

### DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE CONTRAT DE VILLE

L'égalité femmes-hommes dans le contrat de Ville est développée à travers deux approches complémentaires.

- **Une approche intégrée:** sur les 24 orientations du contrat de Ville, neuf déclinent des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes. Pour favoriser le développement de cette approche intégrée:
  - Organisation 2 nouvelles sessions de formation-action « intégrer l'égalité femmes-hommes dans la politique de la ville » en 2018 animées par le cabinet Perfezal, à destination des communes et associations du contrat de Ville (21 participant.e.s: 16 femmes et 5 hommes). Ces sessions ont été financées par l'État
  - Réalisation et diffusion d'un aide-mémoire égalité femmes-hommes, à destination des porteurs de projets
  - Intégration d'indicateurs sexués dans les fiches de suivi-bilan de l'ensemble des actions de la programmation du contrat de ville.
- **Une approche spécifique:** les discriminations sexistes sont prises en compte dans le cadre du Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD 2015-2020) et également via la fiche-action « politique de la ville » du Plan égalité femmes-hommes.

Plusieurs actions ont été soutenues par la Métropole en 2018 dans le cadre de ces 2 dispositifs:

- Formation de personnes relais pour lutter contre les discriminations sexistes, organisée par l'association Just Kiff Dancing
- Acquisition de l'exposition « Inégalités femmes-hommes: 10 raisons pour agir »
- Une semaine d'action autour d'un théâtre forum sur l'égalité filles-garçons, organisée par l'association Apre et la compagnie Café crème au sein du collège Jacques-Émile Blanche à Saint-Pierre-lès-Elbeuf (156 élèves participants)
- Spectacle sur les stéréotypes filles-garçons, créé par Anim'Elbeuf à partir du conte détourné « Boucle d'ours » (75 enfants concernés) et formation de 30 animateurs sur cette thématique
- Participation au lancement de Capital Filles, à Seine Innopolis le 3 décembre: Capital Filles accompagne des jeunes filles des quartiers populaires et des territoires ruraux. Son action repose sur l'engagement conjoint de « marraines », collaboratrices volontaires des entreprises partenaires, et des enseignant.e.s qui, ensemble, favorisent les choix d'orientation des jeunes filles et leur rencontre avec le monde de l'entreprise
- Organisation, en partenariat avec le Rectorat, d'une journée sur la question du harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public, le 8 novembre 2018, sous la forme d'un hackathon, avec des collégiens et lycéens de 6 établissements scolaires. Les projets proposés par les jeunes concernent des demandes en matière de sécurité, et la nécessité de sensibiliser avec des moyens différents.

Afin de favoriser la visibilité des lieux d'informations concernant les droits des femmes, la Métropole a soutenu le CIDFF en 2018 pour organiser des interventions collectives d'informations sur les droits des femmes; ces séances ont lieu au sein d'associations situées sur les différentes communes du contrat de ville, elles ont touché 71 personnes (65 femmes et 6 hommes).

Enfin, la Métropole a créé, fin 2018, un réseau des référents et référentes égalité femmes-hommes sur son territoire.

### VALORISER LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

En matière de communication: publication d'un article sur le programme d'actions autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes dans le Mag du mois de mars 2018, et réalisation d'un programme valorisant les initiatives du territoire. Dans le cadre de ce programme des actions ont notamment été proposées par la Réunion des Musées Métropolitains et l'Historial Jeanne d'Arc.

## AUTRES SOUTIENS AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

La Métropole a poursuivi sa participation au Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) – Montant de la subvention annuelle : 16 740 €. Le CDAD est un Groupement d'intérêt public qui a un rôle de coordination et d'animation des partenaires locaux de l'accès au droit. Cette participation de la Métropole permet de contribuer au financement de permanences juridiques au sein des Maisons de Justice et des Points d'accès au droit. En 2018, la Métropole a notamment participé à la mise en place, par le CDAD, de la procédure de labellisation des permanences d'informations juridiques.

### COORDINATION HANDICAP NORMANDIE (CHN)

Afin de permettre aux personnes handicapées ou en situation de handicap, une pleine participation à la vie citoyenne, la Coordination handicap Normandie et la Métropole ont renouvelé un partenariat de 3 ans (2018 – 2020) au travers d'une convention définissant les principes d'organisation de leur collaboration et sa mise en œuvre. Le montant de la subvention versé pour l'année 2018 est de 3 000 €. Les actions menées prennent en compte tous les types de handicap et portent sur diverses thématiques telles que l'environnement, la culture et le patrimoine, l'habitat, les ressources, la communication externe, les sports, les transports ou les bâtiments.

## SANTÉ

### MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP) ET PÔLES DE SANTÉ LIBÉRAUX ET AMBULATOIRES (PSLA)

La Métropole Rouen Normandie souhaite mettre en place un fonds de concours intitulé : Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC) pour l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux ambulatoires. Ce fonds de concours vise à soutenir l'investissement en matière de santé et s'adressera aux communes souhaitant investir pour l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire ou d'un pôle de santé libéral et ambulatoire.

Une étude a été réalisée par la Métropole avec des données fournies par l'ARS et l'URML et il a été constaté que plusieurs communes ont une situation préoccupante concernant la densité et l'accès à l'offre de soins.

Les territoires les plus fragiles ont été identifiés sur la base d'une analyse multicritère comprenant notamment le niveau de l'offre de soins et la situation sanitaire de la population.

Les communes de ces territoires sont celles de Cléon, Elbeuf, Le Houlme, Petit-Quevilly, Le Trait, Oissel, Petit-Couronne qui cumulent au moins cinq indicateurs de fragilité dont une densité de l'offre de soins de premier recours significativement inférieure à la moyenne métropolitaine.

Rouen et Maromme présentent également des indicateurs de fragilité mais la densité de l'offre de soins les situe au-dessus de la moyenne métropolitaine.

Un partenariat avec l'ARS et l'URML a été conclu afin de prévoir les modalités de réalisation et de financement des études et améliorer la densité et l'accès à l'offre de soins sur les territoires identifiés comme prioritaires.

### PROMOTION DE LA SANTÉ

La Métropole Rouen Normandie présente, sur une partie de son territoire, un profil santé dégradé qui justifie une action concertée avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire, en lien avec les réseaux de santé de proximité et les politiques de santé régionales.

Dans le cadre de son contrat de Ville, la Métropole, les communes relevant de la géographie prioritaire, et l'Agence régionale de santé, ont défini plusieurs orientations stratégiques en matière de promotion de la santé dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Pour 2018 et 2019, la priorité est mise sur la promotion de la santé des jeunes.

La Métropole a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'association IREPS, cofinancée par l'Agence régionale de santé, qui a permis de mettre en place, depuis le second semestre 2018, une animation territoriale ciblée sur la promotion de la santé des jeunes, dans le cadre du contrat de Ville :

- Actualisation, par questionnaire, des problématiques de santé à prioriser pour des actions à une échelle pluri communale : santé mentale et addictions,
- Création d'un groupe de travail « promotion de la santé des jeunes » à l'échelle du contrat de Ville : avec les communes, l'ARS, les délégués de la Préfète, les associations de prévention spécialisée, et la mission locale de Rouen,
- Propositions d'actions pour 2019 (via la constitution de sous-groupes de travail) : organisation d'une formation sur les compétences psychosociales, et de rencontres thématiques sur la santé mentale et les addictions. L'objectif étant d'outiller les professionnels sur ces différents sujets, puis de proposer un accompagnement pour la mise en œuvre d'actions concrètes à l'issue de la formation et des rencontres thématiques.

## 5.1.3 INSERTION DES JEUNES

### AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

La compétence « Aide aux jeunes en difficulté » consiste à attribuer des aides financières individuelles à des jeunes de 18 à 25 ans destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Afin d'exercer cette compétence, un Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est créé dans le périmètre de la Métropole.

Ce fonds a comme objectif de soutenir financièrement les jeunes les plus en difficulté de notre territoire au moyen de diverses aides directes : aides à la subsistance et aides au projet d'insertion, elles-mêmes déclinées en plusieurs aides selon les besoins particuliers du jeune lors de son parcours d'insertion.

Les demandes d'aides sont présentées à des Comités locaux d'attribution (CLA). Les secrétariats de ces comités sont assurés par la Mission locale d'Elbeuf pour les jeunes habitant les dix communes de son ressort et par la Mission locale de l'agglomération Rouennaise pour les jeunes habitant les communes de la Métropole relevant de son aire d'intervention et pour les jeunes habitant des communes relevant de l'aire d'intervention de la Mission locale Caux-Seine-Austreberthe située sur le territoire de la Métropole.

### 2018 RÉALISATIONS

L'enveloppe budgétaire pour le fond en 2018 était d'un montant de 404405 €. Elle tient compte de la recette venant des contributions communales au FAJ.

En 2018, le FAJ a été mobilisé à hauteur de 380067 €, soit 94 % de l'enveloppe globale. 1002 jeunes, dont 44 % des femmes et 56 % des hommes, ont bénéficié des aides du FAJ pour 1658 aides accordées (1820 demandes d'aides présentées). Le coût moyen de ces aides est de 229 € et le financement moyen accordé par jeune est de 379 €.

La répartition des aides à l'insertion et à la subsistance a changé de manière significative en faveur des aides à l'insertion. En effet, en 2018 les aides à l'insertion représentent 55 % des aides accordées et les aides à la subsistance 45 %. En 2017, ces aides représentaient respectivement 52 % et 48 %.

FAJ - 2018 - Répartition des aides à la subsistance et des aides à l'insertion		
	Montant des financements	Nombre d'aides
Aides à l'insertion	55,08 %	53,34 %
Aides à la subsistance	44,92 %	46,48 %

## ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Depuis 2010 la Métropole finance les missions locales du territoire afin de favoriser l'insertion des jeunes.

Depuis 2017, la Métropole est compétente en matière d'« aide aux jeunes en difficulté » et « prévention spécialisée » jusqu'alors exercées par le département. Ce choix se situe dans un cadre homogène partant des compétences que la Métropole exerçait déjà : politique de la ville, Plie et soutien financier aux Missions Locales, dans un souci de cohérence avec l'ensemble des politiques existantes. L'exercice de ces compétences s'inscrit dans les objectifs de lutte contre la pauvreté et toute forme d'exclusion, ainsi que dans celui de rechercher l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi.

## PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée est une action éducative pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et leurs familles. Elle vise à prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à la santé, à la formation, à l'emploi, au logement, à la culture et aux sports, à prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, et/ou à la dureté de certains contextes sociaux, à aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes, à amener la personne ou un groupe à pouvoir se prendre seul en charge et, ainsi, accéder aux dispositifs déjà existants, à contribuer à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

Sur le territoire de la Métropole, six associations (l'Afpac, l'Aper, l'Apré, l'Arej, l'Aspic, le Caps) ont été habilitées pour mener des actions de prévention spécialisée sur les territoires de douze communes (Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen). Ces autorisations délivrées pour quinze ans, à compter du 27 septembre 2007 précisent les territoires d'intervention de chaque association.

Son intervention veille à prévenir le décrochage scolaire, à faciliter l'insertion professionnelle et à prévenir les conduites à risques. Pour leur mise en œuvre, les associations doivent consolider le travail partenarial local. Enfin, elles doivent s'assurer que leurs interventions contribuent à l'égalité femme/homme.

### 2018 RÉALISATIONS

Après le travail en 2017 avec les associations de prévention spécialisée et les communes sur les orientations locales et métropolitaines de la prévention spécialisée, le travail commun en 2018 s'est porté sur l'élaboration d'un rapport d'activité type commun afin de l'adapter aux nouvelles orientations. Le travail a aussi concerné l'élaboration des



indicateurs communs pour le suivi de l'activité, notamment relatif au parcours du jeune (relai auprès d'autres institutions, le suivi des données sexuées, ...).

Par ailleurs, cette nouvelle politique s'intègre désormais dans d'autres politiques métropolitaines. Ainsi, dans le cadre du mois de la tolérance, une des associations de prévention spécialisée a mis en place une action de promotion de l'égalité femmes/hommes à travers un théâtre forum au sein d'un collège.

Durant l'année 2018, les services de prévention spécialisée ont accompagné individuellement 2 604 personnes dont 1 731 jeunes âgés de 11 à 25 ans. Les accompagnements de moins d'un an concernent 982 jeunes dont 622 jeunes filles (36 %) et 1 109 jeunes hommes (64 %). Les accompagnements individuels portent majoritairement sur la construction d'un projet de vie, puis sur les relations familiales et la scolarité.

### SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE

La Métropole soutient financièrement depuis 2010 en lieu et place des communes les trois Missions locales du territoire : la Mission Locale de Rouen (45 communes), la Mission Locale d'Elbeuf (10 communes) et la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe (16 communes).

2018 a permis la mise en œuvre de divers partenariats entre les missions locales et les associations de prévention spécialisée notamment pour le repérage et le suivi de jeunes décrocheurs et pour l'accompagnement renforcé des jeunes qui relèvent de la prévention spécialisée vers l'emploi.

#### 5.1.4

### AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Métropole Rouen Normandie en vertu de la loi du 5 juillet 2000, exerce cette mission pour le compte des communes membres concernées a inscrit dans ses statuts la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Elle doit s'appuyer sur la connaissance que les villes ont de leur territoire pour la mettre en œuvre.

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de 2013, l'objectif est de réaliser 186 emplacements soit 398 places pour la Métropole.

Le taux de réalisation est de plus de 73 % sur la Métropole, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui était d'environ 28 % en 2015.

Depuis plusieurs années, une réelle satisfaction est constatée de la part des gens du voyage, ainsi que le respect des installations mises à leur disposition. À l'exception des deux aires les plus anciennes, ces terrains proposent des équipements

individualisés qui renforcent l'autonomie des résidents.

En 2018, l'aire intercommunale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf/Caudebec-lès-Elbeuf a connu sa première année de fonctionnement. Ce site a été occupé à 90 % dès les premières semaines d'ouverture avec une moyenne de 80 % sur l'année. Les bonnes conditions d'accueil ont facilité la gestion locative des emplacements. Ce terrain a pour vocation d'accueillir des gens du voyage de passage mais il a été constaté des stationnements durant plus de six mois.

La recherche d'un lieu pour aménager une aire d'accueil de grand rassemblement est toujours en cours avec l'inscription de ce sujet important dans les travaux du PLUi. Les contraintes techniques et urbanistiques sont fortes, et les solutions compliquées à trouver.

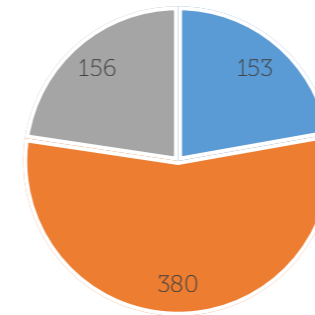
### STATIONNEMENTS ILLICITES SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE

- ▶ 10 stationnements sur le pôle de Rouen
- ▶ 9 stationnements sur le pôle de proximité Seine-Sud,
- ▶ 33 stationnements sur le pôle de proximité Val-de-Seine,
- ▶ 13 stationnements sur le pôle de proximité Plateau-Robec,
- ▶ 1 stationnement pour le pôle Austreberthe-Cailly

### CHIFFRES CLÉS

- ▶ 11 aires d'accueil,
- ▶ 254 places caravanes,
- ▶ 404 ménages accueillis,
- ▶ 1104 personnes différentes accueillies
- ▶ 10 agents affectés aux sites d'accueil et trois à la coordination administrative,
- ▶ 72 683,24 € de recettes des résidents des aires d'accueil (paiement de l'électricité, eau et de l'emplacement),
- ▶ Des astreintes 24h/24 pour la continuité du service au public,

### Nombre de personnes en stationnement



- Moins de 15 jours
- Entre 15 jours et 6 mois
- Entre 6 et 12 mois

### Durée de stationnement - nombre de personnes ayant quitté l'aire dans l'année après un séjour de :

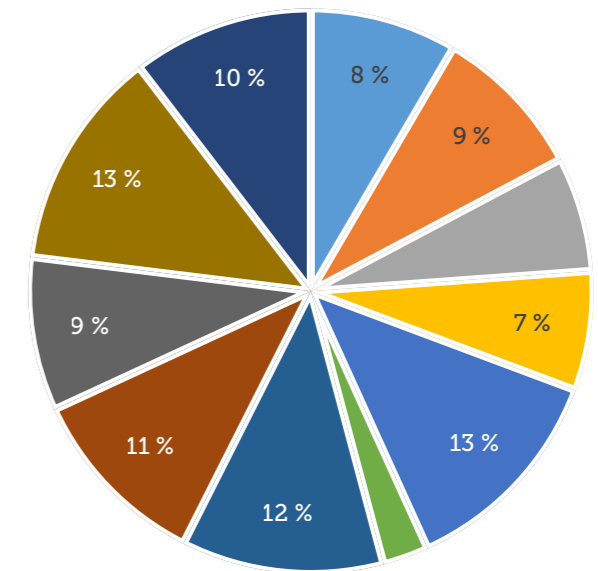
Moins de 15 jours : 153 personnes

Entre 15 jours et 6 mois : 380 personnes

Entre 6 et 12 mois : 156 personnes

### Taux d'occupation moyen global pour l'année 2018 :

### Taux d'occupation des aires d'accueil



- Rouen - Petit-Quevilly
- Grand-Quevilly - Petit-Couronne
- Sotteville-lès-Rouen
- Elbeuf
- Notre-Dame-de-Bondeville
- Le Trait
- Darnétal
- Oissel
- Bois-Guillaume - Bihorel
- Grand-Couronne
- Saint-Pierre - Caudebec-lès-Elbeuf

- ▶ Aire d'accueil de Rouen/Petit-Quevilly : 64 %
- ▶ Aire d'accueil de Grand-Quevilly/Petit-Couronne : 67 %
- ▶ Aire d'accueil de Sotteville-lès-Rouen : 50 %
- ▶ Aire d'accueil d'Elbeuf : 52 %
- ▶ Aire d'accueil de Notre-Dame-de-Bondeville : 95 %
- ▶ Aire d'accueil du Trait : 20 %
- ▶ Aire d'accueil de Darnétal : 88 %
- ▶ Aire d'accueil d'Oissel : 81 %
- ▶ Aire d'accueil de Bois-Guillaume/Bihorel : 67 %
- ▶ Aire d'accueil Grand-Couronne : 96 %
- ▶ Aire d'accueil Saint-Pierre-lès-Elbeuf/Caudebec-lès-Elbeuf : 79 %

## 5.2

DÉVELOPPER LE SOUTIEN  
AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

## 5.2.1

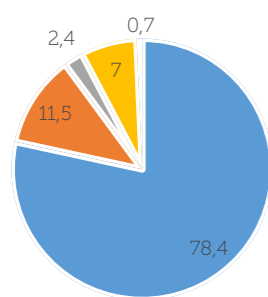
TARIFICATION SOCIALE  
ET SOLIDAIRE

Afin de permettre un meilleur accès aux publics en difficulté, la Métropole applique des tarifications spécifiques. Il en va ainsi des transports publics, mais aussi de tous les équipements métropolitains, qu'ils soient sportifs, liés à la culture ou aux loisirs.

## TRANSPORTS EN COMMUN

Concernant les transports en commun, les jeunes de moins de 26 ans, les seniors de plus de 65 ans, les familles nombreuses, les bénéficiaires du CMUC ou RSA ou AAH (Allocation adulte handicapé), les demandeurs d'emploi et les personnes à mobilité réduite (invalidité d'au moins 80 %) bénéficient de tarifs préférentiels, tels que Moderato, Senior, Demi-Tarif, Jeunes et Contact.

## LES CHIFFRES CLÉS

Part des km  
parcourus, en %

- TCAR
- TAE
- VTNI
- FILOR
- HANGARD

► 13 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre gratuit qui répond à une logique de tarification sociale (gratuité liée au statut et/ou ressources = logique de solidarité)

► 9 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification sociale (réductions liées au statut et/ou ressources = logique de solidarité)

► 56 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification commerciale (réductions liées au statut = logique de fidélisation)

► Seulement 22 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre « tout public » (plein tarif).

UN ACCÈS FACILITÉ À LA CULTURE  
200 000 VISITEURS GRÂCE À LA  
GRATUITÉ

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM) a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, donnant libre accès aux collections permanentes tout au long de l'année de neuf sites dans quatre communes (Musée des Beaux-Arts, Musée du Secq des Tournelles, Musée de la Céramique, Muséum d'Histoire naturelle, Musée des Antiquités, Tour Jeanne d'Arc à Rouen ; Corderie Valois à Notre-Dame-de-Bondeville, Maison Pierre Corneille à Petit-Couronne, Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine). Le patrimoine commun des habitants du territoire revient ainsi en libre accès puisqu'il est désormais possible d'aller et venir à sa guise dans les allées des musées. Cette mesure symbolique va également dans le sens d'une démocratisation de l'accès à la culture.

Celle-ci se retrouve d'ailleurs dans tous les équipements métropolitains de culture et de loisirs où sont pratiqués des tarifs solidaires (Le Zénith, Le 106, Le Kindarena, Le Panorama XXL, L'Historial Jeanne d'Arc) : tarif enfant, tarif étudiant, tarif de groupe, tarif demandeur d'emploi, tarif réduit PMR, tarif enseignant, famille nombreuse, titulaire d'une carte d'invalidité, grand mutilé de guerre, grand handicapé civil et ancien combattant et abonnement.

## 5.2.2

## POLITIQUE DE LA VILLE

## LE NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL

La politique de la ville est une politique de cohésion sociale et urbaine envers les quartiers et les populations les moins favorisées. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants, et à réduire les inégalités avec le reste du territoire.

Éducation, emploi, santé... la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques – les crédits « politique de la ville » – pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée dite Lamy du 21 février 2014, a réformé de manière importante la politique de la ville. Depuis 2014, c'est le contrat de ville qui constitue le cadre unique de la mise en œuvre de la politique de la ville. Il repose sur trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi. Localement, le choix a été fait d'ajouter un quatrième pilier : la tranquillité publique.

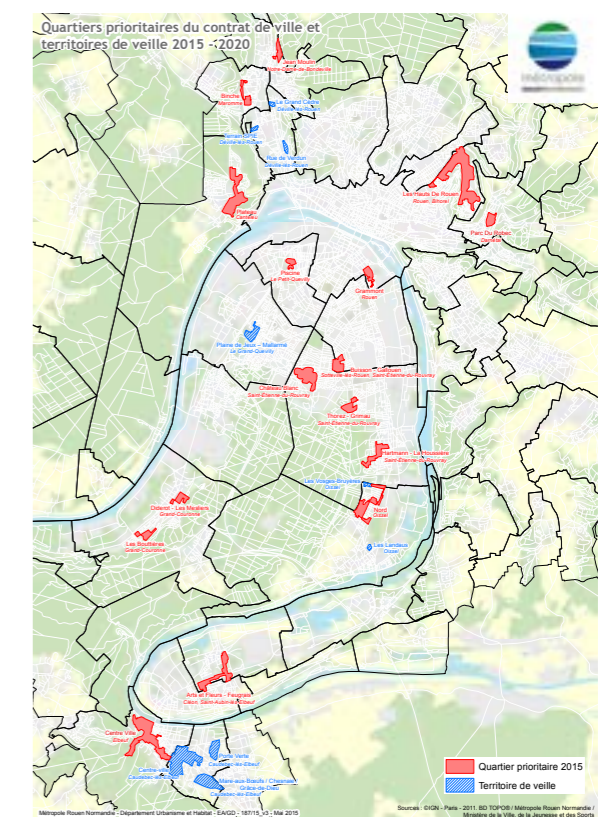
La réforme met en avant trois principes :

- Définir les quartiers prioritaires selon un critère unique (le niveau de revenu) ;
- Inscrire le développement des quartiers prioritaires dans la dynamique métropolitaine ;
- Associer les habitants et les acteurs locaux au contrat de ville.

Le contrat de ville est porté par la Métropole et a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires pour six ans (l'État, la Région, le Département, les Communes disposant d'un quartier prioritaire ou d'un territoire de veille, Pôle emploi, Caisse d'allocation familiale, Agence régionale de santé, Missions locales, bailleurs sociaux...)

Il mobilise les financements de droit commun de l'État et des autres signataires. Chacun, dans ses compétences, doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le contrat de ville.

## LE PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE VILLE



Les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire ont été définis par l'État en se référant à un critère unique : être inférieurs au seuil de bas revenus de l'unité urbaine qui s'élève à 11 500 € par an et par unité de consommation sur le territoire de la Métropole.

Seize quartiers répartis sur quatorze communes ont été retenus ; trois d'entre eux sont intercommunaux ; leur population s'élève à un peu plus de 46 000 habitants.

## LE CONTENU DU CONTRAT DE VILLE

La Métropole a défendu les idées suivantes :

- Revoir les modalités de répartition des enveloppes financières entre les communes disposant de quartiers prioritaires afin qu'elles aient les moyens de répondre en équité aux besoins de leur territoire,
- Mobiliser davantage ses politiques de droit commun en faveur des quartiers prioritaires (habitat, mobilité, action économique et emploi...) et intervenir auprès des publics en voie d'exclusion à l'échelle métropolitaine,
- Augmenter et concentrer ses moyens d'intervention spécifiques sur un nombre limité de thèmes (sept au total),
- Simplifier les procédures financières et administratives, notamment en proposant aux porteurs de projet structurant de passer des conventions pluriannuelles,

- La lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et le développement durable (au niveau du cadre de vie) constituent des cibles transversales obligatoires déclinées pour chacun de ces thèmes,
- Si chaque commune dispose de son organisation propre en matière de politique de la ville, la Métropole coordonne la programmation financière des actions. Elle anime aussi le réseau des techniciens en charge de la politique de la ville. Elle organise en particulier des réunions thématiques afin de faciliter la diffusion des bonnes pratiques.

### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Favoriser l'épanouissement de chacun et développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires sont au cœur du contrat de ville.

Le contrat de ville s'appuie sur les conseils citoyens comme outil de démocratie participative présent dans chaque quartier prioritaire.

Le pilier cadre de vie du contrat de ville s'intéresse à l'ensemble des questions d'organisation spatiale du territoire, de la circulation dans l'espace et de l'existence de parcours résidentiels ascendants. Pour les quartiers prioritaires, l'amélioration du cadre de vie repose en grande partie sur le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Néanmoins, comme pour le territoire métropolitain dans son ensemble, le développement durable des quartiers prioritaires passe par les politiques générales d'aménagement du territoire et la stratégie de peuplement. À l'échelle métropolitaine, le programme local de l'habitat, le schéma directeur des énergies et la convention intercommunale d'attributions des logements sociaux constituent des leviers essentiels pour le développement vertueux des quartiers prioritaires.

L'amélioration durable du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires repose également sur la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) qui regroupe des actions visant à améliorer le fonctionnement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par une gestion concertée et coordonnée des services (voirie, signalétique, mobilier urbain, éclairage public, déchets, propreté, stationnement, gardiennage...) au plus près des habitants et des acteurs des territoires. Cela se traduit notamment par la réalisation de diagnostics en marchant associant l'ensemble des acteurs et permettant d'apporter les solutions techniques les mieux adaptées aux besoins du quartier.

Certaines communes développent également des actions spécifiques de sensibilisation au respect de l'environnement, notamment la biodiversité, le tri des déchets... C'est le cas notamment à Darnétal qui s'est doté d'un agenda 21 local ou à Petit-Quevilly qui met en place des ateliers de sensibilisation à la consommation d'énergie au sein du quartier prioritaire avec Soliha et travaille autour d'un diagnostic de la consommation énergétique des bâtiments.

### 2018 RÉALISATIONS

En 2018, un important travail a été mené autour de la refonte du rapport annuel d'activité et de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville. Le rapport d'activités 2017 a été conçu à partir d'une nouvelle approche puisqu'il a vocation à montrer la cohérence d'ensemble du contrat de ville en précisant comment le droit commun de l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville investit les quartiers prioritaires pour redonner aux actions spécifiques leur rôle de passerelle vers le droit commun. Par ailleurs, une démarche spécifique a été engagée dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville afin de développer une analyse plus qualitative de la démarche et de l'efficacité du contrat de ville. Cette évaluation a porté sur deux thématiques : la gouvernance du contrat de ville et la réussite éducative. Le rapport d'activité 2017 ainsi que le rapport d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville seront validés en conseil métropolitain du 28 février 2019. L'année 2018 a également été consacrée à la validation de l'avenant n° 1 au contrat de ville comprenant le plan de prévention de la radicalisation et une convention-cadre autour de la Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP). En effet, l'ensemble des partenaires du contrat de ville s'étaient réunis à de multiples reprises en 2016 et 2017 pour établir un plan de prévention de la radicalisation partagé ainsi qu'un plan d'actions déclinant la mise en œuvre opérationnelle de la GUSP à l'échelle de chaque quartier. Enfin, l'année 2018 a été consacrée à la consolidation de la coordination des partenaires du contrat de ville ainsi qu'au renforcement de la mobilisation du droit commun en direction des quartiers prioritaires. Ce travail sera à poursuivre en 2019 dans le cadre notamment de la rédaction du protocole d'engagements renforcés et réciproques.

En matière d'égalité femmes/hommes, les données sexuées sont systématiquement collectées dans le cadre des bilans d'actions sur l'ensemble des projets financés dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville. Ces fiches ont été retravaillées en 2018 pour prendre en compte les dimensions qualitatives du projet et mieux comprendre comment l'approche intégrée est mise en œuvre par les opérateurs. Enfin, une fiche a été établie pour évaluer les actions spécifiques portant sur l'égalité femmes/hommes.

### CHIFFRES CLÉS DE LA PROGRAMMATION

- Les éléments de bilan de la programmation 2018 du contrat de ville ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du présent document. Néanmoins, le contrat de ville fait l'objet d'un rapport d'activités annuel spécifique reprenant les données de l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville. Ce rapport d'activité est établi au second semestre de l'année.
- Le tableau ci-contre indique la répartition des projets financés dans le cadre de la programmation 2018 du contrat de ville, tel que validée en comité des financeurs du 21 mars 2018.

### Répartition des projets financés (2018)

Axe	Thème	Nombre de projets	Financements CGET		Financements Communes
Transversal	Ingénierie	4	135 291 €	0,00 €	Financements Métropole
	Participation	4	41 770 €	0,00 €	58 019 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>177 061 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>297 690 €</b>
Cadre de vie	Habitat	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Peuplement	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Aménagements et équipements	1	14 500 €	0,00 €	15 370 €
	Mobilité	1	0,00 €	0,00 €	1 900 €
	Gestion urbaine et sociale de proximité	1	18 000 €	10 000 €	20 710 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>32 500 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>57 980 €</b>
Cohésion sociale	Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité	6	34 384 €	0,00 €	66 921 €
	Éducation, réussite scolaire	25	771 434 €	239 157 €	811 722 €
	Accès au droit	17	145 407 €	86 780 €	610 587 €
	Équipements et services sociaux de proximité	1	72 403 €	0,00 €	34 124 €
	Promotion de la santé	8	73 133 €	32 915 €	79 275 €
	Accès à la culture, au sport et aux loisirs	18	206 263 €	0,00 €	440 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>1 303 024 €</b>	<b>358 852 €</b>	<b>2 043 379 €</b>	
Emploi - création d'activités économiques et commerciales - ESS	Accompagnement vers l'emploi	31	357 800 €	144 633 €	347 665 €
	Création d'entreprises, artisanat, commerces et services, économie sociale et solidaire	4	10 000 €	10 414 €	45 586 €
	<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>367 800 €</b>	<b>155 047 €</b>	<b>393 251 €</b>
Tranquillité publique	Tranquillité publique	7	63 122 €	0,00 €	81 986 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>63 122 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>342 363 €</b>
<b>Total général</b>		<b>128</b>	<b>1 943 507 €</b>	<b>523 899 €</b>	<b>3 134 663 €</b>

## 5.2.3

**NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Au Contrat de ville, signé le 5 octobre 2015, a été annexé le Protocole de Préfiguration des projets de renouvellement urbain signé le 6 janvier 2017. Cet acte formalise la 1<sup>re</sup> étape de contractualisation avec l'Anru sur le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le NPNRU concerne au total neuf quartiers dont :

► **Trois quartiers reconnus d'intérêt national :**

- Les Hauts-de-Rouen, à Rouen,
- Les Arts et les Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
- La Piscine à Petit-Quevilly,

► **Un quartier régional d'intérêt national :**

- Le Château Blanc à Saint-Étienne-du-Rouvray,

► **Cinq quartiers d'intérêt régional :**

- Le Plateau à Canteleu,
- Le Parc du Robec à Darnétal,
- Le Centre-ville à Elbeuf,
- Grammont à Rouen,
- Saint Julien à Oissel.

Dans le cadre de ce protocole de préfiguration la Métropole a conduit quatre études : le schéma directeur des énergies, la stratégie habitat dans les quartiers du Nouveau programme national de renouvellement urbain, la connaissance de l'occupation du parc social plus les préconisations de rééquilibrage social, et l'évaluation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain d'Elbeuf.

Ces études, qui complètent celles conduites par les communes sur leur quartier, alimentent les 9 projets de renouvellement urbain qui feront l'objet chacun d'une convention pluriannuelle avec l'Anru.

Une convention-cadre a été élaborée en 2018 entre la Métropole et l'Anru afin de contractualiser sur la stratégie métropolitaine en matière d'habitat, de peuplement, d'économie et d'énergie, sur l'ingénierie de projet pour les neuf quartiers sur les opérations de reconstitution de l'offre de logement social. Elle a été approuvée par le conseil métropolitain le 25 juin 2018.

La Métropole a accompagné en 2018 les communes dans l'élaboration ou la finalisation de leur projet de renouvellement urbain au titre de ses différents rôles : chef de file

stratégique sur le renouvellement urbain et compétence sur les politiques de l'habitat, de maître d'ouvrage des opérations de voirie, de soutien à l'investissement des communes pour leurs équipements.

Les conventions par quartiers devraient toutes être finalisées en 2019.

**ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La stratégie métropolitaine décrite dans la convention-cadre affirme les principes d'un meilleur cadre de vie, d'une mixité sociale et fonctionnelle et d'une attractivité urbaine retrouvée permettant l'épanouissement des habitants des quartiers qui connaissent aujourd'hui le plus de dysfonctionnements socio-économiques.

La politique de peuplement de la Métropole répond à une exigence de solidarité et d'équilibre social sur l'ensemble du territoire.

Développement de réseaux de chaleur et de système d'optimisation du chauffage des logements dans les quartiers NPNRU.

Financement par la Métropole des rénovations énergétiques des logements sociaux avec une exigence d'atteindre le niveau BBC rénovation 2009.

Les projets de renouvellement urbain chercheront à s'inscrire dans la démarche écoquartier.

## 5.2.4

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)**

La Métropole s'est engagée aux côtés de l'État, de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime dans la mise en œuvre d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et en assure l'animation, la mise en œuvre et la gestion. Le Plie permet d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés visant leur insertion professionnelle durable.

Le dispositif offre un double service d'accompagnement des publics en grandes difficultés et de mise en cohérence des interventions publiques au plan local.

**ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Accompagnement des personnes éloignées du marché du travail de la Métropole favorisant leur accès ou leur retour à l'emploi: le Plan local pour l'insertion et l'emploi répond aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès à l'emploi par l'élaboration de parcours d'insertion professionnelle personnalisés et adaptés aux besoins des personnes et des entreprises.

Le PLIE est cofinancé par le Fonds social européen et son cadre d'intervention est décrit dans son protocole d'accord signé le 28 novembre 2014.

D'une durée de sept ans, le dispositif concernera 2 300 à 2 500 personnes résidant sur l'ensemble des communes de la Métropole.

Ce plan se veut complémentaire des politiques de lutte contre l'exclusion menées sur le territoire de l'agglomération.

**Objectifs**

Par son action, le PLIE a pour objectif de permettre à au moins 50 % de ses adhérents :

- L'accès à l'emploi durable,
- L'obtention d'un diplôme ou titre.

**LES ADHÉRENTS ACCOMPAGNÉS SUR L'ANNÉE 2018**

Le protocole d'accord du PLIE a fixé un objectif de 980 personnes accompagnées en simultané, le nombre de nouvelles entrées est fonction des capacités d'accueil des accompagnateurs emploi et par conséquent est lié au nombre de sorties.

En 2018, 334 nouvelles personnes ont adhéré au dispositif sur un effectif total de 1 294 personnes accompagnées.

**LA TYPOLOGIE DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018**

Critères	Total		Hommes		Femmes		Jeunes		Adultes	
Bénéficiaires du RSA	586	45	238	40,6	348	59,4	69	11,8	517	88,2
Demandeurs d'emploi de longue durée ou en chômage récurrent	394	30,5	167	42,4	227	57,6	72	18,3	322	81,7
Jeunes sans difficultés sociales lourdes	114	9	41	36	73	64	114	1	0	0
Personnes rencontrant des difficultés d'insertion	200	15,5	62	31	138	69	0	0	200	100
<b>Total</b>	<b>1 294</b>	<b>100 %</b>	<b>508</b>	<b>39,30 %</b>	<b>786</b>	<b>60,70 %</b>	<b>255</b>	<b>19,70 %</b>	<b>1 039</b>	<b>80,30 %</b>

La typologie de public accompagné par le Plie et leur part respective restent conformes au cadre fixé au protocole d'accord. Cet équilibre est assuré par un travail partenarial régulier avec les principaux prescripteurs que sont les agences Pôle emploi, les Missions locales, les travailleurs sociaux et l'ensemble des structures d'insertion du territoire.

## LES LIEUX DE RÉSIDENCE DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018

La répartition géographique des personnes accompagnées est conforme au cadre fixé au protocole d'accord.

Territoires	Nombre adhérent.e.s		
		Réalisé en 2018	Prévu au protocole
Duclair/Le Trait	93	7,20 %	7,20 %
Elbeuf	372	28,80 %	28,60 %
Rouen	829	64 %	64,20 %
Total	1 294		

25,3 % des personnes résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (le nombre de demandeurs d'emploi des quartiers représente 16,9 % de la demande d'emploi du territoire de la Métropole pour les catégories A, B et C).

## LES SORTIES DU PLIE

### LE TAUX D'INSERTION DURABLE À FIN 2018

Territoires	Taux d'insertion Fin 2018	Taux d'insertion des femmes	Taux d'insertion des hommes
Métropole	45 %	44,70 %	45,30 %
Rouen	45,70 %	45 %	46,70 %
Elbeuf	42,70 %	42,30 %	43,20 %
Duclair/Le Trait	47,60 %	51,60 %	41,80 %

Globalement à mi-parcours du dispositif, les objectifs du Plie sont respectés.

Le taux d'insertion des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes, excepté sur le territoire de Duclair/Le Trait où le taux d'insertion des femmes est supérieur de 10 points à celui des hommes. Cependant, 42 % des emplois des femmes sur ce territoire ont des CDI ou CDD à temps partiel choisi.

## PERSPECTIVES 2019

**Poursuivre la montée en charge du dispositif** : conformément au protocole d'accord, l'effectif moyen est de 70 personnes accompagnées par chacun des accompagnateurs emploi.

Compte tenu du taux de rotation projeté, le nombre de nouvelles entrées en 2019 est estimé à 160 pour atteindre l'objectif global de 2300 à 2500 personnes fixé par le protocole d'accord.

L'équipe participera aux différentes manifestations en direction des demandeurs d'emploi, organisées sur le territoire de la Métropole (forums, job dating...) favorisant la rencontre directe avec le public et la communication sur l'offre de service du PLIE.

**La fin du dispositif étant prévue au 31 décembre 2020, il conviendra d'en réaliser son évaluation, et d'engager les discussions avec les financeurs du dispositif** sur les modalités de la poursuite du dispositif à compter de 2021.

## 5.2.5

### COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET RELATIONS INTERNATIONALES

La Métropole Rouen Normandie soutient des coopérations décentralisées avec des collectivités locales de Madagascar et du Burkina-Faso, des associations, des ONG et communes de son territoire. Ces coopérations sont souvent pluriannuelles et touchent à plusieurs domaines avec un impact immédiat et durable pour les populations locales, notamment pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais aussi à la santé, à l'éducation, à l'égalité femmes/hommes et pour la préservation de l'environnement. L'engagement de la Métropole se veut pérenne grâce au volet maintenance et entretien des équipements réalisés et à l'implication des habitants, dans les travaux et dans les comités de gestion locaux.

Ainsi, en 2018, la Métropole a subventionné à hauteur de 15 000 € la construction d'un deuxième Centre de santé de base (CSB), des équipements pour l'accès à l'eau potable et deux blocs sanitaires sur la Commune de Fort-Dauphin à Madagascar. Une rencontre entre le maire de Fort-Dauphin, Monsieur Randrianaina, et les représentants de la ville jumelle Cissel et de la Métropole a eu lieu à la Métropole permettant d'envisager les futurs projets qui bénéficieront à 80 000 habitants dans cette région de Madagascar.

En 2018, la réhabilitation des Centres de Santé de Base dans les villages de Besoa, Sendrisoa et Fenoarivo dans le District d'Ambalavao (sud-est de Madagascar) avec l'association Électriciens sans frontières a permis de raccorder les écoles primaires des villages, offrant aux enfants et aux enseignants de meilleures conditions d'hygiène et un accès direct à l'eau qui libère notamment les jeunes filles des « corvées d'eau » et facilite leur scolarisation. Un dispositif pédagogique élaboré par la Métropole avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie d'éducation à l'environnement a été engagé. Les élèves malgaches et leurs professeurs, sensibilisés au respect de l'environnement, ont établi des échanges avec leurs homologues de la Métropole. Enfin, des panneaux photovoltaïques ont été installés et l'énergie solaire renouvelable captée offre de nouveaux services aux habitants, comme la recharge de lampes portatives et téléphones, moyennant une rétribution adaptée à leurs ressources, les rendant ainsi solidaires du bon fonctionnement des installations dans un territoire où le réseau d'électricité fait défaut. Une évaluation de l'impact de ce projet pour la santé des habitants sera effectuée en 2019.

Autre projet, Nutris avec l'ONG Action contre la faim (ACF) soutenu par la Métropole s'est poursuivi en 2018 afin d'améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'hygiène et pour lutter contre la sous-nutrition de 10 000 habitants dans le district de Toliara (au sud-ouest de Madagascar). Il sert de support au développement de l'économie locale avec l'achat subventionné pour les habitants de petits équipements, lave-mains, savon ou robinets... fabriqués par des entreprises malgaches.

En 2018, la Métropole a mené à bien avec une subvention de 30 000 € son partenariat avec la région Atsimo Atsinanana dans le sud-est de Madagascar, l'association Inter Aide et l'Agence Française de Développement, pour la réalisation de 20 points d'accès à l'eau potable et 600 équipements sanitaires dans 7 communes rurales regroupant 20 villages. 6 000 nouveaux habitants profitent ainsi d'un accès durable à l'eau, d'une amélioration de leurs conditions sanitaires et 5 000 habitants déjà desservis par 30 puits existants auront un suivi et des opérations de maintenance établis par les services communaux de l'eau mis en place. Les bases d'un service public de l'eau, à l'instar de ce que fait la Métropole et dans une moindre mesure, sont ainsi établies dans cette région de Madagascar.

Autre pays, en 2018 au Burkina-Faso, dans le cadre de la coopération de la Métropole avec la commune Ramongo et l'association Codegaz, le collège d'enseignement général public et mixte construit dans le village de Ramong-yiri a été livré. Outre l'accès à l'eau et à l'assainissement, le maintien de la scolarisation dans l'enseignement secondaire des enfants est un objectif atteint. Progressivement, 320 enfants, filles et garçons issus de familles très modestes des villages périphériques de Ramong'yiri seront accueillis dans ce nouveau collège. Cette infrastructure moderne s'accompagne d'un service de cantine scolaire où s'impliquent les parents d'élèves pour assurer l'alimentation des écoliers ; le défaut de repas à l'école étant souvent au Burkina-Faso une cause d'abandon des études. À terme, les jeunes filles et garçons scolarisés pourront passer leur Brevet des collèges pour trouver un travail dans des petites entreprises locales ou passer des examens et intégrer l'administration burkinabée, améliorant leurs conditions de vie.

En 2018, la coopération décentralisée s'est aussi inscrite dans le programme élaboré pour le Plan climat air énergie territorial de la Métropole et un atelier a été réalisé sur ce thème dans le cadre de la COP 21 locale, avec des expositions et actions menées sur le terrain, en concordance avec les 17 objectifs de développement durable validés par la France en 2015, déclinés dans nos partenariats.

En définitive, en 2018 comme en 2017, la Métropole est restée avec ses partenaires engagée dans l'Aide publique au développement, en lien avec la Commission nationale de la coopération décentralisée, comme le démontre le rapport publié par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui la positionne comme la 13<sup>e</sup> structure intercommunale de France avec un soutien à la coopération de 120 446 €.

AIDE HUMANITAIRE  
D'URGENCE EN 2018

La Métropole a apporté en 2018 une aide d'urgence de 10 000 € à la Fondation de France pour venir en aide aux habitants de la province de Sulawesi en Indonésie. En effet, 1,5 million d'entre eux a été touché le 28 septembre par un séisme suivi d'un tsunami qui a fait plusieurs milliers de morts, blessés, déplacés et des dévastations importantes. Cette aide a permis de répondre aux besoins humanitaires comme l'accès à la nourriture et à l'eau potable, le renforcement des services médicaux et la mise en place d'abris d'urgence.

## RELATIONS INTERNATIONALES

La Métropole a lancé en 2018 un partenariat culturel et de rayonnement mondial avec la ville de Logroño et la Fondation culturelle des architectes de La Rioja en Espagne, dans le cadre du festival d'exposition d'œuvres grand format en forêt Verte « La Forêt Monumentale », qui se tiendra de septembre 2019 à septembre 2022, et du festival espagnol architectural et de design « Concentrico 05 ».

Dans un premier temps, l'École nationale d'architecture de Normandie participera au festival « Concentrico05 » en mai 2019 à Logroño, pour y produire une œuvre et la Métropole ira y promouvoir son festival « La Forêt Monumentale ». Dans un second temps, un grand concours international est lancé avec l'appui de la Fondation culturelle des architectes de La Rioja pour créer une œuvre monumentale qui sera exposée à Rouen, dans le quartier Saint-Sever en septembre 2019. Cet échange international est un levier pour l'exposition culturelle, originale et grand public d'œuvres monumentales que sera « La Forêt Monumentale ».

Enfin, avec l'Asie, des contacts avec le Japon ont été réalisés en 2018 et la coopération avec la ville de Tianjin et la Chine s'est poursuivie dans le cadre du Confucius Institute de l'école Neoma business school et de l'université de Nankai de Tianjin. Des formations communes se sont développées au niveau master et le projet de campus joint en Chine avance. « Tianjin » était à l'honneur pour la journée internationale des Confucius institute qui s'est tenue à Rouen.

La Métropole qui est membre du comité de pilotage Asie régional a participé en 2018 à l'action coordonnée des acteurs du territoire vers ce continent.

En 2018, la Métropole a aussi répondu à la première étude de Campus France sur l'observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et chercheurs. Un outil pour mieux connaître et développer les échanges à l'international dans l'enseignement et la recherche, dans le cadre notamment de Cesar, la conférence des établissements d'enseignement supérieur de son territoire.

La Métropole est ainsi active au cœur d'un réseau de partenaires à l'international.

## 5.2.6

ACTIONS MISES EN PLACE DANS  
LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE  
SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS

Depuis vingt ans, les transporteurs, les autorités judiciaires et policières, la Préfecture, la Métropole et les communes travaillent ensemble pour veiller à la sécurité des usagers et personnels des transports en commun. Tous ces acteurs sont réunis au sein du Contrat local de sécurité des transports en commun, et prennent les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité dans les transports.

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes dans les transports, un plan d'action a été élaboré sur 2017-2018, décliné autour de quatre grands axes :

- Amélioration de la prise en charge des personnes agressées. Formation en cours par les transporteurs
- Réalisation de voyages exploratoires en partenariat avec la Ville de Rouen
- Mise en place d'une campagne de communication relative aux violences faites aux femmes dans les transports en commun déployée du 3 au 7 avril 2018, dans le cadre de la semaine internationale de lutte contre le harcèlement de rue



- Modification de la nomenclature existante des signalements pour prendre en compte le harcèlement sexiste et les violences sexuelles (septembre 2018)
- Un travail a également été mené afin de connaître plus précisément les arrêts systématiquement détériorés ou vandalisés, de les sécuriser et de remplacer les vitres actuelles par des matériaux spécifiques
- Un travail avec les exploitants du réseau Astuce et JCDecaux a été mené avec la mise en place d'une procédure de signalement simplifiée et dématérialisée qui s'applique lorsque les abris sont dégradés et dont les auteurs ne sont pas identifiés
- Depuis février 2018, des contrôles en civil (moins stigmatisants et agressifs) sont menés par les vérificateurs de la TCAR.

Depuis octobre 2018, une convention a été mise en place entre le Procureur de la République et la TCAR pour le délit de fraude d'habitude.



Un aménagement  
cohérent et une répartition  
territoriale équilibrée

# Un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée

## 6.1

## URBANISME ET HABITAT

La cohérence et l'équilibre s'expriment au travers de politiques d'intensification urbaine et d'émergence d'une ville apaisée : toutes les composantes de l'aménagement urbain et territorial se trouvent prises en compte et participent de la mutation des principes d'aménagement d'un territoire vers de nouvelles formes urbaines et un rapport équilibré et complémentaire entre les centres urbains et leurs périphéries.

La prise de compétence « voirie – espaces publics », du fait métropolitain, devient un levier d'actions important pour un aménagement équilibré du territoire et ainsi consolide l'intervention de la métropole dans ce domaine.

## 6.1.1

### SUIVI DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)



Le Schéma de cohérence territoriale a été approuvé par le Conseil métropolitain le 12 octobre 2015. Document d'orientation et de planification, ce schéma fixe les grands principes de l'aménagement et du développement du territoire, et s'articule autour des objectifs suivants :

- ▶ Améliorer le cadre de vie pour tous
- ▶ Renforcer le rayonnement et l'attractivité économique du territoire
- ▶ Préserver l'environnement et les ressources naturelles du territoire
- ▶ Garantir un développement cohérent et maîtrisé du territoire.

La Métropole met en œuvre le Scot essentiellement à travers l'élaboration du PLUi qui traduit concrètement les orientations du Scot, mais également en examinant la compatibilité de certains projets avec les orientations du Scot (projets soumis à l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial, permis de construire et permis d'aménager de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface plancher).

#### 2018 RÉALISATIONS

##### AVIS SUR LES DOSSIERS DE CDAC (COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL)

Quatre dossiers d'implantation ou d'extension d'activités commerciales sur le territoire de la Métropole ont été examinés, représentant une surface de vente totale de 2820 m<sup>2</sup> à Rouen, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Oissel et Déville-lès-Rouen. 3 projets sur 4 ont reçu un avis favorable de la CDAC.

##### AVIS SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AMÉNAGER (CONSTRUCTIONS DE PLUS DE 5000 M<sup>2</sup> DE SURFACE PLANCHER)

Cinq projets de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface plancher ont été analysés au regard des orientations du Scot, répartis à Bihorel, Franqueville-Saint-Pierre et Tourville-la-Rivière.

## 6.1.2

### ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été lancée par les délibérations des 12 octobre 2015 et 15 décembre 2015.



Le PLUi est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole, compétente de plein droit, en collaboration avec les communes membres.

L'élaboration du PLUi à l'échelle des 71 communes signifie :

- ▶ L'analyse du fonctionnement et l'identification des enjeux du territoire,
- ▶ La construction d'un projet de développement durable
- ▶ La formalisation dans des règles d'utilisation du sol.

#### 2018 RÉALISATIONS

##### DIAGNOSTIC

L'actualisation et la finalisation des études et données ont été conduites : étude sur le stationnement, état Initial de l'environnement, études sur les falaises, les cavités, les ruissellements et le diagnostic agricole.

##### PADD

Un premier débat sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) avait eu lieu en Conseil métropolitain du 20 mars 2016. Les 71 communes avaient débattu du projet en Conseil municipal et transmis leurs délibérations.

Des ajustements rédactionnels et cartographiques ont été apportés au PADD pour tenir compte des retours des communes à l'issue du premier débat, ainsi que des observations formulées par certaines Personnes publiques associées (PPA) et par le conseil juridique auprès de la Métropole. En conséquence, dans un souci de sécurisation

juridique de la procédure du PLUi, la tenue d'un nouveau débat - au sein des Conseils municipaux des 71 communes composant la Métropole et du Conseil métropolitain - s'est avérée nécessaire en octobre 2018 afin notamment de présenter le nouvel objectif de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'habitat issu d'un travail participatif entre les communes, la Métropole et l'EPFN.

#### OAP

Des Orientations d'aménagement et de programmation sont proposées sur chaque secteur de projet (zone AU). Elles définissent les orientations et principes d'aménagement en termes de composition urbaine, desserte et organisation viaire, paysage et environnement, programmation. Élaborées en régie, elles sont proposées aux communes pour avis.

93 OAP sectorielles par commune et 7 OAP développées sur les secteurs de Grands Projets ont été finalisées et proposées en 2018.

#### RÈGLEMENT – ZONAGE

En 2018, les règlements graphiques couvrant tout le territoire et le règlement écrit ont été finalisés.

33 ateliers de travail avec les communes ont été organisés en février et avril 2018 réunissant 247 participants. Les ateliers de février (ateliers par groupes de communes) avaient pour objectif de présenter l'organisation du règlement écrit et graphique et les ateliers d'avril de partager les retours des réunions de travail de février et mars, de présenter les plans des risques et contraintes, les plans de la morphologie urbaine et de revenir plus spécifiquement sur certaines règles (clôtures, limites séparatives...) afin de trouver le cas échéant un consensus.

Les communes ont été destinataires de l'ensemble des règles écrites et graphiques (plans de limitation des zones, plans de la morphologie urbaine, plans des risques) en novembre 2018 pour les derniers ajustements avant l'arrêt du PLU en février 2019. Un travail de recensement des éléments de patrimoine bâti et naturel a été réalisé et présenté aux communes pour ajustements. Une cartographie a également été produite à partir de ces éléments.

#### ANNEXES

Les annexes (règlements locaux de publicité, les servitudes d'utilité publiques, les périmètres divers, les annexes sanitaires et informatives...) ont été compilées afin d'être intégrées au PLU.

**Concertation publique:** six réunions publiques rassemblant 533 participants ont eu lieu en septembre 2018 pour présenter les résultats de la concertation et les choix réglementaires retenus pour le PLU.



Une exposition sur le PLUi a circulé dans sept communes du territoire et lors des réunions publiques. Elle a également été installée dans les locaux Norwich et 108 siège de la Métropole. Cinq « actualités » ont été publiées sur le site internet dédié au PLUi. Une lettre d'information a été diffusée à l'attention des communes et du grand public.

Trois films vidéo ont été réalisés (un quatrième sera finalisé en 2019):

- La stratégie d'aménagement et de développement durables (2018): le film expose la stratégie métropolitaine en citant quelques objectifs stratégiques du PADD et plusieurs chiffres clés du PLU
- Le règlement en 3D sur les zones urbaines UBA, UBB (2018-2019): ils présentent, pour les zones en question, les règles relatives à la morphologie urbaine: hauteur, implantation, emprise au sol, surface d'espaces verts, etc.

#### Plateforme de collaboration avec les communes

La plateforme dédiée aux échanges avec les élus et les techniciens des communes s'est développée. Plus de 2000 documents ont été mis en ligne par la Direction et une trentaine de documents mis en ligne par les communes.

#### LES CHIFFRES CLÉS

- 247 participants aux 33 ateliers avec les communes
- 533 participants aux 6 réunions publiques de concertation avec les habitants en septembre 2018
- 2000 dossiers mis en ligne sur la plateforme de collaboration

### 6.1.3

#### SUIVI DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012-2019

La Métropole dispose d'un PLH approuvé en juin 2012 qui a été prorogé pour 2 ans afin de permettre l'élaboration d'un nouveau PLH (2020-2025) en lien avec l'élaboration du PLUi.

Il comprend 4 axes :

- Promouvoir un développement équilibré,
- Améliorer l'attractivité du parc de logements,
- Favoriser les parcours résidentiels,
- Mieux répondre à l'ensemble des besoins.

La Métropole poursuit la mise en œuvre du PLH qui comprend une quarantaine d'actions tant sur la production de logements (social, accession sociale, foncier) que sur la réhabilitation (social et privé) ou les politiques sociales de l'habitat (socio conditionnalité dans les opérations de logements sociaux, équilibres de peuplement, demande de logements sociaux...).

### 2018 RÉALISATIONS

#### AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE DE L'ÉTAT

En 2018, 633 logements locatifs sociaux ont été agréés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'État pour un montant de subvention de 686 400 €.

#### AU TITRE DES AIDES DU PLH EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La métropole a mobilisé 978 500 € de subventions sur ces crédits propres pour le financement de 212 logements ayant obtenu une décision de financement au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État en 2017.

#### L'ACCESSION À COÛT MAÎTRISÉ

Le PLH a pour objectif de réaliser 20 % à 30 % de l'offre de logements neufs pour de l'accession sociale à la propriété et de l'accession à coût maîtrisé. Ainsi, la Métropole accorde une aide forfaitaire de 5000 € aux ménages accédant à un logement en location-accession (PSLA). Celle-ci est versée directement au ménage au moment de la levée d'option d'achat, à la fin de la période locative.

En 2018, sur les 150 PSLA que l'État a attribués à la Métropole au titre de la délégation des aides à la pierre, 114 ont fait l'objet d'une décision d'agrément.

Dans le même temps, 46 accédants ont levé l'option d'achat concrétisant ainsi leur accession à la propriété. À ce titre, la Métropole a mobilisé un montant annuel de subventions de 230000 € pour aider ces ménages à financer leur projet.

#### L'INTERVENTION FONCIÈRE AU TITRE DE L'HABITAT

La Métropole intervient en partenariat avec l'EPF Normandie dans le cadre de la convention visant la mise en œuvre du volet foncier du Programme Local de l'Habitat signée en 2012 sur deux dispositifs: le fonds de minoration foncière et la régénération urbaine.

En 2018, la Métropole a apporté dans ce cadre un financement de 344499 € pour l'achat d'emprises foncières portées par l'EPF Normandie sur quatre communes.

### 6.1.4

#### ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

La Métropole a délibéré le 12 décembre 2016 sur la procédure d'élaboration de son nouveau PLH et initié la phase de diagnostic en juillet 2017. L'année 2018 a été consacrée à la poursuite de son élaboration.

Ce nouveau Programme Local est composé des documents suivants : un diagnostic, des orientations et un programme d'actions.

Les différentes étapes en 2018 ont été ponctuées de réunion de travail avec les communes soit en petits groupes soit dans le cadre de réunions collectives avec les 71 maires afin de prendre le temps de partager les enjeux issus du diagnostic et de dresser collectivement les orientations que la Métropole et ses communes se donnent pour répondre aux besoins en logements de la population.

Le comité de pilotage a été réuni deux fois. Il est composé des communes, des services de l'État et de personnalités associées, notamment l'Union sociale pour l'habitat de Haute-Normandie, l'Association régionale des Sem, Action logement, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime, l'Établissement public foncier de Normandie, des représentants d'associations œuvrant dans le domaine du logement ainsi que la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime.

Le nouveau Programme local de l'habitat sera arrêté puis approuvé en 2019.

### 6.1.5

#### LES CONTRATS DE MIXITÉ SOCIALE POUR LES COMMUNES DÉFICITAIRES EN LOGEMENT SOCIAL

La Métropole a participé au suivi des quatre contrats de mixité sociale avec l'État et les communes déficitaires en logements sociaux. Dans ces contrats les différents partenaires, dont la Métropole, se sont engagés à mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour réaliser des logements sociaux sur ces communes.

Les contrats de mixité sociale de Mesnil-Esnard, de Bois-Guillaume et de Bonsecours signés en 2017 ont connu leur première année de mise en œuvre en 2018. Le contrat de Franqueville-Saint-Pierre a été signé en 2018 ainsi qu'une convention pour l'exercice du droit de préemption urbain sur la commune.

### 6.1.6

#### INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le service commun du droit des sols a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour anticiper les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi Alur du 24 mars 2014) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de moins de 10 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il assure le service pour 54 communes de la Métropole et la Ville de Rouen.

### 2018 RÉALISATIONS

Accueillir une commune nouvelle au sein du service commun d'instruction: Maromme

Contribuer à l'élaboration du PLUi notamment sur la rédaction réglementaire.

#### ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Engager la démarche de dématérialisation du dépôt et l'instruction des Autorisations du droit des sols (pour la mise en place dans un 1<sup>er</sup> temps d'une phase test sur quelques communes

En 2018, 2 473 dossiers ont été enregistrés par la direction de l'urbanisme réglementaire pour les 54 communes :

- 296 certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)
- 1 252 déclarations préalables
- 859 permis de construire
- 43 permis d'aménager
- 23 permis de démolir

**Dossiers 2018**

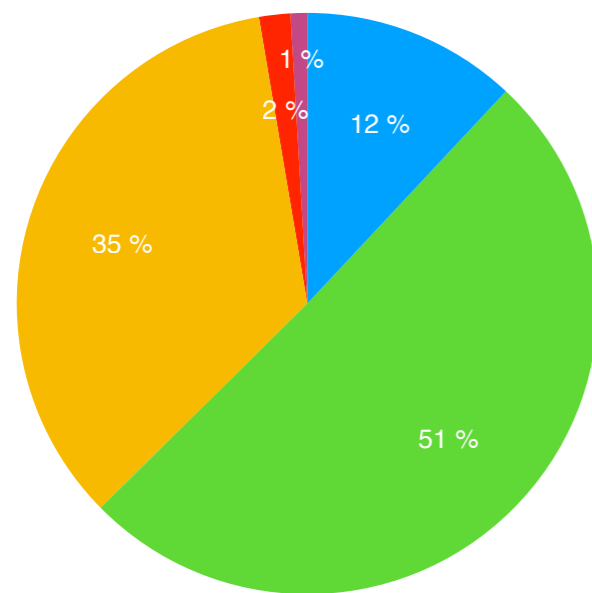
À l'issue de la démarche d'instruction, 2 620 décisions ont été proposées aux Élus des 54 communes.

Dans le cadre des autorisations assurées par le service instruction de la Ville de Rouen, il y a eu :

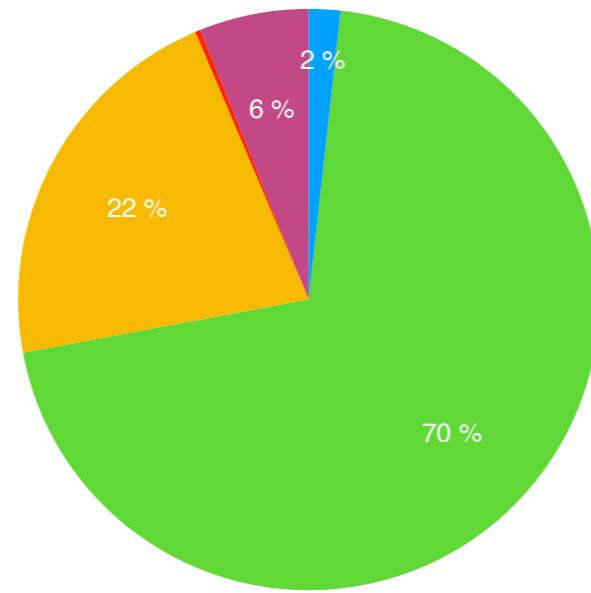
970 dossiers enregistrés :

- ▶ 17 certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- ▶ 682 déclarations préalables
- ▶ 209 permis de construire
- ▶ 3 permis d'aménager

59 permis de démolir



- Certificat d'urbanisme opérationnel
- Déclarations préalable
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

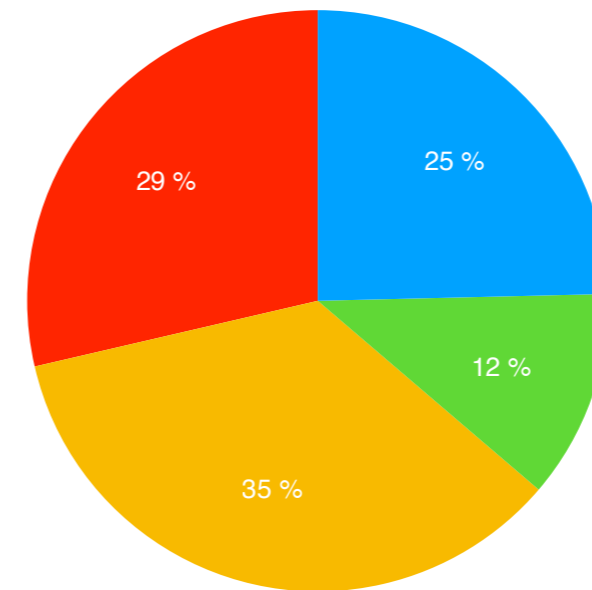


- Certificat d'urbanisme opérationnel
- Déclarations préalable
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

À l'issue de la démarche d'instruction, 1 051 décisions ont été signées par les élus de la Ville de Rouen.

Pour l'année complète, et agrégeant la Ville de Rouen, il s'agit de 3 671 dossiers instruits par la Direction de l'Urbanisme Réglementaire, soit la répartition par Pôle de proximité suivante :

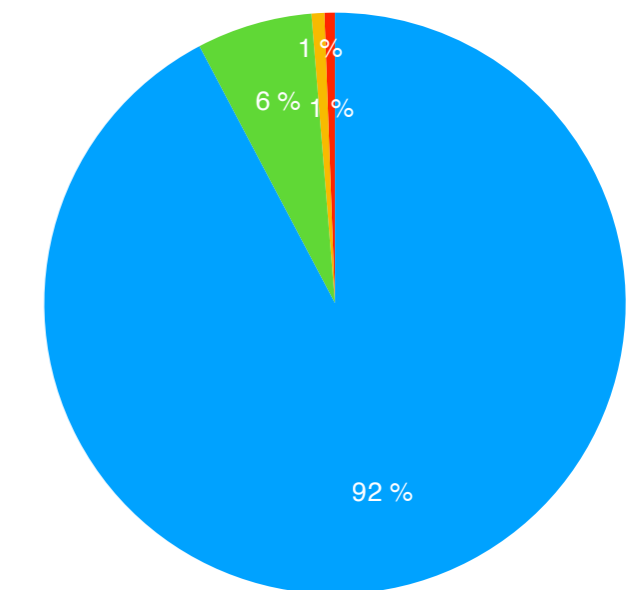
- ▶ Pôle de proximité Austreberthe-Cailly : 904
- ▶ Pôle de proximité Val-de-Seine : 427
- ▶ Pôle de proximité Plateaux-Robec : 1 289
- ▶ Pôle de proximité Rouen : 1 051



- Pôle de proximité Austreberthe-Cailly
- Pôle de proximité Val-de-Seine
- Pôle de proximité Plateaux-Robec
- Pôle de proximité Rouen

Le service Instruction Ville de Rouen a également géré :

- ▶ 3 487 certificats d'urbanisme de simple information (CUa).
- ▶ 243 dossiers enseigne – publicité
- ▶ 27 arrêtés de numérotage
- ▶ 22 recours gracieux, 6 recours contentieux et 1 référé suspension
- ▶ 104 courriers ont été envoyés spécifiquement pour répondre à des problématiques de travaux en infraction.



- Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa)
- Dossiers Enseigne – Publicité
- Arrêtés de numérotage
- Recours gracieux, 6 recours contentieux et 1 référé suspension

Le service d'instruction des 54 communes a assisté les élus dans le cadre de la gestion de 25 recours dont 3 contentieux au Tribunal administratif (TA).

## 6.2

## GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

## 6.2.1

## STRATÉGIE ET ACTION FONCIÈRES

## FONCIER

Les actions menées par la Métropole dans le cadre de sa politique foncière contribuent à la réalisation du projet de territoire.

À travers la mobilisation des outils dont elle dispose (droits de préemption et de priorité, programmes d'action foncière...), la Métropole assure une veille foncière et la constitution des réserves foncières nécessaires aux opérations de recyclage foncier, de traitement des friches et de renouvellement urbain.

Les actions engagées s'inscrivent dans une logique de sobriété. Elles privilégient les actions de reconquête des friches urbaines et des espaces délaissés, contribuant ainsi à permettre un développement du territoire économe en consommation foncière.

2018	ROUEN	PPAC	PPPR	PP2S	PPVS	TOTAL MRN
Nombre DIA	1 420	1 231	1 302	1 323	1 185	6 461

## DROIT DE PRIORITÉ

La Métropole est compétente pour instruire les déclarations de cession de biens par l'État et certains établissements publics (SNCF par exemple) au titre du droit de priorité. Trois saisines ont été traitées en 2018, dont l'une s'est conclue par une acquisition par la Ville de Rouen (jardin public quai Cavelier de la Salle).

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) ET DROIT DE PRIORITÉ

Dans le cadre de la gestion des droits de préemption (Droit de préemption urbain - DPU, et en Zone d'aménagement différé - ZAD) et droits de priorité dont elle est titulaire, la Métropole assure une veille foncière, en rapport avec les enjeux d'aménagement du territoire.

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le périmètre du DPU (instauré sur 68 communes à fin 2018) a fait l'objet de modifications par délibérations du Conseil métropolitain en février, mars, mai et novembre 2018, en lien avec l'approbation et l'évolution des documents d'urbanisme communaux.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, dix-neuf Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) ont donné lieu à une instruction approfondie, car elles représentaient un enjeu pour un projet métropolitain ou communal. Cette instruction a débouché sur des préemptions directes par la Métropole (quatre décisions) ou sur des délégations du droit de préemption, soit au bénéfice de la commune concernée (douze décisions) soit au bénéfice de l'EPF Normandie (trois décisions).

## Déclarations d'intention d'aliéner

## ANTICIPATION FONCIÈRE ET CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRES

Le Programme d'action foncière (PAF), initialement conclu le 10 février 2015 entre la Métropole et l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie, a intégré un nouveau périmètre d'intervention sur l'îlot Nétien à Rouen. Il comporte désormais seize périmètres d'intervention.

Dans le cadre de ce PAF, la Métropole a poursuivi en 2018 les dernières acquisitions amiables d'emprises foncières privées nécessaires à l'aménagement du quartier Rouen Flaubert. La procédure d'expropriation sera lancée afin de finaliser la maîtrise des biens pour lesquels il n'a pas été possible de trouver un accord avec les propriétaires.

L'année 2018 a également été marquée par l'acquisition et le portage à titre transitoire du hangar portuaire 121, dont la démolition achevée en fin d'année laisse la place pour l'aménagement du nouveau parking multiservice du port et le futur canal du quartier Rouen Flaubert.

L'ensemble des fonciers portés pour la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Rives de la Clairette à Déville-lès-Rouen, comme ceux de la zone d'activités Élixa Lemonnier à Petit-Quevilly a été racheté (respectivement par la Ville de Déville-lès-Rouen et par la Métropole) afin d'y réaliser les aménagements projetés.

Au 31 décembre 2018, le stock porté par l'EPF Normandie pour le compte de la Métropole s'élevait à 14,68 M€.

## TRAITEMENT DES FRICHES

En lien avec l'EPF Normandie, la Métropole initie et assure le suivi de différentes actions (études et travaux) tendant au traitement et au recyclage des friches.

L'année 2018 a vu la signature de nouvelles conventions d'études permettant de préparer les prochaines démolitions sur le quartier Rouen Flaubert (anciens bâtiments ferroviaires en particulier), et de parfaire la connaissance des sols dans les deux périmètres opérationnels de Seine Sud (Zac Sablonnière et ZAC du Halage).

Sur le plan opérationnel, la démolition du hangar portuaire 121 contribue au changement de perception du secteur Rouen Flaubert et préfigure la percée du futur canal.

## 6.2.2

## SEINE-CITÉ

Le projet Seine Cité, qui regroupe trois sites (Rouen Flaubert, Luciline et Saint-Sever Nouvelle Gare), prévoit le développement d'une ville polyfonctionnelle : habitations, activités tertiaires, services, espaces libres et de nature.

## ROUEN FLAUBERT



Le projet d'écoquartier situé sur les communes de Rouen et Petit-Quevilly, en Rive Gauche, s'étend sur un espace de 90 ha à reconquérir, partagé entre le centre-ville, la Seine et le port. Sa transformation en un quartier urbain central s'appuie sur la réalisation des accès routiers définitifs au pont Flaubert, et poursuit les objectifs suivants :

- La résorption de friches industrialo-portuaires et ferroviaires en cœur d'agglomération et la reconquête des bords de Seine ;
- La structuration d'une zone élargie et la reconnexion des quartiers de la rive Sud avec la Seine et la requalification d'espaces majeurs localisés à l'entrée en cœur d'agglomération ;
- La définition d'une programmation équilibrée entre l'activité économique, l'habitat, les équipements et les espaces publics répondant à de multiples usages.

Cette opération comprend deux entités spatiales connectées mais dont la mise en œuvre fait l'objet de procédures et de phasages opérationnels distincts :

- L'aménagement des Bords de Seine et de la Presqu'île Rollet (22 ha) qui fait l'objet, depuis 2011, d'un mandat de réalisation de la Métropole vers la Société publique locale (SPL) Rouen Normandie aménagement (RNA).
- La Zone d'aménagement concerté (Zac) de l'écoquartier Flaubert (68 ha) qui fait l'objet depuis 2014 d'une concession d'aménagement vers la SPL Rouen Normandie aménagement pour la réalisation des études opérationnelles, les travaux et la commercialisation des terrains du site.

## BORDS DE SEINE

Les travaux de la Presqu'île côté Bassin au bois ont débuté en 2018 pour une ouverture à mi 2019.



Le suivi écologique de la Presqu'île s'est poursuivi en 2018 et l'entretien est maintenant passé dans les mains des équipes Métropole dans le respect de l'objectif de laboratoire écologique développé sur la presqu'île.

Le projet contribuera à l'animation et à la vie des quais, à la création d'activités économiques. Il s'inscrit dans le respect de l'environnement urbain et paysager du site.

L'aménagement des bords de Seine constitue avec les quais bas rive gauche sur 3 km la Grande promenade rive gauche. Celle-ci s'est vue primée en 2018 par 7 prix nationaux, dont le prestigieux Grand prix national du paysage, un prix du public et les Victoires du paysage.



2019 sera une nouvelle étape avec la sélection de ce projet par le Ministère de la transition écologique et solidaire comme représentant la France au Prix européen du Paysage.

## ZAC ROUEN FLAUBERT



D'importants travaux d'aménagement se sont déroulés en 2018 : boulevard Béthencourt (doublement de l'émissaire eaux usées, voirie), remblais le long de l'avenue Rondeaux et dans l'épaisseur du quartier.

Côté commercialisation, au-delà du Hangar 105 sur les quais, la promesse de vente a été signée avec Linkcity (environ 40 000 m<sup>2</sup> d'un programme mixte logements-bureaux), et des échanges avec Eiffage pour un programme comprenant une tour à ossature bois.

Même si non portés directement par le projet, les travaux T4 sur Rondeaux, pour une ouverture à mi 2019, permettront de desservir les premiers logements avec une station au pied du premier immeuble.

ACTIONS POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'interface entre le Port, le centre-ville et la Seine, l'aménagement d'un écoquartier de 90 ha relève d'un enjeu environnemental, économique et sociétal. Il est une réelle opportunité de reconquête d'espaces délaissés, en friche, liés au glissement des activités portuaires vers l'aval et à la désindustrialisation.

Des ambitions environnementales et architecturales fortes sont prescrites et s'imposeront aux futurs constructeurs. L'organisation urbaine du futur quartier assure l'intégration de la voie rapide menant au Pont Flaubert. Sa desserte en transport en commun en site propre avec la ligne T4 puis dans un second temps la création de la ligne T5 le relie de manière optimale aux quartiers existants. Il en est de même des cheminements piétons et cycles irriguant tout le quartier. Il est enfin pleinement intégré à son environnement et en lien direct avec la Seine grâce à l'aménagement des bords de Seine et à la trame verte et bleue pénétrante au sein du quartier. Aménager cet écoquartier de 90 ha, c'est également lutter contre l'expansion urbaine et offrir aux habitants un véritable quartier agréable à vivre, à travailler et à pratiquer dans un cadre urbain et paysager privilégié.

Une réflexion environnementale a été engagée concernant les remblais compte tenu notamment du volume extrêmement conséquent (290000 m<sup>3</sup>). Ainsi, une filière courte et vertueuse a été développée. Ils proviennent de la région de Dieppe (projet routier de la Dreal) et sont acheminés par train.

Dans le cadre de la promesse de vente avec Linkcity, l'ambition environnementale forte de la part de la Métropole et de RNA s'est notamment traduite par l'emploi de matériaux biosourcés de manière significative (18 kg/m<sup>2</sup>).

Enfin, le projet de tour à ossature bois avec Eiffage constitue un défi technique et une future vitrine du quartier dans ses ambitions environnementales.

QUARTIER SAINT-SEVER  
NOUVELLE GARE - ROUEN

Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare vise à accueillir la nouvelle gare centrale de Rouen, dans le cadre de la Ligne nouvelle Paris Normandie (LNP), projet d'intérêt national sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, dans un quartier redynamisé au cœur du centre d'agglomération élargi.

L'année 2018 a permis de valider les études de programmation urbaine du quartier et un scénario préférentiel de mobilité pour l'accès à la nouvelle gare et au quartier dans son ensemble. Des réflexions ont été engagées sur les conditions de gouvernance et de portage opérationnel du projet. Dès que le calendrier de réalisation de la nouvelle gare sera connu (après le vote de la Loi d'Organisation des Mobilités en 2019), les études pourront être approfondies.

ACTIONS POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Saint-Sever Nouvelle Gare s'est doté, dès le début des réflexions d'une stratégie en matière de développement durable qui fixe un cap aux études, régulièrement évaluées.

La stratégie en matière de développement durable répond à la volonté d'intégrer les questions de responsabilités économiques, sociales et environnementales dans les différentes étapes du projet, et dans une logique volontaire basée sur l'amélioration continue des performances. Ainsi, la démarche a été évaluée en 2018 au regard du RFSC (Référentiel européen des villes durables – Reference Framework for Sustainable Cities).

Cette démarche s'appuie sur un processus et des outils intégrés à la gouvernance de projet permettant de trouver le meilleur compromis possible entre les différentes dimensions du développement durable et in fine de garantir la performance du projet sur le long terme.

La démarche de développement durable vise à renforcer la transparence et la lisibilité du projet et de ses orientations, de façon co-construite avec les parties prenantes.

Ces défis sont à relever à toutes les échelles identifiées: le quartier Saint-Sever Nouvelle gare, Rouen Seine-Cité, la ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie, l'axe Seine, la Région Normandie, et au-delà... à savoir:

**Enjeu d'attractivité:** Créer une nouvelle centralité au service du développement économique et du rayonnement de la Métropole Rouen Normandie (assurer une desserte multimodale optimale, offrir un cadre de vie sain et des espaces de respiration et proposer une offre culturelle et de loisirs et une mixité fonctionnelle)

**Enjeu d'intégration:** Intégrer un nouveau quartier à l'échelle de la Ville et de la Métropole Rouen Normandie

(valoriser la Seine, assurer l'intégration paysagère du quartier et faire de la solidarité territoriale une valeur du quartier).

**Enjeu d'adaptation:** construire un quartier adaptable, pertinent pour les générations futures (tendre vers la neutralité énergétique et carbone et mettre en œuvre les conditions de la création d'un écosystème urbain innovant et évolutif pour le développement d'un pôle tertiaire supérieur du-rable).

Deux modalités complètent ces trois enjeux: la co-construction et l'évaluation.

La redynamisation du premier quartier d'affaires de la Métropole a été poursuivie avec une mobilisation accrue des acteurs économiques du quartier, tant publics que privés, avec un lien fort avec la démarche de la Cop 21. La Métropole accompagne cette dynamique, notamment en améliorant progressivement les espaces publics (piste cyclable avenue Cartier et rue piétonne Saint-Sever), et en poursuivant la démarche de concertation préalable initiée en octobre 2016. La variété des modalités de concertation mises en œuvre a permis de toucher des publics différents et d'évaluer les dispositifs permettant une meilleure participation des femmes (visite thématique sur le patrimoine, à vélo, horaires plus favorables le week-end ou sur la pause méridienne ou dispositifs en ligne).

#### LES CHIFFRES CLÉS

- ▶ 539 participants aux ateliers et aux balades
- ▶ 19 ateliers de concertation avec les acteurs socio-économiques, le Conseil consultatif de développement et les Conseillers de quartier de Rouen
- ▶ 8 balades grand public
- ▶ 642 contributions sur les modules participatifs du site internet dédié au projet.

La réflexion sur les espaces publics a été étendue en 2018 à l'ensemble du centre-ville de Rouen en rive gauche et aux espaces de nature, dans l'objectif de développer un quartier laboratoire de nature en ville pour une ville respirable dans cinq ans, et où la prise en compte des femmes dans les espaces publics sera tout particulièrement regardée. À cette fin, une sociologue a mené pendant 4 mois des enquêtes quantitatives et qualitatives sur l'appropriation différenciée des femmes et des hommes des espaces publics du quartier Saint-Sever et des quais bas rive gauche. Les usages sont sensiblement différents selon les espaces, les quais bas étant un lieu réellement mixte et où les femmes s'autorisent à flâner et prendre le temps avec un fort sentiment de sécurité. À l'opposé, un nombre important de lieux dans le quartier Saint-Sever ne sont utilisés que de manière très fonctionnelle par les femmes, avec un sentiment d'insécurité et d'inconfort assez prononcé (y compris pour une partie des hommes). Ce travail permet d'approfondir la recherche d'aménagements d'espaces publics plus inclusifs et réellement mixtes. Il a aussi montré la nécessité de compléter la réalisation des aménagements par un travail sur l'accompagnement et l'animation des espaces publics.

## UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT ET UNE RÉPARTITION TERRITORIALE ÉQUILIBRÉE : QUELQUES ILLUSTRATIONS DE L'ACTION MÉTROPOLITAINE EN 2018..

Travaux d'aménagement  
du Parc du Champ des Bruyères

**RÉUNION PUBLIQUE**  
mardi 24 avril 17h30 à 19h

Présentation des différentes phases de chantier du parc et des aménagements nécessaires dans ce cadre.

**Rendez-vous à l'entrée du Parc**  
avenue des Canadiens, près du stade Diochon

Logos: Métropole Rouen Normandie, Normandie, Métropole

la lettre de  
l'habitat

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA MÉTROPOLE

n° 1  
avril 2018

**ÉTAPE 1 : DIAGNOSTIC**

**D'un PLH à l'autre**

Le programme local de l'habitat (PLH) en cours a été adopté le 25 juin 2012. Après 6 ans de mise en œuvre, la Métropole a décidé d'engager l'élaboration d'un nouveau PLH pour la période 2019-2024. En attendant son approbation définitive le PLH en cours a été prorogé pour 2 ans, avec l'accord de l'Etat.

Ce nouveau PLH permettra de consolider les acquis du précédent programme et de prendre en compte les nouveaux enjeux qui découlent des dernières évolutions démographiques et de marché, afin de mieux adapter les réponses à l'évolution des besoins des habitants de la Métropole et de poursuivre l'objectif de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre d'habitat pour garantir la solidarité territoriale.

Le nouveau PLH s'inscrit dans les évolutions législatives et réglementaires récentes qui renforcent les compétences habitat des intercommunalités, et plus particulièrement des Métropoles. Dans la perspective de mise en œuvre d'une politique territoriale cohérente et intégrée, le PLH s'appuiera également sur les orientations définies par le SCOT. Son élaboration est fortement articulée avec celle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU).

Il devra également prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique dans le cadre des réflexions engagées autour du Plan Climat Energie Territorial et de la démarche COP21 locale initiée par la Métropole.

Logos: Métropole Rouen Normandie

plu  
plan local d'urbanisme  
Métropole Rouen Normandie

**La Métropole présente  
votre futur plan local d'urbanisme**

en septembre  
de 18h30 à 20h

lundi 10 Duclair (Salle des Hallettes)	jeudi 20 Le Mesnil-Esnard (Salle des fêtes)
jeudi 13 Rouen Rive Gauche (MJC St Sever)	mardi 25 Rouen Rive Droite (Panorama XXL)
mardi 18 Isneauville (Salle des fêtes)	jeudi 27 Elbeuf-sur-Seine (Salle des Arcades)

www.plu-metropole-rouen-normandie.fr

Logos: Métropole Rouen Normandie, Normandie, Rouen

SAINT-SEVER  
NOUVELLE GARE

**La rue Saint-Sever  
poursuit sa transformation**

Jan. - nov.  
2018

La Métropole Rouen Normandie identifie la rue problème et la place Saint-Sever dans l'Église et la centre commercial, dans le prolongement de l'aménagement de la place des amirautés.

Un beau coup de 100m pour cette rue emblématique du quartier afin de faciliter la circulation des piétons, des cyclistes et l'accès aux commerces.

Toute l'actualité du projet sur [www.saint-sever-nouvelle-gare.com](http://www.saint-sever-nouvelle-gare.com)

Logos: Métropole Rouen Normandie, Normandie, Rouen

7

# Une organisation au service d'une relation privilégiée aux usagers



# Une organisation au service d'une relation privilégiée aux usagers

## 7.1

### UNE RELATION AUX USAGERS EFFICACE ET DE QUALITÉ

#### 7.1.1

##### MA MÉTROPOLE

**Ma Métropole**

metropole-rouen-normandie.fr

**0 800 021 021**

Service & appel gratuits

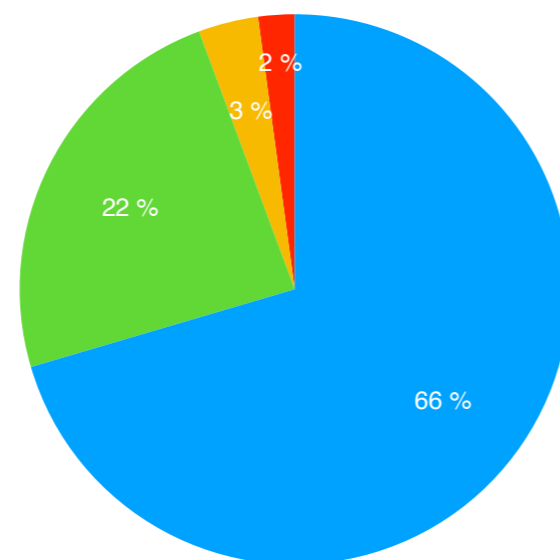
Ma Métropole est un numéro d'appel unique (0800 021 021) permettant aux usagers de nous contacter. Ce numéro d'appel gratuit, 24 heures/24 a pour objectif de simplifier la prise de contact des usagers vers la Métropole et de pouvoir donner une information directe aux habitants ou de transmettre en temps réel les demandes d'intervention.

Dans le même objectif, ce système est également accessible aux communes, aux usagers via le site internet de la métropole, ou aux agents de la Métropole. Une fois la demande correctement renseignée dans le logiciel dédié, elle arrive automatiquement à l'interlocuteur en capacité de répondre.

#### LES CHIFFRES CLÉS POUR 2018

▶ Nombre d'appels en 2018 : 200 928

- ▶ 66 % eau
- ▶ 22,4 % déchets
- ▶ 3,3 % voirie
- ▶ 2 % assainissement

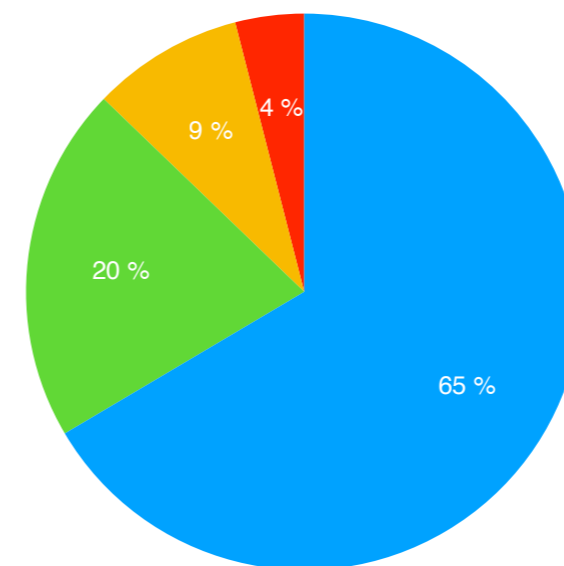


● Eau ● Déchets  
● Voirie ● Assainissement

Même si le pourcentage est peu révélateur en comparaison de celui de l'eau, les appels pour l'Espace info énergie, les transports et l'éducation à l'environnement ne sont pas négligeables.

▶ Nombre de fiches créées par les communes : 7 077 dont,

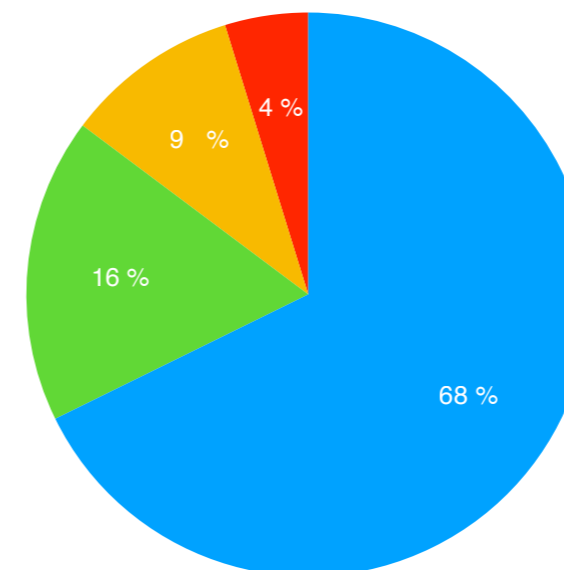
- ▶ 64,9 % voirie
- ▶ 20,2 % déchets
- ▶ 8,6 % assainissement
- ▶ 3,9 % eau
- ▶ 1,2 % Transport en Commun



● Voirie ● Déchets  
● Assainissement ● Eau

▶ Nombre de fiches créées par les usagers : 6 771 dont,

- ▶ 59,6 % eau
- ▶ 15,4 % voirie
- ▶ 8,8 % déchets
- ▶ 4,2 % assainissement
- ▶ 2,9 % TC



● Eau ● Voirie  
● Déchets ● Assainissement

## 7.1.2

### OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE

Pour accompagner les nombreux services fournis aux habitants, la Métropole édite des documents d'informations pratiques relatives à ses compétences et services techniques déchets, eau, énergie, mobilité... à destination des usagers. Il s'agit également d'accompagner les travaux de voirie, dans le cadre de chantiers d'envergure et d'opérations courantes, mais aussi les politiques de planification (PLH, PLUi, PCAET).

Des campagnes lancées dans le cadre de dispositifs de concertation ont donné lieu également à des opérations dédiées à la planification urbaine (projet d'élaboration du PLUi), aménagement des gares rive droite et de la nouvelle gare Saint-Sever, du centre-ville de Rouen dans le cadre du programme Cœur de Métropole, du parc Champ de Bruyères, de la ligne de bus à haut niveau de service T4.

Riche de ses équipements et des manifestations qu'il organise, l'établissement veille à diffuser son offre et à promouvoir ses programmes culturels (dans le cadre des animations Villes et Pays d'art et d'histoire et de la programmation de la Réunion des Musées Métropolitains, première édition du festival du cirque contemporain Spring, Journées européennes du patrimoine, Visites Ateliers d'artistes), ludiques et pédagogiques (programmation annuelle des Maisons des forêts, week-end Bivouac sous la lune) mais aussi les agendas et actualités du Kindarena, du Panorama XXL et de l'Historial Jeanne d'Arc.

En 2018, la Métropole a particulièrement axé sa communication sur la proximité et sa COP 21 locale, depuis l'engagement de sa démarche collective « Vers les Accords de Rouen pour le climat » en décembre 2017.

En termes de proximité, l'opération Proxitour a eu lieu en mai et juin : il s'agissait pour les services de la Métropole d'aller à la rencontre des habitants, le temps d'un marché ou d'une manifestation, à Duclair, Rouen rives droite et gauche, Sotteville-lès-Rouen. Un point d'information délocalisé et animé par des chargés de projets de planification ou de projets opérationnels des pôles de proximité qui ont ainsi pu échanger avec usagers et riverains autour des services, opérations en cours et projets de la Métropole.

Dans le cadre du lancement de sa démarche de la COP 21 et de l'ouverture de l'Atelier de la COP 21, information et sensibilisation à destination des habitants, communes, entreprises en été développées, entre programmations et nouveaux outils numériques (site web [www.notrecop21.fr](http://www.notrecop21.fr)).

La Métropole s'est également inscrite dans l'opération mondiale Earth Hour portée par le WWF. Elle invitait chacun à éteindre ses lumières le samedi 24 mars 2018 à 20 h 30, sensibilisant ainsi aux enjeux des initiatives de tous au quotidien pour le climat.



#### ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour l'impression de ses supports de communication, la Métropole s'attache à utiliser du papier recyclé et fait imprimer le Mag mensuel sur du papier composé de fibres recyclées combinées à des fibres vierges PEFC issues de forêts gérées durablement.

Dans le cadre de son marché « Prestation traiteur », La Métropole impose l'utilisation de produits locaux et/ou bio et de saison. La vaisselle fournie par le traiteur ne doit pas être jetable à l'exception de vaisselle produite à partir de matériaux recyclés et/ou recyclables (exemples: gobelets en carton, couverts en bois).

#### PUBLICATIONS

Un supplément « Guide été » a été inséré dans le Mag de juillet-août : spectacles, loisirs, visites ; tous les bons plans et les bonnes adresses de la Métropole y étaient recensés.

#### WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

La Métropole informe ses habitants, usagers, partenaires, touristes via ses outils d'information web, réseaux sociaux, écrans vidéos des véhicules du réseau Astuce (métro-Teor), vidéos YouTube...

Par ailleurs l'établissement accompagne techniquement 24 communes de moins de 4 500 habitants dans la conception et l'administration de leur site web.

Pour que les automobilistes aient un temps d'avance sur le trafic, le site <http://www.trafic-metropole-rouen.fr/> par la Métropole lancé en 2017 informe des travaux de voirie ou d'ouvrages donnant lieu à rétrécissement ou fermeture de voies, modification de sens de circulation, fermeture de tunnel...

Il est également possible aux usagers de s'inscrire à un système d'alerte par SMS pour recevoir les perturbations trafic en temps réel.

#### LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA MÉTROPOLE

La communication de l'établissement passe également par l'organisation de manifestations de grande envergure, entre événementiels tout public et forums thématiques.



2018 a vu l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition du festival Graines de jardin, autour du thème des jardins du futur.

Le temps d'un week-end, 100 000 visiteurs ont profité des conseils des exposants, vide jardin et autres animations proposées au Jardin des plantes de Rouen.



La Métropole a également participé à la 2<sup>e</sup> édition rouennaise des Journées européennes des métiers d'arts, en avril, le « Printemps de l'Aître » organisée à l'Aître Saint-Maclou en partenariat avec le Collectif des céramistes normands.



Le 29 novembre 2018, la Métropole a également organisé le forum « Accord de Rouen pour le climat », lequel a réuni collectivités, entreprises, associations qui s'engagent dans la COP 21 locale.





## 7.1.3

**CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT (CCD)**

En application de l'article 43 de la loi n° 2014- 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole Rouen Normandie doit consulter un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de la Métropole.

Le CCD, créé par délibération du 5 mai 2014 afin de pouvoir consulter la société civile sur les grandes orientations de la future métropole, est composé d'acteurs sociaux (personnalités qualifiées, habitants), économiques, culturels, associatifs, partenaires et acteurs de la vie et du développement de la Métropole (dont 32 % de femmes et 68 % d'hommes). Ce Conseil est une instance participative et consultative tournée vers le développement durable du territoire. Le pouvoir décisionnel relève des élus du Conseil métropolitain.

Les travaux du CCD se poursuivent avec une consultation de plus en plus diversifiée. Le CCD est en perpétuel mouvement pour permettre à ses membres de contribuer le plus efficacement possible au développement de nombreux projets métropolitains.

Pour l'année 2018, le CCD a été notamment sollicité à travers la commission Planification et aménagement du territoire autour de la COP 21, de l'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et du PLUi (y compris pour les enjeux alimentaires et agricoles). Les questions de mobilité avec la Commission ville respirable et citoyenne ont également été traitées à plusieurs reprises, avec des échanges sur le projet « Mobilité du futur » dans le cadre de Tiga (Territoire d'innovation et grande ambition). La commission culture et innovation sociétale a poursuivi ses travaux autour des droits culturels et des préconisations pour la mobilisation du territoire dans le cadre d'une candidature à Capitale européenne de la culture.

Ainsi, une vingtaine de réunions de travail ont été organisées en 2018 et 2 grandes séances plénières. Par ailleurs, les membres du CCD ont été fortement mobilisés lors du forum des accords de Rouen (COP 21 locale) fin novembre 2018 et lors des réunions publiques de concertation sur le PLUi et le PLH.

Pour les grands projets urbains, l'année 2018 a été une année de mise en œuvre des grands chantiers et de ce fait moins mobilisatrice pour les membres du CCD. En effet, au cours des quatre dernières années, le CCD a été partie prenante dans une quinzaine de grands projets métropolitains, avec

plus d'une soixantaine de fiches atelier produites et plus d'une centaine de réunions de travail.

Cependant, deux réunions de travail ont permis d'échanger avec le CCD sur le lancement de ces grands chantiers et la coordination organisée par la Métropole pour cette période de grands travaux

## 7.1.4

**LE SERVICE PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ**

La Métropole a mené depuis 2016 une réflexion visant à mieux associer les habitants au projet métropolitain. Après une analyse comparative de ce que font les autres métropoles et un bilan des actions de concertation menées par les services de la Métropole, il a été décidé de créer un service consacré au développement de la participation citoyenne. Ainsi, la cellule Participation et citoyenneté a été créée en septembre 2017 avec une responsable et un chargé de citoyenneté et communication.

Son objectif est de favoriser la participation citoyenne en développant de nouvelles formes et outils de mobilisation des habitants.

Les missions principales de ce service ont été présentées au sein des directions de la Métropole et des conférences locales des maires :

- développer la culture de la participation citoyenne au sein des services et auprès des élu-e-s
- développer les outils numériques pour favoriser la participation citoyenne
- développer le financement participatif des projets
- poursuivre l'animation du Conseil consultatif de développement;

S'agissant d'un service très jeune, 2018 était l'année de réalisation de trois grandes missions qui ont permis assez rapidement de commencer à atteindre les objectifs fixés.

**CONSTITUTION D'UNE COMMUNAUTÉ « CITOYENNE » GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX**

La création de la page facebook (<https://www.facebook.com/jeparticipe.rouenmetro/>), qui constitue la vitrine de la participation citoyenne et de l'Atelier de la COP21, a permis de commencer à créer une communauté numérique.

En effet, cette page est suivie aujourd'hui par près de 1 400 abonné.e.s (dont 70 % de femmes et 30 % d'hommes) qui s'intéressent à la participation citoyenne et à la transition écologique, avec des publications qui peuvent avoir une portée allant jusqu'à 7 300 personnes. À ce jour ont été créés 120 événements facebook et grâce à nos diverses publications, environ 26 000 personnes touchées.

Fin 2017, le service avait défini une stratégie nécessitant la création d'une page facebook (simple et rapide à faire) en début d'année 2018, permettant de commencer à créer une communauté qui devrait « basculer » vers la plateforme de la participation citoyenne une fois celle-ci mise en ligne.

**CONCEPTION, ÉLABORATION ET MISE EN LIGNE DE LA PLATEFORME « JE PARTICIPE »**

Il s'agit d'une plateforme de la participation citoyenne, entièrement conçue par les services de la Métropole grâce à un travail collaboratif entre le service participation citoyenne et le service multimédias de la direction de la communication. La mobilisation de certains collègues sensibles aux enjeux de la participation citoyenne a été également nécessaire pour avoir un premier avis sur la version bêta de la plateforme avant sa mise en ligne auprès du public.

Une année de conception et structuration du site a été nécessaire pour un rendu qui correspond amplement au standard de ce type de plateformes (ayant été développée en interne cela représente pour la collectivité une économie d'environ 70 000 € pour la conception et 30 000 € de fonctionnement annuel). Elle a été mise en ligne en fin d'année 2018 et dès le début elle a permis de mener deux concertations autour de : la requalification de la tranchée ferroviaire couverte en rive gauche (mobilisant en moyenne 45 % de femmes et 55 % d'hommes) et les attentes des citoyen.e.s en matière de développement d'une offre alimentaire saine et locale sur le territoire de la Métropole (avec la participation de 86 % de femmes à un questionnaire proposé en ligne).

Pour l'année 2019 ont été identifiés au moins quinze projets dont la concertation pourra s'appuyer sur cet outil dynamique et interactif.

Les cibles visées par le site sont par nature très diversifiées (citoyens, élus, acteurs économiques, associations, ...), avec la volonté de favoriser au mieux les échanges entre les citoyens et la collectivité d'une part, et entre tous les usagers du site, d'autre part.

Il a vocation à satisfaire 4 objectifs principaux :

- Informer : parce que pour participer activement, il est important d'être informé de l'actualité du territoire, ce site permet de suivre toute l'actualité relative à la participation citoyenne locale (nouvelles consultations et enquêtes publiques, balades urbaines, ateliers participatifs, initiatives citoyennes, appels à projets, travaux du Conseil Consultatif de Développement, ...).
- Impliquer : parce que pour fabriquer des projets adaptés aux attentes des citoyens, il convient de les associer à leur construction, ce site leur permet de soutenir, amender, compléter ou proposer des alternatives aux projets métropolitains.
- Écouter : parce que les bonnes idées et les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, ce site permet aux citoyens d'engager des initiatives locales et de proposer des initiatives à la Métropole Rouen Normandie.
- Échanger : parce que le dialogue entre citoyens est indispensable pour le vivre-ensemble, ce site proposera un forum de discussion ouvert à tous et permettant à chacun de donner son avis sur les projets et concertations en cours.

## LANCEMENT ET ANIMATION DE L'APPEL À PROJETS « JE PARTICIPE »



L'appel à projets « Je participe » a pour objectif de permettre à tous les acteurs du territoire qui souhaitent concrétiser des actions citoyennes, solidaires, durables d'obtenir un soutien financier via une campagne de financement participatif organisée par la Métropole Rouen Normandie en partenariat avec la plateforme KisskissBankbank. Outre la collecte de fonds, ce mode de financement innovant permet :

- d'inciter les citoyens à contribuer au choix des projets pouvant être soutenus par la collectivité au travers d'une subvention complémentaire,
- de donner une légitimité aux porteurs de projet, par un soutien populaire appuyé,
- d'augmenter les chances de succès et d'appropriation par la population des actions projetées.

Tous les projets soumis au financement participatif ont réussi leur collecte. Conformément au règlement de l'appel à projets, la Métropole a versé une aide complémentaire équivalente à 30 % du coût initial de chaque projet. Par ailleurs, le service participation et citoyenneté a joué un rôle important de mobilisation citoyenne en relayant très régulièrement sur sa page facebook les appels aux dons pour ces projets.

Il s'agit d'un appel à projets annuel qui a été lancé en avril 2018 et qui a permis de soutenir quatre initiatives citoyennes en fin d'année 2018. Ce qui représente un total de 15 993 € (dont 64 % grâce à l'apport des femmes et 36 % à l'apport des hommes) collectés et 6 540 € de subvention Métropole.

## 7.1.5 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Commission consultative des services publics locaux est chargée d'examiner sur le rapport de son président :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport mentionné établi par le co-contractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par le Conseil de la Métropole sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil se prononce dans les conditions prévues par l'article L1411-4 du CGCT,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

En 2018, la Commission s'est réunie onze fois et a rendu son avis sur les dossiers suivants :

- délégation de service public pour l'exploitation des crématoriums,
- délégation de service public unique pour l'exploitation du Parc des expositions par l'entremise d'une Société d'économie mixte à opération unique,
- les rapports annuels 2017 de services publics gérés par voie de délégation de service public (Parc des expositions, Zénith, crématorium, base de loisirs de Bédanne, piscines-patinoire de la Cerisaie et des Feugrais, Palais des sports, réseaux de chaleur notamment),
- les rapports annuels des régies de la Métropole (notamment la régie des équipements culturels, et la régie du haut débit),
- les rapports annuels relatifs aux prix et à la qualité des services publics d'élimination des déchets, de l'eau, de l'assainissement,
- le rapport annuel relatif au Contrat de partenariat public-privé pour la gestion centralisée de la sécurité des espaces publics.

## 7.1.6 CRÉMATORIUMS

La Métropole exerce la compétence « gestion et extension des crématoriums » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. À ce titre elle est propriétaire du crématorium de Rouen, situé rue du Mesnil-Gremichon, près du cimetière Monumental.

La construction et la gestion du crématorium ont été confiées au concessionnaire OGF par un traité de concession d'une durée de vingt ans à compter de la mise en service de l'équipement, le 13 janvier 1999, et prendra donc fin en 2019. L'équipement a été mis aux normes conformément à l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère.

Le concessionnaire exerce les missions suivantes :

- La réception des cercueils et l'accueil des familles,
- La vérification du dossier administratif de crémation,
- La crémation des cercueils,
- La pulvérisation des cendres,
- Le recueil des cendres dans une urne remise à la famille ou déposée au columbarium ou dans une sépulture familiale, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

On compte 2 391 crémations en 2018 (y compris les pièces anatomiques) en hausse de 16 % par rapport à 2017 (2 056 crémations).

Des données complémentaires sur l'année 2018 seront communiquées par le concessionnaire dans le cadre de son rapport annuel (document fourni au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2019, conformément à la réglementation).

## PROJET DE CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM À PETIT-QUEVILLY

Le nouveau crématorium implanté à Petit-Quevilly permettrait :

- D'équilibrer l'offre sur la rive gauche de la Métropole
- De réaliser 2 000 crémations/an supplémentaires et de réduire le délai d'attente, inférieur à six jours légal.

Ce projet sera réalisé sur la parcelle de l'ancienne entreprise Sigre à Petit-Quevilly située près du rond-point Saint Julien, à l'angle du boulevard Stanislas Girardin et du boulevard Charles de Gaulle.

Cette future Zone d'activité économique de 4 ha appartenant à la Métropole sera décomposée en plusieurs lots : un pour le crématorium d'une surface de 8 555 m<sup>2</sup> et les autres sont destinés pour des bureaux et du mixte artisanal.

Ce bâtiment présente notamment des locaux publics : un hall d'accueil, deux salles de cérémonies de capacité 150 et 40 personnes et une salle de convivialité d'une capacité de 75 personnes.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée suite à un concours lancé en 2016.

L'année 2017 avait été consacrée à la réalisation des études de construction de l'équipement et à l'obtention du permis de construire. Le chantier a démarré en août 2018 avec un achèvement prévu fin 2019.

Par une délibération du Conseil de la Métropole en date du 12 mars 2018 la Métropole a décidé de confier, sous la forme d'une convention de concession de service public, l'exploitation de deux crématoriums situés sur les communes de Rouen et du Petit-Quevilly. La Métropole a débuté la procédure de mise en concurrence. En fin d'année 2018, les candidats sélectionnés ont remis leurs offres. La date d'attribution du contrat est prévue pour le mois de juin 2019 sauf aléa procédural.

## 7.2

UNE ORGANISATION TERRITORIALISÉE  
ET DES RESSOURCES MAÎTRISÉES

## 7.2.1

ORGANISATION  
EN PÔLES DE PROXIMITÉ

Pour que la Métropole reste proche des communes et des usagers, cinq pôles de proximité couvrent chacun un territoire d'environ 100 000 habitants.

L'action de la Métropole est donc déployée en proximité de façon déconcentrée. Les pôles, porte d'entrée pour les Maires, garants de la prise en compte des problématiques locales et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire, ont pour mission d'accompagner les communes dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement en offrant des services de conseil et d'expertise sur des sujets variés : gestion énergétique des bâtiments, conseils en matière d'achat public et de projets d'aménagement...

Ils assurent au quotidien, la gestion de la voirie (2 700 km), la conception d'espaces publics, l'éclairage public, le Service public d'assainissement non collectif, la gestion des déchetteries, les modifications des PLU, la gestion de certains espaces verts (Bédanne, les Marais du Trait...).

D'autre part, dans sa charte métropolitaine, le Conseil de la Métropole a institué une conférence locale des maires pour chaque pôle de proximité. Le rôle des conférences locales des maires est multiple : prioriser, programmer et suivre les opérations de proximité, contribuer à la concertation sur les grands projets de la Métropole, améliorer la qualité des prestations rendues et la plus-value des services des pôles de proximité.

## 7.2.2

FONDS DE CONCOURS  
FINANCIERS AUX COMMUNES

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'aide à l'aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Elle soutient les aménagements portés par ces communes pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

Sur la période 2016-2020, la Métropole a créé un fonds de soutien aux investissements à hauteur de 60 M€ : le Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC).

Quatre domaines sont concernés : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics (parcs et jardins, cours d'école, aires de jeux...) et le renouvellement urbain. C'est un outil au service du développement, de l'aménagement, et de l'équipement des communes. C'est un outil au service de l'emploi qui contribue à soutenir l'activité des entreprises locales notamment dans le secteur des travaux publics.

Sur cinq ans, l'enveloppe financière de 60 M€ est répartie sur :

- ▀ l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : 15 M€
- ▀ les bâtiments communaux (économies d'énergie, fonctionnalité des équipements) : 15 M€
- ▀ les aménagements sur l'espace public communal : 15 M€
- ▀ les travaux effectués dans le cadre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) : 15 M€.

Il est à noter que le FSIC est notamment cumulable avec l'aide régionale à la rénovation thermique des bâtiments et, pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'aides à l'aménagement.

Depuis le Conseil du 25 juin 2018, les 3 enveloppes du FSIC ont été fondues en une seule. Le montant de la subvention maximum est de 20 % du montant HT, sauf pour la partie d'accessibilité qui peut aller à 25 %.

## FONDS D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT

BILAN FIN 2018 POUR LES 45 PETITES  
COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

La somme de 728 293 € a été attribuée par délibération en 2018 pour 57 projets émanant des 45 petites communes de la Métropole et correspondant à un volume de travaux d'un montant de 7 004 556 € HT.

FONDS DE SOUTIEN AUX  
INVESTISSEMENTS COMMUNAUX (FSIC)

C'est un volume global de travaux de 136 362 015 € HT (45 595 137 € en 2018) que les communes (119 dossiers) qui ont sollicité ce fonds ont d'ores et déjà investi dans le tissu économique afin de dynamiser l'emploi et améliorer le quotidien de la population de la Métropole.

Il est également à noter que certains projets communaux permettent à la commune de toucher à la fois du FSIC et du FAA. L'une des conditions étant que (FSIC + FAA) ne soit pas supérieur à ce que paie la commune.

## FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX (FSIC)

FSIC Total 2018			
Enveloppe A	1 175 033,52 €		
Enveloppe B	556 062,57 €		
Enveloppe C	1 357 947,49 €		
Enveloppes fusionnées		2 975 171,37 €	
Total	3 089 043,58 €	2 975 171,37 €	6 064 214,95 €

FONDS D'AIDE AUX GRANDS  
INVESTISSEMENTS SUR LES PISCINES  
(FAGIP)

Mis en place lors du Conseil du 26 juin 2017, ce nouveau fonds, qui peut se cumuler avec du FSIC, a vu 4 dossiers traités en 2018.

Le montant estimatif des travaux prévus est de 17 001 837 € et c'est un montant de 4 261 267 € qui a été acté par les différents bureaux de la Métropole.

Il est à noter que si le montant de la subvention métropole est de 30 % du montant HT des travaux prévus, il est en même temps plafonné à 2 millions d'euros.

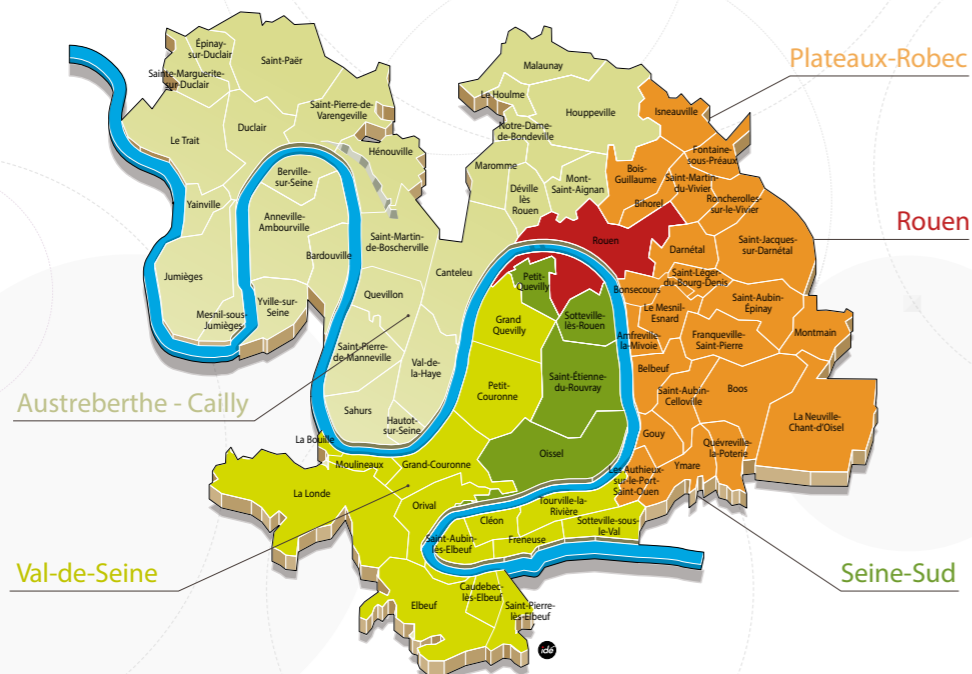
## 7.2.3

MUTUALISATION ET SERVICES  
COMMUNSDÉPARTEMENT URBANISME ET  
HABITAT

Dans le contexte des lois Maptam et Alur, les élus de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de Rouen ont décidé de mutualiser les équipes en charge de l'urbanisme et de l'habitat, afin de rationaliser et optimiser les ressources humaines et les moyens budgétaires, partager les outils et les moyens de fonctionnement des deux collectivités tout en développant



## Pôles de proximité



les savoir-faire des techniciens au bénéfice de la Métropole, de la Ville de Rouen et des Communes qui faisaient le choix d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les objectifs visent également l'amélioration de la qualité de service pour les usagers.

Deux services dont les périmètres sont circonscrits au sein du Département urbanisme et habitat (DUH) ont été mis en place :

- ▶ Un service commun qui rassemble les directions administration, stratégie et action foncière (Asaf), aménagement et grands projets (AGP) et habitat pour partie.
- ▶ Un service commun qui correspond à la Direction de l'urbanisme réglementaire (DUR) responsable de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Deux conventions, approuvées au conseil communautaire du 15/12/2014 et au conseil municipal de la Ville de Rouen du 26/01/2015, régissent les modalités de mise en œuvre des services communs.

## MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE COMMUN :

La **Direction générale adjointe** du Département DUH décline et organise les missions des directions du service commun dans le respect des orientations décidées par les exécutifs de la Ville de Rouen et de la Métropole.

Au 31 décembre 2018, la Direction générale adjointe était composée de 4 agents.

La **Direction de l'administration de la stratégie et de l'action foncière** (Dasaf) contribue à la définition et met en œuvre la stratégie foncière de la Métropole Rouen Normandie (MRN) en lien avec l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) et la stratégie foncière et immobilière de la Ville de Rouen (VdR) avec ou sans l'EPFN.

Au 31 décembre 2018, la direction était composée de 16 agents.

La **Direction de l'habitat** (DH) exerce les missions suivantes pour le compte de la compétence Ville de Rouen (seules ces missions relèvent du service commun) :

- ▶ Gestion des procédures des édifices menaçant ruine, périls, biens sans maîtres, etc.
- ▶ Campagnes de ravalement,
- ▶ Garantie d'emprunts aux bailleurs sociaux,
- ▶ Suivi et expertise auprès des élus sur les politiques « habitat » conduites sur le territoire de la Ville.

Au 31 décembre 2018, les agents de la direction affectés au service commun sont au nombre de 3.

La **Direction aménagement et grands projets** (DAGP) est chargée de la conduite et de la mise en œuvre des projets urbains métropolitains ou portés par la Ville de Rouen (en régie ou par le biais de mandat ou concession à la Société publique locale Rouen Normandie aménagement (RNA)) parmi lesquels :

- ▶ Métropole Rouen Normandie :
  - ▶ Quartier Rouen Flaubert en concession publique d'aménagement (CPA) et en mandat (pour la partie située le long des quais) confiée à RNA,
  - ▶ Saint-Sever Nouvelle gare,
  - ▶ Aménagements des quais bas rive gauche,
  - ▶ Aménagement du parc du Champ des Bruyères,
  - ▶ Aménagement des zones d'activités dont les études préalables sont effectuées en régie et l'aménagement confié par traité de concession à RNA.
- ▶ Ville de Rouen :
  - ▶ Écoquartier Luciline en concession à RNA,
  - ▶ Projets de renouvellement urbain des Hauts de Rouen et quartier Grammont.

Pour le compte des deux collectivités, la DAGP réalise également des études urbaines, accompagne et apporte son expertise aux élus dans le cadre des relations avec les acteurs de l'immobilier et de l'aménagement.

Elle assure le rôle de référent urbanisme pour le pôle de proximité de Rouen (notamment en ce qui concerne les modifications du PLU de la commune avant l'approbation du PLUi) et apporte aux élus communaux son expertise sur les travaux du PLUi conduits par la Direction de la planification urbaine du DUH.

Au 31 décembre 2018, la direction était composée de 16 agents.

La **Direction de l'urbanisme réglementaire** (DUR) est un service commun de la Ville de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie auquel adhèrent également 54 autres communes.

La DUR instruit les autorisations d'urbanisme et établit des propositions d'arrêtés à la signature des maires des communes-membres adhérentes, ces derniers étant compétents pour attribuer les autorisations d'urbanisme.

Au 31 décembre 2018, la direction était composée de 26 agents.

## INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DES COMMUNES

Le service commun des autorisations d'urbanisme a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour anticiper les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi Alur) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de moins de 10 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il assure le service pour 54 communes de la Métropole et la Ville de Rouen.

Les réalisations 2018 de ce service sont présentées dans la partie 6.1.6 du présent rapport.

## SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le service Géomatique et connaissance des territoires (GCT) a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2014 afin de mutualiser les moyens entre la ville de Rouen et la Crea, Métropole Rouen Normandie aujourd'hui, en matière d'information géographique.

- ▶ Missions socle :
  - ▶ Gestion de la direction et du service
  - ▶ Animation et coordination du SIG et de l'observation
  - ▶ Gestion de l'architecture du SIG
  - ▶ Gestion de la base de données
  - ▶ Gestion et mise à disposition des référentiels
- ▶ Missions de prestations :
  - ▶ Logiciels et applications
  - ▶ Cartographie
  - ▶ Alimentation des catalogues de données
  - ▶ Alimentation de la médiathèque
  - ▶ Assistance données métiers
  - ▶ Études géo statistiques
  - ▶ Analyse des besoins sociaux
  - ▶ Contrôle des classes de précision
  - ▶ Prêt matériel topographique
  - ▶ Assistance guichet unique

## ACTIVITÉ 2018 :

Indicateurs	Ville de Rouen	MRN
Cartographie	56	28
Données	3	25
Traitement du RIL (Insee, Rouen) adresses traitées	1796	//
Topographie Levers et contrôles	//	136
Applications	5	25

## SERVICE COMMUN REPROGRAPHIE

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de leur reprographie respective en créant à cet effet, à l'échelon communautaire, un service commun « reprographie service commun ».

Cette mutualisation a vocation à diversifier l'offre de service des deux collectivités, tout en leur garantissant davantage de sécurité et de continuité, maintenir et améliorer la qualité de service aux utilisateurs, partager des ressources variées (techniques, logicielles, accès Internet, sauvegardes, postes de travail) tout en les rationalisant, les valorisant et les optimisant, proposer une nouvelle offre de services à terme aux communes et rationaliser les moyens dans un contexte de réduction des ressources.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LE SERVICE COMMUN REPROGRAPHIE

- ▶ Déploiement du logiciel de soumission de travaux DocuFlo :

Ce logiciel offre aux utilisateurs une interface plus simplifiée et intuitive pour commander leurs travaux. L'utilisateur peut suivre en temps réel les différentes étapes de validation et de production. À terme, il sera informé du coût moyen de sa demande.

Il permet également d'être le support de la gestion des ateliers. Une vision globale de la production facilite l'organisation du planning, aide à la répartition des travaux entre les 2 flux d'impression (numérique et offset) pour mieux répondre aux besoins et aux délais des clients.

L'export des données pour suivre nos objectifs et produire des tableaux de bord est également au programme.

- ▶ Déploiement de la solution de pilotage PaperCut sur le parc libre-service de la Métropole Rouen Normandie :

Ce logiciel permet de piloter et contrôler le parc des Équipements Multifonctions en libre-service. Il donne la possibilité d'optimiser les coûts en réorientant les travaux vers les périphé-

riques les plus adaptés notamment vers l'atelier numérique où nous disposons de tarifs plus avantageux comme le A3 au prix du A4. Ce transfert promet une marge d'économie.

### DIRECTION DU PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN

La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de moyens respectifs en créant à cet effet, un service commun « Direction du pôle de proximité de Rouen ».

La création de ce service commun permet d'assurer la gestion et l'organisation fonctionnelles du pôle de proximité de Rouen et la Direction des espaces publics et naturels y compris l'accueil des usagers via « Allo Rouen espace public ». Cela permet également de mettre en commun les moyens affectés par la ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie aux mêmes missions au sein du pôle de proximité de Rouen.

Le Pôle de Proximité de Rouen a été constitué de trois services concernés par le transfert de la compétence voirie :

- Service voirie mobilité,
- Service technique et réalisations (SETR – bureau d'études)
- Service régie municipale

Il est complété par une Direction adjointe « Ressources » chargée du suivi administratif, budgétaire, comptable, juridique et des ressources humaines de la DEPN et du Pôle de Proximité. Le Service « Relations usagers » est également intégré au service commun.

Un projet de service en cours doit à terme organiser le Pôle de proximité de Rouen en 4 direction adjointes :

- Direction adjointe « Voirie »
- Direction adjointe « Espaces verts »
- Direction adjointe « Propreté et espaces verts de proximité »
- Direction adjointe « Ressources »

À noter que les responsables des 3 directions adjointes en cours de constitution font partie du service commun de direction

Les réalisations 2018 de ce service sont présentées dans la partie 4.2.2 du présent rapport.

### 7.2.4

## REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA MÉTROPOLE ET RATIONALISATION IMMOBILIÈRE

La Métropole, par l'action de son service immobilier, s'attache à optimiser l'occupation des différents locaux qu'elle loue ou dont elle est propriétaire.

La restitution progressive de certains sites en location a produit des économies à court terme et a amélioré la productivité, notamment par le regroupement des services (immeuble le 108 et Boulevard du Midi...).

La mise en location d'une partie complémentaire de l'immeuble dit du « Poste de commandement centralisé » PCC, qui accueille l'espace métrobus rue Jeanne d'Arc à Rouen, à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2019, permettra également de recouvrer des loyers supplémentaires estimés à 100 000 € par an.

La renégociation du bail de l'immeuble de la direction de l'eau « Rive Sud » à Petit-Quevilly pour 3 années supplémentaires a engendré une économie de 55 000 €.

La vente de l'immeuble du 1 083 route de Neufchâtel à Bois-Guillaume peut faire espérer un prix de vente supérieur à l'avis des Domaines estimé actuellement à 710 000 €.

L'acquisition complémentaire attendue en 2019 du boulevard du Midi pour 1 800 000 € va permettre d'optimiser la gestion immobilière du site en permettant à la Métropole d'être propriétaire de tout l'ensemble immobilier, et va générer des loyers des entreprises occupant le site à hauteur de 264 500 € par an.

Enfin, la reprise des cases commerciales du Théâtre des Aarts, transféré par la Ville de Rouen à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, produit des loyers estimés pour l'exercice 2019 à 56 000 €.

Par ailleurs, la Métropole poursuit sa politique d'optimisation du patrimoine métropolitain par la vente de biens non nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Le bâtiment de regroupement des services de la collectivité permet une meilleure fonctionnalité de ses services et ainsi de rationaliser ses charges immobilières. La réduction du nombre d'implantations des services centraux de la Métropole, répartis avant la construction du 108 sur les immeubles du Norwich (avenue Pasteur), Vauban (sur les quais vers les Docks76), Avalasse (proche de la gare) et PCC, permet d'améliorer l'efficacité quotidienne du travail des équipes, mais aussi à terme de réaliser de nombreuses économies.

À terme, la Métropole réduira globalement ses coûts d'exploitation de plus de 50 % (conservation de l'immeuble Norwich, fin de location dans l'immeuble Vauban, revente de l'immeuble rue de l'Avalasse et mises en location complémentaires de l'immeuble PCC dont elle est propriétaire) ce qui permettra au projet d'être amorti sur 20 ans, soit une durée sensiblement moindre à celle nécessaire pour amortir ce type de bâtiment

public. Au-delà, le nouveau bâtiment passif et à énergie positive, dont le coût total s'élève à 25 millions d'euros, devrait permettre à la collectivité de réaliser des économies de l'ordre de deux millions d'euros par an.

Il s'agit d'un bâtiment exemplaire, qui s'ouvre sur la ville et la Seine et qui contribue également à la dynamique de construction du nouveau quartier Flaubert à Rouen.

### DÉMÉNAGEMENTS

Depuis mars 2017, ce sont presque 600 agents qui ont été déplacés sur de nouveaux sites de travail. Fait marquant bien évidemment, l'intégration de l'immeuble 108, nouveau siège de la Métropole, en juin 2017.

En 2018, 77 agents ont été accompagnés, et 150 en automne 2019, soit un total d'un peu plus de 800 agents sur trois ans. Un bilan chiffré des moyens déployés pour assurer l'emménagement des agents, la description de la méthode utilisée et des outils employés, est en cours d'élaboration.

### LE 108 SÉDUIT LE MONDE DE L'ARCHITECTURE



Le nouveau siège de la Métropole a été récompensé pour son architecture déjà emblématique. Le 108 a en effet remporté l'American architecture prize 2017, dans la catégorie « Institutional architecture », qui récompense les projets architecturaux les plus novateurs, créatifs et inspirants du monde entier. Le 108 est l'un des six projets présentés en France retenus, tous étant basés dans la région parisienne. Son architecture facetée et transparente conçue pour jouer des variations de lumière du ciel normand, des reflets de l'eau et des couleurs du climat à la manière des impressionnistes.

### 7.2.5 POLITIQUE D'ACHAT DURABLE

La Métropole, volontariste dans la prise en compte d'objectifs de développement durable dans ses marchés publics, a poursuivi durant l'année 2018 son objectif de développer une culture commune d'achat durable et de mettre en œuvre les dispositions adaptées, spécifications techniques, conditions d'exécution, critères d'attribution soit directement dans ses propres marchés, soit dans le cadre de réseaux d'acheteurs publics, notamment dans le réseau normand Rancoper.

À ce titre, la Métropole participe à créer une dynamique autour des achats éco-responsables en Normandie, partager et valoriser les bonnes pratiques et retours d'expériences, faire monter en compétence les acteurs de la commande publique, constituer une boîte à outils opérationnelle pour les acheteurs.

L'année 2018 a été l'occasion de participer à plusieurs ateliers autour de la prise en compte d'externalités environnementales, d'achats durables, notamment en matière de restauration collective.

Durant l'année 2018, la Métropole a procédé à la publication de 282 consultations sur la plateforme de marchés publics MPE 76, soit un nombre de consultations en nette augmentation (pour mémoire, environ 200 en 2016 et 2017).

Dans le cadre des procédures d'un montant supérieur à 90 000 € HT lancées par la Métropole en 2018, il a été conclu 229 marchés publics représentant un montant global de 201 299 055 € TTC.

Ce montant conséquent s'explique notamment, outre la mise œuvre des programmes de travaux d'eau potable, d'assainissement, de transport et de voiries, par la réalisation de projets phares tels que la rénovation de l'Aître Saint-Maclou, la construction du second crématorium du territoire métropolitain, les travaux d'aménagement Cœur de Métropole, les travaux de reconversion du Champ des Bruyères pour ne citer que quelques exemples.

### 7.2.6 STRATÉGIE NUMÉRIQUE

La Métropole de Rouen Normandie a connu une évolution rapide ces dernières années de ses compétences et de ses effectifs qui ont largement impacté ses systèmes d'information. Pour lui permettre de mieux planifier et anticiper les futures évolutions dans ce domaine, l'élaboration d'un schéma directeur a été engagée dès la fin 2017.

Sur l'année 2018 plusieurs grandes étapes ont été franchies dans cette démarche pour disposer d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) et d'une vision prospective de leur évolution :

Élaboration du SDSI sur le premier semestre :

- ▶ 40 Entretiens stratégiques et métiers
- ▶ Diagnostic de l'existant, et recueil des attentes et besoins auprès des métiers
- ▶ Enquête utilisateurs
- ▶ Chiffrage du portefeuille de projet et structuration suivant 4 défis traduisant les enjeux identifiés lors des entretiens

Validation d'un scénario à l'été :

- ▶ Définition de 3 scénarios par pondération de critères d'analyse de la valeur de chaque projet
- ▶ Revue / validation des priorités et de l'affectation aux scénarios avec les départements de la Métropole
- ▶ Arbitrage et validation d'un scénario ambitieux et réaliste

Actualisation et lancement du SDSI en fin d'année :

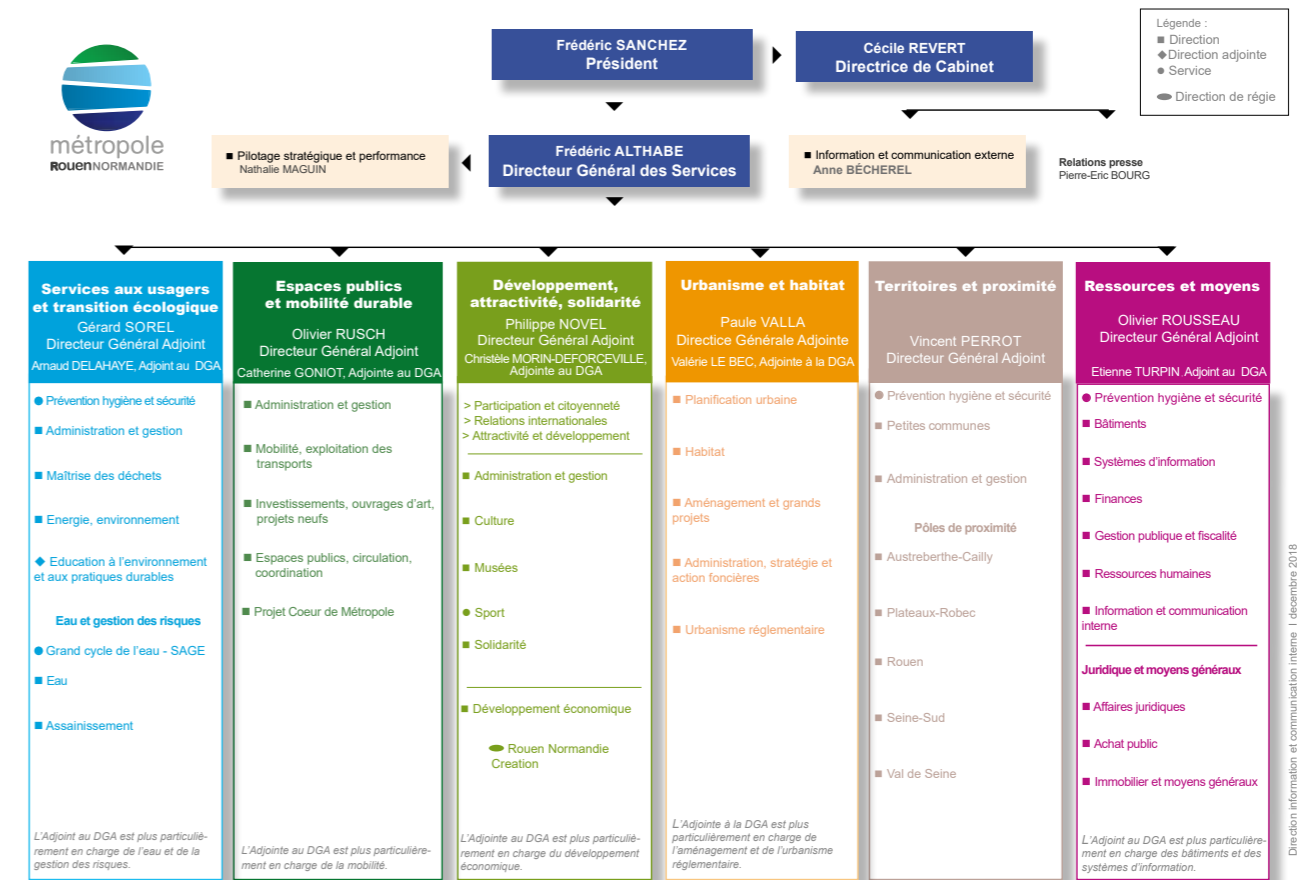
- ▶ Mobilisation des pilotes et des équipes projets pour affiner et cadrer les projets (planning, charges, budgets...)
- ▶ Prise en compte et consolidation des ajustements et compléments dans le portefeuille de projets
- ▶ Construction du plan de charge de la DSI.

2019 sera l'occasion de valider et de mettre en œuvre une feuille de route et un plan d'actions en accord avec les ressources disponibles.

#### CHIFFRES CLÉS SUR LE SDSI :

Suite à la démarche de consultation interne, un portefeuille de projets complet a été constitué issu de 400 attentes exprimées lors de 40 entretiens. Il comptait 172 projets. Le choix de la Métropole a été de s'engager sur un scénario dit ambitieux retenant 105 projets en cohérence avec les ressources disponibles. Cela représente 2 900 jours/homme pour les chefs de projets dans les directions métier, 6 800 pour la DSI pour un budget de 3,35 M€ en investissement et 1,35 M€ en fonctionnement sur la durée du schéma (3 ans).

### 7.2.7 RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE



2018	administrative	technique	médico sociale	sportive	culturelle	animation	total
Cat A public	176	151	1		18		346
Cat B public	148	127	1	1	23	1	301
Cat C public	202	610			33	1	846
Cat "A" privé		37					37
Cat "B" privé		67					67
Cat "C" privé		94					94
<b>Total</b>	<b>526</b>	<b>1 086</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>74</b>	<b>2</b>	<b>1 691</b>

Évolution 2015/2018							33 %
2015							
Filières	administrative	technique	médico sociale	sportive	culturelle	animation	total
Cat A public	96	89	2		4		191
Cat B public	114	73	1		2	1	191
Cat C public	197	525		1	2	1	726
Cat "A" privé		33					33
Cat "B" privé		59					59
Cat "C" privé		76					76
Total	407	855	3	1	8	2	1 276

## 7.2.8

## SITUATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE

## L'ANNÉE 2018 EN SYNTHÈSE :

Extrait du rapport financier 2018 de FCL présenté en conseil métropolitain du 27/06/2019

« L'année 2018 est marquée par un effort d'investissement exceptionnel pour la Métropole Rouen Normandie, avec des dépenses d'équipement qui dépassent pour cet exercice 250 M€ (257,50 M€). Ces montants sont nettement supérieurs aux dépenses réalisées les années précédentes.

Cet effort d'investissement, s'il a été en partie autofinancé, a également nécessité une utilisation d'une partie du fonds de roulement et un recours à l'endettement. Les ratios budgétaires de la Métropole restent satisfaisants malgré cette augmentation de la dette.

En section de fonctionnement, l'épargne est en augmentation sur l'exercice, en particulier du fait du dynamisme des recettes. La fin de la contribution au redressement des finances publiques et la dynamique des produits de services permettent à la Métropole de dégager un bon niveau d'autofinancement. Cet autofinancement est en particulier plus élevé en 2018 du fait :

- D'éléments exceptionnels qui représentent en 2018 un gain d'environ 2M€.
- D'efforts pérennes sur les dépenses et d'une stabilisation des recettes.

Ces efforts sur les charges de fonctionnement de la Métropole sont en continuité avec les exercices précédents. Ils ont permis cette année de répondre à l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales, fixé par l'État. Cet objectif national s'élève à 1,2 %. Pour la Métropole Rouen Normandie, cet objectif est formalisé au sein d'un contrat, indiquant un montant maximal de dépenses pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Les ratios budgétaires demeurent satisfaisants et traduisent des fondamentaux financiers sains :

- un taux d'épargne brute élevé (18,9 %) qui se rapproche de la moyenne des métropoles (19,6 % en 2017) et supérieur à la moyenne 2017 des communautés d'agglomération (13,5 %).
- des ratios d'endettement inférieurs aux échantillons de comparaison (capacité de désendettement à 3,9 années pour 5,4 années en moyenne en 2017 pour les métropoles et 5,5 pour les communautés d'agglomération). »

**Le rapport financier 2018 (compte administratif) de la Métropole, réalisé par FCL, est consultable en annexe du présent rapport.**

## 7.3

## RECHERCHER UNE COMPLÉMENTARITÉ DE NOS STRATÉGIES AVEC CELLES DES TERRITOIRES PROCHES

## 7.3.1

## LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE-EURE



Le bassin de vie rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la vallée de la Seine, dépasse les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle métropolitain Rouen-Seine-Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain.

Dès 2012, la Communauté d'agglomération Rouen - Seine-Austreberthe, aujourd'hui Métropole, a fait le choix de s'associer à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure à travers la création d'un Pôle métropolitain, rassemblant 570 000 habitants et 111 communes urbaines et rurales dans une structure dédiée qui renforce les actions communes dont les deux EPCI conviennent.

Limitrophe de la Métropole, dans le Département voisin de l'Eure, la CASE propose un cadre de vie d'une grande richesse (la forêt de Bord, la Seine, l'Eure) et des potentialités économiques de premier plan à une heure de Paris. Son histoire industrielle et sa proximité immédiate aux grands axes routiers lui permettent de porter aujourd'hui près de 30 000 emplois dont de nombreux emplois industriels de pointe et tertiaires (pharmacie, cosmétique, logistique...).

Créé parmi les premiers, le Pôle métropolitain Rouen-Seine-Eure ne dispose d'aucune ingénierie propre. Sa vocation est simple : favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord. Il est présent dans trois domaines majeurs (économie, tourisme, mobilités) qui ont fait l'objet de déclarations d'intérêt métropolitain votées par les deux intercommunalités.

## 2018 RÉALISATIONS

En 2018, le Pôle métropolitain a poursuivi le soutien qu'il porte aux pôles de compétitivité et clusters, notamment en renforçant son partenariat avec Cosmetic valley, en lien avec la Région Normandie. Cosmetic valley a pour mission le développement de la filière cosmétique et parfumerie en France. La Cosmetic valley a été labellisée « pôle de compétitivité » par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 12 juillet 2005. Elle est aujourd'hui le premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique et contribue au développement de la filière cosmétique. Cosmetic valley intervient sur l'ensemble du territoire national.

Avec le soutien des collectivités territoriales, Cosmetic valley anime un réseau d'entreprises, de centres de recherche et d'établissements de formation engagés dans une démarche partenariale autour d'une dynamique d'innovation et de conquête des marchés internationaux.

Au vu de l'importance du secteur de la Cosmétique/Parfumerie/Bien-être dans la zone d'emploi du Pôle métropolitain, le Pôle et Cosmetic valley ont convenu de coopérer pour consolider et développer les activités économiques liées au secteur Cosmétique/Parfumerie, notamment industrielles, sur le territoire, en signant une convention cadre d'objectifs 2018-2020.

Il est à noter également que le Pôle métropolitain a soutenu les pôles de compétitivité (Mov'eo, Nov@log et Cosmetic valley) à la labellisation nationale, en renouvelant son engagement auprès d'eux sur la période 2019-2022.

Par ailleurs, le Pôle métropolitain a développé la réflexion autour du tourisme nature, avec un rapprochement des deux offices de tourisme, qui ont proposé une présence commune au salon Destination nature, en mars 2018. Les offices de tourisme ont également été présents à 3 autres salons dédiés aux comités d'entreprises, à Paris, Rouen et Lille.

L'année 2018 a été marquée par la signature d'une convention d'objectifs « actions de promotion 2018 », entre les deux offices et le Pôle métropolitain.

De plus, l'agence de développement Rouen Normandie invest (RNI) a développé un travail de marketing territorial sur le périmètre métropolitain, selon un plan d'actions acté dans une convention signée en 2018 et dont les objectifs sont les suivants :

- Documenter et finaliser la démarche marketing,
- Optimiser les actions et outils de communication et de promotion,
- Faire de l'accueil sur le territoire métropolitain un outil de promotion et d'attractivité,
- Mobiliser le territoire pour l'édition 2019 de l'Armada.

Enfin, 2018 a également permis d'élargir la réflexion sur les synergies possibles à l'échelle du Pôle métropolitain, en particulier dans le cadre du projet Seine à vélo, auxquels les deux EPCI participent, mais également sur le champ environnemental (Projet alimentaire de territoire, Gemapi...).

### 7.3.2 INTERTERRITORIALITÉ – ALLIANCE DES TERRITOIRES

Le territoire est engagé depuis bientôt dix ans dans un travail de plus en plus dense autour du développement de la vallée de la Seine, débouché maritime et fluvial naturel et corridor portuaire de Paris à la mer, doté d'un réel potentiel économique, touristique et paysager. Cette séquence nouvelle de développement a été consolidée par la nomination d'un Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine et la conclusion d'un Contrat de projet interrégional confortant une série d'investissements d'infrastructures stratégiques (900 M€) indispensables aux Ports de Rouen et du Havre en particulier. La construction de cette action publique a permis également de renforcer de nombreuses collaborations, notamment celle des agences d'urbanisme de fédérer des initiatives et un discours partagés. Ces éléments esquissent un partenariat plus profond qui pourrait être noué entre les EPCI le long de la Seine et qu'envisagent conjointement le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine et le Pôle métropolitain Rouen Seine Eure, qui se sont rencontrés le 30 novembre 2017 dans la perspective de renforcer leurs collaborations.

Par ailleurs, les récentes révisions des périmètres des EPCI, à travers les Schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) structurant le maillage intercommunal de part et d'autre de la Métropole, facilitent les potentialités de coopération. La Métropole a ainsi entamé un dialogue avec chacun des EPCI limitrophes pour construire des collaborations et échanges sur des thèmes de coopération et de travail qui dépassent naturellement les frontières physiques institutionnelles (environnement, tourisme, déplacement...), à l'échelle du bassin de vie, voire de la zone d'emploi (700 000 à

830 000 habitants en fonction de la perspective retenue). Ces échanges – imaginés dans le cadre du Pacte Métropolitain d'innovation et soutenus dans le cadre d'un projet partagé avec l'agence d'urbanisme – ont été engagés à partir du second semestre 2017. Un contrat de coopération métropolitaine a ainsi vu le jour entre la Communauté de communes Lyons Andelle et la Métropole Rouen Normandie, sous forme de feuille de route 2018-2019, présentant une proposition de programme de travail coopératif autour des axes suivants :

- une cohérence territoriale à poursuivre autour d'une culture commune de l'aménagement et du développement du territoire ;
- une meilleure connaissance des flux de déplacements au service d'une politique de la mobilité favorable aux 2 territoires ;
- des convergences à renforcer en matière culturelle, patrimoniale et touristique ;
- des enjeux environnementaux liés et partagés à décliner opérationnellement ; des enjeux de coopération autour de l'agriculture et du projet alimentaire de territoire.

Des échanges se sont poursuivis avec d'autres territoires ou sur des périmètres élargis, donnant lieu à :

- une déclaration commune entre la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel- Normandie et la Métropole Rouen Normandie, faite le 8 juin 2018 et portant sur le tourisme, la culture et le patrimoine ;
- une réunion des présidents de l'Axe Seine en Normandie (1<sup>er</sup> octobre 2018) : à la suite d'un large échange et constatant l'intérêt d'une plus forte coordination entre EPCI de l'axe Seine en Normandie et leur convergence de vue sur les grands enjeux de développement du territoire, les présidents des EPCI ont convenu un cadre de travail autour des thématiques suivantes : développement touristique, paysage / patrimoine, Gemapi et foncier économique.

Pour garantir la qualité et l'exemplarité du travail engagé en la matière, la Métropole Rouen Normandie s'appuie, depuis septembre 2018, sur la « fabrique prospective des coopérations interterritoriales » mise en place par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), en partenariat avec France urbaine et l'AdCF.

Pour les 4 Métropoles participant à cette fabrique, dont la Métropole Rouen Normandie, et les territoires avec lesquels elles coopèrent ou souhaitent coopérer, cette démarche vise à :

- Accompagner individuellement et collectivement les quatre métropoles dans leur réflexion prospective et stratégique ;
- Traduire cette réflexion par une feuille de route opérationnelle pour les élus locaux ;
- Apprécier les process de conduite du changement, d'organisation, de construction de projet et de déploiement ;
- Consolider l'ingénierie prospective mobilisée pour capitaliser et produire un référentiel adapté à cette nouvelle scène.

Cet accompagnement se fera sur une durée d'un an.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée également avec l'État dans la plateforme Popsu Métropoles (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines). Ce programme – qui en est à sa 3<sup>e</sup> édition et qui associe 15 Métropoles se propose de construire un travail de recherche spécifique et transversal intitulé « la Métropole et les autres ». Cofinancé par l'État et la Métropole, il donne lieu à la constitution d'une équipe de recherche dédiée au territoire, à la production de livrables et à la réalisation de séminaires locaux au fur et à mesure de l'avancée des travaux scientifiques durant 3 ans.

La contextualisation et le projet scientifique de la plateforme du territoire rouennais se sont concrétisés en octobre 2018, déclinés autour de 2 thématiques de recherche, répartis en 6 axes de travail, et un séminaire collectif et transversal :

Premier thème de recherche, « Dialoguer avec les autres » :

- 1. les frontières de la Métropole
- 2. la Métropole et les autres territoires
- 3. Métropole et réseaux productifs, le cas des matériaux de construction

Deuxième thème de recherche : « Permettre aux autres d'accéder aux centralités plurielles »

- 4. les inégalités d'accès aux centralités métropolitaines
- 5. la trajectoire de l'action publique pour organiser l'accès aux centralités
- 6. les mobilités connectées

Séminaire collectif et transversal : le climat mondial, la métropole et ses acteurs.

Les thématiques retenues :

- 1. la métropole et les nouveaux enjeux climatiques
- 2. les politiques locales de mobilité et la COP 21 : bifurcation ou approfondissement ?
- 3. le lien avec les entreprises et la COP 21
- 4. le secteur de la construction à l'aube d'un bouleversement avec la COP 21 ?

### 7.3.3

#### INTERSCOT – CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de l'Interscot, l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure (AURBSE) anime une conférence des territoires qui regroupe l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et autres acteurs institutionnels de Normandie.

En 2018, l'animation du groupe de travail technique de la démarche Interscot s'est poursuivie à un rythme trimestriel. Il s'est attaché dans un premier temps, à l'analyse partagée des résultats de l'observatoire du mode d'usage de l'espace.





**Métropole  
Rouen Normandie**

Le 108  
108, allée François Mitterrand  
CS 50589  
76 006 Rouen Cedex

Tél. : 02 35 52 68 10

[metropole-rouen-normandie.fr](http://metropole-rouen-normandie.fr)



@MetropoleRouenN  
rouen\_normandie\_s\_illustre

Crédits photos :  
Allan Aubry  
Thomas Boivin  
Jean-François Lange  
Métropole Rouen Normandie

Graphisme – mise en page :  
Perroquet bleu - bleu.net

Mai 2019

